



**2025
2030**

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA

Table des matières

Table des illustrations	5
Glossaire	7
1 Les généralités de la prévention des déchets	9
1.1 La prévention de la production des déchets : c'est quoi ?	9
1.1.1 La définition et le périmètre de la prévention des déchets	9
1.1.2 La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets	10
1.2 La réglementation de la prévention des déchets	10
1.3 Le Plan national de prévention de déchets 2021-2027	12
1.4 Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	13
1.5 Le cadre et les objectifs réglementaires du PLPDMA	14
1.6 L'Economie Circulaire	15
1.6.1 La Responsabilité Elargie du Producteur	16
2 Le contexte territorial spécifique	18
2.1 Les démarches engagées et les actions	18
2.1.1 L'engagement dans un PLPD	18
2.1.2 Lauréat Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et contrat d'objectifs CODEC	20
3 La co-construction du PLPDMA 2025-2030	21
3.1 La méthodologie d'élaboration du PLPDMA	21
3.2 Les étapes de la méthode pour élaborer, piloter, mettre en œuvre et évaluer le PLPDMA ..	21
4 L'organisation de la gouvernance	22
4.1 Les attributions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	22
4.2 Le rôle de la CCES	22
4.3 La composition de la CCES	23
5 La synthèse de l'état des lieux	24
5.1 Le profil socio-économique du territoire	24
5.1.1 La présentation de Grand Chambéry	24
5.1.2 Les éléments socio-démographiques	24
5.1.3 Le bilan socio-économique du territoire	30
5.2 L'état des lieux des flux et les performances des déchets ménagers et assimilés (DMA)	30
5.2.1 La gestion des déchets et les compétences de Grand Chambéry	31
5.2.2 La production et l'évolution des DMA	32
6 L'analyse de l'état des lieux : les orientations de réduction possibles	38
6.1 L'analyse des gisements d'évitement de déchets	38
6.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	38
6.1.2 Les gisements d'évitement en déchetterie et autres collectes	40
6.2 Les actions de la prévention des déchets	41

6.2.1	Les programmes d'actions.....	41
6.2.2	L'identification et la mobilisation des acteurs.....	42
6.3	L'analyse croisée des données du diagnostic	46
6.3.1	Les gisements d'évitement et enjeux de prévention.....	46
6.3.2	La spécificité des déchets issus des activités économiques :	48
6.3.3	L'analyse AFOM « Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces »	49
7	Les objectifs stratégiques et de réduction des déchets	50
7.1	Les objectifs globaux.....	50
7.2	Les axes stratégiques du programme.....	50
7.3	Les objectifs de réduction des DMA	51
8	Les fiches-actions	52
8.1	Le tableau de synthèse	52
8.1.1	Les actions en cours de réalisation.....	52
8.2	L'organisation des fiches actions	54
8.3	Les fiches actions.....	54
9	Le dispositif de communication.....	55
9.1	La consultation du public.....	55
9.1.1	La synthèse	55
9.2	La diffusion du PLPDMA	55
9.3	Le PLPDMA sur le long terme	55
10	Le calendrier de travail.....	55
10.1	La phase projet	55
10.2	La phase exécution	57
10.3	La révision	57
11	Les modalités de suivi et d'évaluation du programme	58
11.1	Les indicateurs d'activité et objectif	58
11.2	Les indicateurs d'impact et objectif	58
12	L'impact environnemental	58
13	Le planning et le budget prévisionnels	59
13.1	Le planning prévisionnel	59
13.1.1	La création du Pôle d'économie circulaire	59
13.1.2	Les moyens humains	59
13.2	Le budget prévisionnel.....	60
13.2.1	Budget du PLPDMA.....	60
13.2.2	Budget Fonctionnement.....	61
13.2.3	Budget Investissement.....	62
13.2.4	Analyse des dépenses réelles par axe stratégique sur le périmètre du PLPDMA	63
13.2.5	Analyses des dépenses réelles des prestataires.....	64
13.2.6	Analyse des soutiens financiers versés par Grand Chambéry.....	65
13.3	Les impacts financiers.....	65
Annexes.....	67	67

Annexe 1 - Délibération : Engagement de Grand Chambéry dans un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période de 2021-2026	69
Annexe 2 - Délibération : Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2027	71
Annexe 3 - Bilan du programme d'actions du CODEC 2018-2020	73
Annexe 4 - Résultats de l'enquête sur la réduction des déchets	75
Annexe 5 - Tableau de synthèse des actions	77
Annexe 6 - Fiches actions	79
Annexe 7 - Tableau de synthèse des objectifs d'impacts	81
Annexe 8 - Tableau de synthèse de l'impact environnemental	83
Annexe 9 - Planning prévisionnel	85
Annexe 10 - Budget prévisionnel	87
Bibliographie	89

Table des illustrations

Figure 1. Schéma de la prévention de la production des déchets	9
Figure 2. Schéma de la gestion des déchets	9
Figure 3. Hiérarchie des modes de traitement	10
Figure 4. Schéma réglementaire des plans de prévention	10
Figure 5. Campagne de communication du ministère de la transition écologique – « PNPDP »	12
Figure 6. Domaine d'application du PLPDMA	14
Figure 7. Campagne de communication du ministère de la transition écologique – « L'économie circulaire »	15
Figure 8. Le cadre des 9 R	16
Figure 9. Planning des filières REP	17
Figure 10. Les objectifs de prévention des filières REP	17
Figure 11. Axes du PLPD	18
Figure 12. Tableau Programme d'actions du PLPD 2010-2015	19
Figure 13. Tableau Programme d'actions du CODEC 2018-2020	20
Figure 14. Déroulement de l'élaboration du PLPDMA	21
Figure 15. Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA	22
Figure 16. Territoire de Grand Chambéry	24
Figure 17. Évolution de la population (INSEE)	24
Figure 18. Évolution de la population par tranches d'âge (INSEE) entre 2014 et 2020	25
Figure 19. Évolution de la composition des foyers (INSEE)	25
Figure 20. Répartition de la population par commune (INSEE)	25
Figure 21. Répartition de la densité par commune (INSEE)	26
Figure 22. Répartition par typologie des logements (INSEE)	27
Figure 23. Répartition par typologie des logements par commune (INSEE 2020)	27
Figure 24. Répartition de la catégorie des logements (INSEE)	28
Figure 25. Répartition du mode d'occupation des logements (INSEE)	28
Figure 26. Répartition de la population active, emploi et chômage (INSEE)	29
Figure 27. Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (INSEE)	29
Figure 28. Bilan Socio-économique du territoire	30
Figure 29. Synthèse de l'organisation de la collecte	31
Figure 30. Tonnages de DMA collectés entre 2019 et 2022	32
Figure 31. Répartition des DMA collectés en 2019	32
Figure 32. Répartition des tonnages collectés dans les déchetteries en 2019	33
Figure 33. Performance de collecte en 2021 en comparaison avec les moyennes nationales	33
Figure 34. Évolution de la production d'OMR entre 2019 et 2022	34
Figure 35. Évolution de la production d'emballages et de papiers entre 2019 et 2022	34
Figure 36. Évolution de la production du verre entre 2019 et 2022	35
Figure 37. Évolution de la production des déchetteries entre 2019 et 2022	36
Figure 38. Évolution des performances de collecte de DMA (kg/hab.) entre 2010 et 2022 sur le territoire comparée aux performances départementales et régionales (SINOE)	37
Figure 39. Comparatif des évolutions de performance de collecte entre 2010 et 2021 avec la France, la Région et le Département	37
Figure 40. Répartition des résultats en kg/hab./an des OMR de Grand Chambéry en 2019 et comparaison avec les résultats nationaux MODECOM (2017).	38
Figure 41. Composition des OMR de Grand Chambéry en 2019	39
Figure 42. Principaux gisements d'évitement des OMA de Grand Chambéry en 2019 (en kg/hab.)	39
Figure 43. Principaux gisements d'évitement des OMA de Grand Chambéry en 2019 (en %)	39
Figure 44. Évolution de la performance de collecte en déchetteries (en kg/hab.) entre 2017 et 2020 sur les principaux flux	40
Figure 45. Type de déchets présents lors de caractérisations d'encombrants en déchetteries	40
Figure 46. Bilan des points forts / faibles des programmes	42
Figure 47. Dynamique des acteurs du territoire	43

Figure 48. Acteurs recensés en complément	45
Figure 49. Détermination des gisements d'évitement prioritaires et des enjeux de prévention	46
Figure 50. Analyse AFOM	49
Figure 51. Projection de l'évolution de la performance de collecte entre 2010 et 2031	51
Figure 52. Structure des fiches actions	54
Figure 53. Les 7 axes du PLPDMA	56
Figure 54. Le planning des groupes de travail autour des 7 axes	56
Figure 55. Photographies du travail de concertation lors d'un groupe de travail	57
Figure 56. Principe des indicateurs d'activité et d'impact	58
Figure 57. Etat des heures des moyens humains en régie et en externe (sur les 6 ans)	59
Figure 58. Etat du nombre de personnes en régie et en externe (par an)	60
Figure 59. Budget du PLPDMA par an (montant en € TTC)	60
Figure 60. Décomposition des dépenses réelles par an (montant en € TTC)	61
Figure 61. Répartition du portage des dépenses d'investissement par an (montant en € TTC)	62
Figure 62. Décomposition des dépenses réelles en fonctionnement et investissement par axe (montant en € TTC)	63
Figure 63. Répartition des prestations externes par action (montant en € TTC)	64
Figure 64. Répartition des soutiens financiers versés par Grand Chambéry (par action) (montant en € TTC)	65

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFOM : Atouts faiblesses opportunités menaces
BTP : Bâtiment travaux publics
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCES : Commission consultative d'élaboration et de suivi
CGLE : Chambéry-Grand Lac Economie
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
DAE : Déchets d'activités économiques
DD : Développement durable
DEEE ou DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA : Déchets ménagers et assimilés
EEE : Équipements électriques et électroniques
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPFL : Etablissement Public Foncier Local de la Savoie
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail
ESS : Économie sociale et solidaire
ETP : Équivalent temps plein
FAQ : Foire aux questions
FNE : France nature environnement
Loi LGA : Loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Loi NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
Loi TECV : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Loi Grenelle II : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire
MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PAV : Points d'apport volontaire
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PLP : Programmes locaux de prévention
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PNPD : Programme national de prévention des déchets
REP : Responsabilité élargie des producteurs
REOM(i) : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
RS : Redevance spéciale
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets
TEOM(i) : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
TLC : Textile, linge de maison, chaussures (filère REP)
TI : Tarification incitative
TZDZG : Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

1 Les généralités de la prévention des déchets

1.1 La prévention de la production des déchets : c'est quoi ?

1.1.1 La définition et le périmètre de la prévention des déchets

La prévention de la production des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

Figure 1. Schéma de la prévention de la production des déchets

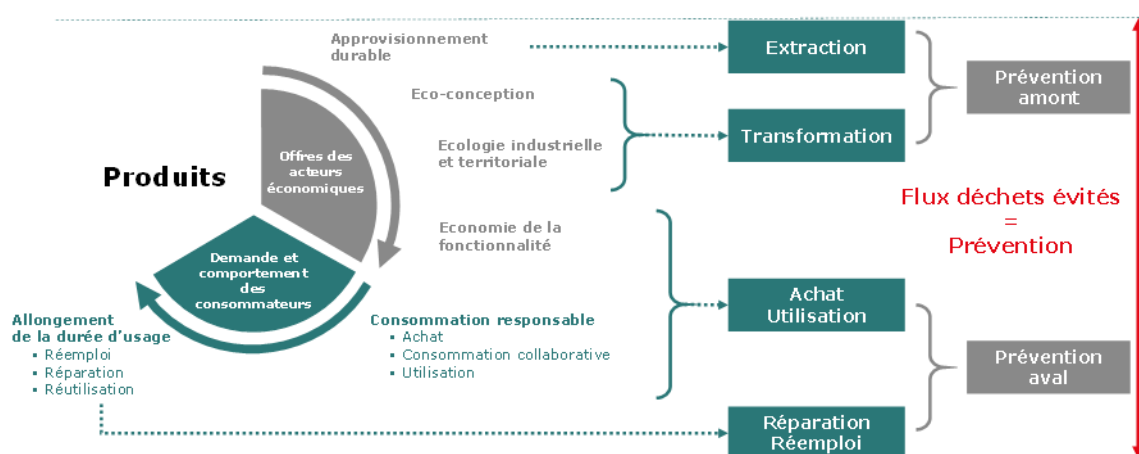
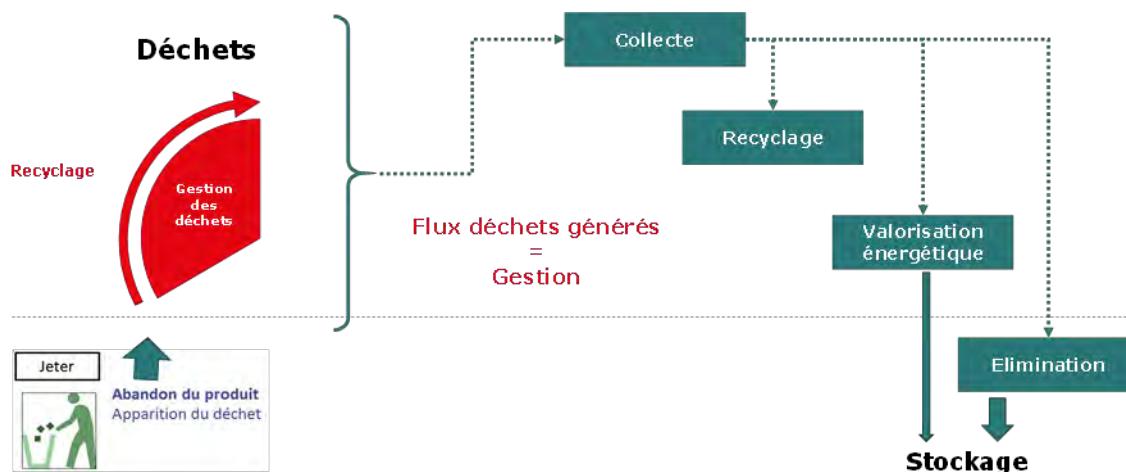


Figure 2. Schéma de la gestion des déchets



Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;

- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

1.1.2 La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets

La **Directive Cadre Européenne** de 2008 (2008/98/CE) et le **Plan National de Prévention des Déchets** (PNPD) 2014-2020 instaurent une **hiérarchie des modes de gestion** des déchets et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets :

Figure 3. Hiérarchie des modes de traitement



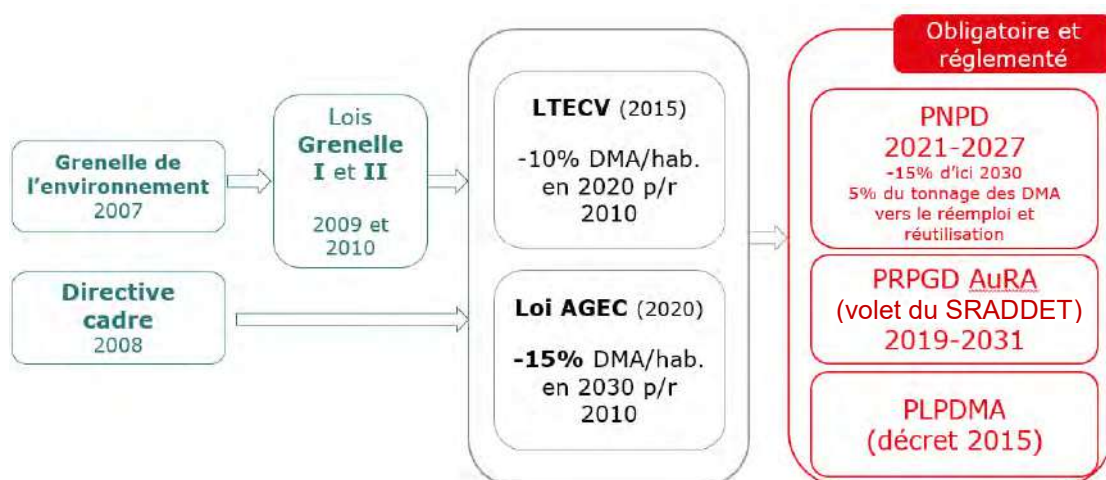
La différence entre réemploi et réutilisation :

Le **réemploi** concerne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

La **réutilisation** est assez similaire. Seulement les substances, matières ou produits sont devenus des déchets et nécessitent une opération de réparation ou de contrôle de fonctionnement avant la réutilisation.

1.2 La réglementation de la prévention des déchets

Figure 4. Schéma réglementaire des plans de prévention



Le premier **Plan National de Prévention des Déchets** a été établi en 2004 de manière volontaire par le ministère de l'Environnement français.

La loi du 3 août 2008 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite **loi Grenelle 1** a fixé un objectif de réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant entre 2008 et 2013.

Puis, la loi du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement, dite **loi Grenelle 2**, impose aux collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers la définition d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), au plus tard le 1er janvier 2012.

La **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV), adoptée par la France en 2015, définit les objectifs de réduction et de valorisation des déchets suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (sur la période 2010-2020);
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (sur la période 2010-2025);
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (sur la période 2010-2025);
- Recycler 70 % des déchets du BTP (sur la période 2010-2020).

Les enjeux air et énergie de la LTECV, traités dans le cadre du **Plan Climat**, créent également des opportunités pour développer des actions de prévention de la production des déchets. Il s'agit de contribuer notamment à lutter contre le brûlage des végétaux, à développer la méthanisation, les bio-carburants (camions au bio-gaz), ou à l'éco-exemplarité de la collectivité.

La loi n° 2020-105 **Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (loi « AGECE ») a été promulguée le 10 février 2020, comme transposition de la directive européenne SUP (single use plastic, 5/6/19). Elle fixe des objectifs visant à sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, et mieux produire.

1.3 Le Plan national de prévention des déchets 2021-2027

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Figure 5. Campagne de communication du ministère de la transition écologique – « PNPD »

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Le plan national de prévention des déchets s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 – Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

Inciter les producteurs à mettre en place des actions d'éco-conception. Pour certains types de produits, les mesures s'adressent aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, reposant sur une extension du principe « pollueur – payeur ».



Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

Lever les freins au développement de la réparation : rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et des équipements.

Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation

Créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire, et en améliorant l'accès aux gisements. Le réemploi et la réutilisation se déclinent en différentes mesures portant sur les produits ménagers ainsi que sur les matériaux et produits du secteur du bâtiment.

Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

Réduire la production de déchets et l'empreinte environnementale liée à notre consommation : réduire la consommation de produits à usage unique, dont ceux en plastique à usage unique, lutter contre le gaspillage y compris contre le gaspillage alimentaire.

Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, s'agissant des politiques territoriales d'économie circulaire et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.

1.4 Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Au niveau régional, la compétence planification des déchets a été transférée des Départements à la Région depuis la loi du 7 août 2015 portant sur une **nouvelle organisation territoriale de la République** (loi NOTRe).

En vertu de l'article R. 541-15 du Code de l'environnement, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets concerne l'ensemble des déchets suivants, qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes.

Les déchets sont distingués en trois catégories : les déchets inertes, les déchets non dangereux non inertes et les déchets dangereux.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a pour objet de planifier et de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets en vue d'assurer notamment la réalisation des objectifs suivants :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets ;
- De mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets, consistant à privilégier dans l'ordre :
 1. La préparation en vue de la réutilisation ;
 2. Le réemploi et la réutilisation ;
 3. Le recyclage ;
 4. La valorisation, en premier lieu sous forme de matière et ensuite sous forme énergétique ;
 5. L'élimination.
- D'organiser le transport des déchets de façon à le limiter en distance et en volume selon le principe de proximité (l'organisation de la gestion des déchets sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et le respect du principe d'autosuffisance restent d'actualité) ;
- Réduire de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et réduire les quantités de déchets d'activités économiques, notamment de ceux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, d'ici 2020 (par rapport à 2010) ;
- Faire progresser le tri à la source des déchets organiques pour le service public, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets d'ici à 2025 ;
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en masse en 2025 ;
- Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 ;
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ;
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010) ;
- Faire progresser la tarification incitative : avec un objectif national de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes fixe les moyens de réduction des déchets, de recyclage et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031, conformément à l'article R. 541-16 du Code de l'Environnement. Il définit également des indicateurs de suivi annuels.

Au travers du Plan Régional de Prévention des Déchets (PRPGD), l'ambition est de faire d'Auvergne Rhône-Alpes la région exemplaire de la prévention et la gestion des déchets, et de retenir les objectifs stratégiques suivants, en cohérence avec les objectifs réglementaires nationaux :

- La prévention : éviter la production supplémentaire de 1 million de tonnes de déchets ménagers et des entreprises (hors inertes) d'ici 2031, notamment en réduisant de 10% la production de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031 (50 kg/hab.) ;
- La valorisation : atteindre 70% de valorisation matière en 2031 ;

- La réduction de 50% de l'enfouissement sur la période 2010-2025, tout en respectant les principes l'autonomie et de proximité, sauf pour les secours intersites ;
- La juste répartition des infrastructures de gestion des déchets sur les territoires ;
- L'adaptation des capacités d'incinération aux besoins des territoires.

1.5 Le cadre et les objectifs règlementaires du PLPDMA

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, **d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis** à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

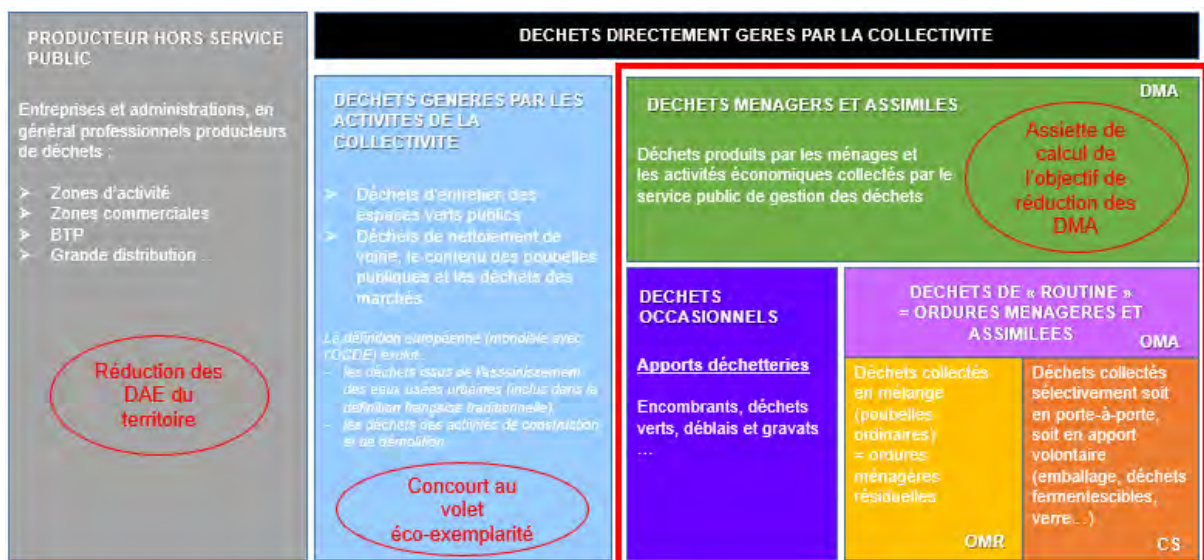
Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Les objectifs à atteindre entre 2010 et 2020 définis dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant,
- Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) – notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cette politique s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

Figure 6. Domaine d'application du PLPDMA



Source : Lancer son PLPDMA : il est encore temps ! . 2023 (idealCO et LACOUT)

1.6 L'Economie Circulaire

Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux.

Figure 7. Campagne de communication du ministère de la transition écologique – « L'économie circulaire »

Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire.

Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables.

L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

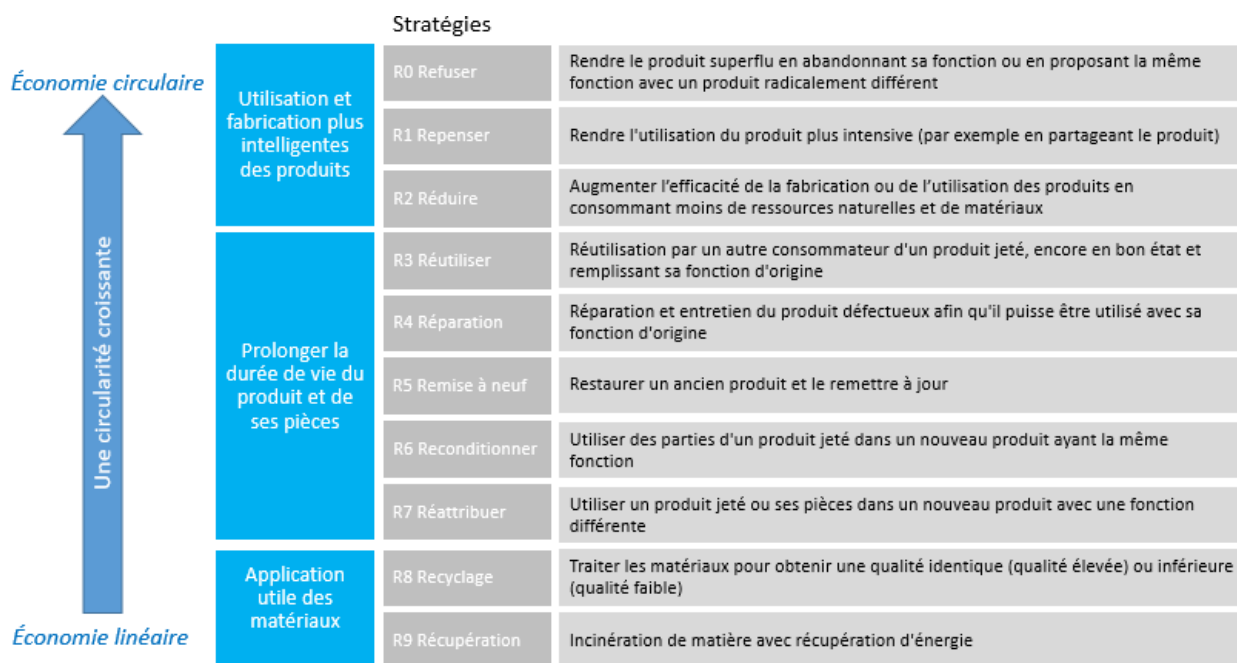
Elle nécessite de progresser dans plusieurs domaines.

- **L'approvisionnement durable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation.
- **L'écoconception** : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- **L'écologie industrielle et territoriale** : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
- **L'économie de la fonctionnalité** : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- **La consommation responsable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
- **L'allongement de la durée d'usage des produits** par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- **L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.



Des chercheurs ont défini le cadre des 9R qui illustre les actions nécessaires pour basculer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ce cadre est présenté ci-dessous :

Figure 8. Le cadre des 9 R



Source : Adaptation de The 9R Framework. 2017, (POTTING)

1.6.1 La Responsabilité Élargie du Producteur

Le dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

Les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, financent ou organisent la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

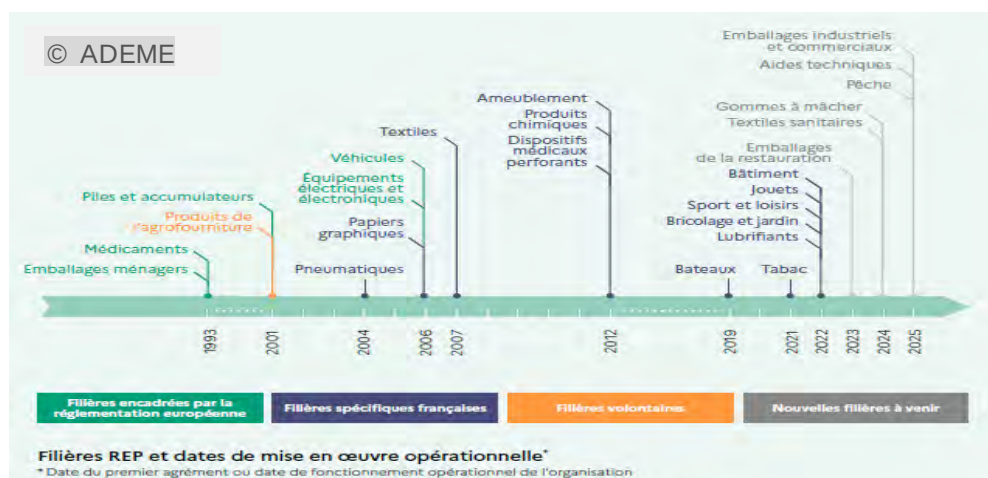
Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Deux modèles d'éco-organismes :

- Modèle contributif ou financier : Les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets, dès lors que ces collectivités ou ces opérateurs en font la demande,
- Modèle opérationnel : L'éco-organisme récolte les éco-contributions des producteurs et utilise ces fonds pour contractualiser lui-même avec des prestataires qui assurent la collecte et le traitement des déchets.

À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires.

Figure 9. Planning des filières REP



Source : (© ADEME)

Figure 10. Les objectifs de prévention des filières REP

(1) par rapport aux mises sur le marché de l'année n-1.

	Catégories	Objectifs de réemploi (1)				
		2024	2025	2026	2027	2028
Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	1. Outils du peintre	-	-	-	-	-
	2. Machines et appareils motorisés thermiques	5%	-	-	-	-
	3. Matériel de bricolage	4%	-	-	-	-
	4. Produits et matériels destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin	2%	-	-	-	-
Articles de sport et de loisirs (ASL)	1. Les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés ;	9%	-	-	-	-
	2. Les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air	4%	-	-	-	-
Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	1. Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de minéraux	2%	-	-	-	-
	2. Autres produits et matériaux de construction	2%	-	-	-	-
Eléments d'ameublement (EA)	Objectifs de réemploi et réutilisation (en t)					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Emballages des ménages (EMBM)	Objectifs de réduction					
	Mises sur le marché des emballages ménagers	-	-	-	-	-
	Production déchets des bouteilles pour boissons en plastique à usage unique	-	-	-	-	-
	Déchets emballages ménagers en plastique à usage unique	20 % par rapport à 2018	-	-	-	-
Équipements électriques et électroniques (EEE)	Objectifs de réemploi					
	Mises sur le marché d'emballages ménagers réemployés	6 % (CA > 50M €)	5 % (20 < CA < 50M €) 7 % (CA > 50M €)	5 % (CA < 20M €) 7 % (20 < CA < 50M €) 8 % (CA > 50M €)	10 %	-
	Emballages ménagers en substitution aux emballages ménagers en plastique à usage unique	-	10%	-	-	-
	Taux de recyclage et réutilisation					
Jouets	1. Équipements d'échange thermique	-	-	-	-	-
	2. Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm	-	-	-	-	-
	3. Lampes	-	-	-	-	-
	4. Gros équipements	80%	-	-	-	-
	5. Petits équipements	-	-	-	-	-
	6. Petits équipements informatiques et de télécommunications	-	-	-	-	-
	7. Panneaux photovoltaïques	-	-	-	-	-
	8. Cycles et engins de déplacement personnel motorisés	-	-	-	-	-
Pneumatiques	Objectifs de réemploi(1)					
	2024	2027	-	-	-	-
Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	Objectifs de réutilisation					
	Années	2024	2026	2028	-	-
Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	Objectifs de réparation					
	2028	2024	2027	-	-	-
Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	Objectifs de réemploi et réutilisation (hors inventus)					
	2028	2024	2027	-	-	-
Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	Objectifs de réemploi et réutilisation (hors inventus)					
	+35 % par rapport à 2019	120kt dont 8 % à moins de 1 500 km depuis le point de collecte	15 % à moins de 1 500 km	-	-	-

Source : (ADEME, <https://filiere-rep.ademe.fr/filiere-rep>)

2 Le contexte territorial spécifique

2.1 Les démarches engagées et les actions

En 2010, Grand Chambéry s'est doté d'un premier **programme local de prévention des déchets** (PLPD) qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Fin 2016, Grand Chambéry a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** (TZDZG) en partenariat avec Grand Annecy, Grand Lac et le SITO A.

Ce premier appel à projet lancé pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte visait à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Une dynamique territoriale s'est initiée avec ces 2 démarches.

En 2018, dans le prolongement de ces démarches, dans une logique de cohérence et de continuité, Grand Chambéry s'est engagé dans la démarche CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) auprès de l'ADEME.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2012 est notamment dans cette continuité d'engagements.

Grand Chambéry a décidé, lors de la séance du conseil communautaire du 15 avril 2021 (cf. annexe 1), **d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

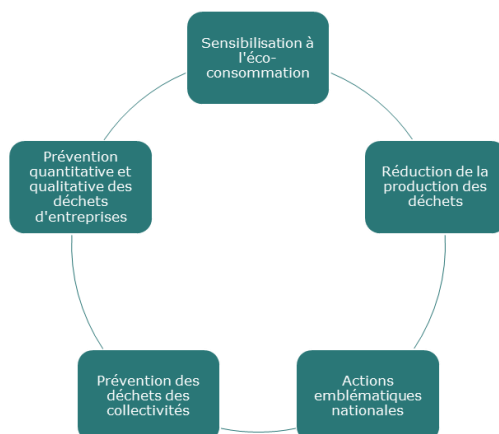
2.1.1 L'engagement dans un PLPD

Les PLPD ne relevaient pas d'une obligation réglementaire. Afin d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche volontariste de prévention de la production des déchets, l'ADEME apportait un soutien financier pendant cinq ans. Ce financement était conditionné à l'atteinte des résultats : chaque collectivité devait atteindre au bout de cinq ans une réduction de 7% de sa production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

Le **premier PLPD** du territoire a été engagé de 2010 à 2015 par l'ancienne Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole. Le programme s'est inscrit dans une première dynamique de réduction de déchets (promotion du compostage individuel, sensibilisation à réduction des déchets).

Il était organisé autour de 5 axes :

Figure 11. Axes du PLPD



Le programme d'action comprenait 15 actions structurées autour des mesures de prévention de la production des déchets.

Figure 12. Tableau Programme d'actions du PLPD 2010-2015

Actions	
1	Promotion des achats moins générateurs de déchet <i>Temps de sensibilisation collectifs</i> <i>Accompagnement des familles volontaires à l'adoption d'éco-gestes lors de visites à domicile</i>
2	Exemplarité des collectivités <i>Baisse de la consommation de papier au sein de l'agglomération</i> <i>Diagnostic de gestion et prévention de déchets</i> <i>Nouvelle stratégie de communication</i> <i>Broyage mutualisé</i>
3	Gestion de proximité des biodéchets <i>Promotion du compostage individuel par acquisition de composteur de jardin</i> <i>Installation, animation et suivi de sites de compostages semi-collectif en pieds d'immeubles ou de quartier</i> <i>Assistance technique pour le compostage en restauration collective</i>
4	Limitation de la publicité par l'apposition d'un stop PUB
5	Création d'une ressourcerie <i>Mise en place de caissons maritimes de réemploi sur toutes les déchetteries du territoire</i> <i>Restructuration du magasin de vente à Drumettaz</i> <i>Refinancement des missions</i>
6	Promotion du réemploi des textiles <i>Mise en place de bornes de collecte sur les communes urbaines</i>
7	Promotion de l'eau du robinet
8	Promotion du jardinage naturel
9	Promotion de la Repar'action
10	Gestion des déchets verts des paysagistes <i>Diminution des apports de déchets verts par l'alimentation des sites de compostages en broyat</i>
11	Lutte contre le gaspillage alimentaire <i>Evaluation quantitative et financière du gaspillage alimentaire</i> <i>Lancement d'opérations de sensibilisations et mesure de leurs impacts</i>
12	Promotion des couches lavables <i>Tests en structures d'accueil collectif</i> <i>Sensibilisation des jeunes parents</i>
13	Animation du programme et mobilisation des moyens humains de proximité
14	Communication et sensibilisation tout publics <i>Evénementiels</i> <i>Réédition de la zone de gratuité</i> <i>Atelier de répartition d'objets et de vélos</i>
15	Éducation des jeunes à la prévention des déchets

2.1.2 Lauréat Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et contrat d'objectifs CODEC

Grand Chambéry a été lauréate du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) et a fait le choix de se lancer dans cette démarche, puis de mettre en place des programmes d'actions à travers la signature avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) sur une durée de 3 ans (2018-2020). Cette démarche participative a mobilisé l'ensemble des parties prenantes, comme les associations, les entreprises, les citoyens, les administrations et les commerces.

Le CODEC s'est articulé autour de trois objectifs (Bilan CODEC 2019 pour ADEME, février 2020) :

- Diminuer de 10% les déchets collectés entre 2010 et 2020 ;
- Passer le taux de valorisation matière (recyclage matière et organique) de 45% à 55% ;
- Soutenir sur le territoire les initiatives en faveur de l'économie circulaire avec un objectif de +10 entreprises engagées en économie circulaire d'ici 2020. Les secteurs prioritaires étant : le BTP/construction, l'alimentation/industrie agroalimentaire/le bois (d'œuvre et bois énergie).

Le programme du CODEC concernait 18 actions structurées autour de 3 axes.

Le programme était le suivant :

Figure 13. Tableau Programme d'actions du CODEC 2018-2020

Actions		
1	1.1	Révéler les différents acteurs du CODEC et valoriser le projet*
	1.2	Poursuivre l'éco-exemplarité de la collectivité*
	1.3	Assurer la cohésion entre la mise en œuvre du CODEC et l'exploitation (déchetteries, pôle collecte)
2	2.1	2.1.1 Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et entreprises du BTP à l'économie circulaire et favoriser l'émergence de solutions locales*
		2.1.2 Favoriser l'ouverture d'une maison de l'économie circulaire permettant l'émergence de projets œuvrant pour l'allongement de la durée de vie des biens/matériaux et le réemploi*
		2.1.3 Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire en favorisant localement un éco système de production/transformation/alimentation en restauration collective*
		2.1.4 Développer la production de bois d'œuvre et de bois énergie et valoriser les déchets de bois
	2.2	2.2.1 Proposer des sensibilisations à l'éco-consommation et à la prévention des déchets à destination des adultes et du grand public*
		2.2.2 Proposer une offre pédagogique sur la prévention et la gestion des déchets*
		2.2.3 Définir une stratégie territoriale pluriannuelle de gestion des biodéchets priorisant la gestion de proximité*
		2.2.4 Proposer des solutions d'évitement des déchets de déchetteries*
	2.3	2.3.1 Renforcer la collecte sélective dans les ZA et ZI
		2.3.2 Promouvoir la collecte du verre pour diminuer sa présence dans les OMr
		2.3.3 Améliorer le tri des déchets de déchetteries
		2.3.4 Proposer une gestion des encombrants privilégiant le réemploi et l'économie circulaire*
		2.3.5 Préparer l'extension des consignes de tri des plastiques
3	3.1	Saisir les résultats dans SINOE/SINDRA
	3.2	Restituer et capitaliser sur le projet

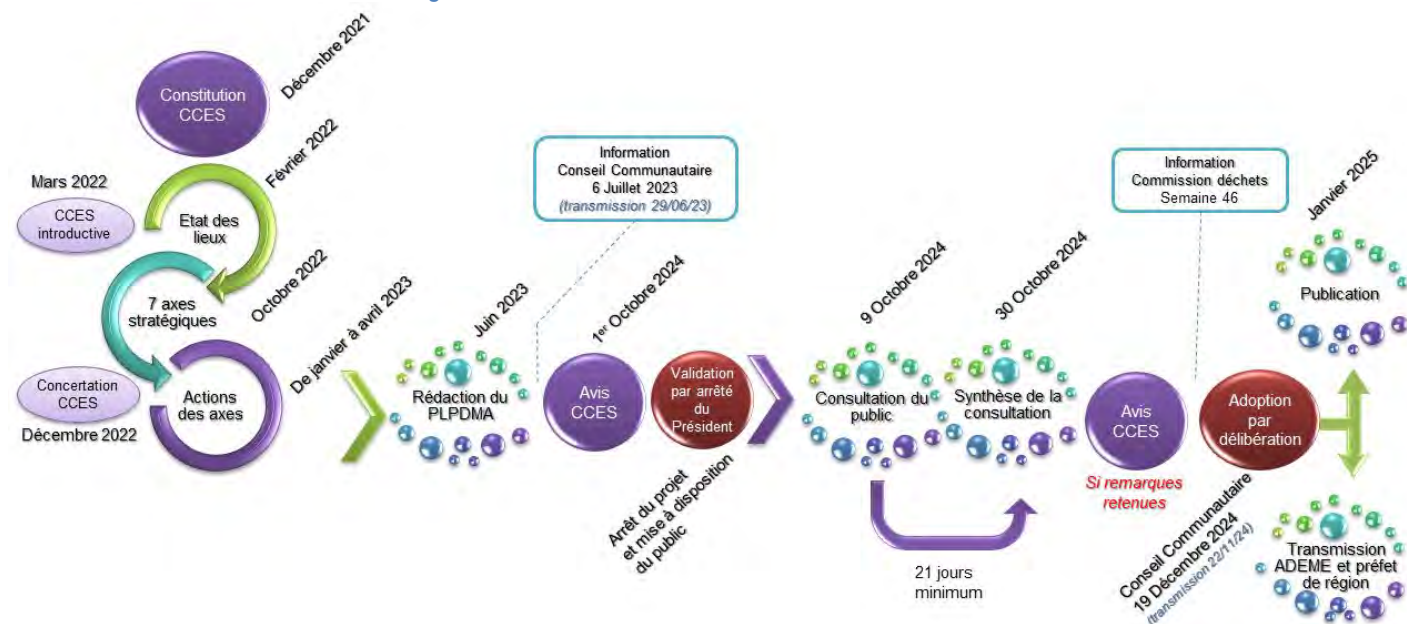
Les actions ciblant la thématique de la prévention sont suivies d'un astérisque *.

3 La co-construction du PLPDMA 2025-2030

3.1 La méthodologie d'élaboration du PLPDMA

La démarche d'élaboration du PLPDMA suit un processus réglementaire suivant :

Figure 14. Déroulement de l'élaboration du PLPDMA



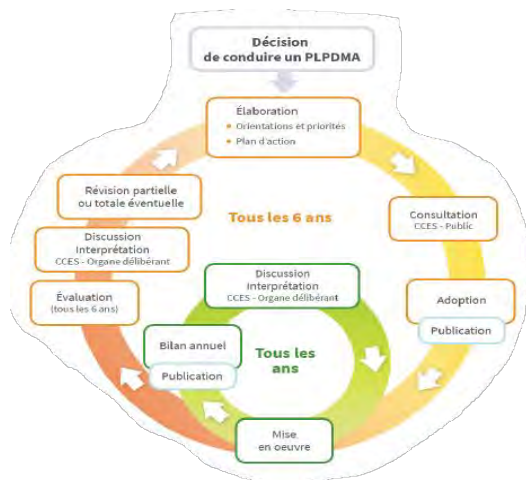
3.2 Les étapes de la méthode pour élaborer, piloter, mettre en œuvre et évaluer le PLPDMA

Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
 - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.

- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Le schéma ci-dessous synthétise les étapes clés de co-construction du PLPDMA,

Figure 15. Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA



Source : (ADEME, *Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA*). 2018

4 L'organisation de la gouvernance

4.1 Les attributions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Grand Chambéry a décidé de la création d'une Commission Consultative chargée de l'Elaboration et du Suivi (CCES) du PLPDMA en conseil communautaire du 09 décembre 2021 (cf. annexe 2).

La CCES a en charge de valider les différentes étapes d'élaboration du PLPDMA et d'en assurer le suivi sur les 6 années de déroulement du programme, puis de piloter sa révision au bout des 6 ans.

Le PLPDMA établi sera approuvé par le conseil communautaire de Grand Chambéry.

Ainsi, la CCES doit :

- Permettre les débats entre ses membres et émettre un avis sur le plan d'actions élaboré à la suite de la phase de diagnostic et dans le cadre d'une concertation menée avec les groupes de travail thématiques mis en place sur son initiative ;
- Emettre un avis sur le projet de PLPDMA avant la phase de consultation publique et le cas échéant, sur les modifications apportées à l'issue de cette phase ;
- Emettre un avis sur le bilan annuel relatif à la mise en œuvre du programme, une fois celui-ci approuvé.

4.2 Le rôle de la CCES

Le rôle de cette commission de consultation et d'échange, est multiple :

- Participer à l'état des lieux,
- Définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs,
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- Établir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Déterminer les indicateurs de suivi du programme.

4.3 La composition de la CCES

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Chambéry, il est proposé que 6 collèges soient représentés au sein de la CCES.

Présidence

La vice-présidente en charge des déchets et à l'économie circulaire de Grand Chambéry.

Collège "Collectivité territoriale compétente"

- Des représentants du Conseil communautaire de Grand Chambéry.
- Des représentants de la commission déchets de Grand Chambéry.
- Le directeur de la gestion des déchets de Grand Chambéry.
- La chef de service prévention des déchets de Grand Chambéry.
- Les chefs des services relation usagers, déchetteries et collecte de Grand Chambéry.
- Le directeur de l'urbanisme et du développement local de Grand Chambéry ou son représentant.

Collège "Autres collectivités"

- Le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
- Le président du Département de la Savoie ou son représentant.
- La présidente de CGLE ou son représentant.
- La présidente de Savoie Déchets ou son représentant.
- Le président de l'EPFL de la Savoie ou son représentant.

Collège "État et organismes publics"

- Le directeur régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
- Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou son représentant.

Collège "Organisations professionnelles"

- Le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.
- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie ou son représentant.

Collège "Eco-organismes"

- Le directeur régional d'Eco Mobilier ou son représentant.
- Le directeur régional de Citéo ou son représentant.
- Le directeur régional d'EcoSystem ou son représentant.

Collège "Partenaires experts"

- Le directeur de Trialp ou son représentant.
- La directrice de Nantet ou son représentant.
- Le responsable régional de Suez Organique ou son représentant.
- Le président d'Emmaüs Vêtements ou son représentant.
- Le président d'Emmaüs ou son représentant.
- Le président des Chantiers Valoristes ou son représentant.
- Le président de la Banque Alimentaire ou son représentant.
- Le président de la Cantine Savoyarde ou son représentant.
- Le président de Solucir ou son représentant.
- Le président d'AGATE ou son représentant.
- Le président d'ASDER ou son représentant.
- Le président des Epigées ou son représentant.
- Le président de France Nature Environnement ou son représentant.
- Le président de Roue Libre-La Vélobricolade ou son représentant.
- Le président de Zéro Waste Chambéry ou son représentant.

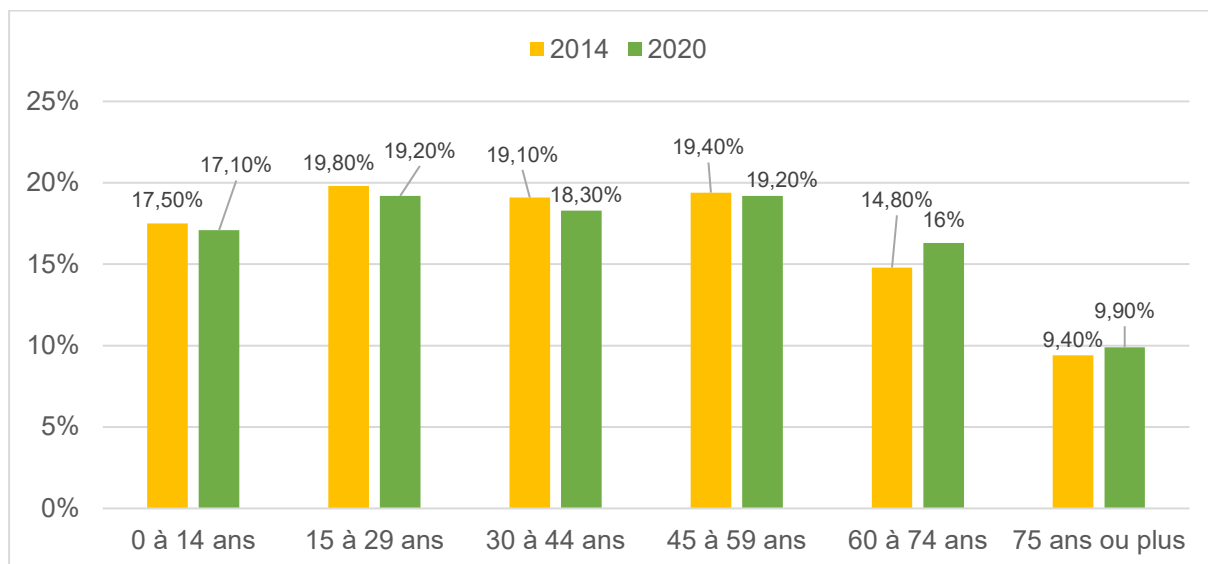
Secrétariat

Le secrétariat de la CCES sera assuré par la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry.

À périmètre constant, les estimations de population permettent d'identifier **un taux d'accroissement de la population de 0,75%/an entre 2014 et 2020**.

5.1.2.2 Les caractéristiques de la population du territoire

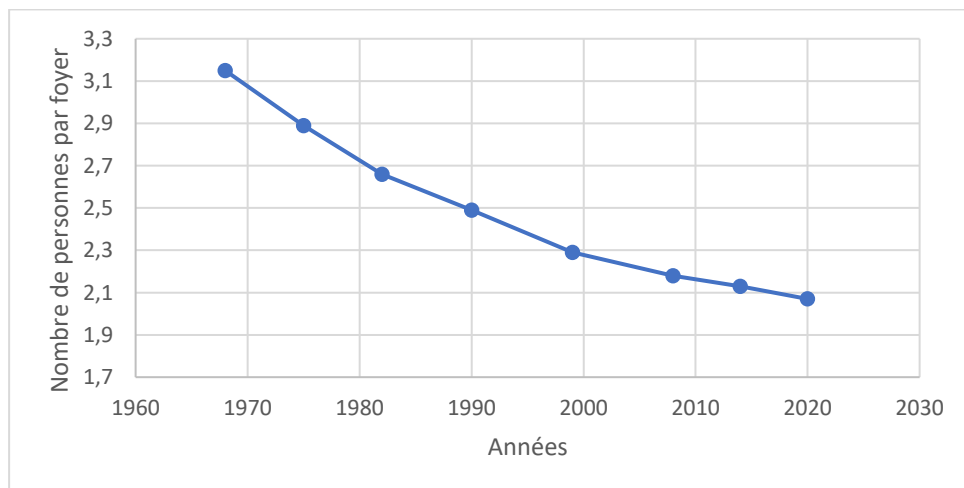
Figure 18. Évolution de la population par tranches d'âge (INSEE) entre 2014 et 2020



On observe une augmentation de la population âgée de 60 ans ou plus entre 2014 et 2020. La répartition de la population de l'agglomération par tranches d'âges reste cohérente avec la répartition de la population départementale.

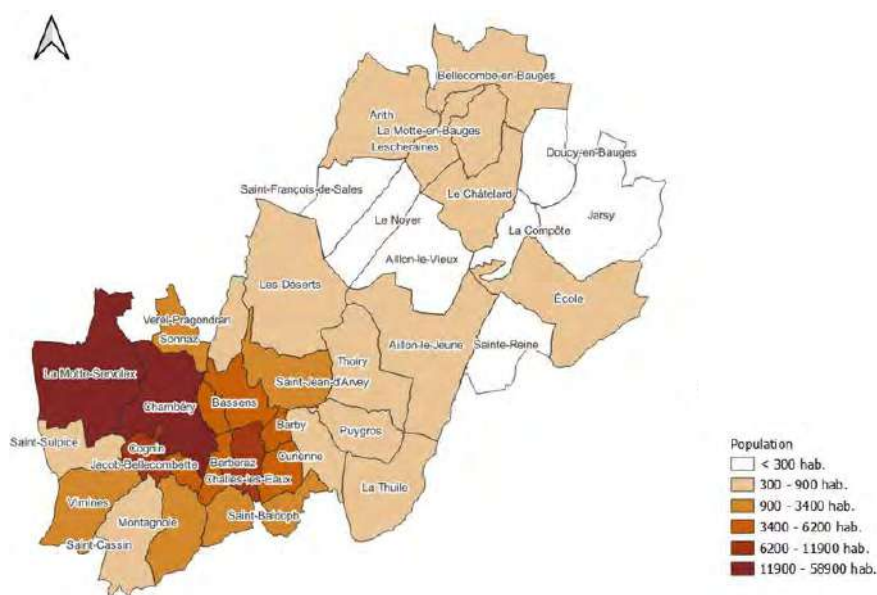
Le taux de natalité s'élève à 11,7‰ entre 2014 et 2020, il est en recul par rapport aux chiffres constatés avant 2014 (12,5‰) et correspond à la moyenne nationale (11,6‰ entre 2014 et 2020).

Figure 19. Évolution de la composition des foyers (INSEE)



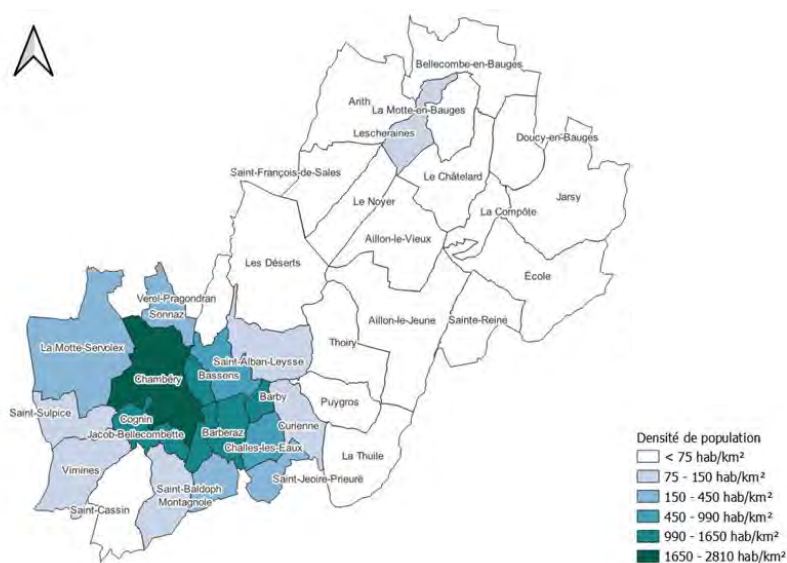
Le **nombre moyen de personnes composant un ménage** diminue depuis 1968 pour atteindre le chiffre de **2,07** en 2020.

Figure 20. Répartition de la population par commune (INSEE)



Le territoire présente des caractéristiques à la fois rurale et urbaine en fonction des communes. Une grande majorité de la population se concentre sur 2 communes (Chambéry et la Motte-Servolex).

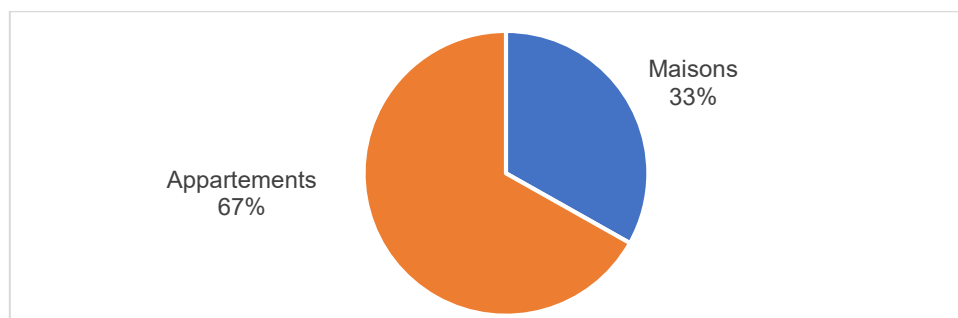
Figure 21. Répartition de la densité par commune (INSEE)



La densité de population est hétérogène sur le territoire de Grand Chambéry, avec une zone dense englobant la ville de Chambéry et les communes avoisinantes et le reste du territoire peu dense. La densité moyenne du territoire est de 263 hab./km².

5.1.2.3 Les caractéristiques des logements

Figure 22. Répartition par typologie des logements (INSEE)



Le territoire a une proportion d'appartements (67%) supérieure à la moyenne française (43,7%). Cette répartition entre appartements et maisons est toutefois hétérogène en fonction des communes, comme le montre le tableau ci-dessous.

Figure 23. Répartition par typologie des logements par commune (INSEE 2020)

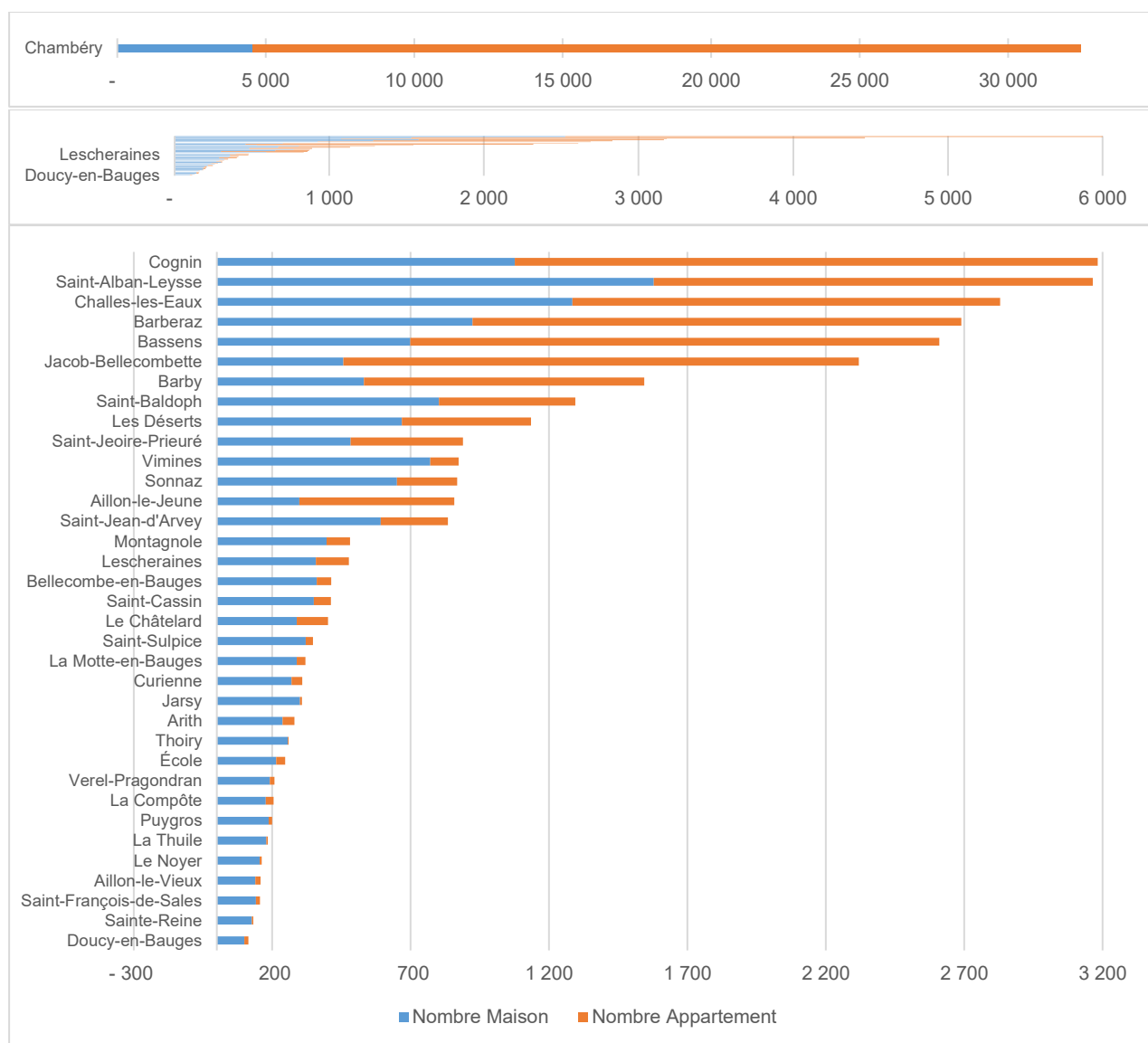
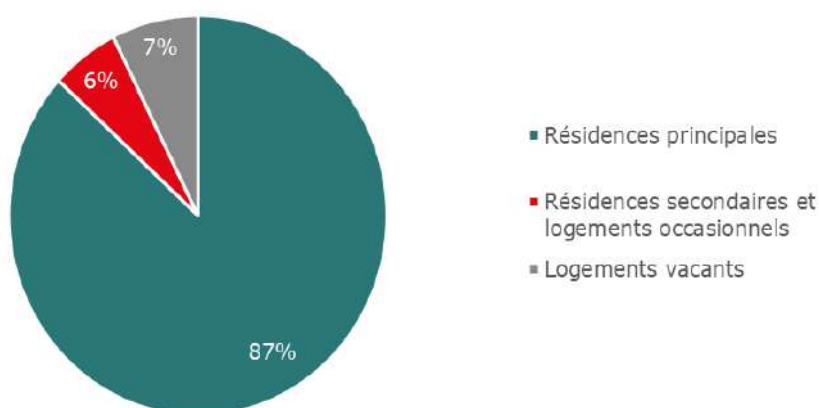
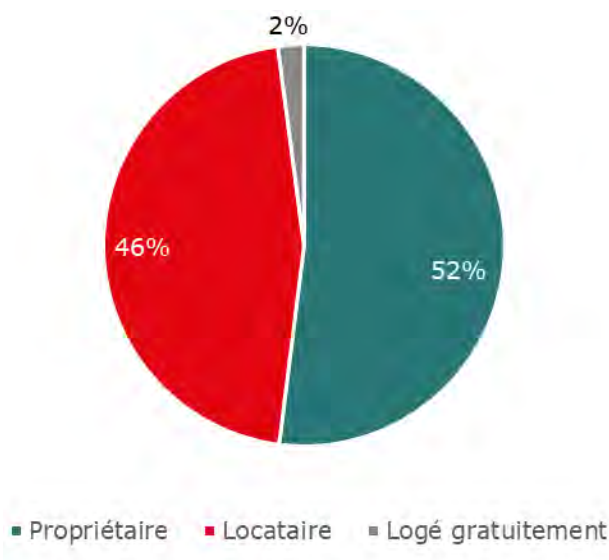


Figure 24. Répartition de la catégorie des logements (INSEE)



La proportion des **logements vacants** est proche des données de référence (8,4% en France). Il en est de même pour les **résidences principales** (82,1%) et les **résidences secondaires** (9,5%).

Figure 25. Répartition du mode d'occupation des logements (INSEE)

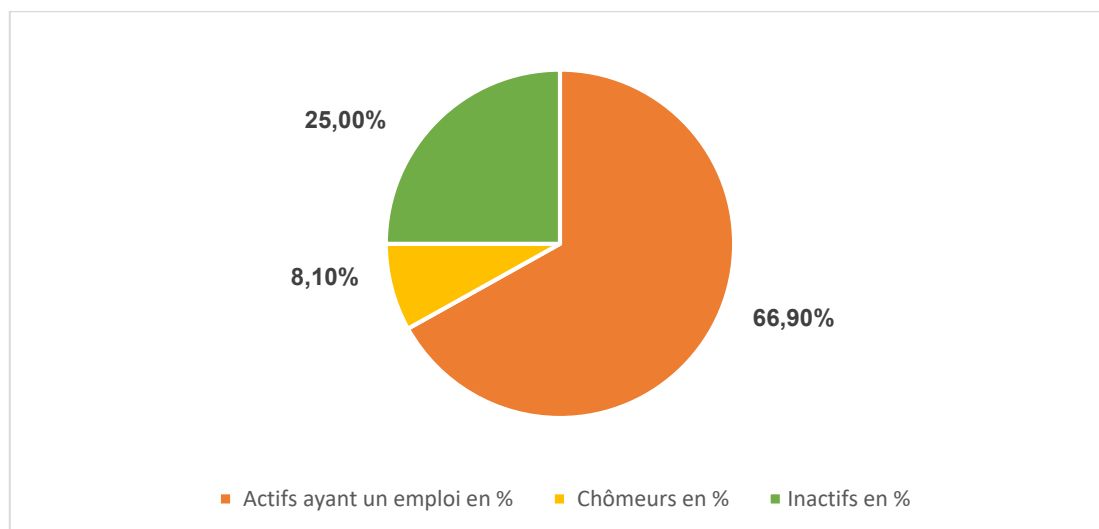


En comparaison, la part des propriétaires est moins importante qu'à l'échelle régionale (-6,8%).¹

¹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-84#tableau-LOG_G1

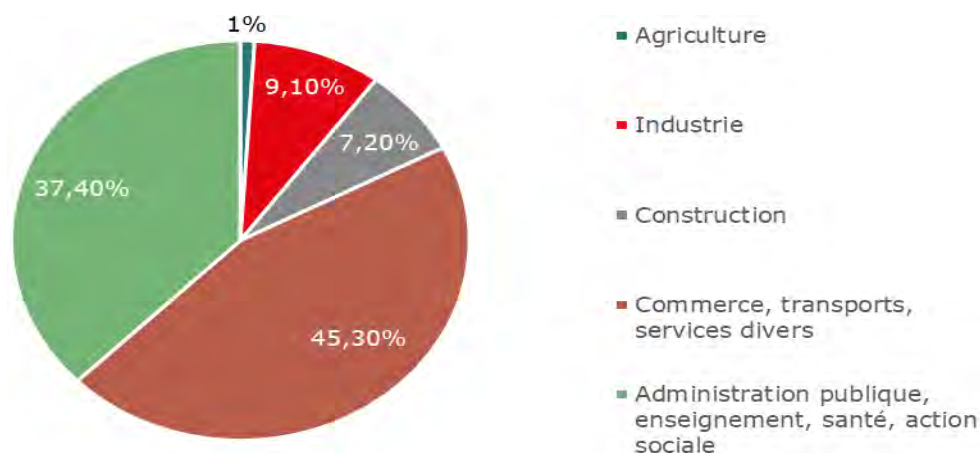
5.1.2.4 Les activités et les emplois

Figure 26. Répartition de la population active, emploi et chômage (INSEE)



La part d'actifs est plus élevée sur le territoire qu'à l'échelle nationale (64,2% des actifs), la part de chômeurs moins élevée (10% de chômeurs en moyenne nationale).²

Figure 27. Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (INSEE)



L'économie locale est également caractérisée par :

- **Une prédominance du secteur tertiaire (82,7% des établissements)**

La différence de répartition des établissements par rapport à la moyenne nationale se retrouve essentiellement dans le secteur du commerce et service (représentant 23,4% de plus que la moyenne nationale) et dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (6,6% de plus que la moyenne nationale).

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FRANCE-1>

- **Une activité agricole restreinte**

L'agriculture représente 1,4 % de moins d'établissements actifs que la moyenne nationale. Le territoire de Grand Chambéry est constitué de nombreuses forêts et chemins de randonnées limitant ainsi l'exploitation agricole des espaces.

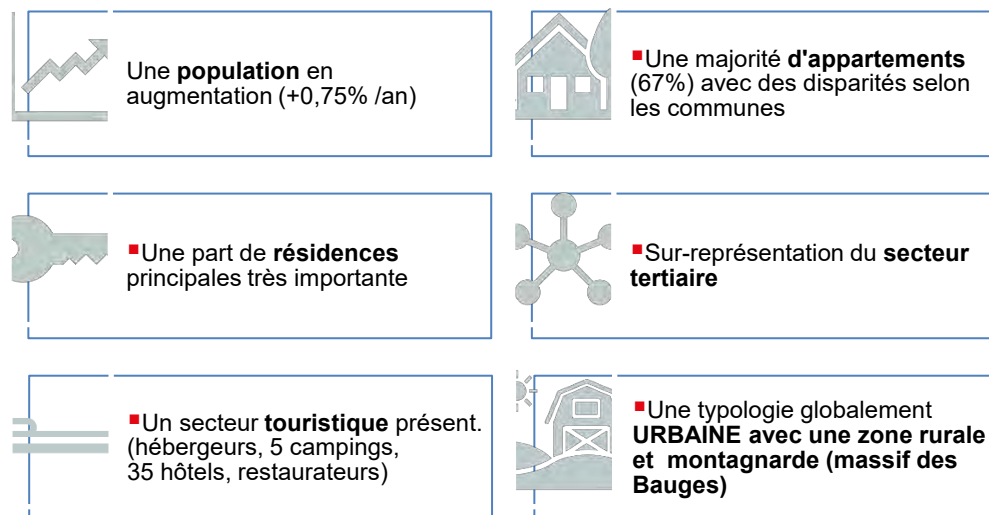
- **Un attachement au secteur touristique**

Le territoire est doté d'un patrimoine culturel et paysager qui constitue l'un de ses premiers atouts touristiques (« Rapport d'activité », 2019, Grand Chambéry Alpes Tourisme) avec la présence notamment de stations de ski en Savoie Grand Revard, de lacs et montagnes pour effectuer de la randonnée sur une grande partie du territoire (il est important de noter que 57% du territoire est constitué de forêt) (Rapport de présentation, Tome 1, « Diagnostique et état initial de l'environnement », 18/10/2019) avec notamment un ensemble de promenades labellisées sur le site des îles du Chéran. Cette richesse confère au territoire une attractivité tant résidentielle que touristique.

Une sensibilisation des acteurs du tourisme (hébergeurs, 5 campings, 35 hôtels, restaurateurs...) et des propriétaires des résidences secondaires pourra ainsi être renforcée, afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques. Des partenariats avec les offices de tourisme pourront également permettre de valoriser le savoir-faire du territoire en réduction des déchets : vente d'objets issus du réemploi ...

5.1.3 Le bilan socio-économique du territoire

Figure 28. Bilan Socio-économique du territoire



5.2 L'état des lieux des flux et les performances des déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire et des performances associées.

Les données disponibles concernent les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, c'est-à-dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux et des petites industries ou établissements collectifs) pris en charge par le service public d'élimination des déchets. Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition ADEME suivante : « Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives et l'ensemble des déchets collectés en déchetteries et compris les déchets inertes (la part des déchets des activités

économiques (DAE) apportés en déchetteries n'étant pas quantifiable). Les déchets collectés en déchetteries professionnelles et sur les plateformes de collecte de déchets verts destinées essentiellement aux collectivités et acteurs économiques ne sont pas intégrés dans ce périmètre ».

5.2.1 La gestion des déchets et les compétences de Grand Chambéry

5.2.1.1 Les compétences et financement

Grand Chambéry dispose des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Les missions principales sont les suivantes :

- La prévention et la réduction des déchets à la source ;
- La collecte en porte à porte et en apport volontaire des OMR et des déchets issus de la collecte sélective ;
- La collecte en point d'apport volontaire du verre (conteneurs aériens ou enterrés et points de regroupement de bacs) ;
- La collecte en déchetteries ;
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- Le traitement des OMR.

Depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération transfère le traitement des ordures ménagères, le tri des collectes sélectives et des biodéchets au syndicat mixte de traitement des déchets Savoie Déchets.

5.2.1.2 La gestion des déchets

Le synoptique suivant présente une **synthèse** de l'ensemble des flux et tonnages collectés sur le territoire en 2019. L'année 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19, et des gisements potentiellement affectés par cette crise, n'a pas été choisie pour année de référence de ce diagnostic.

Figure 29. Synthèse de l'organisation de la collecte

	OMr	Emballages et papiers	Verre	Déchetterie
Précollecte	 PAP et PAV	 PAP et PAV	 PAV	
Collecte	C1 à C6	C1 à C2		4 déchetteries publiques 1 déchetterie mobile
	Régie	Régie	Régie	Prestataires + Grand Chambéry
Traitement	UVETD* Incinérateur Chambéry	Centre de tri Chambéry	Usine de recyclage	Filières de traitement par flux

(*)Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

Depuis le développement des **conteneurs enterrés, semi-enterrés**, mais également des **colonnes aériennes et bacs en points de regroupement** (avec tous les flux de déchets représentés), ces systèmes de collectes plus modernes ont remplacé progressivement la collecte en porte à porte.

Des collectes spécifiques sont aussi organisées :

- La **collecte des cartons des commerçants** dans le centre-ville de Chambéry du mardi au samedi à 19h ;
- La **collecte des déchets textiles, linge de maison et chaussures** en apport volontaire ;

- La collecte des biodéchets de certains professionnels (restaurants, superette, petits commerces)
- La **collecte des sapins de Noël** dans le centre-ville de Chambéry.

5.2.2 La production et l'évolution des DMA

5.2.2.1 L'analyse globale

Le tableau ci-dessous donne une **synthèse des tonnages collectés** sur le territoire entre 2019 et 2022. Il est important d'indiquer que les déchetteries du territoire collectent également des recyclables secs (papiers et cartons). Pour la suite du diagnostic les flux recyclables secs collectés en déchetterie ont été ajoutés aux tonnages des emballages et papiers collectés en PAP (porte à porte) ou PAV (point apport volontaire).

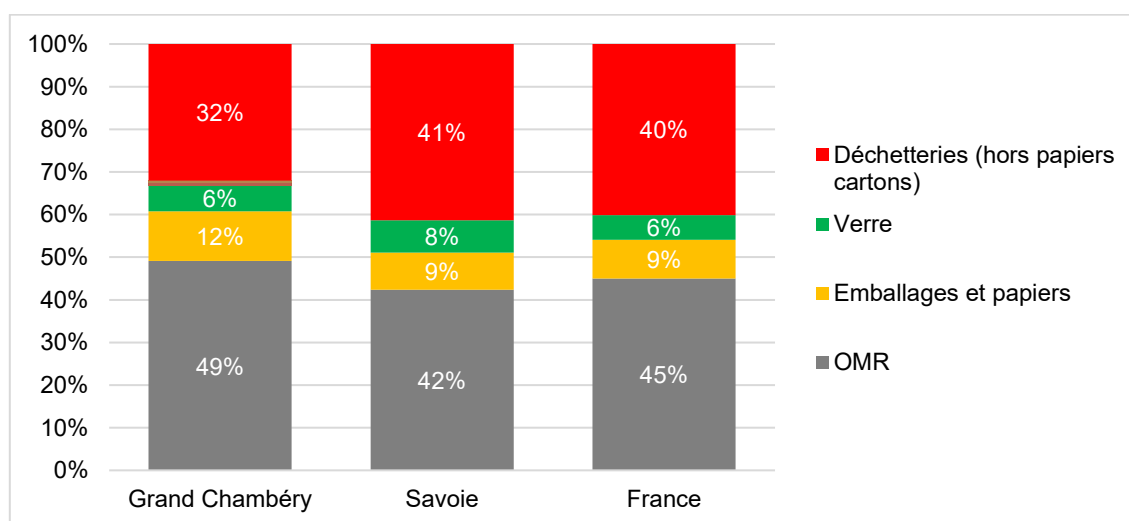
Dans la suite du document, les populations de référence prises en compte chaque année sont celles déclarées sur SINOE.

Figure 30. Tonnages de DMA collectés entre 2019 et 2022

Tonnages	2019	2020	2021	2022
OMR	33 163t	34 317t	33 413t	32 967t
Emballages et papiers(*)	7 853t	6 581t	7 720t	7 278t
Verre	4 107t	4 478t	4 236t	3 953t
Végétaux en PAP / Biodéchets en PAV	390t	619t	76t	77t
Déchets textiles	375t	311t	395t	454t
Total OMA	45 888	46 306	45 840	44 729
Déchetteries (hors papiers cartons et textiles)	21 628t	20 243t	22 549t	20 775t
Total DMA	67 516t	66 549t	68 389t	65 504t

(*) Sont compris les papiers cartons collectés en déchetterie et les cartons des professionnels.

Figure 31. Répartition des DMA collectés en 2019

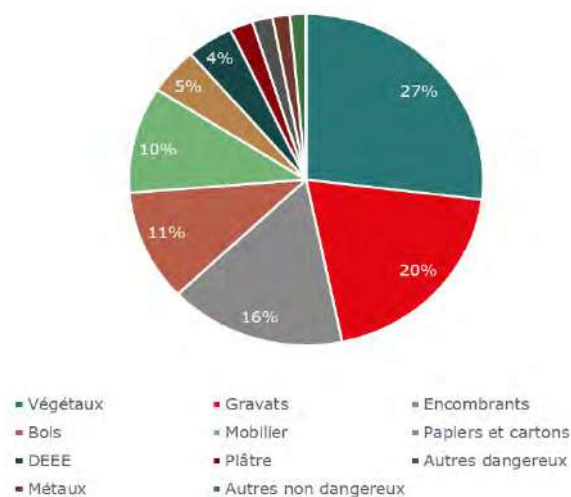


Il est à noter que la **part des recyclables secs hors verre** (emballages et papiers) de 12% est supérieure à la moyenne départementale de 9%. (DONNÉES SINOE 2019). La **part des OMR** est également supérieure à la moyenne départementale, et à la moyenne nationale. Les **flux collectés en**

déchetteries représentent moins d'un tiers de la production de DMA, ce qui est inférieur aux moyennes nationales et départementales.

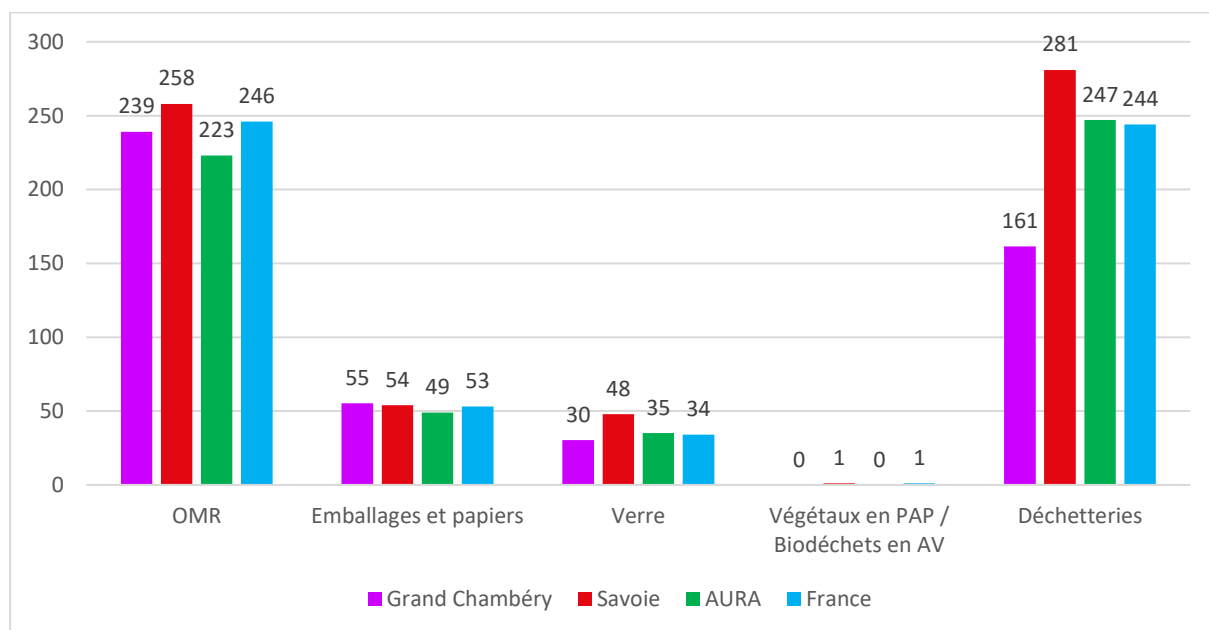
La réorientation des professionnels vers les déchetteries professionnelles en 2017 s'est traduite par une **baisse sensible des tonnages sur les déchetteries** (-15% entre 2016 et 2017) gérées par l'agglomération ces trois dernières années, ce qui peut expliquer la part relativement faible des déchets collectés en déchetteries.

Figure 32. Répartition des tonnages collectés dans les déchetteries en 2019



Les 3 principaux flux collectés en déchetteries sont les végétaux, les gravats et les encombrants, représentant plus de 60% des flux collectés.

Figure 33. Performance de collecte en 2021 en comparaison avec les moyennes nationales



Grand Chambéry possède des performances de collecte des emballages légers et papiers **supérieures aux moyennes régionales ou nationales**. Les performances atteintes (58 kg/hab) restent toutefois inférieures à la moyenne départementale (61 kg/hab).

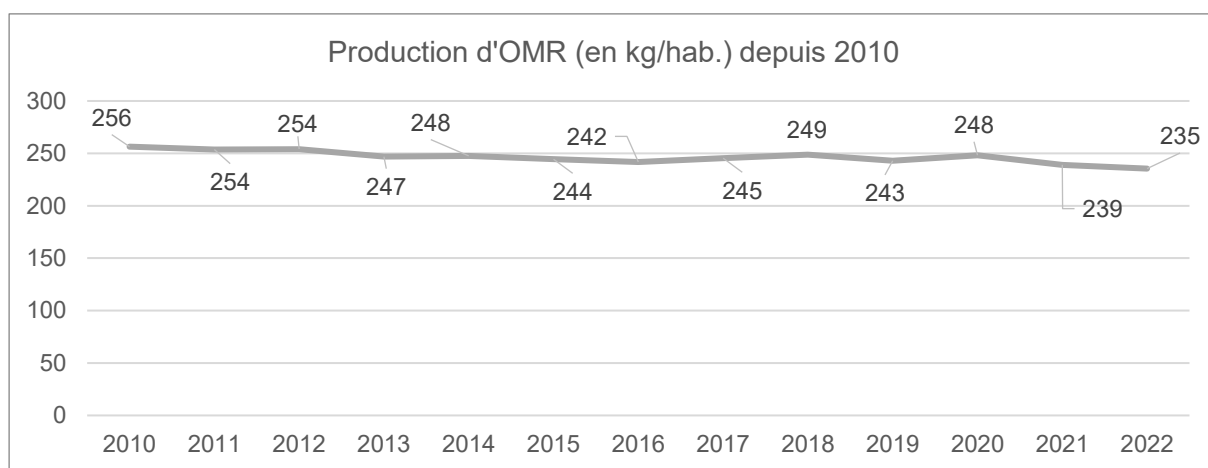
Les flux de déchets des déchetteries sont actuellement bien inférieurs aux moyennes nationales, régionales et départementales, en lien principalement avec l'interdiction des usagers professionnels dans les déchetteries publiques.

5.2.2.2 L'analyse détaillée par flux de déchets

Production des ordures ménagères résiduelles

Figure 34. Évolution de la production d'OMR entre 2019 et 2022

OMR	2019	2020	2021	2022
Tonnage (t)	33 163	34 317	33 413	32 967
Performance (kg/hab./an)	243	248	239	235



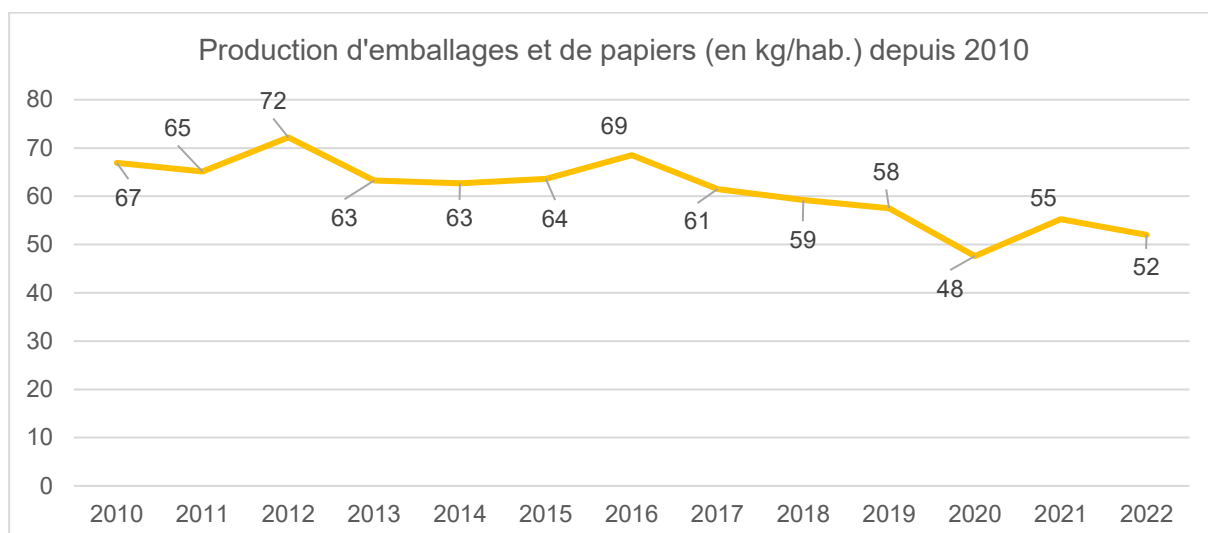
La production par habitant d'OMR observée au cours des trois dernières années a diminué (-5,1%). L'évolution depuis 2010 montre un gisement globalement stable en ce qui concerne les ordures ménagères.

Production des emballages et des papiers

Comprenant les papiers cartons collectés en déchetterie et les cartons des professionnels.

Figure 35. Évolution de la production d'emballages et de papiers entre 2019 et 2022

Emballages et papiers		2019	2020	2021	2022
Tonnage (t)		7 853	6 581	7 720	7 278
	Collecte Sélective	6 556	5 340	6 465	6 095
	Cartons pro	263	267	242	264
	Déchetterie	1 034	974	1 013	919
Performance (kg/hab./an)		58	48	55	52



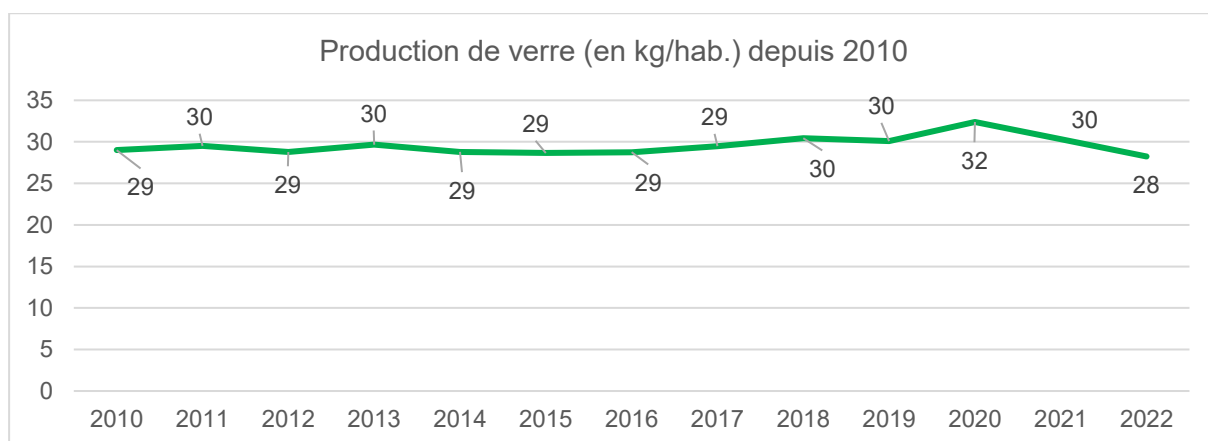
Les tonnages d'emballages et de papier collectés ont augmenté de 10,6% entre 2020 et 2022. Toutefois, en excluant 2020, les performances ont baissé de 6,4% entre 2017 et 2019. Les performances ont augmenté de 3% entre 2017 et 2019 à l'échelle nationale, de 1% à l'échelle régionale et de 3% à l'échelle départementale.

Avec des ratios de collecte supérieurs aux moyennes régionales et nationales, Grand Chambéry voit toutefois ses performances de collecte en baisse depuis 2017.

Production du verre

Figure 36. Évolution de la production du verre entre 2019 et 2022

Verre	2019	2020	2021	2022
Tonnage (t)	4 107	4 478	4 236	3 953
Performance (kg/hab./an)	30	32	30	28



Les performances de collecte du verre ont diminué de 12,8 % au cours des trois dernières années. Des augmentations de performance sont observées à l'échelle nationale (+7%), à l'échelle régionale (+7%) et à l'échelle départementale (+9%).

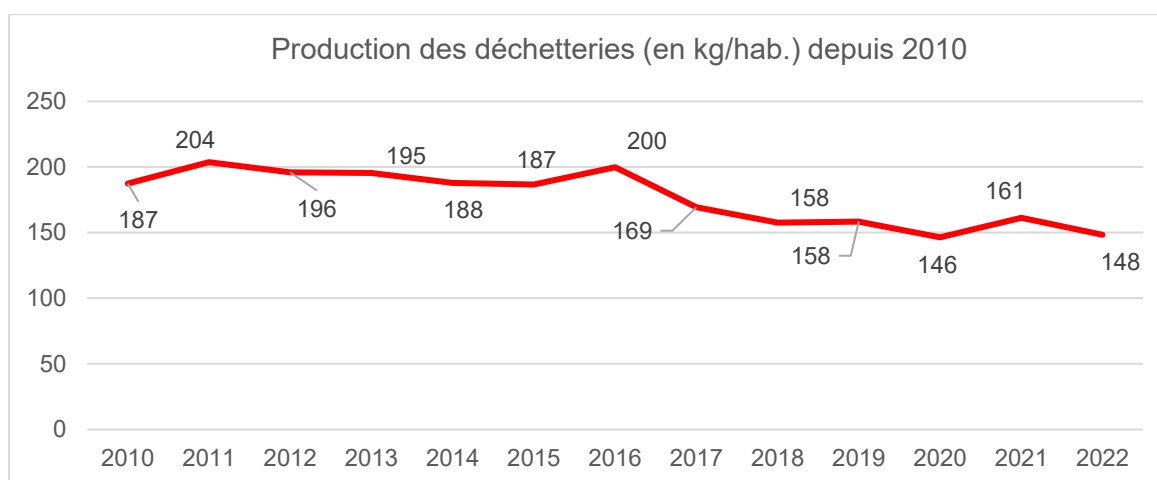
Production des déchetteries (*hors papiers cartons et textiles*)

Figure 37. Évolution de la production des déchetteries entre 2019 et 2022

Déchetteries	2019	2020	2021	2022
Tonnage (t)	21 628	20 243	22 549	20 775
Performance (kg/hab./an)	158	146	161	148

L'analyse des tonnages des déchetteries ne prend pas en compte les papiers graphiques et les cartons, ainsi que les textiles, dont le flux est déjà intégré dans les OMA.

Les performances ont augmenté de 1,3% au cours des trois dernières années. Les performances apparaissent comme étant en baisse depuis l'interdiction d'accès aux professionnels. La baisse s'est toutefois amplifiée en 2020, avec les périodes de confinement en lien avec la crise de la COVID19.



5.2.2.3 La synthèse des performances de collecte des DMA

Les ratios de collecte (en kg/hab.) pour le territoire pour 2010 transmis par Grand Chambéry ont été consolidés, les évolutions des performances sont présentées ci-dessous :

Figure 38. Évolution des performances de collecte de DMA (kg/hab.) entre 2010 et 2022 sur le territoire comparée aux performances départementales et régionales (SINOE)

Performances de collecte (en kg/hab.)	Grand Chambéry					% évolution sur 11 ans (2020 exclue)	Département Savoie (2021)	Écart	Région AURA (2021)	Écart
	2010	2019	2020	2021	2022					
OMR	256	243	248	239	235	-8%	258	6%	223	-8%
Emballages et papiers	67	58	48	55	52	-22%	54	-6%	49	-15%
Verre	29	30	32	30	28	-3%	48	60%	35	16%
Végétaux en PAP / Biodéchets en AV	3	7	10	0	8		1	-85%	0	-100%
Déchets textiles	0	3	2	3	3					
Déchetteries (avec gravats)	187	158	146	161	148	-21%	281	77%	247	56%
DMA	543	495	481	489	468	-14%	646	31%	564	14%

Pour rappel, les papiers cartons collectés en déchetterie et les cartons des professionnels sont incorporés dans la collecte Emballages et papiers. Les déchets textiles collectés en déchetterie sont sortis du flux déchetterie et regroupés avec la collecte sélective.

On observe une légère diminution des ordures ménagères de 8% entre 2010 et 2022. Les tonnages collectés en déchetterie ont baissé fortement à la suite de l'interdiction d'accès des professionnels. Il s'agit de cette baisse en déchetteries qui contribue majoritairement à la diminution de production de DMA entre 2010 et 2022.

Globalement, de 2010 à 2021 les quantités de OMA (hors professionnels) ont diminué de 8,3% (passant de 345 kg/hab. en 2010 à 316 kg/hab. en 2021). Le flux OMA regroupe les OMR, les emballages et papiers, le verre et les biodéchets.

Figure 39. Comparatif des évolutions de performance de collecte entre 2010 et 2021 avec la France, la Région et le Département

	Grand Chambéry	France	AURA	Savoie
Ratio OMA 2010(*)	345 kg/hab.	374 kg/hab.	344 kg/hab.	436 kg/hab.
Ratio OMA 2021	316 kg/hab.	335 kg/hab.	306 kg/hab.	362 kg/hab.
Diminution entre 2010 et 2021	-8,3%	-10,5%	-10,9%	-17,0%

(*) Les ratios 2010 à l'échelle nationale, régionale et départementale correspondent en réalité aux ratios de 2009, année pour laquelle une enquête Collecte a été menée auprès des collectivités du territoire français.

6 L'analyse de l'état des lieux : les orientations de réduction possibles

6.1 L'analyse des gisements d'évitement de déchets

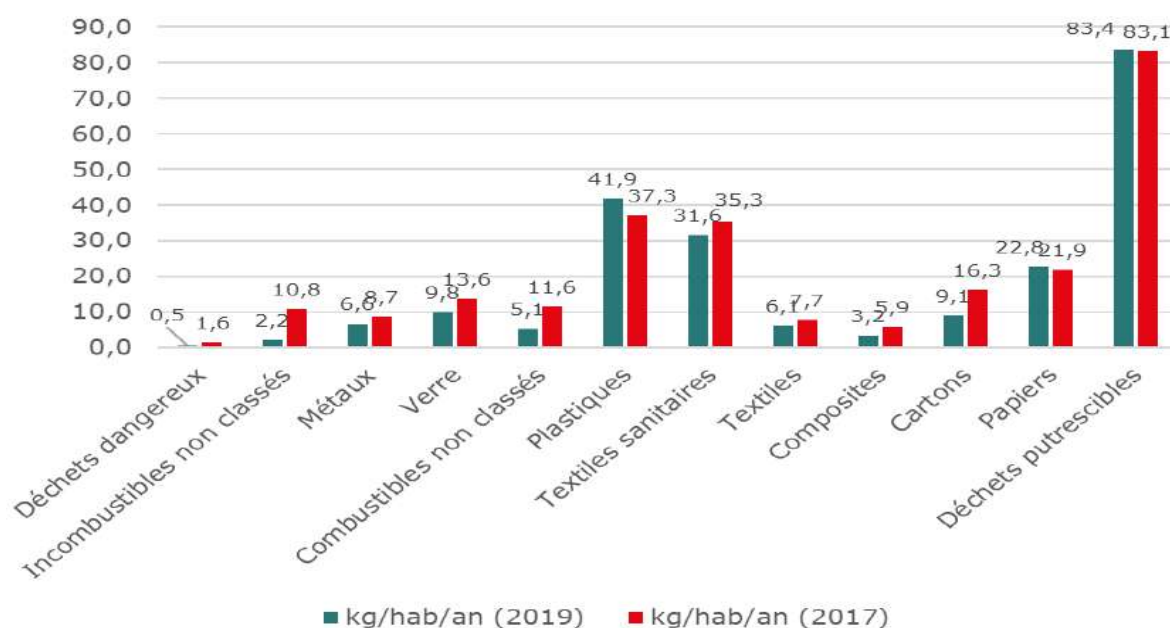
6.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères assimilées sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (les déchets restant après toutes opérations de tri) et des déchets issus de la collecte sélective (déchets recyclables).

La connaissance de la composition des OMR par la réalisation de caractérisations apporte des informations essentielles pour l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ; elle permet d'identifier les gisements de produits évitables par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de réduction des déchets. Grand Chambéry a réalisé une campagne de caractérisation des OMR en 2019. Cette caractérisation a été menée dans le cadre du projet de l'agglomération concernant le passage à l'extension des consignes de tri sur les plastiques, et de l'élaboration du Schéma Directeur Biodéchets.

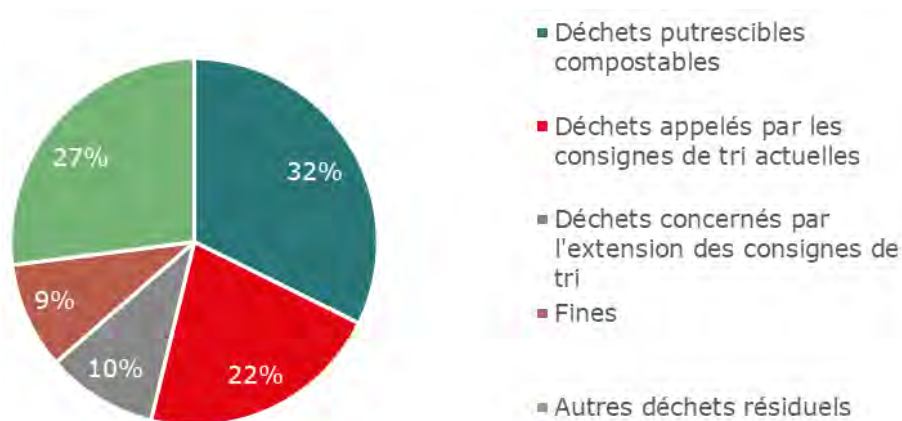
La figure graphique suivante présente les résultats de la caractérisation réalisée en 2019 sur le territoire et la référence nationale de 2017 (enquête MODECOM).

Figure 40. Répartition des résultats en kg/hab./an des OMR de Grand Chambéry en 2019 et comparaison avec les résultats nationaux MODECOM (2017).



Ainsi l'estimation de la composition des OMR de Grand Chambéry en 2019 est la suivante :

Figure 41. Composition des OMR de Grand Chambéry en 2019



Les principaux gisements d'évitement des OMR sont donc les suivants :

Figure 42. Principaux gisements d'évitement des OMA de Grand Chambéry en 2019 (en kg/hab.)

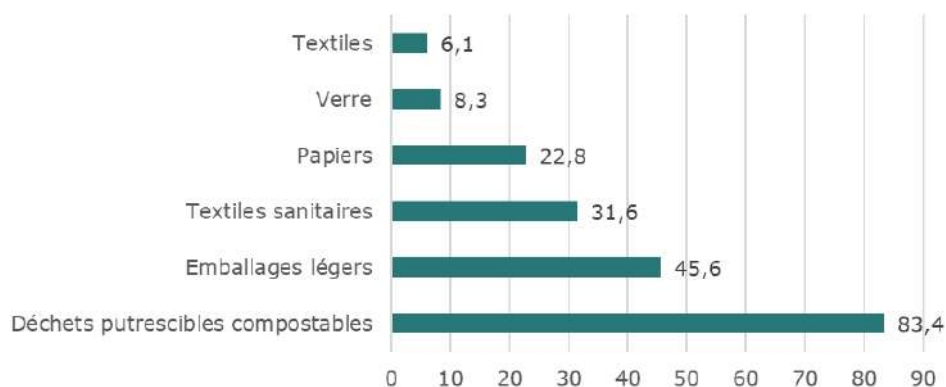


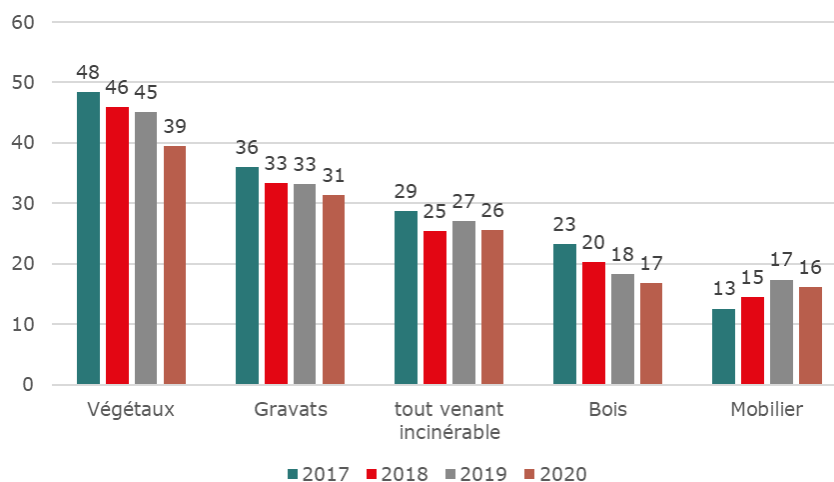
Figure 43. Principaux gisements d'évitement des OMA de Grand Chambéry en 2019 (en %)



6.1.2 Les gisements d'évitement en déchetterie et autres collectes

Au niveau des déchets apportés en déchetterie, les principaux gisements pouvant faire l'objet d'actions de réduction sont présentés sur le graphique suivant. Celui-ci représente l'évolution des performances de collecte en déchetteries sur les 5 flux majoritaires depuis 2017.

Figure 44. Évolution de la performance de collecte en déchetteries (en kg/hab.) entre 2017 et 2020 sur les principaux flux

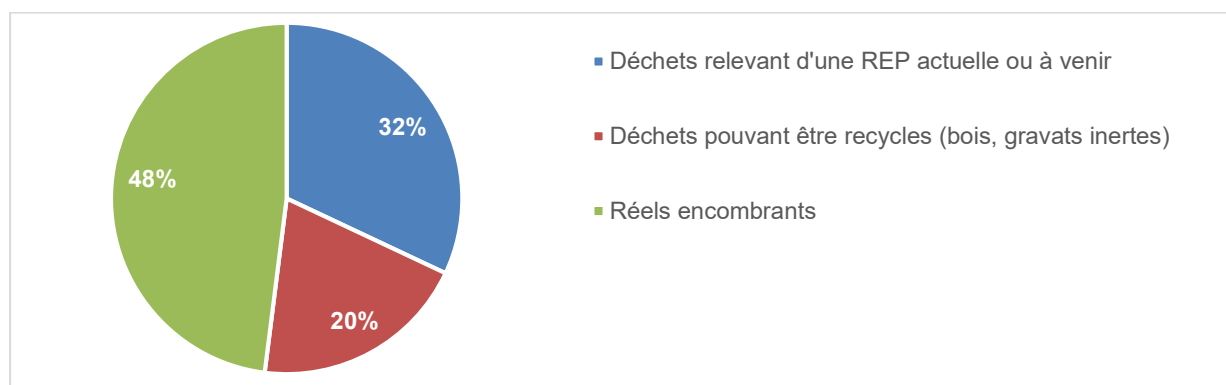


L'analyse de l'évolution des trois principaux flux les plus collectés dans les déchetteries entre 2017 et 2019 montre que le gisement de déchets verts a diminué de 7%, le gisement d'encombrants a diminué de 6% et le gisement de gravats a diminué de 8%.

Les principaux gisements d'intérêt, bien qu'étant en diminution, restent toutefois les flux présentés dans le graphique ci-dessus.

Des caractérisations de bennes d'encombrants en déchetteries ont été réalisées en 2021 et ont permis de montrer que seulement 48% des déchets présents dans ces bennes sont de réels encombrants, 32% relèvent d'une REP actuelle ou à venir, 20% pourraient être recyclés. Cette étude indique notamment que 4% de ces déchets seraient réemployables (composés de 2,80% de déchets > 40 cm - Chaussures, maroquinerie... et de 0,80% de déchets < 40 cm - Livres, draps, vaisselle, déco, etc...).

Figure 45. Type de déchets présents lors de caractérisations d'encombrants en déchetteries



6.2 Les actions de la prévention des déchets

6.2.1 Les programmes d'actions

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les points forts/faibles du PLPD et du CODEC, les acquis à conserver et les pistes de progrès à prendre en compte pour les inscrire dans le futur programme d'actions du PLPDMA.

Les résultats de la mise en œuvre des actions sont évalués, ainsi que leur impact en termes de réduction des tonnages pour les produits ou catégories de produits visés.

6.2.1.1 Le Programme Local de Prévention 2010-2015

L'objectif d'une baisse des DMA de 7% est atteint en 2015.

La mise en œuvre des actions prévues

C'est dans le cadre de ce 1^{er} programme que des actions emblématiques ont pu être initiées et se poursuivent encore aujourd'hui :

- Initier 1 événement par an de promotion du zéro déchet et de la récupération : les Dimanches de Récup'
- Accompagner les Communes membres et leurs habitants vers le broyage des végétaux à domicile, par le prêt de broyeurs thermiques
- Installer des caissons de réemploi dans les déchetteries
- Promouvoir et faciliter le passage aux couches lavables par des ateliers d'information et le prêt de kits
- Mettre en œuvre le réemploi des textiles par une prestation d'insertion sociale avec Emmaüs vêtements

6.2.1.2 Le contrat d'objectifs CODEC 2018 - 2020

Le **premier objectif** (baisse des DMA) est atteint en 2018 avec une diminution de -11,3% en 2018 et -12,0% en 2019 des déchets collectés.

Le **deuxième objectif** (taux de valorisation matière) n'a pas été atteint en 2019 mais des perspectives d'amélioration sont énoncées grâce aux résultats de caractérisations d'OMr effectuées en janvier 2019 : une importante partie de déchets se trouvant dans les OMr peut être détournée par un meilleur tri des usagers (grande part de CS encore présente dans les ordures ménagères).

Pour le **troisième objectif** (+10 entreprises engagées dans des projets d'économie circulaire) : 16 projets d'économie circulaire ont été dénombrés.

La mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues

Les actions relevant de la thématique prévention et leur état d'avancement sont présentés dans les tableaux en annexes (cf. annexe 3).

Le suivi, l'évaluation et la capacité d'adaptation du Programme

A la lecture des bilans 2019 et 2020, les documents attestent la capacité d'adaptation du programme par la collectivité. Les fiches actions sont bien détaillées et des ajustements ont été réalisés lorsque cela a été nécessaire. Il est à noter que toutefois, la crise du COVID-19 en 2020 a impacté le déploiement de certaines actions, le CODEC a donc été repoussé d'un an afin d'en tenir compte. La collectivité dispose d'un tableau de bord qui lui a permis de suivre l'avancement des différentes actions.

Soutien financier

L'ADEME a versé une subvention de 134 882,00€ pour solder la convention de financement du CODEC.

6.2.1.3 L'analyse bilan et l'identification des points forts et points faibles des programmes

Au travers de son programme d'actions le territoire a développé des actions de prévention. Les points forts et faibles des programmes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Figure 46. Bilan des points forts / faibles des programmes

Points forts	Points faibles
▪ Un territoire mûr en termes de prévention avec une bonne connaissance des acteurs et des enjeux. ▪ Un suivi et un reporting précis de la mise en œuvre du programme d'actions du CODEC. ▪ 2 objectifs sur 3 ont été atteints, dont celui fixant un objectif de réduction des OMA. ▪ De nombreuses actions à succès. ▪ Des acteurs motivés et prêts à s'engager dans la démarche de PLPDMA. ▪ Des études engagées (redevance incitative, déchetteries mobiles...) pouvant apporter des pistes d'amélioration supplémentaires.	▪ Des partenariats à renforcer : beaucoup d'acteurs ont déjà été mobilisés, mais l'enjeu sera de pérenniser les partenariats existants et de mobiliser et de créer de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire. ▪ Certains domaines de la prévention sont encore peu explorés (réparation des objets, actions de prévention ciblées sur la zone rurale du territoire, tourisme ...) ▪ Efficience du programme : la crise du COVID a impacté le déploiement de certaines actions Il reste notamment 15% de marge de progrès pour augmenter le taux de valorisation (matière et organique) et arriver à l'objectif de 55%.

6.2.2 L'identification et la mobilisation des acteurs

Une liste des acteurs stratégiques pouvant potentiellement s'inscrire et participer à la démarche territoriale engagée a été définie à partir des contacts identifiés par Grand Chambéry. Les acteurs recensés ont été renseignés dans un tableau et classés selon leur typologie. Les nouveaux contacts identifiés au fur et à mesure de la réalisation des entretiens ont été renseignés.

Ce fichier d'acteurs est un document de travail utilisé pour l'étude et qui sera complété durant la mise en place du PLPDMA. Cette base de données dynamique et évolutive pourra être complétée par Grand Chambéry lors de l'identification de nouveaux partenaires par la suite.

Des entretiens ont été réalisés avec les acteurs identifiés comme « stratégiques » ; des acteurs têtes de réseaux, pionniers et porteurs d'actions. Ces entretiens ont permis de mobiliser et informer les acteurs rencontrés sur la démarche engagée par Grand Chambéry ainsi que de collecter les informations suivantes autant que possible :

- L'identité de la structure ;
- Les actions déjà réalisées, les opportunités d'actions futures et les contraintes ;
- Le réseau des acteurs du territoire déjà mobilisés ou à mobiliser ;
- La motivation et les attentes de la structure rencontrée quant à la participation à la démarche ;
- Les entretiens ont été réalisés de décembre 2021 à janvier 2022 avec les différents acteurs.

6.2.2.1 L'analyse des dynamiques et opportunités de synergie

Le tableau suivant présente des démarches des acteurs du territoire pouvant offrir à leur sens des opportunités de synergie et de partenariat pour le développement d'actions de prévention des déchets dans le cadre du projet.

Figure 47. Dynamique des acteurs du territoire

Structure	Présentation / démarche	Opportunités d'action
Les Chantiers Valoristes Association créée en 2005	■ Mission première : l'insertion. Ils mènent également une mission de sensibilisation à la notion de gaspillage et de sauvegarde des ressources ■ 2 recycleries (La Ravoire et Drumettaz), 1 site de valorisation sur la déchetterie de Bissy, 1 atelier bois éco-responsable à La Cassine ■ Formation d'un collectif appelé ENFIN Réemploi avec 4 autres acteurs du territoire : expérimentation pour le réemploi des matériaux de construction avec une matériauthèque à Chambéry	■ Améliorer le réemploi des DEEE, pour l'instant limité dans les ressourceries ■ Avoir du personnel des Chantiers Valoristes présent sur les déchetteries de Grand Chambéry afin de détourner une plus grande quantité et qualité de matériaux ■ Mise à disposition de foncier de la part de la collectivité pour les ressourceries, qui demandent de plus en plus d'espace
Compost'Action Association créée en 2010 / Les Epigées	■ Développement de toutes les formes de compostage : titulaire du marché de compostage partagé de Grand Chambéry ■ Accompagnement sur des jardins partagés en partenariat avec des communes de l'agglomération ■ Formations diverses autour du compostage et de la gestion des déchets verts ■ Actions de sensibilisation, par exemple autour de l'alimentation saine et locale	■ Développer la communication autour du compostage : sur le site de l'agglomération, les panneaux de communications dans les communes, etc. ■ Mettre en place une formation spécifique à destination des élus de chaque commune, car actuellement la répartition des composteurs de quartiers est très inégale sur l'agglomération
Lycée Saint-Ambroise	■ Lycée labélisé E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) niveau 2 : ■ Label valable 3 ans ■ 3 niveaux : Engagement, Approfondissement, et Expertise ■ Commission éco-responsable avec une vingtaine d'éco-délégués (élèves) ■ Actions de sensibilisation de la part d'éco-délégués auprès des autres élèves sur le tri et la prévention des déchets ■ Méthanisation des déchets alimentaires du self avec Tri-vallées	■ Engager les autres établissements du territoire dans la démarche E3D via l'exemplarité de cet établissement

Structure	Présentation / démarche	Opportunités d'action
CCI Savoie Chambre consulaire	- Porte tous les sujets de développement économique, avec un pôle développement durable important constitué de 4 à 5 personnes - Intégrée au CODEC avec l'organisation de bourses d'échanges : petits ateliers d'une vingtaine d'entreprises sur le thème de l'économie circulaire - Défi anti-gaspi accès biodéchets - Développement d'ACTIF, plateforme nationale de l'économie circulaire : échange de ressources et de flux entre entreprises	- Relance du défi anti-gaspi en 2022 : possibilité de s'associer aux collectivités ? - Actions France Relance pour la transition écologique : diagnostic gratuit et accompagnement en partie financé pour les restaurateurs ou hébergeurs touristiques. Les hébergeurs de la station appartenant à Grand Chambéry pourraient en bénéficier. - Créer une alchimie entre les collectivités, chambres consulaires et consultants à l'instar de ce qui est fait dans le cadre du Territoire à Energie Positive (TEPOS) - Investir dans la communication - Inviter la CCI Savoie pour les réunions techniques qui traitent des entreprises pour faciliter l'accompagnement en aval
CMA AuRA Chambre consulaire	- Périmètre AuRA avec une antenne en Savoie - Accompagnement des artisans aux questions de l'environnement sous forme de diagnostics et de conseils - Développement de la marque Repar'Acteurs : promotion des artisans qui offrent un service de réparation avec un annuaire national de la réparation	- Communiquer efficacement auprès des artisans sur l'arrivée de la REP bâtiment : la CAPEB (Confédération des Artisans du bâtiment), les collectivités et la CMA doivent avoir le même discours - Développer des solutions adaptées à l'artisanat : discours pratique plutôt que théorique, gestion de tous petits flux de déchets
CRESS AuRA Chambre consulaire	- Représentation des structures de l'ESS auprès du public, développement et financement des structures, lien avec les collectivités locales et au niveau régional, aide au diagnostic et à la création de projets - Pilotage du French Impact Grand Chambéry : accélérateur d'innovation sociale et environnementale avec comme priorités l'alimentation durable, l'économie circulaire et l'accessibilité numérique - Aide à la coopération entre acteurs de l'ESS, avec par exemple la mise en relation des acteurs pour le réemploi du verre qui ont pu mutualiser la communication et les moyens logistiques - Création d'une nouvelle plateforme web ayant pour objectif de mettre en avant les acteurs les plus engagés en économie circulaire (https://carteco-ess.org/annuaire)	- Favoriser toutes les actions de coopération et de partage des pratiques - Standardiser les contenants pour faciliter le réemploi du verre, uniformiser les matériaux de réemploi pour le BTP - Appels d'offres : intégrer un critère social et environnemental, prévoir des variantes ou des petits lots pour favoriser la réponse d'acteurs du réemploi ou de l'ESS

Structure	Présentation / démarche	Opportunités d'action
InnoVales Pôle Territorial de Compétence Economique (PTCE) formé en 2013	- Basé en Haute-Savoie avec quelques actions en Savoie - Outil d'accélération pour les projets économiques à fort impact social et environnemental - Incubateur ID CUBE : 60 entreprises engagées en économie circulaire et solidaire créées depuis 2016 (déploiement de l'incubateur à Grand Chambéry en 2019) - Création de ressourceries et recycleries	Créer une plateforme organisée sur le territoire de Grand Chambéry (PTCE ou autre)

Sur la base de ces premiers entretiens, on constate une attente commune des acteurs sur le développement d'une communication claire et portée par tous sur les sujets de l'économie circulaire.

Ces entretiens ont également permis de recenser d'autres acteurs importants sur le territoire :

Figure 48. Acteurs recensés en complément

Nom	Activité
ENFIN Réemploi	Expérimentation pour le réemploi de matériaux de construction avec une matériauthèque à Chambéry
Recyclivre	Partenariat avec les recycleries pour référencer les ouvrages récupérés et les vendre en ligne
Art Ski Tech	Revalorisation des vieux skis et planches de snowboard
Collectif ABC	Ateliers de réparation
EPFL 73	Déconstruction de friches industrielles pour le compte des mairies. Récupération des matériaux avant démolition, publication d'annonces et redistribution.
J'aime BOC'OH	Traiteur et conserves, lutte contre le gaspillage alimentaire, vente d'invendus
Supermarché Eko-syst'M	Porteur d'un message fort sur la prévention des déchets
Citiz Alpes-Loire	Mobilité, mutualisation, autopartage de véhicules (prévient le fait d'acheter un autre véhicule).
Le mouton à lunettes	Location et mise à disposition de vêtements de seconde main
CAPEB et fédération du bâtiment Fédération Des Boulangers Des Pays De Savoie Confédération Générale de l'Alimentation en Détail	Représentation des artisans
France Active Savoie Mont-Blanc	Réseau au service des entrepreneurs engagés
Trialp Tri-vallées Savoie Déchets	Prestataires déchets

Ces acteurs pourront être mobilisés en fonction des actions retenues, certains sont d'ailleurs membres de la CCES du PLPDMA.

6.3 L'analyse croisée des données du diagnostic

Cette étape consiste à faire une analyse croisée des données du diagnostic afin d'identifier les objectifs stratégiques prioritaires et les actions envisageables à l'échelle du territoire. L'objectif de cette analyse est de passer d'une vision sectorielle à une vision transversale globale et mettant en exergue les éléments décisionnels pour construire le programme d'actions du futur PLPDMA.

6.3.1 Les gisements d'évitement et enjeux de prévention

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état des lieux selon une approche « déchets / produits » constituant les DMA. Cette analyse permet d'identifier et de mettre en avant les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Cette analyse est réalisée en se basant sur les données suivantes :

- Les caractéristiques et enjeux du territoire ;
- Les données de production et d'évolution des DMA ;
- L'identification des gisements d'évitement à production forte à faible ;
- Le bilan des actions de prévention déjà engagées.

Cette analyse permet ainsi d'identifier les gisements qu'il paraît important de retenir en priorité et les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

La méthode de priorisation a été établie par rapport à la production de déchets de chaque flux (gisement important ou non), aux objectifs de réduction fixés par le PRPGD, à la facilité d'agir de la collectivité par rapport à la réduction du flux et par rapport aux flux non traités dans les actions actuelles de prévention.

Figure 49. Détermination des gisements d'évitement prioritaires et des enjeux de prévention sur la base de la caractérisation des OMR effectuée en 2019

Gisement	Éléments de diagnostic	Production	Enjeu prévention
Biodéchets des OMR	Gisement très important estimé à : 83,4 kg/hab. Gaspillage alimentaire élevé au niveau national Le compostage domestique et le compostage partagé sont des actions engagées et fonctionnant bien, mais les marges de progrès semblent encore importantes (atteinte des objectifs du schéma directeur biodéchets). Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont initiées dans les écoles.	1 - Fort	Renforcer la communication autour du compostage Inciter les établissements scolaires du territoire à trier leurs déchets alimentaires Travailler avec la CCI Savoie pour engager les professionnels dans le défi anti-gaspi Inciter les restaurateurs à proposer aux clients de repartir avec leurs restes de repas
Emballages (hors verre)	Gisement important restant dans les OMR de 46,6 kg/hab. La collectivité organise des actions de sensibilisation pour la réduction des emballages : atelier produits ménagers « maison », promotion des magasins de vrac locaux, etc. Peu d'actions ont encore été engagées sur le territoire pour réduire les emballages avec les commerçants ou les consommateurs (2 restaurants mobilisés).	1 - Fort	Continuer de promouvoir les démarches d'éco-consommation : vente en vrac, éco-conception

Gisement	Éléments de diagnostic	Production	Enjeu prévention
Biens d'équipement (Encombrants, Mobilier, DEEE)	Gisement global de 51,7 kg/hab. Une partie de ce gisement pourrait être réemployé. Les encombrants (27 kg/hab./an) représentent 16 % des déchets apportés en déchetterie. Le mobilier et les DEEE représentent respectivement 17,4 et 7,2 kg/hab./an collectés en déchetteries.	1 - Fort	Soutenir et promouvoir les lieux de réemploi : ressourcerie Améliorer le taux de captage des matériaux réemployables en déchetterie
Les textiles sanitaires	Un gisement de textiles sanitaires important de 31,6 kg/hab. dans les OMR La collectivité a engagé des actions visant à promouvoir les couches lavables.	1 - Fort	Accompagner la réduction de textiles sanitaires, notamment avec la promotion des couches lavables au sein des crèches et des relais des assistantes maternelles Mettre l'accent sur les alternatives aux protections menstruelles (promotion à travers les équipes médicales, les étudiantes, ...) Passer de la sensibilisation à l'action.
Déchets inertes/gravats	Un gisement plutôt faible en déchetterie de 33,2 kg/hab. , depuis l'interdiction des professionnels en déchetterie. (20 % des apports en déchetterie)	1 – Fort sur les projets de déconstruction 2- Moyen sur les déchetteries	Poursuivre le travail engagé avec les maîtres d'ouvrages et les artisans
Déchets des entreprises	Le gisement des déchets des entreprises n'est pas connu sur le territoire mais une estimation par le MODECOM 2017 : 19% des OMA collectés par le service public.	2-Moyen	Travailler avec les chambres consulaires pour effectuer des diagnostics et accompagner les professionnels à réduire leurs déchets
Déchets verts	Gisement relativement restreint de déchets verts (45,1 kg/hab.) collecté en déchetteries, avec une diminution depuis l'interdiction des professionnels en déchetterie. Des actions déjà engagées pour réduire ce flux (compostage, broyage sur 34 communes).	2-Moyen	Continuer le développement du broyage et paillage afin de sortir le flux des déchetteries et favoriser les pratiques de gestion de proximité
Papiers	Un gisement des papiers de 22,8 kg/hab. dans les OMR. Imprimés Non Sollicités (INS) : le gisement dans les OMA n'est pas connu La collectivité a engagé des actions visant à réduire les démarches papiers en interne et dans ses activités avec le public (éco-exemplarité), et le Stop Pub depuis 2005.	2-Moyen	Développer le Oui Pub. Développer des actions d'éco-exemplarité au sein de Grand Chambéry.
Verre	Le verre représente 9,8 kg/hab. dans les OMR et 30 kg/hab. collecté Alpes Consigne, filière de consigne créée sur le territoire Une mise à plat des conteneurs verre (nettoyage, remplacement) et une campagne de communication ciblée sur le verre ont été organisées par la collectivité.	2-Moyen	Mieux capter le verre dans les OMR. Promouvoir la filière de consigne auprès des ménages et des professionnels

Gisement	Éléments de diagnostic	Production	Enjeu prévention
Objets à usage unique	Le gisement de cette catégorie de produit n'est pas connu	2-Moyen	Nécessite d'engager les personnes dans de nouvelles pratiques, de montrer leur avantage et de les toucher à travers les autres dimensions (santé, nocivité du plastique pour la planète...). Développer l'usage de gobelets/vaisselle réutilisable avec les organisateurs d'événements et la vente à emporter. Promouvoir l'eau du robinet au sein des établissements publics et du grand public. À partir du 1er janvier 2022, certains établissements recevant du public (de catégorie 1, 2 et 3) sont dans l'obligation de donner accès au public à des fontaines d'eau potable.
Déchets de Grand Chambéry et des communes	Non connu	2-Moyen	Engager une réflexion avec les services, un changement des pratiques et une implication des agents et élus afin de développer l'éco-exemplarité
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	Un gisement de TLC dans les OMR de 6,1 kg/hab. Ce gisement est du même ordre de grandeur que le gisement national mis sur le marché de 9 kg/hab. Performance de collecte de 2,8 kg/hab. , 68% du gisement des textiles est encore présent dans les OMR. Le maillage de PAV des TLC est jugé insuffisant.	3- Faible	Promouvoir les points de collecte et en installer de nouveaux
Déchets dangereux	Un gisement est de 0,5 kg/hab. dans les OMR et de 3,1 kg/hab. en déchetterie. Bien que les quantités soient faibles, la nocivité de ces déchets est très importante	3- Faible	Nocivité des déchets : sensibilisation aux alternatives

6.3.2 La spécificité des déchets issus des activités économiques :

Collectés en mélange avec les déchets produits par les habitants, le flux des déchets d'activités économiques est difficile à suivre précisément dans les OMA.

Le volume 2022 collecté auprès des entreprises soumises à la redevance spéciale est de 59 865 m3/an en OMR et de 19 944 m3/an en CS.

Si les densités de 130 kg/m3 pour les OMR et de 75 kg/m3 pour les CS sont appliquées.

Le flux 2022 de redevance spéciale s'évalue à 9 278 tonnes/an, soit **21,18% des OMA**.

Cependant, ce chiffre issu de la redevance spéciale n'est pas une donnée constante, du fait de sa variabilité qui est fonction du nombre de professionnels conventionnés et des volumes minimum pris en compte par la collectivité.

L'estimation du flux se base donc sur les données du MODECOM 2017, soit **19% des OMA** (20% des OMR et 15% des CS).

6.3.3 L'analyse AFOM « Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces »

La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial. Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir pour les différentes thématiques du diagnostic.

Figure 50. Analyse AFOM

		Atouts	Faiblesses
Facteurs internes		Une collectivité avancée qui porte des actions ambitieuses sur tous les piliers de l'économie circulaire : - La collectivité a déjà engagé un programme de réduction des déchets (un PLPD) et un contrat d'objectifs d'économie circulaire (CODEC) - Un suivi et un reporting précis de la mise en œuvre des programmes d'actions est déjà en place. Faible ratio de production de DMA (principalement en déchetteries) - Atteinte des objectifs du CODEC - Ratio de DMA en diminution : -12% en 9 ans (2010-2019) - Cette baisse est en grande partie due à l'arrêt d'accueil des professionnels en déchetteries. Un portage politique fort	Des gisements encore à détourner et réduire : - Une grande partie des OMR encore valorisable - Un gisement des emballages important
		Opportunités	Menaces
Facteurs externes		Un territoire volontaire : - Une dynamique déjà en place sur le territoire - Une population déjà sensibilisée à la question - Des acteurs déjà mobilisés (avec une forte volonté de faire ensemble) et potentiellement porteurs de projets sur plusieurs thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi... Un contexte législatif incitatif : LTECV, loi AGECE, interdiction des plastiques à usage unique, REP Une émergence de solutions innovantes (matériaux, déconstruction...) Un potentiel de réduction de la consommation en lien avec la perte de pouvoir d'achat	Crise sanitaire : - Diminution des opportunités de sensibilisation - Retardement et limitation des actions pouvant être menées De nombreux acteurs et un besoin d'une dynamique commune de coopération

7 Les objectifs stratégiques et de réduction des déchets

7.1 Les objectifs globaux

Le PLPDMA s'inscrit dans les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets 2021 – 2027, ainsi qu'avec les objectifs spécifiquement introduits par le PRPGD Auvergne Rhône Alpes.

Il se fixe 2 objectifs globaux :

- **En terme quantitatif** : il s'agit de réduire de 12% /an le poids (en kg/hab.) de DMA produits sur la période de mise en œuvre du programme (de 2025 à 2030).
- **En termes de gouvernance et d'animation territoriale**, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions qu'ils portent.

7.2 Les axes stratégiques du programme

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels, la CCES propose de retenir 7 axes stratégiques du programme d'actions :

Axe 1 - Soyons éco-responsables

Favoriser la consommation responsable par des actions sur la consigne, le vrac, les couches lavables, l'usage de la vaisselle jetable (y compris lors des événements culturels et sportifs).

Axe 2 - Inciter financièrement à la réduction des déchets

Inciter financièrement la réduction des déchets par des actions sur le système de gratification, la monnaie locale et les structures de soutien (y compris les notions de tarification incitative et de redevance spéciale).

Axe 3 - Mieux informer et sensibiliser

Informar et sensibiliser tous les publics en revisitant nos moyens d'information, par le développement des réseaux sociaux, l'accompagnement du Zéro publicité et la création de réseaux d'acteurs.

Axe 4 - Accompagner l'économie circulaire

Accompagner les acteurs économiques dans la réduction des flux de déchets assimilés par des actions sur l'éco-conception, les achats durables, le développement de l'écologie industrielle et territoriale, et l'économie de la fonctionnalité.

Axe 5 - Les déchets compostables, une ressource

Réduire les différentes fractions organiques dans les DMA par des actions sur les espaces verts, le gaspillage alimentaire, le compostage de proximité et la consommation raisonnée.

Axe 6 - Des collectivités éco-exemplaires

Engager Grand Chambéry et ses communes membres dans une démarche d'éco-exemplarité par des actions sur l'usage du papier, la fin de l'usage unique, la sensibilisation des agents, les marchés publics de l'agglomération et la réduction de l'utilisation de produits chimiques.

Axe 7 - Réparer, réutiliser au lieu de jeter

Inciter et développer la réparation, le réemploi et la réutilisation / prolonger la durée de vie par des actions sur l'adaptation des déchetteries au réemploi, le développement de recycleries, la proposition de services de réparation, la favorisation du prêt et le changement de comportements.

7.3 Les objectifs de réduction des DMA

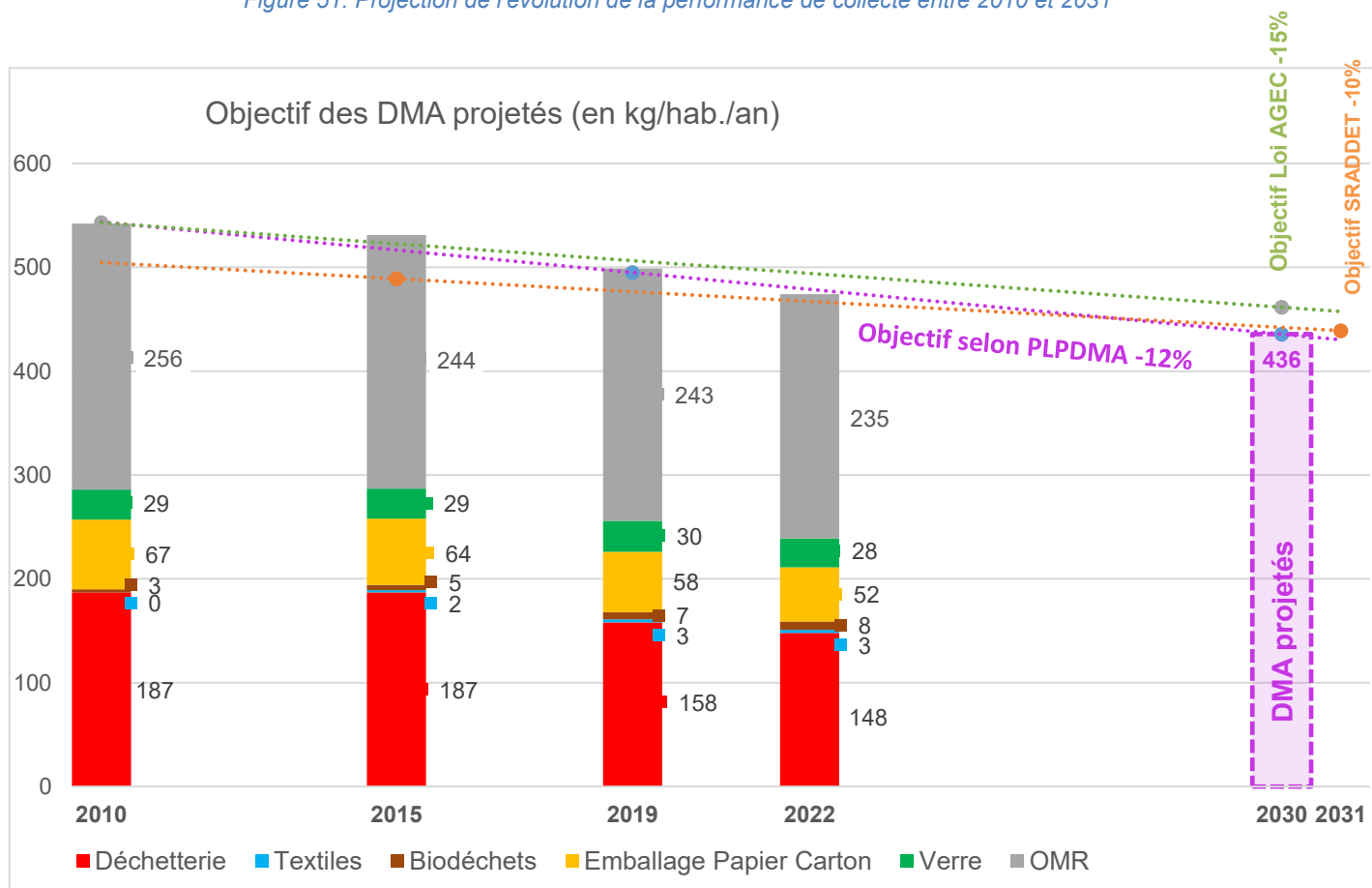
L'objectif réglementaire de -15% des DMA en 2030 (par rapport à 2010), est défini par la loi AGECE. Il se traduit pour Grand Chambéry par une performance de collecte de 462 kg/hab./an en 2030.

Les actions de prévention des déchets déjà en place sur le territoire ont permis d'atteindre cet objectif dès 2022 avec une performance de collecte de 468 kg/hab./an.

Le maintien d'actions existantes et le développement de nouvelles actions permettent de proposer un objectif sur la durée du PLPDMA (date de la caractérisation des OMR à 2019) **à -12% d'ici 2030**.

L'objectif global fixé par le PLPDMA 2025-2030 est donc de réduire d'ici son terme de 60 kg/hab./an (-12%).

Figure 51. Projection de l'évolution de la performance de collecte entre 2010 et 2031



8 Les fiches-actions

8.1 Le tableau de synthèse

Le tableau de synthèse est en annexe 5 du présent document.

8.1.1 Les actions en cours de réalisation

Le recensement des actions du programme a permis de prendre en compte des actions déjà réalisées par Grand Chambéry. Ces actions sont actuellement budgétées chaque année.

Evènementiel

Des bacs de tri sont prêtés pour les événements des associations.

Des événements sont organisés en régie, tel que le Dimanche de récupération (au printemps et à l'automne).

Lors de grands événements locaux (Foire de Savoie, Lafibala, Le marché des continents, Tour du monde), des stands sont tenus en régie afin de communiquer sur les gestes de tri et l'éco-consommation en distribuant notamment des gourdes (400).

L'équipement de pédagogie est conçu en régie et utilisé lors des événements.

Animation

Ateliers :

Des ateliers sont réalisés toute l'année, d'une part en régie par 3 animatrices scolaires (50% du temps de travail) et un animateur adulte et professionnel (27), et d'autre part, par des prestataires extérieurs (70). L'équipement de pédagogie est conçu en régie et peut-être prêté aux enseignants.

Visites guidées :

Des visites guidées de sites de réemploi et d'usines de traitement des déchets sont réalisées en régie par l'animateur adulte, soit 130 visites guidées par an environ.

Promotions :

Les prestataires extérieurs réalisent des sessions de promotion et de formation des couches lavables auprès des professionnels publics de la petite enfance et prêtent les kits de couches dont le lavage est pris en charge grâce à une entreprise d'insertion.

Défis et challenges :

Le Défi Mieux Manger Moins jeter s'est tenu auprès des habitants pendant 3 mois. Le programme permettait la réalisation d'ateliers. Le défi a été suivi au niveau scolaire par le collège Jean Mermoz à Barby.

Communication et supports

La communication est réalisée par un référent de communication de la Direction Gestion de Déchets en lien avec la Direction Communication.

Une information sur les gestes de tri sont délivrés en réunion publique par les 4 agents Coordinateurs de relation de proximité.

Médias :

Un profil Facebook « Des idées pour ne plus jeter » permet de publier des informations de réduction de déchets.

Le site internet de Grand Chambéry diffuse l'agenda d'environ 150 animations.

Le Rapport d'activité « Prévention et gestion des déchets » apporte les informations d'activité des 6 services de la Direction avec le soutien de la Direction communication qui réalise le graphisme et la publication du document.

Déchets organiques

Des broyeurs thermiques (16) renouvelés tous les 2 ans, des petits (8) et des grands (7) broyeurs électriques sont prêtés aux usagers.

Des composteurs individuels (2 000 par an) sont distribués en régie aux habitants.

Des établissements (5) sont équipés avec 4 composteurs et accompagnés.

Des sites collectifs (25) équipés de composteurs partagés (4 par site) sont mis en place et suivis en régie par l'animateur biodéchets et événementiel.

Eco-exemplarité

Sensibilisation :

Les différentes directions de Grand Chambéry sont accompagnées en régie par le référent Eco-exemplarité, depuis le diagnostic à la mise en œuvre de mesures de réduction de déchets de l'administration. Il promeut notamment l'éco-exemplarité.

Objet perdus :

La Direction des équipements gère les objets trouvés selon leur catégorie. Les objets dit "de valeur" (montres, bijoux, etc.) sont remis à la police municipale si les objets sont non réclamés, les bonnets de bain et les lunettes de natation sont prêtés auprès des écoles pour le cycle de natation, les serviettes de bain sont données à la SPA et les vétérinaires, au bout de 6 mois, si les objets sont non réclamés et les vêtements, les brassards, etc... sont mis dans les conteneurs à vêtements.

Marchés publics :

Chaque direction de Grand Chambéry prend en compte dans les marchés publics l'éco-exemplarité dans la rédaction des cahiers des charges environnementaux incluant des produits éco-conçus, moins nocifs, réutilisés et de seconde main.

Echange d'objets

Des locaux d'échanges d'objets sont déployés

Des boîtes à livres sont réalisées par les communes.

Assistances et accompagnement

Déchets assimilés :

Les professionnels sont accompagnés par un agent Chargée de mission auprès des professionnels (à temps plein).

Gaspillage alimentaire :

Le Département impulse les projets alimentaires territoriaux (PAT). La Chargée de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité contribue à ce projet en réalisant de la sensibilisation locale "Goûtez aux saveurs d'ici" et en participant à une expérimentation foncière (cartographie des parcelles pour maraîchage, acquisition des terrains et projets de SCIC).

Economie circulaire :

❖ Sensibilisation :

L'association Solucir réalise des Forums et des Circonférences à destination des professionnels.

❖ Soutien financier :

Grand Chambéry soutient les associations de l'économie circulaire, Solucir et ENFIN ! Réemploi.

Alpes Consignes est soutenu financièrement grâce à une partie de la subvention économie circulaire de 20 000€.

Grand Chambéry a pris des parts dans les SCIC Alpes Consigne et SkiTEC.

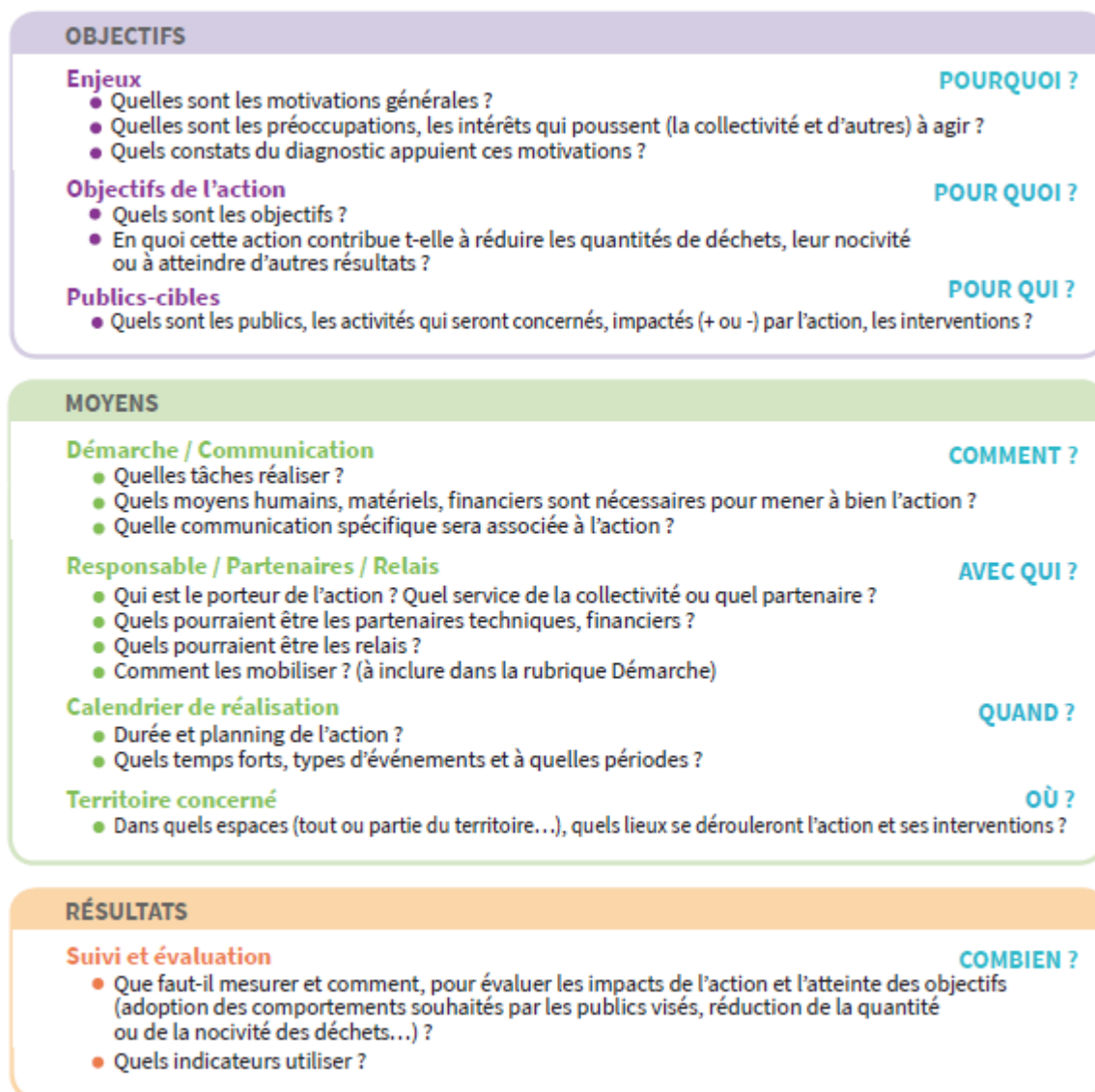
❖ Pôle Eci :

La responsable prospective et prévention des déchets accompagne les bailleurs sociaux et copilote avec le Directeur de l'urbanisme et du développement local, l'étude de faisabilité du pôle d'ECi réalisée par un groupement de prestataires. Le Département subventionne l'étude à hauteur de 15 600€.

8.2 L'organisation des fiches actions

Les fiches actions sont structurées afin de répondre à minima aux huit questions suivantes :

Figure 52. Structure des fiches actions



Source : (ADEME, [Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA – Synthèse](#))

8.3 Les fiches actions

Les 74 fiches actions sont en annexe 6 du présent document.

9 Le dispositif de communication

9.1 La consultation du public

La consultation du public s'est déroulée du 9 octobre 2024 au 30 octobre 2024 après avis de la CCES et la validation du Président, actée par arrêté.

La consultation du public a été relayée sur le site internet de Grand Chambéry, et de chaque commune membre. Une version papier a été mise à disposition dans 4 sites du territoire : le siège des Blachères et l'antenne du Chatelard de Grand Chambéry, et en mairies de La Motte-Servolex et de Saint-Alban-Leysse.

Un sondage en ligne a permis de recueillir les questions et les commentaires de la population, dont la synthèse est décrite ci-après.

9.1.1 La synthèse

Ce chapitre sera complété après la consultation du public.

9.2 La diffusion du PLPDMA

Le PLPDMA sera proposé à l'adoption lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024.

Dans ce cadre, un évènement fort sera organisé afin de communiquer largement l'information à la population.

Les médias seront sollicités et permettront une diffusion des actions de réduction des déchets à un large panel de personnes via les supports suivants : presse écrite, réseaux sociaux, site web, supports de communication interne, newsletter et magazine Cmag de Grand Chambéry.

9.3 Le PLPDMA sur le long terme

Régulièrement, des réunions publiques, des sondages, des concertations sur les nouvelles actions et une newsletter spéciale PLPDMA seront les supports de la promotion du programme.

Chaque année, dans le cadre du suivi et du bilan du PLPDMA, un communiqué de presse sera réalisé pour montrer à la population les actions concrètes qui ont été mises en œuvre.

10 Le calendrier de travail

10.1 La phase projet

Le projet de PLPDMA a débuté avec la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2021 pour approuver l'engagement de Grand Chambéry dans un processus d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (cf. annexe 1).

La délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 a approuvé la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de Grand Chambéry et a désigné la vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés de Grand Chambéry, présidente de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (cf. annexe 2).

L'état des lieux a été réalisé par le bureau d'étude ELCIMA de décembre 2021 à février 2022.

Depuis fin 2021, Mme Manon Fabre, stagiaire en 2ème année de Master en Ingénierie du comportement, intégration sociale et prévention de l'Université de Poitiers, a travaillé sur la thématique de l'accompagnement au changement de pratiques des habitants, en tant que consommateurs, pour augmenter la connaissance des impacts environnementaux et ainsi limiter les déchets engendrés par la consommation. Les résultats de l'enquête sur la réduction des déchets diffusés du 21 avril au 02 juin 2022 est mis en annexe du présent document (cf. annexe 4).

La CCES du 1^{er} décembre 2022 a permis de définir les noms des 7 axes stratégiques.

Le diagramme illustre la stratégie de la Région Île-de-France pour la réduction des déchets, structurée autour de sept axes principaux, représentés par des segments colorés d'une roue circulaire :

- Axe 1** : Soyons éco-responsables
- Axe 2** : Inciter financièrement à la réduction des déchets
- Axe 3** : Mieux informer et sensibiliser
- Axe 4** : Accompagner l'économie circulaire
- Axe 5** : Les déchets compostables, une ressource
- Axe 6** : Des collectivités éco-exemplaires
- Axe 7** : Réparer, réutiliser au lieu de jeter

Figure 54. Le planning des groupes de travail autour des 7 axes



- Les 7 ateliers ont permis de recenser **500 idées** d'actions qui ont été triées et organisées en :
7 axes → 28 actions → 97 sous-actions
- Seules les 33 sous-actions de l'axe 6 « Des collectivités éco-exemplaires » ont déjà été priorisées en atelier du mardi 24 janvier 2023
- La session du 26 avril 2023 a donc permis de prioriser :
6 axes → 22 actions → 64 sous-actions
- Un seuil de **80 sous-actions maximum** a été appliqué pour rester cohérent avec les autres plans de Grand Chambéry

Figure 55. Photographies du travail de concertation lors d'un groupe de travail



Une information succincte des actions du PLPDMA a été présentée au Conseil Communautaire du 6 juillet 2023 avant la consultation du public.

La consultation du public se tiendra du 9 octobre 2024 au 30 octobre 2024. Si les remarques amènent une modification du projet de PLPDMA, la CCES sera à nouveau réunie pour avis.

Le PLPDMA sera adopté par délibération au Conseil Communautaire du 19 décembre 2024, avant la publication du document et avant la transmission à l'ADEME et au préfet de région.

10.2 La phase exécution

Les actions du PLPDMA s'exécutent à partir de la date d'adoption du programme en Conseil Communautaire et pour une durée de 6 ans.

Durant l'année, le programme d'actions est suivi grâce aux indicateurs d'activité et aux indicateurs d'impacts définis par action.

En fin de chaque année, un bilan est réalisé pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

10.3 La révision

La révision du PLPDMA sera réalisée tous les 6 ans pour améliorer le programme d'actions et faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

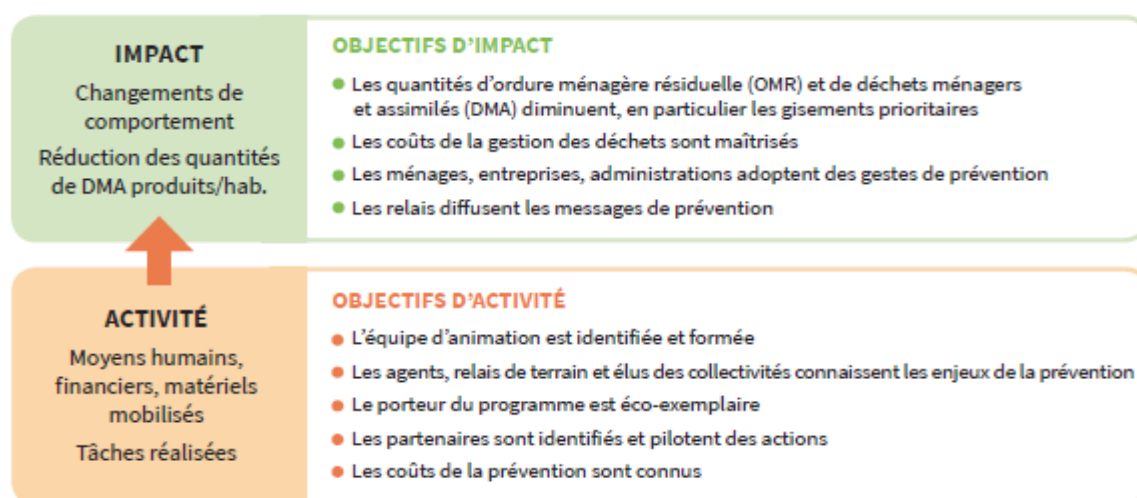
Les actions pourront évoluer d'une action de sensibilisation à une action de développement concrète sur le terrain.

Cette étape de révision permettra notamment de prendre en compte les nouvelles réglementations en incluant si besoin au programme de nouvelles actions et l'évolution éventuelle des objectifs nationaux de réduction des déchets.

11 Les modalités de suivi et d'évaluation du programme

Les indicateurs d'activité et d'impact sont définis comme suit selon l'ADEME :

Figure 56. Principe des indicateurs d'activité et d'impact



Source : (ADEME, *Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA*)

11.1 Les indicateurs d'activité et objectif

Les indicateurs d'activité sont répartis par sous-actions dans chacune des fiches actions.

11.2 Les indicateurs d'impact et objectif

Le tableau de synthèse des objectifs d'impact est en annexe 7 du présent document.

Les objectifs d'impact sont présentés par flux globaux. L'analyse fine et détaillée des objectifs par sous-actions n'est pas quantifiable.

12 L'impact environnemental

Le tableau de synthèse de l'impact environnemental est en annexe 8 du présent document.

L'empreinte Carbone : les données de référence émanent de la Base de données Empreinte de l'ADEME <https://base-empreinte.ademe.fr/donnees/jeu-donnees>.

L'empreinte Eau : Les données de référence ont été collectées sur différents sites internet, y compris le site <https://www.waterfootprint.org/>, le Centre d'Information de l'Eau et <https://reporterre.net/L-empreinte-eau-le-nouvel>.

L'empreinte Biodiversité : Le CDC Biodiversité n'a pas encore publié les données pour le domaine des déchets <https://www.cdc-biodiversite.fr/le-global-biodiversity-score/>.

13 Le planning et le budget prévisionnels

13.1 Le planning prévisionnel

Le tableau de synthèse est en annexe 9 du présent document.

13.1.1 La création du Pôle d'économie circulaire

Le Pôle d'économie circulaire (Eci) a un budget propre. Pour une meilleure lisibilité du PLPDMA, les tableaux récapitulatifs ci-dessous ne prennent pas en compte les moyens humains et les dépenses qui sont spécifiquement liés à la création du Pôle économie circulaire.

La création du Pôle Eci estimé à 11,4 millions d'euros TTC (y compris achat du foncier si nécessaire) sera financé sur 20 ans.

Les dépenses sur les 6 années du PLPDMA, du Pôle Eci pour 206 k€ TTC en fonctionnement et 3,42 millions d'€ TTC en investissement, ont été retirées du tableau récapitulatif.

Une subvention a été versée par le département pour l'étude 15 600 € TTC. L'étude réalisée par un groupement constitué d'Inddigo, SoluCir et Kayak architecture s'élève à 45 000€ TTC.

Le PLPDMA recense ce projet au travers de la fiche action « 4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main ».

13.1.2 Les moyens humains

Ces actions sont mises en œuvre par les agents de Grand Chambéry en régie ou par recours à des prestataires de service. En fonction du planning, les moyens humains se décomposent comme suit :

Figure 57. Etat des heures des moyens humains en régie et en externe (sur les 6 ans)

Moyens humains	Nombre d'heures des ETP			
	Actions prolongées ³		Actions à démarrer	Total
	Régie	Prestataires	Régie ou Prestataires	Régie ou Prestataires
1 - Soyons éco-responsables	2 842	72	2 558	5 472
2 - Inciter financièrement à la réduction des déchets	48	0	346	394
3 - Mieux informer et sensibiliser	19 151	1 647	3 608	24 406
4 - Accompagner l'économie circulaire	12 624	0	3 664	16 288
5 - Les déchets compostables, une ressource	5 258	22 882	2 330	30 470
6 - Des collectivités éco-exemplaires	1 483	42	2 007	3 532
7 - Réparer, réemployer au lieu de jeter	432	0	1 344	1 776
PLPDMA (sur les 6 ans)	41 838	24 643	15 857	82 338

Les 5940 heures d'ETP de la création du Pôle économie circulaire ont été retirées du tableau récapitulatif.

³ Des actions sont déjà entreprises en partie par le service Prévention de la Direction des Déchets chaque année.

Chaque axe étant composé de sous-actions ayant une durée variable, le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) moyen par an est évalué comme suit :

Figure 58. Etat du nombre de personnes en régie et en externe (par an)

	Actions prolongées Déjà budgétées		Actions à démarrer A budgéter	Total
(sur une base 1 ETP = 1607 h/an)	Régie	Prestataires	Régie ou Prestataires	Régie ou Prestataires
Nombre ETP moyen par an	4 ETP	3 ETP	1.8 ETP	8.8 ETP

Les actions multiples, l'émergence d'initiatives et de projets, la création de réseaux d'acteurs plaident pour la création, à minima, d'un poste dédié avec un basculement sur la prestation dès lors que les actions passent en phase opérationnelle.

13.2 Le budget prévisionnel

Le tableau de synthèse est en annexe 10 du présent document.

Le budget du service prévention représente 675 k€ HT, soit 3,9 % en 2022, du budget alloué à la Direction de la gestion des déchets de 17,35 millions d'euros HT.

Les dépenses réelles regroupent les dépenses des moyens humains et des moyens matériels :

- ❖ Les moyens humains comprennent les agents de Grand Chambéry en régie et les prestataires de services.
- ❖ Les moyens matériels comprennent les dépenses de matériels et des soutiens financiers.

13.2.1 Budget du PLPDMA

Figure 59. Budget du PLPDMA par an (montant en € TTC)

Années	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement	Total des dépenses additionnelles
1 ^{ère} année	251 300 €	101 700 €	353 000 €
2 ^{ème} année	239 800 €	101 700 €	341 500 €
3 ^{ème} année	236 500 €	100 800 €	337 300 €
4 ^{ème} année	224 800 €	90 800 €	315 600 €
5 ^{ème} année	211 000 €	90 800 €	301 800 €
6 ^{ème} année	194 100 €	90 800 €	284 900 €
Budget du PLPDMA	1 357 500 €	576 600 €	1 934 100 €

Les dépenses additionnelles du PLPDMA s'évalue à 1,9 millions d'euros.

Les dépenses additionnelles de fonctionnement sont évaluées à environ 1,3 millions d'euros et celles d'investissement à environ 580 000 d'euros.

Le budget du PLPDMA est intégré dans la prospective du budget déchets, ainsi que dans les enjeux de la mise en œuvre du Débat d'Orientaion Budgétaire 2025 à 2030.

13.2.2 Budget Fonctionnement

Figure 60. Décomposition des dépenses réelles par an (montant en € TTC)

	Actions prolongées déjà budgétées ⁴				Actions à démarrer A budgéter		
Années	Régie	Prestataire	Dépenses (petit matériel ou soutien financier)	Total des dépenses prévues annuellement au budget	Régie ou Prestataire	Dépenses (petit matériel ou soutien financier)	Total des dépenses additionnelles
1 ^{ère} année	138 700 €	197 000 €	154 200,00 €	489 900 €	79 900 €	171 400 €	251 300 €
2 ^{ème} année	135 300 €	196 000 €	126 600,00 €	457 900 €	80 200 €	159 600 €	239 800 €
3 ^{ème} année	124 400 €	192 300 €	126 700,00 €	443 400 €	80 600 €	155 900 €	236 500 €
4 ^{ème} année	114 000 €	192 300 €	126 700,00 €	433 000 €	69 000 €	155 800 €	224 800 €
5 ^{ème} année	111 400 €	186 900 €	123 200,00 €	421 500 €	62 400 €	148 600 €	211 000 €
6 ^{ème} année	107 000 €	186 900 €	98 200,00 €	392 100 €	49 700 €	144 400 €	194 100 €
Budget du PLPDMA	730 800 €	1 151 400 €	755 600 €	2 637 800 €	421 800 €	935 700 €	1 357 500 €

Quelques actions pour illustrer :

- Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...)
- Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire
- Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)
- Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique
- Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux
- Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...)

Le budget additionnel annuel de fonctionnement du PLPDMA est évalué à 250 000 €/an

Toutes ces actions se traduisent quasi systématiquement par de la communication adaptée qui nécessitera une vigilance particulière pour atteindre l'intensité pressentie.

⁴ actions déjà entreprises en partie par le service Prévention de la Direction des Déchets chaque année.

13.2.3 Budget Investissement

Figure 61. Répartition du portage des dépenses d'investissement par an (montant en € TTC)

Années	Dépenses Totales Périmètre PLPDMA			Dépenses portées par la Gestion Déchets (déchetterie, collecte)			Dépenses portées par la Prévention Déchets PLPDMA		
	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter	Total	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter	Total	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter	Total
1 ^{ère} année	186 800 €	312 000 €	498 800 €	184 500 €	212 600 €	397 100 €	2 300 €	99 400 €	101 700 €
2 ^{ème} année	169 800 €	302 400 €	472 200 €	167 500 €	203 000 €	370 500 €	2 300 €	99 400 €	101 700 €
3 ^{ème} année	52 700 €	301 500 €	354 200 €	50 400 €	203 000 €	253 400 €	2 300 €	98 500 €	100 800 €
4 ^{ème} année	38 700 €	291 500 €	330 200 €	36 400 €	203 000 €	239 400 €	2 300 €	88 500 €	90 800 €
5 ^{ème} année	52 700 €	291 500 €	344 200 €	50 400 €	203 000 €	253 400 €	2 300 €	88 500 €	90 800 €
6 ^{ème} année	38 700 €	291 500 €	330 200 €	36 400 €	203 000 €	239 400 €	2 300 €	88 500 €	90 800 €
Cumul	539 400 €	1 790 400 €	2 329 800 €	525 600 €	1 227 600 €	1 753 200 €	13 800 €	562 800 €	576 600 €

Le budget investissement annuel spécifique à la Prévention des Déchets PLPDMA sera d'environ 100 000 €/an

Quelques actions pour illustrer :

- Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents)
- Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations...
- Faciliter l'achat de vélos de seconde main
- Créer une recyclerie mobile
- Favoriser le déploiement de contenants réemployables pour les habitants (les boîtes bento, les gourdes, les cartons à pizza, les filets à fruits et légumes, les cagettes et les sacs en tissus réutilisables)
- Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)
- Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés

13.2.4 Analyse des dépenses réelles par axe stratégique sur le périmètre du PLPDMA

Figure 62. Décomposition des dépenses réelles en fonctionnement et investissement par axe (montant en € TTC)

Dépenses réelles		Fonctionnement			Investissement		
Périmètre PLPDMA							
Axe	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter	Total	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter	Total	
1 - Soyons éco-responsables	216 400 €	86 400 €	302 800 €	- €	30 000 €	30 000 €	
2 - Inciter financièrement à la réduction des déchets	1 200 €	8 800 €	10 000 €	- €	- €	- €	
3 - Mieux informer et sensibiliser	894 800 €	139 800 €	1 034 600 €	13 400 €	- €	13 400 €	
4 - Accompagner l'économie circulaire	283 800 €	845 800 €	1 129 600 €	- €	- €	- €	
5 - Les déchets compostables, une ressource	1 053 200 €	95 300 €	1 148 500 €	399 600 €	29 400 €	429 000 €	
6 - Des collectivités éco-exemplaires	55 200 €	47 400 €	102 600 €	- €	- €	- €	
7 - Réparer, réemployer au lieu de jeter	133 200 €	133 800 €	267 000 €	126 000 €	1 731 000 €	1 857 000 €	
Budget du PLPDMA	2 637 800 €	1 357 300 €	3 995 100 €	539 000 €	1 790 400 €	2 329 400 €	

La dépense de fonctionnement d'actions en cours, pour l'axe « 5 - Les déchets compostables, une ressource » est élevée, du fait du déploiement actuel des outils de compostage des biodéchets.

L'axe « 3 - Mieux informer et sensibiliser » a une dépense de fonctionnement d'environ 1 million d'€ TTC pour des actions de communication, d'animations et de sensibilisation effectuées par les agents et les prestataires.

L'axe « 7 - Réparer, réemployer au lieu de jeter » a une dépense d'investissement d'environ 1,8 millions d'€ TTC qui prend en compte les travaux d'adaptation des déchetteries au réemploi des matériaux et objets.

13.2.5 Analyses des dépenses réelles des prestataires

Figure 63. Répartition des prestations externes par action (montant en € TTC)

Les actions n'engageant pas de prestataires ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessous.

Actions	Prestataires	
	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter
1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi		financement des acteurs de l'écosystème de la consigne à 5 000€
1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	11 ateliers à 5 400€	
1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel		VUC intermédiation 2024 , présence de 2 agents sur 4 jours/semaine sur 27 semaines 3 700€
3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	70 ateliers à 27 000€	
3.3 - Revisiter nos moyens de communication		161 h de presta influenceur à 4 300€
3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	34 ateliers à 7 000€, 2 ateliers à 700€	5h d'atelier à 1 000€
4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)		32h Trialp à 800€
5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale		50 interventions à 10 000€
5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	34 ateliers à 11 400€	
5.4 - Améliorer le compostage de proximité	200h de distribution à 3 000€ 50h de suivi et 14h de formation à 13 900€ 3210h de suivi de sites, 280h de livraison de broyat, transfert de matière, pose de panneaux à 127 600€	
6.2 - Accompagner les missions des services publics	42h prestation : de 800€ à 1400€ / établissement	
Total général	197 000 €	24 800 €

Les moyens humains comprennent les agents de Grand Chambéry en régie et les prestataires de services.

Les prestataires extérieurs sont déjà rémunérés à hauteur de 197 k€ TTC pour réaliser les actions en cours, et notamment les plus importantes tel que les actions « 3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es » et « 5.4 - Améliorer le compostage de proximité ».

13.2.6 Analyse des soutiens financiers versés par Grand Chambéry

Figure 64. Répartition des soutiens financiers versés par Grand Chambéry (par action) (montant en € TTC)

Les actions n'ayant pas de soutiens financiers ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessous.

Actions	Soutiens financiers	
	Actions prolongées déjà budgétées	Actions nouvelles A budgéter
1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	Soutien financier à Alpes Consigne (compris dans la subvention ECI de 20 000€)	
4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)		Subvention Pass Rénov sur l'isolant biosourcé à 75 000€
4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	Subvention versée à Solucir 35 000€	
7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	Subvention ECI de 20 000€ (y compris 5 000€ dans la SCIC de SkiTEC)	200 primes / chèques / participations financières Grand Chambéry à 60 000€
7.2 - Favoriser la réparation		Subventions aux acteurs du territoire à 16 700€
Total général	55 000 €	151 700 €

Les soutiens financiers à venir sont évalués à 152 k€ TTC permettant notamment de « 4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées) » et de « 7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion ».

13.3 Les impacts financiers

Recettes liées au PLPDMA

Plutôt que de parler recettes, il convient plutôt d'évoquer des non dépenses principalement liées aux économies sur les coûts de traitement

Comme évoqué, depuis 2019, la baisse des DMA a été de l'ordre de 7,6% soit 5000 tonnes/an. Sur la base du coût de traitement moyen à la tonne en 2023 (134 €/tonne), le cout déjà évité est de l'ordre de 670 000 € HT/an

L'atteinte de l'objectif 2030 (-12% de DMA), correspondrait à environ 3000 tonnes par an supplémentaires et économiserait sur la partie traitement 404 000€ HT par an.

Les coûts évités sur la collecte n'ont pas été simulé du fait de la complexité de l'exercice. Dans le prolongement des optimisations de service en cours, ces baisses de tonnages croisées avec la poursuite de la conteneurisation sur les secteurs adaptés permettra d'améliorer le bilan financier.

Annexes

Annexe 1 - Délibération : Engagement de Grand Chambéry dans un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période de 2021-2026



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 035-21 C

Objet : RS - Engagement de Grand Chambéry dans un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période de 2021-2026

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa

conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 035-21 C

objet **RS - Engagement de Grand Chambéry dans un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période de 2021-2026**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle qu'en 2010, Grand Chambéry (alors Chambéry métropole) s'est doté d'un Programme local de prévention des déchets qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidatures de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). En 2014, l'agglomération était labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage par l'Etat en partenariat avec les collectivités de Grand Annecy, de Grand Lac et du SITOA.

Dans la continuité de ces démarches, afin de prolonger la dynamique territoriale, répondre aux nouvelles obligations réglementaires de la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte), et atteindre des objectifs encore plus ambitieux, Grand Chambéry s'est engagé dans un Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'Ademe.

Obligatoire depuis 2012 pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'inscrit totalement dans les démarches de prévention engagées depuis 2010 par Grand Chambéry. Un PLPDMA est élaboré pour 6 ans, puis partiellement ou totalement révisé.

Au-delà de l'obligation légale, compte tenu du contexte réglementaire actuel (loi anti-gaspillage et économie circulaire) fixant de nouveaux objectifs de réduction des déchets, de réemploi ou de valorisation, il est nécessaire de s'engager dans l'élaboration d'un PLPDMA pour la période 2021-2026.

Outre la définition d'un état des lieux des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, des acteurs concernés et des actions de prévention déjà engagées, le PLPDMA devra fixer des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en place pour les atteindre, et les indicateurs associés. Il devra être compatible avec le Plan national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

L'objectif est d'adopter le PLPDMA au dernier trimestre 2021.

A cet effet, les étapes seront les suivantes :

- constitution de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA,
- réunions de travail de l'équipe projet et de la CCES,
- présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- arrêt du projet par le président de Grand Chambéry,
- consultation du public,
- adoption du PLPDMA par le Conseil communautaire de Grand Chambéry.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'engagement de Grand Chambéry dans un processus d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission des déchets du 30 mars 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'engagement de Grand Chambéry dans un processus d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2021-2026.

le président,
Philippe Gamen

Annexe 2 - Délibération : Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2027



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 182-21 C

Objet : RD - Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2027

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 182-21 C

objet **RD - Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2027**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle qu'en 2010, Grand Chambéry (alors Chambéry Métropole) s'est doté d'un Programme local de prévention des déchets qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidatures de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ce programme s'est achevé en 2014. En 2014, l'agglomération a été labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage par l'Etat, en partenariat avec les collectivités de Grand Annecy, Grand Lac et du SITOA (ancien syndicat de traitement des ordures ménagères de Rumilly et de l'Albanais).

Dans la continuité de ces démarches, en 2018, afin de prolonger la dynamique territoriale, de répondre aux nouvelles obligations de la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte), et atteindre des objectifs encore plus ambitieux, Grand Chambéry s'est engagé dans un Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'Ademe.

Obligatoire depuis 2012 pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'inscrit totalement dans les démarches de prévention engagées depuis 2010 par Grand Chambéry. Un PLPDMA est élaboré pour 6 ans, puis partiellement ou totalement révisé.

Compte tenu du contexte réglementaire actuel (loi anti-gaspillage et économie circulaire) fixant de nouveaux objectifs de réduction des déchets, de réemploi, ou de valorisation, Grand Chambéry a, par délibération du Conseil communautaire n° 035-21 C du 15 avril 2021, décidé de s'engager dans le renouvellement de son PLPDMA pour la période 2022-2027.

Outre la définition d'un état des lieux des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, des acteurs concernés et des actions de prévention déjà engagées, le PLPDMA devra fixer des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en place pour les atteindre, et les indicateurs associés. Il devra être compatible avec le Plan national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

L'objectif est d'adopter le PLPDMA au dernier trimestre 2022. A cet effet, les étapes seront les suivantes :

- réunions de travail de l'équipe projet et de la CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi),
- présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- arrêt du projet par le président de Grand Chambéry,
- consultation du public,
- adoption du PLPDMA par le Conseil communautaire de Grand Chambéry.

Le contenu et les modalités de l'élaboration du PLPDMA sont fixés par le code de l'environnement. Celui-ci impose la constitution d'une CCES sans toutefois en définir la composition. Il appartient ainsi à Grand Chambéry de fixer sa composition, de nommer son président, et de désigner le service chargé de son secrétariat.

Le rôle de cette commission de consultation et d'échange, est multiple :

- participer à l'état des lieux,
- définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs,
- identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- établir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- déterminer les indicateurs de suivi du programme.

Le cadre d'organisation des séances de travail de la CCES sera présenté et structuré lors de la première sa première réunion.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Chambéry, il est proposé que 6 collèges soient représentés au sein de la CCES.

Présidence

- La vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés de Grand Chambéry.

Collège "Collectivité territoriale compétente"

- Des représentants du Conseil communautaire de Grand Chambéry.
- Des représentants de la commission déchets de Grand Chambéry.
- Le directeur de la gestion des déchets de Grand Chambéry.
- La chef de service prévention des déchets de Grand Chambéry.
- Les chefs des services relation usagers, déchetteries et collecte de Grand Chambéry.
- Le directeur de l'urbanisme et du développement local de Grand Chambéry ou son représentant.

Collège "Autres collectivités"

- Le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
- Le président du Département de la Savoie ou son représentant.
- La présidente de CGLE ou son représentant.
- La présidente de Savoie Déchets ou son représentant.
- Le président de l'EPFL de la Savoie ou son représentant.

Collège "État et organismes publics"

- Le directeur régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
- Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou son représentant.

Collège "Organisations professionnelles"

- Le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.
- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie ou son représentant.

Collège "Eco-organismes"

- Le directeur régional d'Eco Mobilier ou son représentant.
- Le directeur régional de Citéo ou son représentant.
- Le directeur régional d'EcoSystem ou son représentant.

Collège "Partenaires experts"

- Le directeur de Trialp ou son représentant.
- La directrice de Nantet ou son représentant.
- Le responsable régional de Suez Organique ou son représentant.
- Le président d'Emmaüs Vêtements ou son représentant.
- Le président d'Emmaüs ou son représentant.
- Le président des Chantiers Valoristes ou son représentant.
- Le président de la Banque Alimentaire ou son représentant.
- Le président de la Cantine Savoyarde ou son représentant.
- Le président de Solucir ou son représentant.
- Le président d'AGATE ou son représentant.
- Le président d'ASDER ou son représentant.
- Le président de Compost'action ou son représentant.
- Le président de France Nature Environnement ou son représentant.
- Le président de Roue Libre-La Vélobricolade ou son représentant.
- Le président de Zero Waste Chambéry ou son représentant.

Le secrétariat de la CCES sera assuré par la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission déchets du 30 mars 2021 et du 24 novembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de Grand Chambéry pour la période 2022-2027, conformément aux modalités et à la composition définies ci-dessus,

Article 2 : désigne Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés de Grand Chambéry, présidente de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA.

le président,
Philippe Gamen

Annexe 3 - Bilan du programme d'actions du CODEC 2018-2020

Bilan du programme d'actions du CODEC 2018-2020

La mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues

Les actions relevant de la thématique prévention et leur état d'avancement sont présentés dans les tableaux suivants.

Action n°1.1 : Révéler les différents acteurs du CODEC et valoriser le projet

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Réunir les partenaires au sein de COTECH/COPIL pour suivi du CODEC, animer le CODEC	Gaspillage alimentaire Biodéchets, Objets réemployables	- Peu ou pas de réunion (COVID)	- Membres du CODEC	-
Renouveler la page internet prévention du site internet de l'agglo à la lumière du CODEC		- Mise en place d'une newsletter déchets - Diffusion de posts sur la page Facebook "des idées pour ne plus jeter"	- GC	- Développer l'utilisation de Facebook (couches lavables, parler des animations scolaires, ateliers ZD) - Réalisation de vidéo des ateliers pour les diffuser
Créer des évènements autour de la réduction des déchets (dimanche de récup, discosoup ou autre, SERD)		- 2 Dimanche récup' organisés en 2019, - « Weekend de Récup » prévu en 2020 décalé en 2021 - Participation à la Fête de la science - 3 annuaires sont disponibles et mis à jour en continu (acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire zéro déchets, acteurs des Dimanches de Récup')	-GC -Acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaires -Acteurs du zéro déchet du territoire -Artisans locaux...	- Étudier la périodicité des Weekends de Récup et des Dimanche Récup' chaque année - Développer une action lors de la semaine du compostage (avril) - Préparer un événement spécifique à la lutte contre le gaspillage alimentaire (partenaires J'aime Boc'ho, Cantine savoyarde, Banque alimentaire, Cité du gout, projet vieux pain, ...)
Mobiliser en lançant un défi zéro déchet		- Défi ZD existant et ouvert aux professionnels - Défi ZD en 2020 : 102 foyers et 6 professionnels inscrits mais il n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.		- Donner un nouvel élan au défi - Cibler des quartiers avec des habitants peu habitués à ces pratiques - Accompagnement personnalisé au zéro Déchet (coaching)

Action n°1.2 : Poursuivre l'éco-exemplarité de la collectivité

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Mettre en place le tri pour toutes les manifestations de la collectivité et autres organisateurs (et associations, écoles, communes...), étudier l'éco-conditionnalité des aides aux associations	DMA	- Pérennisation des bacs à bloc-notes ; utilisation systématique des surplus d'impression (affiches, flyers, ...) sur verso.	- GC et partenaires (associations, écoles, communes)	- Création d'un groupe de travail sur les alternatives à l'utilisation de bouteilles d'eau jetables au sein des services opérationnels de la Direction Déchets - Diagnostic de la gestion des déchets sur tous les sites de Chambéry + plan d'actions.
Accélérer la dématérialisation à GC en débutant par la commision déchets	DAE (papiers notamment)	- Dématérialisation de la plupart des procédures (factures, contrats d'eau, documents des finances, passations, DCE)	- GC	- Dématérialisation des documents d'urbanisme et permis de construire en cours
Améliorer la prévention et la gestion des déchets du BTP dans les opérations conduites par la collectivité : tester des variantes avec réemploi de matériaux recyclés dans les marchés de construction, des lots dédiés pour faire un diagnostic des déchets en amont des chantiers de déconstruction...	Déchets du BTP	- Projet de reconstruction de l'école Vert-bois	- GC - MOE	- Invitation et participation d'agents de la Commande Publique aux ateliers Régionaux ou nationaux (CIRIDD)

Action n°1.3 : Assurer la cohésion entre la mise en œuvre du CODEC et l'exploitation (déchetteries, pôle collecte)

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés
Réaliser une caractérisation OMR	OMR	Caractérisation des OMR réalisée en 2019	- GC - Prestataire
Réaliser une caractérisation benne encombrant	Encombrants	Caractérisation des encombrants réalisée en 2020	- GC - BE Verdacité

Action n°2.1.1. Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et entreprises du BTP à l'économie circulaire et favoriser l'émergence de solutions locales

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Travailler avec les maîtres d'ouvrages publics pour inciter le recyclage de matériaux (grave recyclée notamment) dans les chantiers, à travers le contenu des cahiers des charges	Déchets du BTP	- Expérimentation par l'EPFL d'une consultation des artisans pour de la dépose de matériaux à réemployer en 2019. Démarche relayée par les fédérations professionnelles. Subvention de la Ville de Chambéry pour un projet de réemploi de bungalows. Rencontres communes EPFL/CAPEB/FBTP pour sensibiliser à la démarche territoriale en cours.	- GC - EPFL - Artisans	- Rapprochement avec le réseau CABESTAN en 2021 pour diffuser les infos. - Intervention de l'EPFL lors de formation à destination des nouveaux artisans qui s'installent.
Faire connaître les formations, des échanges d'expériences, des visites de chantiers publics éco responsables, de déconstruction sélective, promouvoir des outils existants (diagnostics, appels à projet, séminaires ...)	Déchets du BTP	- Pratique pérennisée par l'EPFL sur toutes les déconstructions en 2020. Les artisans qui se font faire connaître s'inscrivent via des fiches en notant les matériaux qui les intéressent. Les corps de métiers représentés sont les menuisiers, charpentiers, maçons, plombiers, ... Les Chantiers Valoristes sont également très présents. Projet de démolition = projet de déconstruction et réalisation d'un diagnostic ressources envoyé aux artisans ; la récupération des matériaux se fait via une convention ; Info diffusée par FFB et CAPEB ; CCI relaie les fiches aussi.	- GC - EPFL - Artisans	
Caractériser les déchets arrivant en mélange sur les centre de tri spécialisés BTP pour identifier de nouveaux matériaux à recycler	Déchets du BTP	- Depuis 2007, NANTET explore diverses filières de valorisation des DIB reçus en mélange afin de mettre en enfouissement de moins en moins de déchets. Bois de classe 1 et B issus des déchèteries de GC, briques plâtrières avec expérimentation en 2019.	- GC - Nantet	- Envisager un partenariat EPFL + privé pour aller plus loin dans le tri des matériaux issus de déconstruction - Séparation des PVC gris et blanc en déchèterie par NANTET en 2021 et des châssis vitrés
Faciliter l'accès au foncier au plus proche des agglomérations pour créer des plateformes de réemploi et réutilisation des inertes (et des déchetteries temporaires le temps des travaux)	Déchets du BTP	- Pérennisation de la convention d'usage temporaire pour stocker les matériaux inertes quelques mois ou années pour des opérations de concassage par ex.	- GC	-

Action n°2.1.2. Favoriser l'ouverture d'une maison de l'économie circulaire permettant l'émergence de projets œuvrant pour l'allongement de la durée de vie des biens/matériaux et le réemploi

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Soutenir le projet au sud de l'agglomération d'une ressourcerie/matériauthèque	Déchets du BTP	- La matériauthèque est créée dans le cadre d'une étude action soutenue par France Active. CGLE a pu mettre à disposition une partie d'un bâtiment industriel (café FOLLIET) à Chambéry pour l'installation de la matériauthèque, avec partie réservée à la menuiserie des Chantiers Valoristes + hall de réception + hall de stockage	- GC - Artisans - CGLE	- Réseau mis en place avec autres matériauthèques de la région AuRA (animation CRESS) - Promotion de l'activité de réemploi de matériaux auprès de la CAPEB, l'ASDER pour le volet formation, et la Coop Cabestan (coopérative AuRA de 250 entrepreneurs du bâtiment)
Faciliter la mise en place de consignes de déchets ou une activité de réemploi (verre, cagettes, palettes, cartons)	DMA	Émergence de plusieurs projets : - Une recyclerie sportive : intérêt fort de GC pour l'installation d'une telle activité et accompagnement du porteur de projet pour trouver des subventions ; montage du dossier pour demande de versement d'une subvention de Grand Chambéry en 2021 - Un système de consigne/collecte/lavage de bouteilles en verre à l'échelle du sillon alpin (association La Balle Consigne et Reverrecible pour créer Alpes Consigne) - L'ASDER a initié la rénovation de bungalow "Bunga Low Energie" dans un concept de performance thermique, confort, qualité de l'air, économie circulaire et réalité économique et dans le cadre d'une formation qualifiante. - Art Ski Tech en partenariat avec l'ASDER a couvert les bungalow de skis de récupération	- GC - ASDER - Art Ski Tech - La Balle Consigne et Reverrecible	Pistes à étudier : - valorisation du vieux pain - reprise des palettes Projet d'ouverture d'une galerie commerciale du réemploi (Galion à BASSENS). Sont Déjà locataires : - la Recyclerie sportive - Emmaüs - Ski Tech - Compost' Action - Mountain Riders - J'aime Boc'ho en projet

Action n°2.1.3. Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire en favorisant localement un éco système de production/transformation/alimentation en restauration collective

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Faciliter l'utilisation du foncier pour développer du maraîchage et de la production locale : reconversion de friches et de terrains non productifs en maraîchage, aides à l'installation...	Biodéchets	Adoption du Schéma Agricole en février 2020. Différentes actions de ce schéma contribuent à la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire du champ à l'assiette : - définir une stratégie foncière agricole pour faciliter l'implantation de maraîchers et arboriculteurs - Soutenir et accompagner les filières stratégiques (maraîchage, arboriculture et élevage) : foncier, bâtiments, équipements - outils collectifs de transformation alimentaire : Faisabilité d'une plateforme de collecte, conditionnement et distribution des produits locaux (Cœur des Bauges Plateau Laysse).	- GC	- Contribution à un PAT avec les territoires voisins (plan alimentaire territorial) - Le département va expérimenter sur le territoire de Grand Chambéry et Arlysère, la mise en œuvre de produits locaux dans la restauration collective des 2 EPCI.
Faciliter et mutualiser des outils locaux de stockage et transformation de surplus alimentaires (dons, restes aux champs...) pour des associations, pour des entreprises de service ou industries agro alimentaires, pour des structures de dons alimentaires	Biodéchets	- Prise en charge des biodéchets de la Banque Alimentaire toujours assurée par Grand Chambéry. Méthanisation sur le site du Lycée Agricole Reinach. Création d'un groupe de travail sur la valorisation du vieux pain issu des invendus de boulangeries (partenariat J'aime Boc'oh + La Cantine Savoyarde + Grand Lac + Grand Chambéry + Boulangeries La Panière)	- GC - Banque Alimentaire - J'aime Boc'oh - La Cantine Savoyarde - Grand Lac - Boulangeries La Panière	Pistes à étudier : - valorisation du vieux pain
Sensibiliser la restauration collective et les collectivités à intégrer la consommation locale dans leurs cahiers des charges pour soutenir une production locale et enrichir la qualité de l'alimentation	Biodéchets	- L'annuaire des acteurs locaux de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination de la restauration collective est édité, et accessible sur le site internet de Grand Chambéry et en open data. - Partenariat avec la Cité du Goût.	- GC - Acteurs locaux de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Développer le compostage dans les écoles et travail sur gaspillage alimentaire avec la Ville de Chambéry Promouvoir davantage l'animation gaspillage alimentaire pour les CP/CM2, compte-tenu du potentiel de réduction des déchets, ainsi que des enjeux de société.

Action n°2.2.1 Proposer des sensibilisations à l'éco-consommation et à la prévention des déchets à destination des adultes et du grand public

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Poursuivre les ateliers éco conso, ZD, produits ménagers, couches lavables, développer sur d'autres thématiques (récupart, réparation D3E, cuisine anti gaspi...), saisonnaliser les ateliers (légumes de saisons, déco de noel, rentrée éco responsable...)	Déchets ménagers	380 personnes sensibilisées au cours de 25 ateliers, 8 visites, 11 diagnostics déchets dans les entreprises en 2020. 24 ateliers d'initiation à l'utilisation des couches lavables ont réuni 86 participants en 2020.	- GC	Organiser de nouveau les thèmes des ateliers proposés à travers la déclinaison du zéro déchet de manière très pratique, dans la vie de tous les jours : - couture (faire son sac à vrac, réparer ses vêtements, faire ses lingettes lavables, ...) - faire ses beewraps - faire ses produits cosmétiques - un atelier "bricolage naturel" (peinture à la farine, ...) Maintenir la communication, et développer d'autres relais de communication,
Accompagner les organismes de manifestations dans le tri et la réduction de leurs déchets	DMA	Peu de manifestations organisées en 2020. Compte tenu des contraintes sanitaires, beaucoup de contenants jetables ont été utilisés.	- GC - Organismes des manifestations	Missions pour les volontaires Unis-Cité : réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour réussir sa manifestation zéro déchet ; comment le diffuser ? comment le rendre viable ?
Valoriser les lieux d'apprentissage de la réparation (repair café, forge des halles...) et en développer de nouveaux (ex : un lieu permanent démonstratif pour sensibiliser au réemploi, recyclage au bureau à la maison, en loisirs	Déchets ménagers Objets réemployables	Des ateliers délocalisés pour être plus proches des habitants : commerces, tiers lieux... Des visites/lieux en 2019 : Emmaüs, Ressourcerie l'embarcadère, tiers lieu 079, café poussette, boutique Pois chic, Inukshuk café... Pas d'ateliers en dehors des locaux de Grand Chambéry en 2020.	- GC - Lieux accueillant des ateliers	Identifier de nouveaux lieux

Action n°2.2.2 : Proposer une offre pédagogique sur la prévention et la gestion des déchets

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Modules en classes (prévention, tri, recyclage), en restauration scolaire (gaspillage), visites d'équipements (centres de tri, incinérateur, chantiers valoristes)	Déchets ménagers	1017 élèves de primaire sensibilisés par l'équipe de Grand Chambéry en 2020 1230 élèves du secondaires sensibilisés par FNE 73 en 2020	- GC - FNE 73	- Proposer de nouvelles animations - Proposer nouvelles visites - Trouver des entreprises qui recyclent ou réemploient pour organiser des visites (Emmaüs, Chantiers, ...)
Développer une sensibilisation gaspillage alimentaire dans les primaires	Biodéchets	9 animations "gaspillage alimentaire" réalisées en 2020 en écoles primaires	- GC	
Intégrer un module "économie circulaire" dans les offres d'animations pédagogiques de l'agglomération auprès des étudiants	Déchets ménagers	15 modules "économie circulaire" réalisés par FNE en établissements secondaires	- GC - Lieux accueillant des ateliers	- Voir avec Solucir et la matériauthèque si des visites de scolaires (type bac pro) pourraient se faire à la suite des animations dans des entreprises partenaires et engagées

Action n°2.2.3 : Définir une stratégie territoriale pluriannuelle de gestion des biodéchets priorisant la gestion de proximité

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Adopter un schéma directeur pour asseoir une stratégie territoriale pluriannuelle de gestion des biodéchets : étude , expérimentation de collecte de biodéchets sur une zone test réunissant gros producteur et ménages dans une logique géographique (tournées/équipement en compostage domestique ou partagé)	Biodéchets	Objectif : tri à la source des biodéchets sur tout le territoire de l'agglomération d'ici 2025 Schéma directeur rédigé par le prestataire Approfondissement du rendu de l'étude en 2020 (coûts, typologies des zones d'habitats), et entrée dans la rédaction d'un schéma de déploiement des modalités de gestion des biodéchets (en interne)	- GC	
Poursuivre la gestion de proximité des biodéchets : formation au compostage individuel et équipement des foyers / développement du compostage partagé / sensibilisation au broyage des végétaux et mise à disposition de broyeurs pour les habitants	Biodéchets	En 2020, 333 composteurs domestiques distribués avec formation des usagers à la demande soit 8504 jardins équipés. Travail de fond pour intégrer les réservation de composteurs sur Simpl'ici. Facilitation du travail des agents. 74 sites de compostage collectif en 2020 en gestion via des référents et 16 en gestion déléguée. 34 communes sur 38 sont intégrées dans un regroupement de prêt de broyeurs. Mise en œuvre d'une collecte expérimentale des biodéchets de professionnels en mars 2020 interrompue 2 fois dans l'année en raison de la fermeture des restaurants	- GC - ST	- Développement des modalités de distribution afin d'atteindre les objectifs liés au déploiement du schéma directeur. - Étude de distribution dans les communes avec relais des ST communaux (La Ravoire, Barberaz) - Suivre, évaluer et adapter la collecte expérimentale de biodéchets des professionnels (collecte expérimentale de biodéchets pour 30 professionnels de l'hyper centre-ville de Chambéry - Acquisition de 10 broyeurs électriques et planification d'une mise à disposition des habitants de Chambéry pour accompagner l'arrêt de la prestation de collecte des végétaux en porte à porte. - Diversifier la flotte de broyeurs : modèles ne nécessitant pas d'attelage, prime à la location, groupement à l'échelle d'un lotissement...

Action n°2.2.4 : Proposer des solutions d'évitement des déchets de déchetteries

Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années - Acteurs mobilisés	Acteurs mobilisés	Perspectives
Organisation de zones de gratuité dans les communes de l'agglomération	Objets réutilisables/réemployables	Zones de gratuité lors de l'organisation d'événements Dimanches de Récup'. Pas de zones de gratuité en 2020.	- GC	- Étudier la pertinence de réaliser des zones de gratuité en ville ou sur certains quartiers
Confier des marché de réemploi dans les déchetteries aux associations	Objets réutilisables/réemployables	Continuité du partenariat avec ArtSkiTech pour la récupération des skis en déchetteries, et du marché avec les Chantiers Valoristes pour les pneus, les châssis vitrés et le polystyrène.	- GC - ArtSkiTech - Chantiers Valoristes	- Projet de réhabilitation de la déchetterie de La Ravoire, ou ouverture d'une nouvelle déchetterie sur modèle "Smicval Market". - Mission d'un BE pour porter une réflexion sur la transformation du site de Bissy afin d'y introduire le réemploi - Amélioration du fonctionnement des zones de réemploi,
Animation de temps dédiés sur le réemploi dans les déchetteries selon des thèmes : bricolage/jouets/mobilier/musique/sport/saison...	Objets réutilisables/réemployables	La zone réemploi a été réaménagée sur toutes les déchèteries sauf celle de Châtelard, cette dernière ne disposant pas de zone de réemploi faute de partenaire local, Organisation d'une matériauthèque éphémère une journée sur la déchetterie de Bissy en 2019.	- GC	Éventuellement à pérenniser dans un futur local de réemploi à Bissy
Renforcer la collecte des textiles usagés et promouvoir les solutions complémentaires (reprise magasins...)	Déchets textiles	Installation de bornes textiles dans les déchèteries en 2019. Visites d'Emmaüs vêtements (les coulisses d'Emmaüs vêtements) pour le grand public en 2019 Mise à jour de la cartographie des conteneurs textiles en 2020 Renforcement de la coopération entre Emmaüs Vêtements et Grand Chambéry : lien régulier entre les responsable logistique/entretien des équipements et un ambassadeur du tri.	- GC - Emmaüs Vêtements	Lancement d'un nouveau marché de collecte et valorisation des TLC (clauses d'insertion et accent sur le réemploi)

Démonstrations de broyeurs sur les déchetteries	Déchets verts	Démonstration en journée sur la déchetterie de Bissy a été testée en 2019, reproduction sur toutes les déchèteries prévue les années suivantes	- GC	Démonstration de broyeur sur remorque + démonstration de broyeurs électriques + déchetterie mobile pour collecter les déchets phytosanitaires. Développement d'une prestation de broyage à domicile
---	---------------	--	------	---

Action n°2.3.4 : Proposer une gestion des encombrants privilégiant le réemploi et l'économie circulaire				
Détails	Flux ciblés	Actions menées lors des deux dernières années	Acteurs mobilisés	Perspectives
Définir un mode de gestion des encombrants sur les zones excentrées des déchetteries, ou des zones en habitat vertical, permettant de prioriser le réemploi sur la valorisation et l'élimination	Encombrants	- Analyse cartographique des dépôts sauvages dans le cadre du diagnostic déchetteries, et intégration du réemploi dans le projet de déchetteries mobiles en 2019 - Préparation d'actions coup de poing : "scènes d'incivilité" en 2020	- GC	- Réflexion pour une collecte d'encombrants sur RDV - Projet de ressourcerie mobile associée à la déchèterie mobile (test de déchèterie mobile en 2020 puis repris en juin 2021)

Annexe 4 - Résultats de l'enquête sur la réduction des déchets



Résultats de l'enquête sur la réduction des déchets

Diffusée du 21 avril au 02 juin 2022



Introduction

Ce questionnaire a été créé dans le cadre d'un stage en psychologie sociale dans le but de mieux comprendre les habitants dans la réduction des déchets, de connaître les raisons de ce comportement et de savoir comment le promouvoir chez les personnes non-sensibilisées.

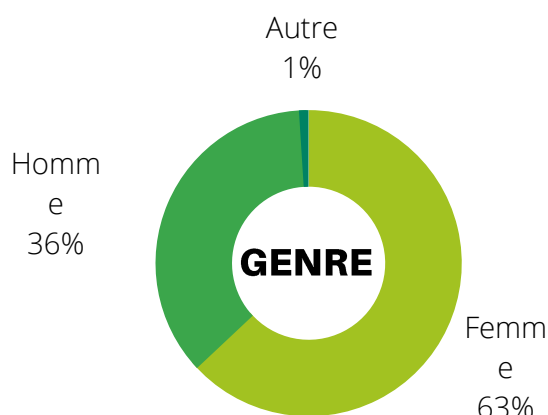
Nous avons diffusé le questionnaire via le site de Grand Chambéry, la Newsletter et la page Facebook.

Au total 1023 réponses ont été enregistrées, dont 903 complètes (toutes les questions remplies).

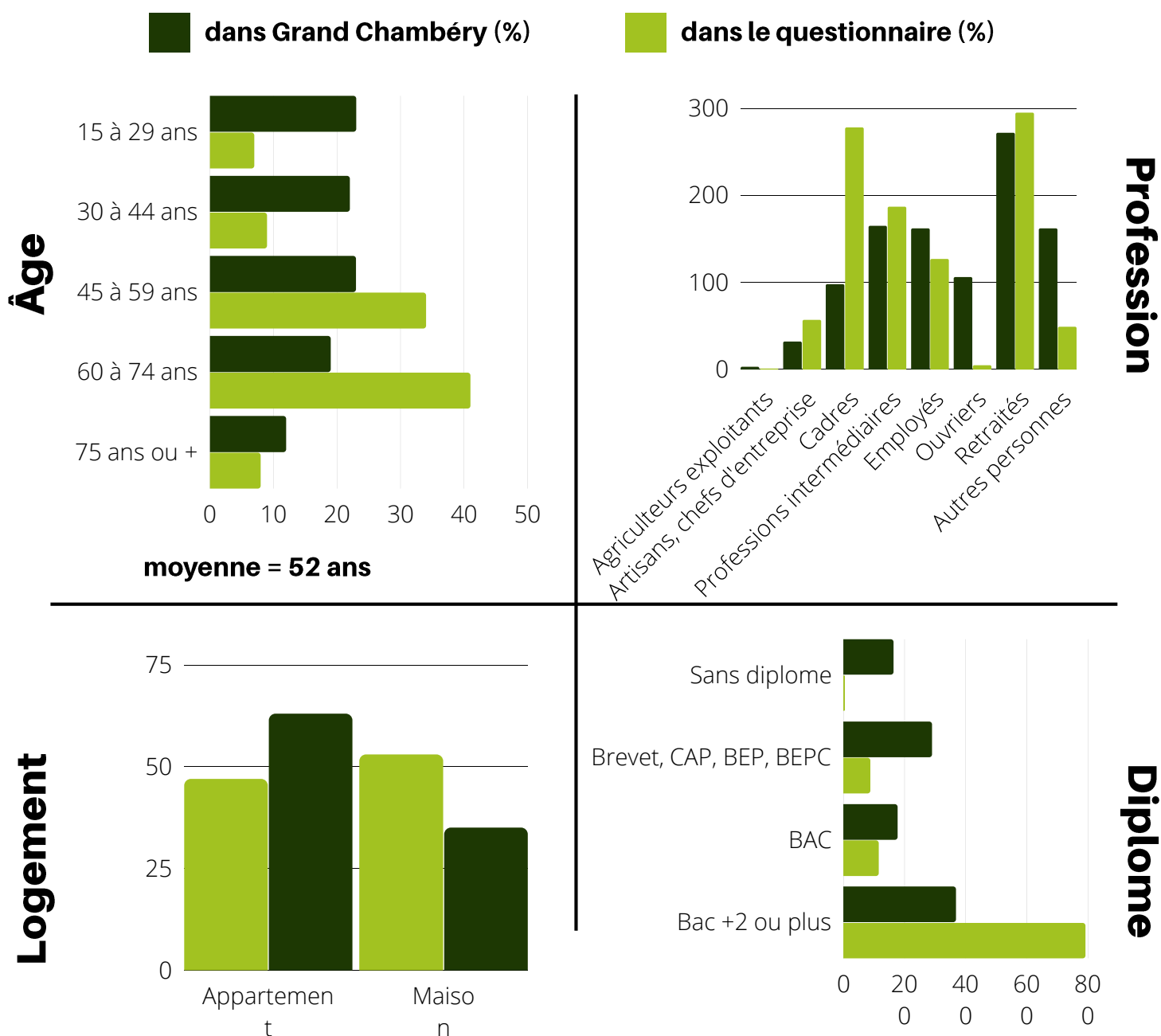
Les données présentées ci-contre sur les répondants, ne sont pas des résultats à proprement parler mais ils nous permettent de savoir si les données sont représentatives de la population de Grand Chambéry. Ici les personnes cadres de profession et les personnes de plus de 45 ans sont surreprésentées.

Les répondants

**1023
réponses**



Répartition des données socio-démographiques dans Grand Chambéry vs dans le questionnaire



Le comportement de réduction des déchets

77%

Font attention à la quantité de déchets jetés



67%

Ont un "stop pub" sur leur boîte aux lettres

73%

Refusent les sacs jetables



63%

Achètent en vrac

28%

Font leurs propres produits



Le tri



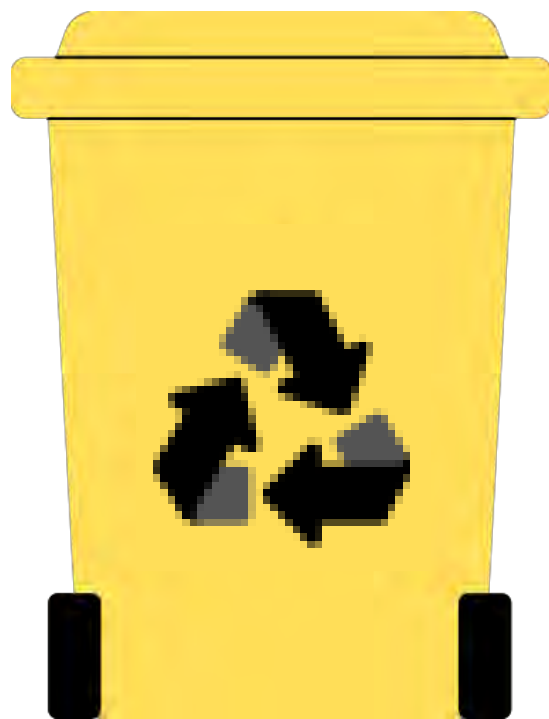
76%

maitrisent les
consignes de tri

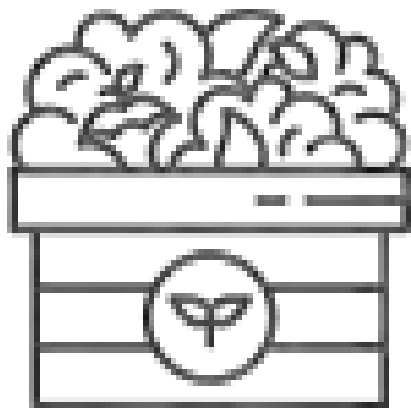


COMMENTAIRES

- **ouverture conteneur :**
système de trape
décourageant
- **consignes de tri :**
incompréhension en
raison des différences
entre agglomérations



Les déchets compostables



66%
compostent



70% composteur individuel
28% composteur collectif
2% directement dans le jardin



Pourquoi **34%** ne trient pas ces déchets ?



36% car pas de **composteur proche**
16% car pas la **place**

Mais si il y avait :

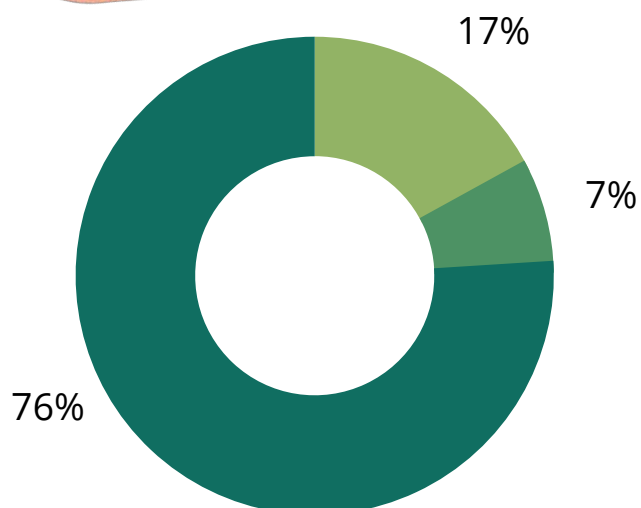
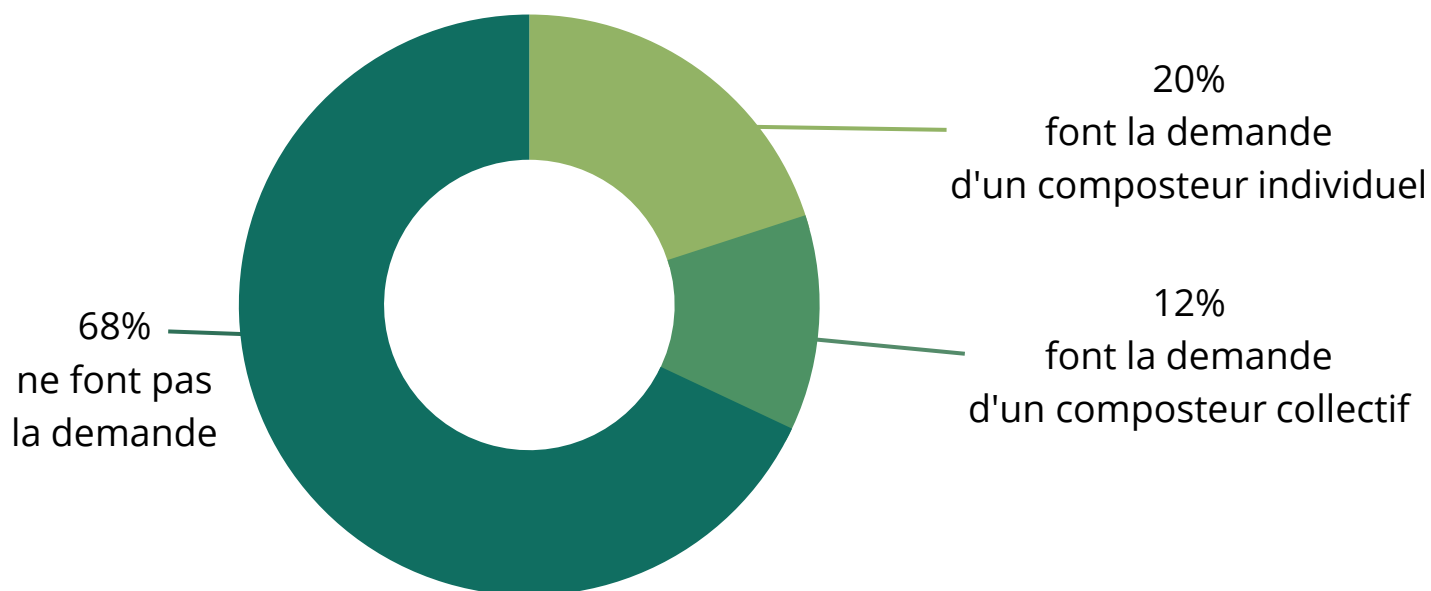
un composteur collectif proche - **74% OK**
un composteur individuel gratuit - **45% OK**



Les composteurs

Demande de composteur

tous les répondants confondus

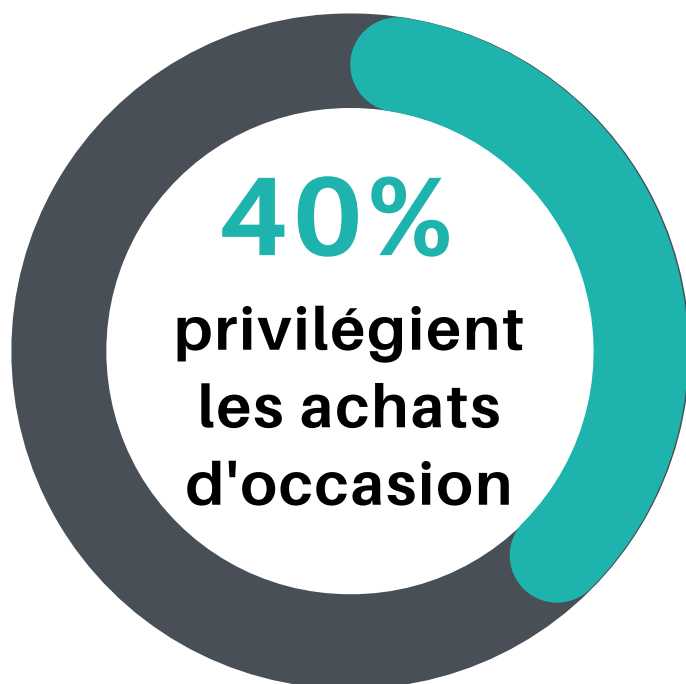


parmis ceux qui ne compostent pas (34%)



53% pourraient passer au compostage

Le réemploi



**Les objets les plus
souvent achetés
d'occasion**



52%

partagent des appareils avec leur
entourage (amis, voisin, famille)



Raisons



d'achats d'occasion :

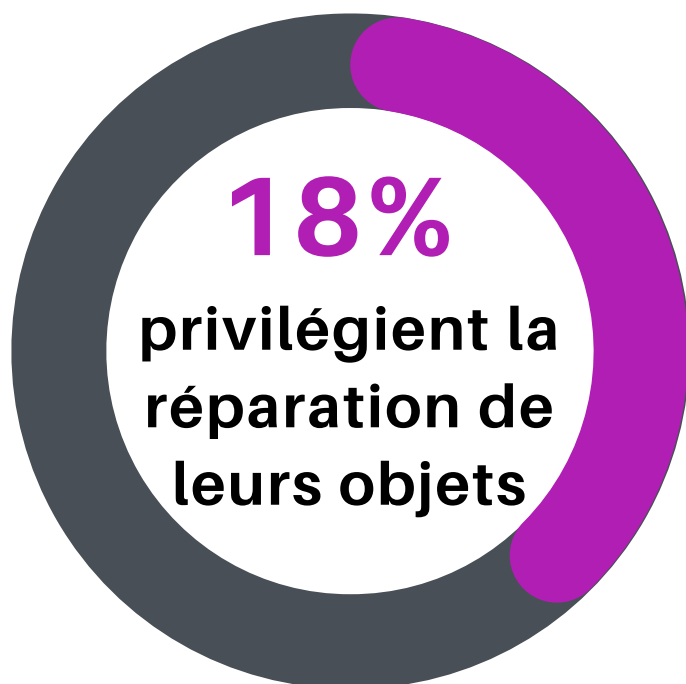
- prix plus bas
- mieux pour environnement

du non achat d'occasion :

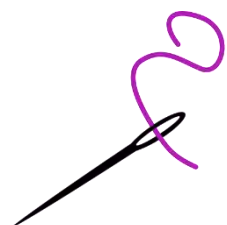
- peur d'une mauvaise qualité
- difficile de tout trouver

37% ne savent pas où acheter d'occasion

La réparation



Les objets les plus souvent réparés



22% recousent ou
font recoudre leur vêtement



???
Raisons



de la réparation :

- prix plus bas
- mieux pour environnement

de la non réparation :

- ne savent pas où aller ou
qui contacter

62% ne savent pas où faire réparer leurs objets

Autres questions

80%

**Ont connaissance des moyens
pour réduire les déchets**



96%

**Ont conscience des
conséquences des déchets
sur l'environnement**

48%

**Sont gênés par la
quantité de déchets
qu'ils produisent**



85%

**Ont l'intention de réduire
leurs déchets**

59%

**S'engagent à réduire
leurs déchets dans les
prochains mois**



Facteurs les plus forts

L'intention de réduire ses déchets est principalement expliquée :

Par le comportement des autres / de l'entourage



plus mon entourage réduit ses déchets, plus j'ai de chance de le faire

Par le fait de se sentir capable de le faire



Il faut que j'ai le matériel et les connaissances

Le comportement de tri des déchets compostables est expliqué à :

Par le comportement de réduction des déchets



Communiquer sur un des deux comportements, influence les deux !

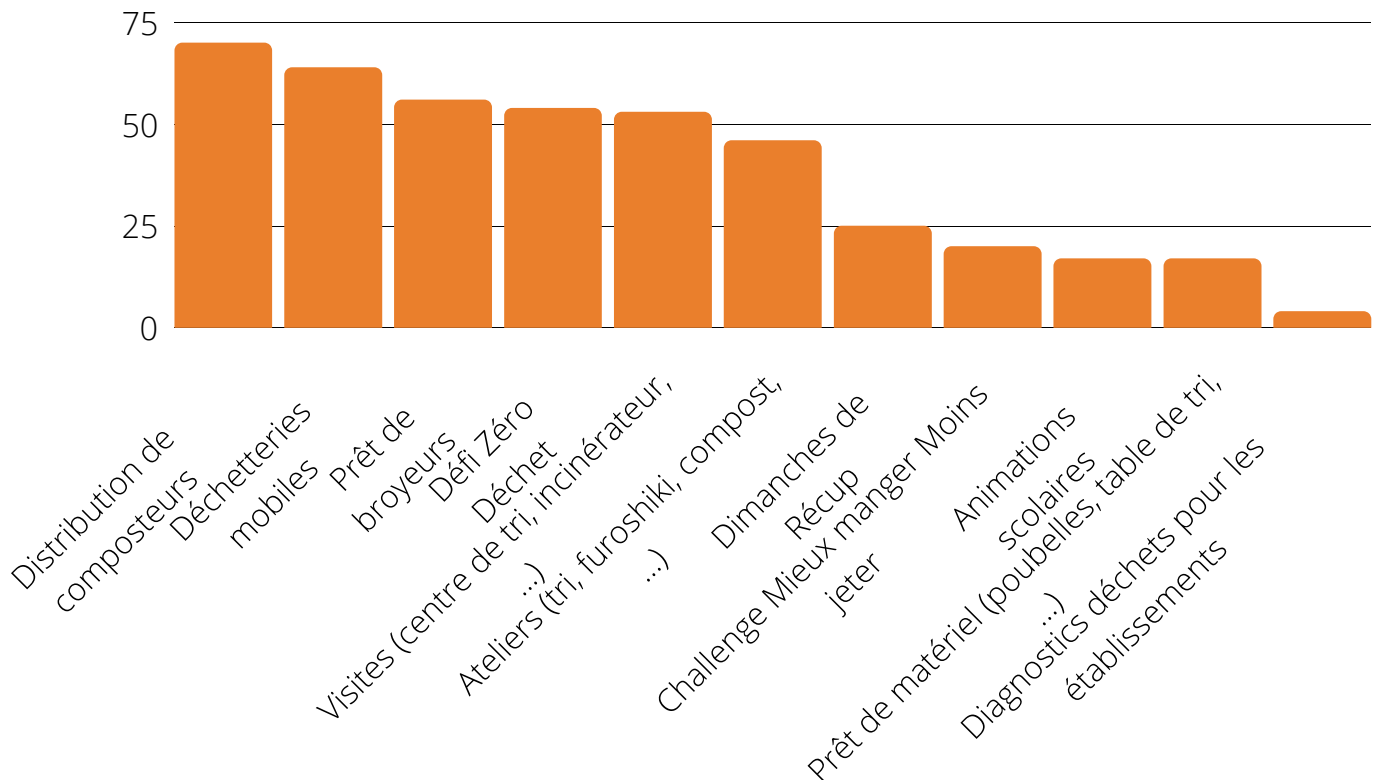
Par la perception du manque de place chez soi



si j'ai l'impression de manquer de place chez moi, je ne vais pas trier mes déchets compostables

Autres chiffres

Connaissance des actions menées par la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry (%)



156 commentaires

17%

Ouverture des bacs de tri difficile et incompréhension des consignes de tri

22%

fin collecte déchets verts

8%

Retours positifs questionnaire

13%

Retours négatifs questionnaire

6%

Responsabilité autre : aux industriels de changer

12%

64 coordonnées

pour participer à des ateliers de réflexions sur la politique locale

7%



Conclusion

Sur la méthode par questionnaire



questionner ça fonctionne

retours majoritairement positifs

outil de chiffrage et de communication

**a permis d'informer sur les actions et sur
Simplici**

Sur le tri des déchets compostables



confirmation de la pertinence de ces actions

mise en place de composteurs collectifs proches

distribution de composteurs individuels gratuits



mise en évidence de la nécessité de cibler

la communication pour diminuer les

appréhensions de **place et de **proximité****

Sur le réemploi et la réparation



informer sur les lieux de réemploi

+ sur la qualité

+ la diversité de ce qu'on y trouve

informer sur les lieux de réparation

+ sur les prix des devis

+ sur les bénéfices environnementaux

Conclusion générale

LEVIERS DE COMMUNICATION EN RÉSUMÉ

Responsabiliser :

"vous avez le pouvoir
de changer les choses"

Rassurer :

"c'est facile,
vous en êtes capable"

Normaliser :

"beaucoup le font déjà,
rejoignez-les"





DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS



**191 rue Joseph Fontanet
CS 82618 - 73026 Chambéry cedex**



www.grandchambery.fr



@desideespourneplusjeter



04.79.96.86.26

Annexe 5 - Tableau de synthèse des actions

Axes	Actions	Sous-Actions
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...) 1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...) 1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réutilisables sur la vente à emporter alimentaire
	1.2 - Promouvoir les contenants réemployables ou consignés	1.2.1 - Favoriser le déploiement de contenants réemployables pour les habitants (les boîtes bento, les gourdes, les cartons à pizza, les filets à fruits et légumes, les caquettes et les sacs en tissus réutilisables)
	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.1 - Valoriser les commerces engagés 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac
	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...) 1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les habitants 1.4.3 - Accompagner le déploiement des serviettes de table en tissus
	1.5 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique	1.5.1 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique
	1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel	1.6.1 - Porter des événements de réduction des déchets 1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction déchets
		2.1.1 - Valoriser les usagers contributeurs avec des offres de Grand Chambéry
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.1 - Valoriser les usagers contributeurs à la réduction de déchets	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grâce à la mise en oeuvre et à la tarification de la redevance spéciale
	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour la récupération de l'alu, la semaine Défi Zéro Déchets et le réemploi 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchets (enfants, habitants, élus de l'agglo et élus locaux) 3.1.3 - Sensibiliser et former les élus 3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)
	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.1 - Challenger et créer un réseau 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...)
	3.3 - Revisiter nos moyens de communication	3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels 3.3.1 - Revisiter nos moyens de communication
	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées) 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux
		4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires 4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles 4.2.3 - Mettre en place des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les ZAE 4.2.4 - Fédérer les acteurs professionnels au travers de rencontres 4.2.5 - Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire
	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.3.1 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main
	4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main	
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations... 5.1.2 - Former au jardinage autrement 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie
	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants... 5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités
	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", "cuisine tes déchets" ... 5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison 5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes 5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, ...)
		5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant 5.4.2 - Déployer, former et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...) 5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...) 5.4.4 - Déployer les sites de composte collectif
	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.1 - Limiter l'usage du papier 6.1.2 - Limiter l'usage unique 6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry 6.1.4 - Développer l'adhésion des agents 6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents
	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.1 - Accompagner la valorisation des biodéchets des espaces verts et des événements 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics 6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains 6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives 6.2.5 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)
	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et des produits éco-conçus et moins nocifs 6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables de seconde main 6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployées
	6.4 - Coordonner les actions transverses intercommunales	6.4.1 - Déployer des actions communes Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie
		7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents) 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines 7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main 7.1.5 - Développer la vente en ligne des recycleries du territoire
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en labellisant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité 7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...) 7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir
	7.2 - Favoriser la réparation	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)
	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés

Project Information			Financial Summary			Operational Metrics			Compliance & Risk			Performance Indicators			Resource Allocation			Timeline & Milestones			Reporting & Audit			Notes & Comments		
Project ID	Project Name	Project Manager	Budget (€)	Actual (€)	Variance (€)	Progress (%)	Quality Score	Customer Sat.	Compliance Score	Risk Level	Impact Score	Efficiency Score	Innovation Score	Sustainability Score	Team Size	Equipment Count	Material Cost	Start Date	End Date	Milestone 1	Milestone 2	Milestone 3	Report Date	Audit Status	Comments	Next Action
P001	Project Alpha	John Doe	1000000	980000	-20000	85	92	88	95	Low	High	8.5	7.8	8.2	15	5	120000	2023-01-01	2023-12-31	Phase 1 Complete	Phase 2 Start	Phase 3 Review	2023-10-26	Pass	Minor budget variance, overall successful.	Review Phase 2 progress.
P002	Project Beta	Jane Smith	750000	760000	10000	72	88	85	90	Medium	Medium	7.2	6.5	7.0	12	3	90000	2023-02-15	2024-01-15	Phase 1 Start	Phase 2 In Progress	Phase 3 Planning	2023-10-26	Pass	Small budget overrun, on schedule.	Monitor Phase 2 costs.
P003	Project Gamma	Michael Chen	1200000	1150000	-50000	90	95	92	98	Low	High	9.0	8.2	8.8	20	8	150000	2023-03-01	2023-11-30	Phase 1 Complete	Phase 2 Complete	Phase 3 Review	2023-10-26	Pass	Excellent performance, under budget.	Final review and closeout.
P004	Project Delta	Sarah Johnson	900000	920000	20000	68	85	82	88	Medium	Medium	6.8	6.0	6.5	10	4	110000	2023-04-01	2024-03-01	Phase 1 Start	Phase 2 In Progress	Phase 3 Planning	2023-10-26	Pass	On track, minor budget increase.	Accelerate Phase 2 progress.
P005	Project Epsilon	David Wilson	1100000	1080000	-20000	88	90	87	92	Low	High	8.8	8.0	8.5	18	6	130000	2023-05-01	2023-12-31	Phase 1 Complete	Phase 2 Complete	Phase 3 Review	2023-10-26	Pass	Good performance, slight budget saving.	Prepare for final delivery.
P006	Project Zeta	Emily Davis	800000	810000	10000	75	87	84	89	Medium	Medium	7.5	6.8	7.3	14	4	100000	2023-06-01	2024-02-01	Phase 1 Start	Phase 2 In Progress	Phase 3 Planning	2023-10-26	Pass	Steady progress, budget on point.	Keep Phase 2 on track.
P007	Project Eta	James Brown	1300000	1250000	-50000	92	96	93	97	Low	High	9.2	8.4	9.0	22	9	160000	2023-07-01	2023-11-30	Phase 1 Complete	Phase 2 Complete	Phase 3 Review	2023-10-26	Pass	Outstanding results, well under budget.	Conduct post-project analysis.
P008	Project Theta	Olivia White	950000	970000	20000	70	86	83	87	Medium	Medium	7.0	6.3	6.8	11	3	105000	2023-08-01	2024-01-01	Phase 1 Start	Phase 2 In Progress	Phase 3 Planning	2023-10-26	Pass	Progressing well, budget slightly over.	Optimize Phase 2 resources.
P009	Project Iota	Benjamin Green	1050000	1030000	-20000	87	89	86	91	Low	High	8.7	7.9	8.3	16	5	115000	2023-09-01	2023-12-31	Phase 1 Complete	Phase 2 Complete	Phase 3 Review	2023-10-26	Pass	Strong performance, budget controlled.	Finalize Phase 3 details.
P010	Project Kappa	Ava Black	1150000	1180000	30000	78	88	85	90	Medium	Medium	7.8	7.0	7.5	17	6	125000	2023-10-01	2024-03-01	Phase 1 Start	Phase 2 In Progress	Phase 3 Planning	2023-10-26	Pass	On schedule, budget slightly over.	Review Phase 2 milestones.

Annexe 6 - Fiches actions

Légende des fiches actions

Publics-Cibles



Habitants / Usagers



Scolaires



Professionnels



Communes



Touristes

Suivi et évaluation / Indicateurs d'impacts et objectifs :

OMR : Ordures ménagères résiduelles

CS : Collecte sélective

Plans / Programmes transversaux

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

SOMMAIRE

1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES.....	2
1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi.....	3
1.2 - Promouvoir les contenants réemployables ou consignés.....	7
1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac.....	8
1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique.....	11
1.5 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique.....	15
1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel.....	16
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS.....	19
2.1 - Valoriser les usagers contributeurs à la réduction de déchets.....	20
2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels.....	21
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER.....	24
3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es.....	25
3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces.....	30
3.3 - Revisiter nos moyens de communication.....	34
3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets.....	35
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	39
4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées).....	40
4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources).....	43
4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main.....	49
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE.....	50
5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale.....	51
5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs.....	55
5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire.....	58
5.4 - Améliorer le compostage de proximité.....	64
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES.....	69
6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique.....	70
6.2 - Accompagner les missions des services publics.....	76
6.3 - Agir sur les marchés publics.....	82
6.4 - Coordonner les actions transverses intercommunales.....	88
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER.....	89
7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion.....	90
7.2 - Favoriser la réparation.....	96
7.3 - Favoriser le prêt.....	100





AXE 1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES

ACTION 1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi



DESCRIPTION

1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...)
1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...)
1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réutilisables sur la vente à emporter alimentaire

ACTIONS EN COURS : Soutien financier à Alpes Consignes



Contribue à réduire les déchets de 2 200 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des bouteilles plastiques (CS)	6,2 kg/hab./an	-46%
Ratio d'emballages légers en plastique (OMR, CS)	33,8 kg/hab./an	-11%



OBJECTIFS

Développer la consigne et les contenants réemployables



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur les réseaux pour promouvoir les expérimentations auprès des usagers



PARTENAIRES

Acteurs de la consigne, fabricants de contenants, laveurs et collecteurs
Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



DEPENSES pour les 6 ans
39 200,00 €
❖ dont 6 000,00 € de **subvention** versée actuellement à Alpes Consigne



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
70 heures
❖ dont une prestation externe de financement des acteurs de l'écosystème de la consigne à 5 000 €



CALENDRIER

2025 à 2030	Voir les sous-actions
-------------	-----------------------

 **IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Restaurants engagés dans une démarche de consigne	à recenser	6
Nombre de restaurateurs, brasseurs, marchés rencontrés pour évoquer la consigne	à recenser	150 professionnels rencontrés

SOUS-ACTION 1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...)

**DESCRIPTION**

- 1. Communiquer auprès des usagers sur les établissements pratiquant la consigne
- 2. Faire émerger avec les acteurs de la consigne, des points de collecte des emballages
- 3. Mettre à jour la liste des établissements pratiquant la consigne
- 4. Valoriser les acteurs engagés

**Contribue à réduire les déchets de 2 200 tonnes par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio d'emballages légers en plastique (OMR, CS)	33,8 kg/hab./an	-11%

**OBJECTIFS**

Développer la consigne et les contenants réemployables

**COMMUNICATION ASSOCIEE**

Communication sur les réseaux pour promouvoir les expérimentations auprès des usagers

**PUBLICS CIBLES**



**PARTENAIRES**

Acteurs de la consigne, fabricants de contenants, laveurs et collecteurs
Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations

**DEPENSES pour les 6 ans**

4 200,00 €

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**

28 heures

**CALENDRIER**

2025	1 et 2	2028	3 et 4
2026	3 et 4	2029	3 et 4
2027	3 et 4	2030	3 et 4

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.

**INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION**

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de points de collecte des emballages pour réemploi	à recenser	30

SOUS-ACTION 1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...)



DESCRIPTION

1. Poursuivre le soutien des acteurs et des structures de l'écosystème de la consigne pour réemploi (diffusion des bonnes pratiques, annuaire des acteurs, valorisation, financements, ...)

ACTIONS EN COURS: Soutien financier à Alpes Consignes



Contribue à réduire les déchets de 2 200 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio d'emballages légers en plastique (OMR, CS)	33,8 kg/hab./an	-11%



OBJECTIFS

Développer la consigne et les contenants réemployables



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur les réseaux pour promouvoir les expérimentations auprès des usagers



PARTENAIRES

Acteurs de la consigne, fabricants de contenants, laveurs et collecteurs
Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



PUBLICS CIBLES



DEPENSES pour les 6 ans

33 500,00 €

❖ dont 6 000,00 € de **subvention** versée actuellement à Alpes Consigne



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

21 heures

❖ dont une prestation externe de financement des acteurs de l'écosystème de la consigne à 5 000 €



CALENDRIER

2025	1	2028	1
2026	1	2029	1
2027	1	2030	Faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de restaurateurs, brasseurs, marchés rencontrés pour évoquer la consigne	à recenser	150 professionnels rencontrés

SOUS-ACTION 1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réemployables sur la vente à emporter alimentaire

DESCRIPTION

- Apporter une assistante technique dans des expérimentations visant à initier la consigne des emballages dans la restauration à emporter
- Rechercher et capitaliser le retours d'expériences, mise en réseaux, facilitation de test d'emballages.
- Lancer une exprimentation sur une autre cible de la restauration à emporter et/ou déployer les pratiques

Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 80 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des bouteilles plastiques (CS)	6,2 kg/hab./an	-46%
Ratio d'emballages légers en plastique (OMR, CS)	33,8 kg/hab./an	-11%

OBJECTIFS
 Développer la consigne et les contenants réemployables

COMMUNICATION ASSOCIEE
 Communication sur les réseaux pour promouvoir les expérimentations auprès des usagers

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES
 Acteurs de la consigne, fabricants de contenants, laveurs et collecteurs
 Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations

DEPENSES pour les 6 ans
 1 500,00 €

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 21 heures

CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	
2026	3	2029	
2027	3	2030	

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 247 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de restaurants engagés dans une démarche de consigne	à recenser	6

ACTION 1.2 - Promouvoir les contenants réemployables ou consignés



DESCRIPTION

1. Rechercher et recenser les alternatives aux emballages à usage unique.
2. Communiquer auprès des usagers pour présenter les alternatives existantes et accompagner au changement de comportement (ateliers de sensibilisation, stands, plaquette d'information,...)
3. Accompagner les commerçants au changement de pratique, à l'acceptation des contenants réemployables des clients
4. Proposer et conditionner la distribution de contenants réutilisables (boîtes à pizza, sacs à pain, ...) à la participation à un atelier ou lors d'un événement.



Contribue à réduire les déchets de
2 200 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Développer les contenants réutilisables et/ou consignés



COMMUNICATION ASSOCIEE

Plaquettes sur les alternatives (10 000)

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Metteurs sur le marché de solutions alternatives aux emballages à usage unique
Direction Communication
Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



DEPENSES pour les 6 ans
37 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
104 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	
2026	2 et 3	2029	
2027	4	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de commerces s'engageant à offrir une réduction aux clients se présentant avec leurs contenants	0	10
Proportion d'emballages réemployés	11 609 bouteilles réemployées	25 500 bouteilles réemployées

ACTION 1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac



DESCRIPTION

- 1.3.1 - Valoriser les commerces engagés
- 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Mettre en valeur les acteurs promouvant le vrac et le réutilisable



COMMUNICATION ASSOCIEE

Diffusion annuaire et cartographie en ligne, Communication sur le web

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



DEPENSES pour les 6 ans
3 900,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
56 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements labellisés et nombre d'établissements recensés sur l'annuaire	0	20
Visites annuelles sur la page internet de l'annuaire	0	1000

SOUS-ACTION 1.3.1 - Valoriser les commerces engagés en les identifiant grâce à un label et un annuaire

**DESCRIPTION**

1. Recenser les commerces s'engageant pour l'utilisation de contenants réemployables
2. Promouvoir l'engagement des commerces dans l'utilisation de contenants réemployables
3. Intégrer dans un annuaire et une cartographie les nouveaux commerces proposant de la consommation en vrac et des contenants réemployables
4. Mettre en ligne et communiquer sur ces outils (site et réseaux sociaux de Grand Chambéry).

**Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%

**OBJECTIFS**
Mettre en valeur les acteurs promouvant le réutilisable

**COMMUNICATION ASSOCIEE**
Diffusion annuaire et cartographie en ligne,
Communication sur le web

**PUBLICS CIBLES**

**PARTENAIRES**
Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations

**DEPENSES pour les 6 ans**
1 500,00 €

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**
21 heures

**CALENDRIER**

2025	1	2028	
2026	2 et 3	2029	
2027	2, 3 et 4	2030	

 **IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements recensés sur l'annuaire	0	20
Visites annuelles sur la page internet de l'annuaire	0	1000

SOUS-ACTION 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac



DESCRIPTION

- Favoriser la transition des commerces vers plus de vrac par un appui technique (communication, mise en réseau)
- Favoriser l'intégration dans l'annuaire et la cartographie de Grand Chambéry, de nouveaux commerces proposant de la consommation en vrac et des contenants réemployables
- Poursuivre l'action de soutien des magasins proposant du vrac et des contenants réemployables



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du verre (OMR+CS)	40,4 kg/hab./an	-18%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Mettre en valeur les acteurs professionnels promouvant le vrac



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur le web



PARTENAIRES

Les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



PUBLICS CIBLES



DEPENSES pour les 6 ans

2 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

35 heures



CALENDRIER			
2025		2028	3
2026	1	2029	
2027	2	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 16 306 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de points de vente (Grandes et Moyennes Surfaces) proposant un service de vente en vrac	à recenser	1 par magasin

ACTION 1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique



DESCRIPTION

- 1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)
- 1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les habitants
- 1.4.3 - Accompagner le déploiement des serviettes de table en tissus

ACTIONS EN COURS Communication et préparation des 11 animations à destination des habitants réalisées par des prestataires extérieurs incluant 31 prêts pour 7 kits de couches lavables avec prise en charge du lavage par l'ESAT.



Contribue à réduire les déchets de
700 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des textiles sanitaires collectés dans les OMR	31,6 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% du nombre de participants aux ateliers



OBJECTIFS

Développer l'utilisation de textiles sanitaires lavables (réemployables)



COMMUNICATION ASSOCIEE

Réalisation de plaquettes (5 000)

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Professionnels des textiles sanitaires lavables, EHPAD, ESAT, Département, Région, Communes, laveries et association de parents d'élèves MJC, planning familial, caisse d'allocations familiales, protection maternelle et infantile, personnel médico-social, élémentaire, collèges, lycées



DEPENSES pour les 6 ans

78 600,00 €

- ❖ dont 41 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
50 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 259 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'actions de sensibilisation par acteur et par an en établissement	2	5
Nombre de foyers adoptant les couches lavables	31	100

SOUS-ACTION 1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)

DESCRIPTION

- Faire le diagnostic des pratiques des établissements d'accueil des jeunes enfants et des personnes âgées (crèches, EHPAD).
- Expérimenter puis déployer une assistance technique et financière dans le changement de pratiques et l'adoption des couches et protections lavables dans un ou plusieurs de ces établissements.

Contribue à réduire les déchets de 700 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des textiles sanitaires collectés dans les OMR	31,6 kg/hab./an	-17%

OBJECTIFS
 Œuvrer pour faciliter l'utilisation des textiles sanitaires lavables (couches enfants, adultes) dans les

COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES
 Professionnels des textiles sanitaires lavables, EHPAD, Communes et ESAT Collèges, lycées, MJC, planning familial, caisse d'allocations familiales, protection maternelle et infantile, personnel médico-social

DEPENSES pour les 6 ans
 22 000,00 €

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 20 heures

CALENDRIER

2025	1	2028	2 Déployer
2026	2 Expérimenter	2029	
2027	2 Déployer	2030	

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 259 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'actions de sensibilisation par acteur et par an	2	5
Nombre d'établissements adoptant les couches lavables	2	10

SOUS-ACTION 1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les habitants



DESCRIPTION

1. Poursuivre l'accompagnement du changement de pratiques par de nouveaux moyens de sensibilisation (permanences, stand ou animations en collèges, en foyers du 3ème age, en maternités) et/ou en facilitant le test des alternatives (kit en prêt ou don)
2. Créer un partenariat avec la maternité pour initier des animations de sensibilisation et de promotion des couches lavables
3. Créer un partenariat avec les établissements du secondaire (collèges et lycées) pour initier des animations (stands) de sensibilisation et de promotion des protections menstruelles lavables
4. Créer un partenariat avec les clubs ou associations du 3ème age pour initier des animations (stands) de sensibilisation et de promotion des protections lavables

ACTIONS EN COURS Communication et préparation des 11 animations à destination des habitants réalisées par des prestataires extérieurs incluant 31 prêts pour 7 kits de couches lavables avec prise en charge du lavage par l'ESAT.



Contribue à réduire les déchets de 700 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des textiles sanitaires collectés dans les OMR	31,6 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% du nombre de participants aux ateliers



OBJECTIFS

Cœuvrer pour faciliter l'utilisation des textiles sanitaires lavables (couches enfants, adultes) avec les habitants



COMMUNICATION ASSOCIEE

Réalisation de plaquettes (5 000)

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Professionnels des textiles sanitaires lavables, Département, Région et ESAT
Collèges, lycées, MJC, planning familial, caisse d'allocations familiales, protection maternelle et infantile, personnel médico-social



DEPENSES pour les 6 ans

54 800,00 €

- ❖ dont 41 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
16 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	4
2026	2	2029	
2027	3	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 259 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'actions de sensibilisation par acteur et par an	11	15
Nombre de foyers adoptant les couches lavables	31	100

SOUS-ACTION 1.4.3 - Accompagner le déploiement des serviettes de table en tissus



DESCRIPTION

- Réaliser l'état des lieux des pratiques de la restauration collective
- Expérimenter puis déployer la mise en place des serviette de table avec un ou des établissements



Contribue à réduire les déchets de 700 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des textiles sanitaires collectés dans les OMR	31,6 kg/hab./an	-17%



OBJECTIFS

Accompagner les établissements de la restauration collective (écoles, cantines scolaires) dans la réduction de l'usage des textiles sanitaires à usage unique en déployant la serviette de table en tissus.



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Laveries, association de parents d'élèves, communes
Elémentaire, collèges, lycées



DEPENSES pour les 6 ans

1 800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

14 heures

CALENDRIER

2025		2028	2 Déployer
2026	1	2029	2 Déployer
2027	2 Expérimenter	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 259 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements adoptant les serviettes de table lavables	à recenser	5

ACTION 1.5 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique



DESCRIPTION

1. Promouvoir l'utilisation de gourdes afin de limiter la vente de bouteilles en plastique sur la voie publique
2. Promouvoir l'utilisation de contenants réemployables par les habitants afin de limiter la vente d'emballages en plastique
3. Accompagner le changement de consommation des habitants en valorisant les professionnels acceptant les contenants apportés par la clientèle.
4. Inciter les professionnels de la vente à emporter à proposer un tarif réduit pour les clients amenant leur propre contenant.

ACTIONS EN COURS 385 gourdes distribuées lors d'évènements (175 à la Foire de savoie, 70 au DDR) et des défis (70 au défi anti-gaspillage alimentaire, 70 au défi Zéro-Déchets). Stylo recyclé et rechargeable. Incitation à l'acquisition de la vaisselle compostable ou lavable lors d'évènements (Lafibala, Le marché des continents, Tour du monde)



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 9 000 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio d'emballages légers en plastique (OMR, CS)	33,8 kg/hab./an	-11%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Accompagner les habitants et les professionnels dans des démarches de réduction des emballages et de plastiques à usage unique, et valoriser leur engagement.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Un slogan pour sensibiliser, un label local

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

CCI, CMA, CGLE

Les entreprises (autres que la distribution et les chambres consulaires), la distribution, GMS, les chambres consulaires



DEPENSES pour les 6 ans

20 000,00 €

- ❖ dont 19 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
6 heures



CALENDRIER

2025		2028	4
2026	1	2029	4
2027	2 et 3	2030	4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 8 634 TeqCO2/an et 99,6 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'accords volontaires des acteurs	0	7
Nombre de projets soutenus liés à la réduction, le réemploi ou le développement de solutions de substitution pour le plastique	0	5

ACTION 1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel



DESCRIPTION

1.6.1 - Porter des évènements de réduction des déchets

1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction déchets

ACTIONS EN COURS Organisation et animation du Dimanche De Récupération au printemps et à l'automne.
Accompagnement des évènements réalisé par un agent mettant à disposition des contenants OM et CS après signature d'une convention.



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de
16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio d'emballages légers sur les évènements annuels kg/visiteur/an	à recenser	-48%
Ratio de biodéchets sur les évènements annuels kg/visiteur/an	à recenser	-15%



OBJECTIFS

Multiplier et diversifier des animations de réduction de déchets lors d'évènements du territoire et créer des évènements spécifiques à la réduction de déchets.
Accompagner et engager les organisateurs d'évènements vers le presque Zéro Déchets et vers les alternatives au tout jetable.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Affichage dans les abris bus, site internet et réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Communes, service animation, direction de la communication, Savoie Expo, écoles

Les animateurs environnement, les organisateurs d'évènements, les fédérations, associations, clubs à destination récréative ou à but social, les professionnels du tourisme, les organismes culturels



DEPENSES pour les 6 ans

153 100,00 €

- ❖ dont 149 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

1 512 heures

- ❖ dont un appui avec des prestataires et associations



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 247 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'évènements chartés par an	0	20
Nombre d'évènements respectant la charte par an	0	20

SOUS-ACTION 1.6.1 - Porter des évènements de réduction des déchets



DESCRIPTION

1. Réaliser un benchmarking sur l'organisation et organiser de nouveaux évènements pour faire connaître les actions de réduction des déchets (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Défi rien de neuf, ...)
2. Etudier la faisabilité d'associer Grand Chambéry au Green Friday (coordonner et communiquer sur les enseignes engagées ; porter un évènement en déchetterie (test des appareils déposés après le Black Friday)

ACTIONS EN COURS : Organisation et animation du Dimanche De Récupération au printemps et à l'automne.



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%
Nombre de foyers ayant changé leurs pratiques suite à l'évènement	à recenser	-15%



OBJECTIFS

Multiplier et diversifier des animations de réduction de déchets lors d'évènements du territoire et créer des évènements spécifiques à la réduction de déchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Affichage dans les abris bus, site internet et réseaux sociaux



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Communes, service animation, direction de la communication
Les animateurs environnement, les organisateurs d'évènements, les fédérations, associations, clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, ...)



DEPENSES pour les 6 ans

147 000,00 €

- ❖ correspondant à la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
0 heure



CALENDRIER

2025	1 benchmarking	2028	1 organiser
2026	1 organiser	2029	1 organiser
2027	2	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 247 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'évènements de DDR par an	2	2
Nombre d'évènements de gratiféria par an	1	2

SOUS-ACTION 1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction déchets

DESCRIPTION

- Réaliser un benchmarking et étudier les conditions d'accompagnement aux bonnes pratiques lors des événements et manifestations sur le territoire : utilisation de contenants lavables ou compostables, incitation à avoir des ravitaillements zéro déchet, alternatives aux goodies et ballons de baudruche, engagement au tri des emballages et déchets compostables
- Concier les acteurs (associations, clubs sportifs, etc ...) pour construire une charte partagée des éco-manifestations
- Rédiger puis déployer la charte des éco-manifestations et le cahier des charges spécifique pour les acteurs utilisant le domaine public (ex. foodtruck, organisateurs de festivals et autres évènementiel de rue, ...)

ACTIONS EN COURS
 Accompagnement des événements réalisé par un agent mettant à disposition des contenants OM et CS après signature d'une convention.

Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%
Nombre d'évènements caractérisés	0	2

OBJECTIFS

Accompagner et engager les organisateurs d'évènements vers le presque Zéro Déchets et vers les alternatives au tout jetable.

COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES

Savoie Expo, communes
 Les associations (à but social, environnemental,), Les professionnels du tourisme, Les organismes culturels (musée,), Les organisateurs d'évènements, Les fédérations/associations/clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, ...)

DEPENSES pour les 6 ans

6 100,00 €

- dont 2 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

1 512 heures

- dont un appui avec des prestataires et associations

CALENDRIER

2025	1	2028	3 déployer
2026	2	2029	
2027	3 rédiger	2030	

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE
 Contribue à éviter 16 247 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'évènements chartés / respectants la charte / faisant l'objet de prêt de bacs par an	0	60
Nombre de participations aux évènements par an	3 (Lafibala, Marché des continent, Odyssea)	3



AXE 2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS

ACTION 2.1 - Valoriser les usagers contributeurs à la réduction de déchets



DESCRIPTION

1. Faire le diagnostic des actions réalisées par les habitants pouvant entrer dans le cadre d'une gratification (participation aux ateliers zéro déchet, investissement sur un site de compostage collectif, utilisation d'un composteur individuel,...).
2. Etudier les modalités de gratification en partenariat avec les gestionnaires des équipements (piscines, patinoires, médiathèques, ...).
3. Mettre en place, communiquer et déployer ce système de gratification à l'échelle de Grand Chambéry.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants au système de gratification.
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Mettre en œuvre des dispositifs variés de gratification afin d'inciter les habitants à réduire leur production de déchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication des modalités de gratification sur le web et sur les sites des établissements

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Etablissements de Grand Chambéry, communes membres et équipements



DEPENSES pour les 6 ans
5 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
37 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	3
2026	2	2029	3
2027	3	2030	Faire le bilan de l'action



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements rentrant dans le dispositif de gratification	0	10
Nombre d'habitants participant au système de gratification à terme	0	500

ACTION 2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels



DESCRIPTION

- 2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grâce à la mise en oeuvre et à la tarification de la redevance spéciale
- 2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions

ACTIONS EN COURS: Un agent Chargée de relations avec les professionnels (à temps plein)



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mettre en œuvre des dispositifs (dont financiers) afin d'inciter les producteurs non-ménagers à réduire leur production de déchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PARTENAIRES

Service Collecte de la Direction Déchets, Aasociations, CMA, CCI, communes
Les animateurs environnement

PUBLICS CIBLES



DEPENSES pour les 6 ans
4 600,00 €

- ❖ dont 1 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
42 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de subventions éco-conditionnées sur 6 ans	0	20
Nombre de conventions de RS	347	479

SOUS-ACTION 2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grace à la mise en oeuvre et à la tarification de la redevance spéciale



DESCRIPTION

- Faire le bilan du fonctionnement actuel de la redevance spéciale et identifier les évolutions envisageables.
- Modifier le règlement de redevance spéciale le cas échéant.
- Appliquer les nouvelles modalités de redevance spéciale

ACTIONS EN COURS: Un agent Chargée de mission auprès des professionnels (à temps plein)



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mettre en œuvre des dispositifs (dont financiers) afin d'inciter les producteurs non-ménagers à réduire leur production de déchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PARTENAIRES

Service Collecte de la Direction Déchets, CMA, CCI, Groupement de professionnels
Les animateurs environnement



PUBLICS CIBLES



DEPENSES pour les 6 ans

2 800,00 €

❖ dont 1 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

32 heures



CALENDRIER			
2025	1	2028	
2026	2	2029	
2027	3	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements concernés par la RS	594	à définir
Nombre de conventions de RS	347	479

SOUS-ACTION 2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions



DESCRIPTION

- Recenser les organismes et associations percevant des subventions de la part de Grand Chambéry.
- Analyser leurs capacités de réduction des déchets.
- Définir puis mettre en oeuvre les critères d'éco-conditionnement en lien avec la réduction des déchets dans le processus de subventionnement de Grand Chambéry.
- Suivre les subventions



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Mettre en œuvre des dispositifs (dont financiers) afin d'inciter les producteurs non-ménagers à réduire leur production de déchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PARTENAIRES

Service Relations usagers et communication de la Direction Déchets, association, communes
Les animateurs environnement



PUBLICS CIBLES





DEPENSES pour les 6 ans

1 800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

10 heures



CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	4
2026	3 définir	2029	4
2027	3 mettre en œuvre	2030	Faire le bilan de l'action

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de subventions éco-conditionnées sur 6 ans	0	20



AXE 3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER

ACTION 3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es



DESCRIPTION

- 3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour la récupération de l'alu, la semaine Défi Zéro Déchets et le réemploi
- 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchets (enfants, habitants, élus de l'agglomération et élus locaux)
- 3.1.3 - Sensibiliser et former les élus
- 3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)

ACTIONS EN COURS: Animations scolaires : 50% du temps de travail des 3 agents Animatrices scolaires, 27 ateliers réalisés par un agent Animateur adultes et professionnels, et 70 ateliers réalisés par des prestataires extérieurs. Démarchage des ambassadeurs par directions de Grand Chambéry : 1% du temps de travail de l'agent Animateur adultes et professionnels. Sensibilisation des élus / 5 visites de 1,5h réalisées par l'agent Animateur adultes et professionnels. Présence en réunions publiques : 2% du temps de travail des 3 agents Coordinatrice de relation de proximité et RS.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre d'enfants sensibilisés ayant changé leurs habitudes	4076	100%



OBJECTIFS

Créer des animations et des événements afin d'apporter de la connaissance et de démocratiser la réduction des déchets auprès des habitants



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication par affiches et sur les réseaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Les inspecteurs de l'éducation nationale, Direction des écoles, Direction Communication, Direction Informatique, Cabinet du Président, Communes Les écoles, les lycées, les associations (à but social, environnemental,), les animateurs environnement, les organisateurs d'événements, les fédérations, associations, clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, ...)



DEPENSES pour les 6 ans

741 400,00 €

- ❖ dont 724 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

150 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de challenges par an	1	à définir
Nombre d'interventions des ambassadeurs	inconnu	100

SOUS-ACTION 3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour un tri efficient, la semaine Défi Zéro Déchet et le réemploi



DESCRIPTION

1. Développer les ateliers faire soi-même, la sensibilisation au compostage dans les collèges et lycées et valoriser les établissements engagés.
2. Construire avec les collectivités, puis initier et enfin déployer les projets de compostage autonome en établissements.
3. Etudier la faisabilité puis organiser une semaine Défi Zéro déchet en écoles (concours avec gagnants).
4. Concevoir puis porter et animer des actions scolaires parents-enfants.
5. Déployer et poursuivre les actions engagées pour challenger le milieu scolaire

ACTIONS EN COURS: 50% du temps de travail des 3 agents Animatrices scolaires, 27 ateliers réalisés par un agent Animateur adultes et professionnels, et 70 ateliers réalisés par des prestataires extérieurs.



**Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an**

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre d'enfants sensibilisés ayant changé leurs habitudes	4076	100%



OBJECTIFS

Créer des animations et des évènements afin d'apporter de la connaissance et de démocratiser la réduction des déchets en milieu scolaire



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Les inspecteurs de l'éducation nationale, Direction Communication, Moyens généraux, FNE
Les écoles, les lycées



DEPENSES pour les 6 ans

710 400,00 €

- ❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
0 heure



CALENDRIER

2025	1 et 2 construire avec les collectivités	2028	5
2026	1, 2 initier, 3 étudier la faisabilité et 4 concevoir	2029	5
2027	2 déployer, 3 organiser et 4 porter et animer	2030	5



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de projets par an	2	2
Nombre d'écoles participantes	2	2

SOUS-ACTION 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchet (enfants, habitants, élus de l'agglomération et élus locaux)



DESCRIPTION

1. Travailler avec les élus communautaires, les communes, les établissements scolaires pour créer des élections d'enfants "délégués déchets" (conseil intercommunal des jeunes à l'échelle de Grand Chambéry)
2. Mettre en oeuvre le Conseil intercommunal des jeunes.
3. Concevoir et proposer des formations réduction des déchets et anti-gaspi à destination des habitants.
4. Proposer de nommer des habitants « référents habitants » et les accompagner dans la diffusion d'informations, dans le relais de la communication et de la sensibilisation, les associer lors d'événements portés par Grand Chambéry

ACTIONS EN COURS: 1% du temps de travail de l'agent animateur adultes et professionnels.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Accompagner tous les acteurs publics du territoire dans l'apport de connaissances et la démocratisation de la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Communes
Les associations (à but social, environnemental,), les animateurs environnement



DEPENSES pour les 6 ans

3 200,00 €

- ❖ dont 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

50 heures



CALENDRIER

2025		2028	2, 3 et 4
2026		2029	
2027	1	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO₂/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ambassadeurs	4	50
Nombre d'interventions des ambassadeurs	inconnu	100

SOUS-ACTION 3.1.3 - Sensibiliser et former les élus



DESCRIPTION

- 1. Former et accompagner les élus pour installer dans leur commune des sites de compostage et être porteurs des messages de réduction des déchets.
- 2. Proposer à l'ensemble des élus de l'agglomération de participer et organiser le parcours des déchets.
- 3. Organiser et présenter le PLPDMA dans tous les conseils municipaux de l'agglomération.

ACTIONS EN COURS: 5 visites de 1,5h réalisées par l'agent Animateur adultes et professionnels.



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre d'élus sensibilisés ayant changé leurs habitudes	50	100%



OBJECTIFS

Accompagner tous les élus du territoire dans l'apport de connaissances et la démocratisation de la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Lien avec le Cabinet du Président

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Cabinet du Président



DEPENSES pour les 6 ans
3 000,00 €

- dont 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
60 heures



CALENDRIER

2025	1, 2 et 3 organiser	2028	
2026	3 présenter	2029	
2027		2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de communes formées	2	38
Nombre d'élus formés	4	38

SOUS-ACTION 3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)



DESCRIPTION

1. Continuer à démultiplier les lieux d'accueil, les créneaux horaires et associer les élus locaux aux ateliers Zéro Déchets et faire soi-même pour toucher toutes les communes et les quartiers.
2. Construire puis lancer et animer un "club des déchets" (réunions publiques d'information, visites des sites de valorisation des déchets, ateliers zéro déchet).
3. Travailler avec les acteurs locaux du réemploi pour proposer une campagne de communication (Noël sans jouet neuf, ...)
4. Proposer au grand public une animation sur le sujet des déchets (spectacle "décalé" ou conférence-débat).
5. Construire avec les associations (dont sportives) un support de sensibilisation pour les aider à la diffusion des messages de réduction des déchets.

ACTIONS EN COURS: 2% du temps de travail des 3 agents Coordinatrice de relation de proximité et RS.



**Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an**

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Accompagner tous les acteurs publics du territoire dans l'apport de connaissances et la démocratisation de la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication par affiches et sur les réseaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Communes, Direction Communication, recycleries
Les animateurs environnement, les organisateurs d'événements, Les fédérations, associations, clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, ...), les associations (à but social, environnemental,)



DEPENSES pour les 6 ans

24 800,00 €

- ❖ dont 13 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
40 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	2 lancer et animer, et 4
2026	2 construire et 3	2029	2 lancer et animer
2027	3, 2 lancer et animer, 4 et 5	2030	2 lancer et animer



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de temps forts organisés	à recenser	10

ACTION 3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces



DESCRIPTION

- 3.2.1 - Challenger et créer un réseau
- 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...)
- 3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels

ACTIONS EN COURS: Réalisation de sensibilisation et de 14 diagnostics par un agent Animateur adultes et professionnels.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre de professionnels sensibilisés ayant changé leurs pratiques	14	100% des professionnels sensibilisés



OBJECTIFS

Accompagner tous les producteurs non-ménagers du territoire dans l'apport de connaissances et la démocratisation de la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Diffuser un annuaire et un label, Communication dans les newsletter

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

CMA, CCI, GHR
Les associations (à but social, environnemental,), Les animateurs environnement, Les communes, Les chambres consulaires, Les associations (à but social, environnemental, ...), La presse, radios, ...



DEPENSES pour les 6 ans

26 800,00 €

- ❖ dont 2 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

258 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de diagnostics réalisés	14	à définir
Nombre professionnels labellisés	0	100

SOUS-ACTION 3.2.1 - Challenger et créer un réseau



DESCRIPTION

- Recenser les responsables RSE des grandes et moyennes surfaces et les syndicats et réseaux d'acteurs de l'entreprise, de l'artisanat et du commerce.
- Constituer un réseau.
- Proposer au réseau des ateliers d'information sur la réduction des déchets et de l'anti-gaspillage.
- Développer avec eux et leur faire porter des actions de réduction des déchets et de l'anti-gaspillage.
- Organiser un Défi dans les Grandes et Moyennes Surfaces

ACTIONS EN COURS: Sensibilisation réalisée par un agent Animateur adultes et professionnels.



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Pénétrer la sphère professionnelle par une entrée "pédagogique" pour adultes.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

CMA, CCI, GHR, Fédérations
Les associations (à but social, environnemental,), Les animateurs environnement



DEPENSES pour les 6 ans

14 400,00 €

❖ dont 2 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

89 heures



CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	4 leur faire porter et 5
2026	3	2029	4 leur faire porter
2027	4 développer avec eux	2030	4 leur faire porter



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ambassadeurs des GMS	à recenser	1 par GMS

SOUS-ACTION 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...)



DESCRIPTION

- Etudier la possibilité de créer ou utiliser un label de promotion des artisans et commerces dans les démarches de réduction de déchets.
- Mettre en oeuvre des campagnes annuelles de labellisation et communiquer.



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Promouvoir l'engagement des commerces et des artisans



COMMUNICATION ASSOCIEE

Diffuser un annuaire et un label, Communication dans les newsletter



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

CMA, CCI, GHR, fédérations d'artisans, associations de commerçants
 Les communes, les chambres consulaires, les associations (à but social, environnemental, ...), la presse, radios, professionnels



DEPENSES pour les 6 ans

5 800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

121 heures



CALENDRIER			
2025		2028	
2026	1	2029	
2027	2	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de professionnels labellisés	0	100

SOUS-ACTION 3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels



DESCRIPTION

- Continuer à développer des ateliers de sensibilisation dans les entreprises et commerces (ateliers zéro déchet, faire soi-même, visites, jeux de caractérisation des poubelles en équipe)
- Faire des ateliers dans d'autres entreprises, diffuser sur le site internet et organiser des visites en partageant le témoignage des entreprises exemplaires
- Mobiliser ces entreprises dans des Défis.
- Organiser des sessions de sensibilisation des entreprises de nettoyage des locaux.

ACTIONS EN COURS: 14 diagnostics ont été réalisés par un agent Animateur adultes et professionnels.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre de professionnels sensibilisés ayant changé leurs pratiques	14	100% des professionnels sensibilisés



OBJECTIFS

Mobiliser sur le long terme les professionnels.
Montrer la faisabilité dans les entreprises en associant une entreprise témoin.



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Les chambres consulaires, les associations (à but social, environnemental, ...)



DEPENSES pour les 6 ans
6 600,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
48 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	2, 3 et 4
2026	2 ateliers et diffusion web	2029	2, 3 et 4
2027	2 organiser des visites, 3 et 4	2030	2, 3 et 4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de professionnels formés	14	à définir
Nombre de diagnostics réalisés	14	à définir

ACTION 3.3 - Revisiter nos moyens de communication



DESCRIPTION

1. Déployer les réseaux sociaux, site web, podcast, chaine youtube
2. Diffuser des messages humoristiques, plus positifs et percutants
3. Travailler avec des influenceurs
4. Continuer à créer et à diffuser des outils adaptés (fresque, kit, casque de réalité virtuelle)
5. Continuer à communiquer lors des événements, réunion publiques, bulletins, ...des communes

ACTIONS EN COURS: 40h de publication Facebook sur la page "Des idées pour ne plus jeter". La mise à jour de l'agenda des 146 animations sur le site web de l'agglomération. 8 000€ pour le parcours représentant 19h de préparation de l'outil. 15h pour le prêt des mallettes de compostage. 6 575€ pour création du film et 4 casques, et utilisation lors de 4 événements. Une table de tri. 5 agents Chargés de la relation usagé de proximité, représentant 72h de communication.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre de personnes sensibilisés ayant changé leurs pratiques	1540	100% des personnes sensibilisées



OBJECTIFS

Revisiter et moderniser nos moyens et supports de communication.
Toucher le plus large public qui soit afin de démocratiser la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication internet (site web et réseaux sociaux), affiches et bulletins, et sur écrans géants dans les équipements sportifs et culturels.

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service Prévention de la Direction Déchets, les associations (à but social, environnemental,), les animateurs environnement, les communes, les associations (à but social, environnemental, ...), la presse, radios



DEPENSES pour les 6 ans

141 800,00 €

- ❖ dont 45 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

359 heures

- ❖ dont une prestation externe de 161 h d'influenceur à 4 300 €



CALENDRIER

2025	1, 2, 3, 4 et 5	2028	1, 2, 3, 4 et 5
2026	1, 2, 3, 4 et 5	2029	1, 2, 3, 4 et 5
2027	1, 2, 3, 4 et 5	2030	1, 2, 3, 4 et 5, faire le bilan,



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de publications réseaux sociaux	166	à définir
Taux de "transformation" liée à l'influenceur	0	2% sur facebook, 3% sur instagram, 1% sur tweeter, 6% sur linkedin

ACTION 3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets



DESCRIPTION

- 3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence
- 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées)
- 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux

ACTIONS EN COURS: Elaboration et diffusion du Rapport d'activité Prévention et gestion des déchets. La Responsable sensibilisation, prospective et prévention, compile les informations des 6 services. La Direction communication réalise le graphisme et la publication du document. 132 visites et ateliers organisés par le Conseiller prévention auprès des adultes et des prestataires externes. Des systèmes audio pour les visites guidées sont utilisés pour les visites d'usines.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre de personnes sensibilisés ayant changé leurs pratiques	1445	100% des personnes sensibilisées



OBJECTIFS

Apporter de la connaissance et démocratiser la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Rapport d'activité, site web, Facebook, LinkedIn, magazine

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Direction Communication, Epigées, associations
Les commerçants et les artisans



DEPENSES pour les 6 ans

138 400,00 €

- ❖ dont 136 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

5 heures

- ❖ d'ateliers en prestation externe à 1 000€



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de mise à jour des données diffusées sur le site web	1	4
Nombre d'expositions réemploi	0	1

SOUS-ACTION 3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence



DESCRIPTION

- Rédiger et diffuser une synthèse du rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets pour porter à connaissance des habitants les indicateurs de suivi (poids des déchets collectés, recyclés, valorisés autrement, et les coûts)
- Anticiper les changements de consignes et de modalités de collecte, afin d'informer les communes en amont.
- Calculer, publier et diffuser tous les ans l'impact « ressources » du territoire, consommation de biens ou produits, taux de réemploi, potentiel du territoire.
- Créer, suivre et diffuser des indicateurs d'impact de la réparation et du réemploi
- Créer des outils informatiques de statistiques et de communication.

ACTIONS EN COURS: Elaboration et diffusion du Rapport d'activité Prévention et gestion des déchets. La Responsable sensibilisation, prospective et prévention, compile les informations des 6 services. La Direction communication réalise le graphisme et la publication du document.



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Apporter de la connaissance et démocratiser la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Rapport d'activité, magazine

PUBLICS CIBLES









PARTENAIRES

Direction Communication



DEPENSES pour les 6 ans

16 800,00 €

- ❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	1
2026	1, 3 et 4	2029	1
2027	1 et 5	2030	1



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de rapport d'activité diffusé par an	1	1
Publication annuelle des chiffres clés sur le réemploi	0	6

SOUS-ACTION 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées)



DESCRIPTION

1. Etoffer le réseau des porteurs associatifs pour proposer plus de lieux de visites et d'ateliers.
2. Construire des partenariats pour exposer des exemples de réemploi dans divers lieux.
3. Construire et mettre en oeuvre avec les communes des offres à destination des nouveaux habitants du territoire et des groupes familiaux

ACTIONS EN COURS: 132 visites et ateliers organisés par le Conseiller prévention auprès des adultes et des prestataires externes. Des systèmes audio pour les visites guidées sont utilisés pour les visites d'usines.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%
Nombre de personnes sensibilisés ayant changé leurs pratiques	1445	100% des personnes sensibilisées



OBJECTIFS

Apporter de la connaissance et démocratiser la réduction des déchets



COMMUNICATION ASSOCIEE

Site web, Facebook, LinkedIn, magazine

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Direction Communication, Epigées, associations



DEPENSES pour les 6 ans

116 400,00 €

- ❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1, 2 et 3 construire	2028	1
2026	3 mettre en œuvre	2029	1
2027	1	2030	1



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers réalisés	166	250
Nombre d'expositions réemploi	0	6

SOUS-ACTION 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux



DESCRIPTION

1. Poursuivre l'information auprès des enfants lors des animations scolaires
2. Promouvoir les magasins proposant des alternatives aux produits dangereux
3. Préparer et proposer un atelier sur les alternatives à l'utilisation des produits dangereux

ACTIONS EN COURS: Informations sur les catégories des produits dangereux qui sont jetés en déchetterie, comment les repérer, lors de 48 animations scolaires enfants ; information sur les produits labellisé lors des 10 ateliers pour adultes "anti-inflation" ; 1 atelier sur les alternatives aux produits ménagers et 1 atelier sur la réalisation de teinture végétale.



Contribue à réduire la pollution du milieu naturel

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR et Déchetterie	3,64 kg/hab./an	-32%
Nombre de personnes sensibilisés ayant changé leurs pratiques	3670	100% des personnes sensibilisées



OBJECTIFS

Apporter de la connaissance pour diminuer la consommation des produits dangereux



COMMUNICATION ASSOCIEE

Site web, Facebook, magazine

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Les associations (à but social, environnemental, ...)
Les commerçants et les artisans



DEPENSES pour les 6 ans

5 200,00 €

- ❖ dont 3 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

5 heures

- ❖ d'ateliers en prestation externe à 1 000 €



CALENDRIER

2025	1, 2 et 3 préparer	2028	
2026	3 proposer un atelier	2029	
2027		2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter pollution des milieux naturels.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de publications	0	4
Nombre de diffusions de vidéos d'usine de traitement	0	10



AXE 4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)



DESCRIPTION

- 4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires
- 4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus

ACTIONS EN COURS: Le Département impulse les projets alimentaires territoriaux (PAT). La Chargée de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité contribue à ce projet en réalisant de la sensibilisation locale "Goûtez aux saveurs d'ici" et en participant à une expérimentation foncière (cartographie des parcelles pour maraîchage, acquisition des terrains et projets de SCIC).



Contribue à réduire les déchets de
1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Faciliter la création d'un réseau entre producteurs et consommateurs.
Poursuivre l'aide de Grand Chambéry aux habitants pour la rénovation avec de l'isolant biosourcé.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Site web : actualité des actions DD réalisées par Grand Chambéry

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service Agriculture et aménagement durable de la Direction de l'urbanisme et du développement local, Direction de la Communication, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, EPFL et SAFER, Comité Local à l'Installation et Foncier (CLIF) Service Habitat et Logement de la Direction de l'urbanisme et du développement local



DEPENSES pour les 6 ans

897 000,00 €

- ❖ dont 69 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours,
- ❖ incluant une **subvention** versée à l'avenir à Subvention Pass Rénov sur l'isolant biosourcé de 450 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

570 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 428 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de restaurants accompagnés	0	6
Nombre de projets utilisant les produits éco-conçus	0	30

SOUS-ACTION 4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires

DESCRIPTION

1. Proposer, constituer et animer des groupes de travail spécifiques avec le milieu agricole, les professionnels de la restauration commerciale et de la restauration collective.
2. Aider au développement et promouvoir l'agriculture locale raisonnée : accompagnement technique et/ou financier
3. Continuer à être en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
4. Accompagner au changement de pratiques agricoles en aidant à repenser le modèle agricole => permaculture, diversité, agriculture urbaine, ... => souveraineté alimentaire du territoire.
5. Oeuvrer à la non artificialisation des terres agricoles
6. Soutenir et développer les marchés alimentaires de producteurs locaux
7. Sensibiliser les habitants à la consommation locale, de saison, de meilleure qualité.

ACTIONS EN COURS: Le Département impulse les projets alimentaires territoriaux (PAT). La Chargée de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité contribue à ce projet en réalisant de la sensibilisation locale "Goûtez aux saveurs d'ici" et en participant à une expérimentation foncière (cartographie des parcelles pour maraîchage, acquisition des terrains et projets de SCIC).

Contribue à réduire les déchets de
1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%

OBJECTIFS

Faciliter la création d'un réseau entre producteurs et consommateurs.

COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service Agriculture et aménagement durable de la Direction de l'urbanisme et du développement local, Direction de la Communication, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, EPFL et SAFER, Comité Local à l'Installation et Foncier (CLIF), cantines scolaires, agriculteurs, restaurants, commerçants artisans

DEPENSES pour les 6 ans

445 800,00 €

- ❖ dont 69 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
562 heures

CALENDRIER

AN	ACTIVITES	AN	ACTIVITES
2025	1 proposer, 2, 3	2028	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7
2026	1 constituer et animer, 2, 4, 5 oeuvrer	2029	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7
2027	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	2030	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'acteurs contributeurs du circuit court	à recenser	+ 10
Nombre de restaurants accompagnés	0	6

1. Proposer, étudier la faisabilité et recenser les matières utilisées et/ou produites par les entreprises du territoire
2. Concevoir une base de données, l'alimenter et la mettre à jour, et faciliter la mise en relation des entreprises, aider aux synergies.
3. Accompagner les entreprises dans l'utilisation et/ou la fabrication de produits éco-conçus.
4. Promouvoir le Métisse et faciliter son utilisation dans les opérations de rénovations immobilières



**Contribue à réduire les déchets de
1 800 tonnes par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%



Poursuivre l'aide de Grand Chambéry aux habitants pour la rénovation avec de l'isolant biosourcé.



Site web : actualité des actions Développement Durable réalisées par Grand Chambéry



Service Habitat et Logement de la Direction de l'urbanisme et du développement local
ENFIN ! Réemploi, Vicat, Nantet, EPFL, Département, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété



- ❖ incluant une **subvention** versée à l'avenir à Subvention Pass Rénov sur l'isolant biosourcé de 450 000,00 €



8 heures

 CALENDRIER			
2025	1 proposer et étudier la faisabilité, 2 concevoir, 3 et 4	2028	2 mettre à jour, 3 et 4
2026	1 recenser, 2 alimenter, 3 et 4	2029	2 mettre à jour, 3 et 4
2027	2 alimenter, 3 et 4	2030	2 mettre à jour, 3 et 4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TqCO₂/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de projets utilisant les produits éco-conçus	0	30
Nombre de projets accompagnés par les éco-organismes	0	2

ACTION 4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)



DESCRIPTION

- 4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux
- 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles
- 4.2.3 - Mettre en place des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les ZAE
- 4.2.4 - Fédérer les acteurs professionnels au travers de rencontres
- 4.2.5 - Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire

ACTIONS EN COURS: L'association Solucir réalise des Forums et des Circonférences à destination des professionnels. Grand Chambéry soutient les associations de l'économie circulaire, Solucir et ENFIN ! Réemploi.



Contribue à réduire les déchets de
1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition écologique.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Relais sur les réseaux sociaux des sites de la CCI et des fédérations professionnelles, Réseau social de Solucir, Information site web Grand Chambéry et réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Bailleurs sociaux, syndics de copropriété, EPFL Trialp, Nantet, Savoie Déchets, Chambres consulaires, fédérations professionnelles, CGLE
Aménageurs, Chambres consulaires, fédérations professionnelles, associations Solucir et de l'ESS



DEPENSES pour les 6 ans

232 600,00 €

- ❖ dont 214 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours,
- ❖ incluant une **subvention** versée actuellement à Solucir de 210 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

46 heures

- ❖ dont une prestation externe de 32h de Trialp



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de démarches mises en place en ZAE	à recenser	5
Nombre de rencontres des acteurs professionnels organisées pour tous	5	7

SOUS-ACTION 4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux



DESCRIPTION

- Favoriser et aider à la création de locaux communs.
- Consulter les aménageurs et promoteurs, et créer des équipes projets en charge de l'économie circulaire et cibler des locaux aux RDC des nouvelles constructions pour les activités d'économie circulaire.
- Intégrer dans les projets d'urbanisme la réservation de locaux pour les activités d'économie circulaire.



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mobiliser les acteurs de l'aménagement urbain et du logement.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PARTENAIRES

Bailleurs sociaux, syndicats de copropriété , EPFL Aménageurs



PUBLICS CIBLES



DEPENSES pour les 6 ans

400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

8 heures



CALENDRIER			
2025		2028	
2026	1, 2 consulter et 3	2029	
2027	1, 2 créer et 3	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de locaux réservés	4	10

SOUS-ACTION 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles

DESCRIPTION

1. Accompagner et promouvoir le développement du recyclage de déchets de produits alimentaires

Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%

OBJECTIFS
 Mobiliser les acteurs économiques de l'agroalimentaire et de la production agricole.

COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES
 Trialp, Nantet, Savoie Déchets

DEPENSES pour les 6 ans
 5 400,00 €

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 38 heures
 ❖ dont une prestation externe de 32h de Trialp

CALENDRIER

2025	1	2028	1
2026	1	2029	1
2027	1	2030	1

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de projets de réemploi	1	5

SOUS-ACTION 4.2.3 - Mettre en place des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les ZAE



DESCRIPTION

- Se coordonner avec les chambres consulaires dans la mise en place des actions et la communication.
- Développer le partenariat pour partager la stratégie de CGLE.
- Communiquer sur les actions d'EIT dans les ZAE.



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition écologique.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Relais sur les réseaux sociaux des sites de la CCI et des fédérations professionnelles

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Chambres consulaires, fédérations professionnelles



DEPENSES pour les 6 ans

montant pris en charge par la subvention versée à Solucir

- correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure

CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	2 et 3
2026	1 et 2	2029	2 et 3
2027	2 et 3	2030	2 et 3



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de démarches mises en place en ZAE	0	5
Nombre de Diag Eco-flux et d'accompagnements TPE Gagnantes réalisés contenant des actions qui visent le flux matière	1 par CCI et 4 par CMA	1 par entreprise

SOUS-ACTION 4.2.4 - Fédérer les acteurs professionnels au travers de rencontres

DESCRIPTION

- Faciliter la mise en réseau de professionnels.
- Aider à la sensibilisation des professionnels au travers de séminaires, formations, ...

ACTIONS EN COURS: L'association Solucir réalise des Forums et des Circonférences à destination des professionnels.

Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%

OBJECTIFS
 Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition écologique.

COMMUNICATION ASSOCIEE
 Réseau social de Solucir

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES
 Chambres consulaires, fédérations professionnelles, CGLE Professionnels

DEPENSES pour les 6 ans
 montant pris en charge par la subvention versée à Solucir
 ❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 0 heure

CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	1 et 2
2026	1 et 2	2029	1 et 2
2027	1 et 2	2030	1 et 2

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de rencontres organisées	5	7
Nombre de points de collecte des matériaux PMCB destinés au réemploi	3 sur la cartographie OCA	100% des distributeurs

SOUS-ACTION 4.2.5 - Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire



DESCRIPTION

1. Faire voter un budget annuel de subvention pour poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'associations de l'économie circulaire.
2. Faire connaître et valoriser les actions de ces associations par les moyens de communication de Grand Chambéry et autres.
3. Pérenniser l'aide financière à Solucir.
4. Apporter un soutien technique à ces associations (CoPil, CA, ...).

ACTIONS EN COURS: Grand Chambéry soutient les associations de l'économie circulaire, Solucir et ENFIN ! Réemploi.



Contribue à réduire les déchets de
1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
DAE estimatifs collectés par Grand Chambéry	63,06 kg/hab./an	-12%
Déchets collectés dans le cadre de la redevance spéciale m3/an	79 810	-12%



OBJECTIFS

Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition écologique.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Information site web Grand Chambéry et réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Association Solucir et de l'ESS



DEPENSES pour les 6 ans

226 800,00 €

- ❖ dont 214 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours,
- ❖ incluant une **subvention** versée actuellement à Solucir de 210 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
0 heure



CALENDRIER

2025	1, 2, 3 et 4	2028	1, 2, 3 et 4
2026	1, 2, 3 et 4	2029	1, 2, 3 et 4
2027	1, 2, 3 et 4	2030	1, 2, 3 et 4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 355 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'adérents à l'association Solucir	182	250
Nombre de visites de ENFIN ! Réemploi	35	50

ACTION 4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main



DESCRIPTION

- Créer et exploiter le pôle de l'économie circulaire.
- Suivre les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de locaux commerciaux à vocation de réemploi ou de réparation.
- Communiquer et déployer sur le territoire des recycleries spécialisées ou générales.

ACTIONS EN COURS: La Responsable sensibilisation, prospective et prévention accompagne les bailleurs sociaux et copilote avec le Directeur de l'urbanisme et du développement local l'étude de faisabilité du pôle d'ECi réalisée par INDIGGO.

Le Département subventionne l'étude à hauteur de 15 600€.

Plusieurs recycleries sont accompagnées : Embarcadère, 4 Emmaüs Vêtements, La Toupie, Le Dressing des Petits Loups, La Belle Armoire, ...


 Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%



OBJECTIFS

Un territoire bien engagé dans l'économie circulaire.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Projet du territoire sur le site web, sur les réseaux sociaux, à la radio et dans les journaux

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Bailleurs sociaux, Direction ingénierie, bâtiments et infrastructures
Association Solucir, professionnels de l'ESS



DEPENSES pour les 6 ans

3 596 600,00 €

❖ dont 68 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

804 heures

CALENDRIER			
2025	1 créer, 2 et 3	2028	1 exploiter, 2 et 3
2026	1 créer, 2 et 3	2029	1 exploiter, 2 et 3
2027	1 créer, 2 et 3	2030	1 exploiter, 2 et 3



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter (donnée non connue) TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'acteurs dans le pôle Eci	0	15
Nombre de visiteurs du pôle Eci	0	600



AXE 5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE

ACTION 5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale



DESCRIPTION

- 5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations...
- 5.1.2 - Former au jardinage autrement
- 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie

ACTIONS EN COURS: Des conventions avec les communes sont mises en places pour permettre le prêt de broyeurs aux particuliers.
16 broyeurs thermiques dont 1 est acheté tous les 2 ans (action suspendue), 7 grands broyeurs électriques et 8 petits broyeurs électriques.
Grand Chambéry assume les réparations.



Contribue à réduire les déchets de
1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants aux ateliers



OBJECTIFS

Développer les pratiques vertueuses de gestion des déchets verts



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Association, organismes de formation, professionnels du jardinage
Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

130 300,00 €

- ❖ dont 72 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

175 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers de sensibilisation par an à destination des ménages	0	4
Nombre de prestations de sorties de broyeurs pour les habitants par an (prêt et prestation à domicile)	520	585

SOUS-ACTION 5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations...



DESCRIPTION

1. Former à la gestion insitu des végétaux (haies sèches, broyage)
2. Poursuivre l'achat de nouveaux broyeurs pour diversifier et renouveler la flotte mise à disposition des habitants
3. Faire un benchmark des actions de broyage proposées par des collectivités
4. Monter un cahier des charges et contractualiser pour une prestation de broyage à domicile sur RDV
5. Travailler avec les communes du territoire pour expérimenter et lancer les expérimentations du broyage sur le domaine public

ACTIONS EN COURS: Des conventions avec les communes sont mises en places pour permettre le prêt de broyeurs aux particuliers.

16 broyeurs thermiques dont 1 est acheté tous les 2 ans (action suspendue), 7 grands broyeurs électriques et 8 petits broyeurs électriques.

Grand Chambéry assume les réparations.



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants aux formations



OBJECTIFS

Développer les pratiques vertueuses de gestion des déchets verts



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Association, organismes de formation, professionnels du jardinage
Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

126 500,00 €

- ❖ dont 72 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

140 heures

- ❖ dont une prestation externe de 50 interventions à 10 000€



CALENDRIER

2025	1, 2 diversifier et 3	2028	1 et 5 lancer les expérimentations
2026	1 et 2	2029	1 et 2 renouveler
2027	1, 2 renouveler et 5 travailler avec les communes	2030	1 et faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de prestations de sorties de broyeurs pour les habitants par an (prêt et prestation à domicile)	520	585

SOUS-ACTION 5.1.2 - Former au jardinage autrement



DESCRIPTION

1. Identifier les partenaires experts
2. Proposer, financer et déployer des ateliers de sensibilisation et de formation au "jardinage autrement" à destination des habitants
3. Réaliser une plaquette d'information recensant les alternatives existantes pour réduire les végétaux



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants aux ateliers

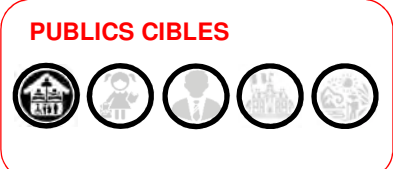


OBJECTIFS

Développer les pratiques vertueuses de gestion des déchets verts



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Association, organismes de formation, professionnels du jardinage
Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

3 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

20 heures



CALENDRIER			
2025	1, 2 proposer et financer	2028	2 déployer
2026	2 déployer et 3	2029	2 déployer
2027	2 déployer	2030	2 déployer



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers de sensibilisation par an à destination des ménages	0	4

SOUS-ACTION 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie



DESCRIPTION

- Faire une étude de caractérisation des apports de végétaux en déchetteries
- Etudier la faisabilité, réaliser et diffuser une campagne de communication sur l'arrêt des apports de pelouses
- Proposer des démonstrations de broyage sur sites



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants aux ateliers



OBJECTIFS

Développer les pratiques vertueuses de gestion des déchets verts



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Association, organismes de formation, professionnels du jardinage
Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

15 heures

CALENDRIER

2025	1 et 2 étudier la faisabilité	2028	
2026	2 réaliser et diffuser et 3	2029	
2027		2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers de sensibilisation par an à destination des ménages	0	4
Nombre de prestations de sorties de broyeurs pour les habitants par an (prêt et prestation à domicile)	520	585

ACTION 5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs



DESCRIPTION

5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants...

5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants ayant eu recours au service en ligne



OBJECTIFS

Développer les échanges de ressources



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur les réseaux



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

5 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

47 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de boites à troc sur le territoire	0	20
Nombre de collectivités ayant recours au service en ligne de Grand Chambéry	0	38

SOUS-ACTION 5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants...



DESCRIPTION

- Proposer des lieux et/ou des temps d'échanges de pratiques ou de troc de graines, plantes, boutures, entre particuliers
- Déployer des points de mise à disposition de végétaux ou de broyat pour les habitants
- Créer et animer un réseau avec les référents de sites de compostage partagé pour la mise à disposition du surplus de compost produit



Contribue à réduire les déchets de 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%
Nombre de personnes ayant changé leurs pratiques	0	50% des participants ayant eu recours au service en ligne



OBJECTIFS

Développer les échanges de ressources



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur les réseaux

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

3 600,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

37 heures

CALENDRIER

2025	1	2028	
2026	2 et 3	2029	
2027		2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de boites à troc sur le territoire	0	20

SOUS-ACTION 5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités



DESCRIPTION
 1. Organiser des sites de mises à disposition de broyat de végétaux et de compost à destination des collectivités



Contribue à réduire les déchets de
 1 000 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-17%



OBJECTIFS
 Développer les échanges de ressources



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES



DEPENSES pour les 6 ans
 1 800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 10 heures

 CALENDRIER			
2025	1	2028	1
2026	1	2029	1
2027	1	2030	1


IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 35 TeqCO2/an.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de collectivités ayant recours au service en ligne de Grand Chambéry	0	38

ACTION 5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire



DESCRIPTION

- 5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective
- 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", "cuisine tes déchets" ...
- 5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison
- 5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes
- 5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, ...)

ACTIONS EN COURS: Un Défi Mieux Manger Moins jeter a eu lieu pendant 3 mois. Des ateliers ont été réalisés dans le cadre de ce défi et une communication spécifique. (action suspendue)
 Le collègue Jean Mermoz à Barby a été accompagné pour réaliser ce défi.



Contribue à réduire les déchets de
 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspiillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS

Diminuer les déchets alimentaires produits



COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES

Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable
 Direction Communication
 Ménages, restauration collective, communes, Département, Région, association, commerçants



DEPENSES pour les 6 ans

128 400,00 €

- dont 97 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

281 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers réalisés / an par type d'acteurs (ménages, écoliers, professionnels, commerçants)	0	2
Nombre de restaurants, commerces ayant mis en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire	0	30

SOUS-ACTION 5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective



DESCRIPTION

- Réaliser un état des lieux des besoins d'accompagnement d'établissements de restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Rédiger les documents nécessaires au cadrage d'un tel accompagnement
- Mener les opérations de pesées et partager les résultats
- Suivre la mise en oeuvre des solutions proposées par les établissements de restauration collective
- Déployer à d'autres établissements de restauration collective, valoriser, faire connaître



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS

Diminuer les déchets alimentaires produits



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable
Restauration collective, communes, Département et Région



DEPENSES pour les 6 ans

5 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

37 heures



CALENDRIER			
2025	1 état des lieux et 2	2028	1 accompagner, 4 et 5
2026	1 accompagner, 3 et 4	2029	1 accompagner, 4 et 5
2027	1 accompagner, 4 et 5	2030	1 accompagner, 4 et 5 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Mise à disposition de guides méthodologiques auprès des acteurs de la restauration collective visant à les accompagner dans la réalisation des diagnostics	0	4

SOUS-ACTION 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", "cuisine tes déchets" ...



DESCRIPTION

- Poursuivre la promotion des animations et développer les modules de sensibilisation au gaspillage alimentaire existants pour les établissements scolaires et trouver de nouveaux partenaires pour des ateliers pratiques
- Proposer de nouveaux ateliers de sensibilisation et imaginer des animations, stands, jeux, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour le grand public
- Proposer et animer des stands d'information, des jeux autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les marchés, dans les quartiers prioritaires de la ville, ...
- Travailler en partenariat avec les centres sociaux pour des ateliers de cuisine anti-gaspi au sein des quartiers

ACTIONS EN COURS: Un Défi Mieux Manger Moins jeter a eu lieu pendant 3 mois. Des ateliers ont été réalisés dans le cadre de ce défi et une communication spécifique. (action suspendue)
Le collège Jean Mermoz à Barby a été accompagné pour réaliser ce défi.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS
Diminuer les déchets alimentaires produits



COMMUNICATION ASSOCIEE
Création de supports de communication

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES
Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable
Direction Communication
Ménages, restauration collective, association, commerçants



DEPENSES pour les 6 ans
108 000,00 €
❖ dont 97 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
60 heures

CALENDRIER

2025	1 promotion animation et 2	2028	1, 2, 3 et 4
2026	1 développer les modules, 2 et 3	2029	1, 2, 3 et 4
2027	1, 2 et 4	2030	1, 2, 3 et 4 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'ateliers réalisés / an par type d'acteurs (ménages, écoliers, professionnels, commerçants)	0	2

SOUS-ACTION 5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison



DESCRIPTION

- Promouvoir l'annuaire des acteurs locaux de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des acteurs de la restauration collective
- Sensibiliser les acteurs de la restauration collective à la consommation locale, et les inciter à mettre en place des pratiques vertueuses
- Créer et mettre en place une campagne de communication à destination du grand public
- Imaginer et mettre en oeuvre des animations, stands, jeux (type escape game) autour de la promotion de la consommation locale et de saison



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS

Diminuer les déchets alimentaires produits en démocratisant l'accès aux produits locaux et bio.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable, Direction Communication Ménages, restauration collective, association, commerçants



DEPENSES pour les 6 ans

3 600,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

26 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	1, 3 et 4
2026	2	2029	1, 3 et 4
2027	1, 3 et 4 imaginer	2030	1, 3 et 4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'acteurs labélisés par niveau de progression (1, 2 ou 3)	à recenser	30% des acteurs

SOUS-ACTION 5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes



DESCRIPTION

- Faciliter l'accès aux plateformes de dons.
- Communiquer sur l'existence de plateformes de dons.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspiillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS

Diminuer les déchets alimentaires produits



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable
Ménages, restauration collective, association de sensibilisation à l'alimentation durable, éco-citoyenneté, associations environnementales et des consommateurs, les commerçants-artisans, les restaurateurs et leurs associations



DEPENSES pour les 6 ans

1 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

8 heures



CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	1 et 2
2026	1 et 2	2029	1 et 2
2027	1 et 2	2030	1 et 2



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de GMS volontaires	0	10% des GMS

SOUS-ACTION 5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, ...)



DESCRIPTION

- Organiser des temps d'échange avec les associations de commerçants de la restauration ou les métiers de bouche
- Recenser les bonnes pratiques des restaurateurs et les diffuser
- Elaborer un plan d'actions et déployer les actions pour les inciter à adopter des pratiques d'évitement du gaspillage alimentaire
- Valoriser les actions et envisager une labellisation des restaurateurs s'engageant dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Gaspiillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Estimation par des pesées lors de l'état des lieux	-51%



OBJECTIFS

Diminuer les déchets alimentaires produits



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de sensibilisation à l'alimentation durable
Ménages, restauration collective, association, commerçants



DEPENSES pour les 6 ans

10 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

151 heures



CALENDRIER

2025	1, 2 et 3 élaborer un plan d'actions	2028	
2026	3 déployer les actions	2029	
2027	3 déployer les actions et 4	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 23 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité d'invendus alimentaires donnée par les distributeurs aux associations habilitées pour l'aide alimentaire	à recenser	100%

ACTION 5.4 - Améliorer le compostage de proximité

DESCRIPTION

5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant

5.4.2 - Déployer, former et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...)

5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...)

5.4.4 - Déployer les sites de composte collectif

ACTIONS EN COURS: Distribution de 2 000 composteurs individuels comprenant la communication.

Equipement et accompagnement de 5 établissements (4 composteurs par site) en composteurs partagés.

Equipement et accompagnement de 25 sites collectifs (4 composteurs par site) en composteurs partagés.

Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

OBJECTIFS

Développer les pratiques de gestion de proximité des biodéchets.

COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES

Prestataires

Les guides composteurs, les référents de site

DEPENSES pour les 6 ans

1 003 400,00 €

- dont 973 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

32 heures

CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de sites de compostage collectif équipés	135	250
Nombre de composteurs individuels distribués	12 000	16 000

SOUS-ACTION 5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant



DESCRIPTION

- Poursuivre la dotation en composteurs individuels et déployer les dotations en lombricomposteurs
- Poursuivre le développement et diffuser les supports de communication à destination des particuliers pour promouvoir le compostage individuel et les alternatives existantes
- Créer de nouveaux types d'ateliers et animations à destination des ménages pour promouvoir le compostage collectif, individuel, et autres alternatives
- Déployer les ateliers et animations à destination des ménages pour promouvoir le compostage collectif, individuel, et autres alternatives

ACTIONS EN COURS: Distribution de 2 000 composteurs individuels comprenant la communication.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité de biodéchets captés	130 t/an	à définir
Nombre de nouveaux pratiquants	35% des 12 000	35% des 16 000



OBJECTIFS

Développer les pratiques de gestion de proximité des biodéchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Prestataires
Les guides composteurs, les référents de site



DEPENSES pour les 6 ans

288 600,00 €

❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure

CALENDRIER

2025	1, 2 développement supports et 3	2028	
2026	1, 2 diffuser les supports et 4	2029	
2027		2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de composteurs individuels déployés	12 000	16 000
Nombre d'habitants ayant accès à une solution de gestion de proximité des biodéchets	12465	100%

SOUS-ACTION 5.4.2 - Déployer et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...)



DESCRIPTION

- Réaliser un diagnostic des sites en établissements en fonctionnement
- Mettre en place les moyens de suivre les établissements pour les sites en fonctionnement
- Remobilier les établissements pour les sites abandonnés
- Accompagner les établissements pour les nouveaux sites

ACTIONS EN COURS: Equipement et accompagnement de 5 établissements (4 composteurs par site) en composteurs partagés.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité de biodéchets captés / site	12 t	120 t
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%



OBJECTIFS

Développer les pratiques de gestion de proximité des biodéchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Prestataires
Les guides composteurs, les référents de site



DEPENSES pour les 6 ans

97 200,00 €

❖ correspondant à la réalisation des actions en cours



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1	2028	2, 3 et 4
2026	2, 3 et 4	2029	2, 3 et 4
2027	2, 3 et 4	2030	2, 3 et 4 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de sites équipés sans suivi	50	50
Nombre de sites équipés et accompagnés	3	30

SOUS-ACTION 5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...)



DESCRIPTION

- Porter une réflexion sur la viabilité d'une alternative au compostage traditionnel.
- Entamer une démarche de test sur l'alternative au compostage traditionnel sur des foyers pilotes (bokashi).
- Communiquer et déployer des alternatives au compostage traditionnel.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité de biodéchets captés	0	7,8 t
Nombre de foyers concernés	0	50



OBJECTIFS

Développer les pratiques de gestion de proximité des biodéchets.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Prestataires
Les guides composteurs, les référents de site



DEPENSES pour les 6 ans

23 600,00 €

- dont 3 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

16 heures



CALENDRIER			
2025	1	2028	3
2026	2	2029	3
2027	3	2030	3 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L’ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de lombricomposteurs (ou autres) déployés	0	50

SOUS-ACTION 5.4.4 - Déployer les sites de compostage collectif



DESCRIPTION

- Monter un réseau d'échange avec les principaux organismes de gestion immobilière
- Inciter les promoteurs à réserver des emplacements fonciers pour mettre en place le compostage partagé dans les projets d'urbanisme.
- Organiser des "compost-tour" afin de faire découvrir les sites exemplaires et valoriser les démarches individuelles ou collectives de ménages, de gestionnaires immobiliers, ou de mairies
- Poursuivre l'installation et l'accompagnement de sites de compostage partagé en copropriétés ou en résidences locatives.

ACTIONS EN COURS: Equipement et accompagnement de 25 sites collectifs (4 composteurs par site) en composteurs partagés.



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité de biodéchets captés	180 t/an	+ 35 t/an
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%



OBJECTIFS

Développer les pratiques de gestion de proximité des biodéchets.

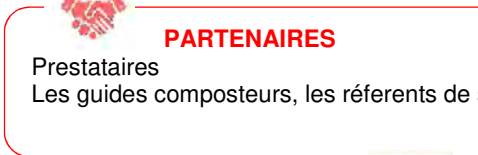


COMMUNICATION ASSOCIEE

Création de supports de communication



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Prestataires
Les guides composteurs, les référents de site



DEPENSES pour les 6 ans

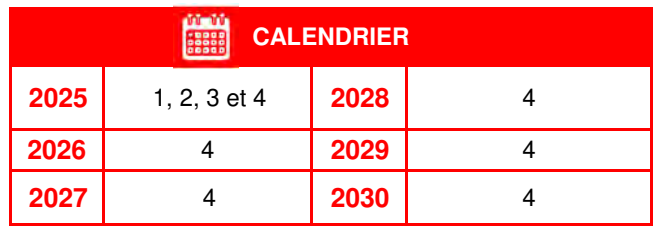
594 000,00 €

❖ dont 584 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

16 heures



CALENDRIER

2025	1, 2, 3 et 4	2028	4
2026	4	2029	4
2027	4	2030	4



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 73 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de sites installés	140	250



AXE 6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES

ACTION 6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique



DESCRIPTION

6.1.1 - Limiter l'usage du papier
6.1.2 - Limiter l'usage unique
6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry
6.1.4 - Développer l'adhésion des agents
6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents

ACTIONS EN COURS: Le Conseiller prévention auprès des adultes sensibilise, réalise des diagnostics et accompagne pour favoriser l'amélioration des pratiques des services internes à Grand Chambéry, distribue 220 gourdes aux agents pour éviter les bouteilles et les gobelets jetables, favorise le développement du tri dans tous les services de Grand Chambéry et promeut l'éco-exemplarité.
L'Animateur biodéchets et événementiel sensibilise le personnel, met en place et accompagne le compostage dans les bâtiments de Grand Chambéry : composteur collectif



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 780 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du papier de l'administration	à recenser	à définir
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction



DEPENSES pour les 6 ans

29 600,00 €

❖ dont 20 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

61 heures



CALENDRIER

2025 à 2030	Voir les sous-actions
-------------	-----------------------

 **IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 16 339 TeqCO2/an et 776,7 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents engagés	5	25
Nombre d'actions mises en place	1	5

SOUS-ACTION 6.1.1 - Limiter l'usage du papier



DESCRIPTION

1. Poursuivre les campagnes internes d'information et de promotion de la récupération de papier brouillon pour en faire des bloc-notes ou pour les imprimantes-photocopieurs, et déployer dans les communes (via DSIN dans un 1er temps)
2. Poursuivre le paramétrage des imprimantes-photocopieurs en recto-verso
3. Poursuivre et promouvoir la dématérialisation des documents auprès des agents et élus
4. Poursuivre le remplacement de la communication institutionnelle papier par du contenu numérique
5. Poursuivre le travail sur la possibilité de commander des fournitures réutilisables et rechargeables
6. Trouver et déployer des alternatives aux post-it pour en réduire l'usage

ACTIONS EN COURS: Le Conseiller prévention auprès des adultes sensibilise, réalise des diagnostics et accompagne pour favoriser l'amélioration des pratiques des services internes à Grand Chambéry



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 780 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio du papier de l'administration	à recenser	à définir
Nombre d'agents ayant changé leurs pratiques	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil, C entre nous

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction



DEPENSES pour les 6 ans

2 400,00 €

❖ correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1 campagnes internes d'information et promotion, 2, 3 poursuivre, 4 et 5	2028	1, 2, 3, 4, 5 et 6
2026	1, 2, 3 promouvoir, 4 et 5	2029	1, 2, 3, 4, 5 et 6
2027	1, 2, 3, 4, 5 et 6 trouver	2030	1, 2, 3, 4, 5 et 6


IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 20 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de ramettes de papier consommées	à recenser	à définir
Nombre d'agents utilisant le brouillon pour imprimer	à recenser	+50%

SOUS-ACTION 6.1.2 - Limiter l'usage unique



DESCRIPTION

- Recenser les pratiques, et si besoin, oeuvrer auprès des communes pour supprimer les bouteilles plastiques des réunions
- Rechercher, et contractualiser avec des prestataires assurant le réemploi des vêtements de travail
- Rechercher des alternatives à l'achat de matériel neuf et former les agents à de nouvelles procédures de définition des besoins
- Monter des groupes de travail afin de sensibiliser et favoriser la mutualisation inter-communale des biens
- Travailler avec les sociétés de location des automates de vente de boissons pour réduire l'usage des gobelets cartons en privilégiant la détection de mugs
- Proposer la mise à disposition de tasses lavables au niveau des machines à boissons ; organiser leur lavage
- Proposer l'organisation d'évènements réguliers sur le troc et don entre agents
- Proposer la rédaction d'une charte sur le sujet des goodies afin de juger de la nécessité d'achat et travailler à la rédaction d'un catalogue de goodies durables



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 9 000 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio d'emballages légers en plastique de l'administration	à recenser	à définir
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction



DEPENSES pour les 6 ans

22 400,00 €

❖ dont 17 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

37 heures



CALENDRIER

2025	1, 2, 3 et 4	2028	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
2026	1, 2, 3, 4, 5 et 6	2029	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
2027	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	2030	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 99,5 millions de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de plateaux repas de réunion avec de la vaisselle réutilisable	à recenser	100%
Nombre d'évènements réalisés avec de la vaisselle réutilisable	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry



DESCRIPTION

1. Créer et déployer une charte d'éco-responsabilité de la collectivité régissant les démarches de réduction et de gestion des déchets et assurer son affichage et son intégration dans le livret d'accueil
2. Travailler sur les modalités d'un engagement des agents à la respecter
3. Poursuivre le développement du tri dans tous les établissements communaux ou intercommunaux
4. Si besoin, fournir des kits de tri aux agents par bureau ou par direction
5. Poursuivre la sensibilisation du personnel, et mettre en place et accompagner le compostage dans les bâtiments de Grand Chambéry
6. Mettre en place le suivi des indicateurs avec des agents volontaires
7. Proposer et accompagner les services des communes volontaires dans ces démarches

ACTIONS EN COURS: Le Conseiller prévention auprès des adultes favoriser le développement du tri dans tous les services de Grand Chambéry.

L'Animateur biodéchets et événementiel sensibilise le personnel, met en place et accompagne le compostage dans les bâtiments de Grand Chambéry : composteur collectif



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 780 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents ayant changé leurs pratiques	à recenser	à définir
Ratio du papier de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la préservation des ressources.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil, C entre nous

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction, communes



DEPENSES pour les 6 ans
2 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
16 heures



CALENDRIER

2025	1, 2, 3, 4 envisager et 5	2028	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner
2026	1 déployer, 4 fournir, 6 et 7 proposer	2029	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner
2027	1 déployer et 7 accompagner	2030	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 339 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents ayant signé la charte	à recenser	100%

SOUS-ACTION 6.1.4 - Développer l'adhésion des agents



DESCRIPTION

- Proposer l'organisation d'animations, de moments de convivialité, d'échanges autour de la réduction des déchets et des pratiques vertueuses, dans les services ou les directions
- Diffuser sur l'intranet les mesures de réduction des déchets
- Poursuivre les actions de mobilisation des agents
- Diffuser en interne de résultats concrets pour valoriser les services de Grand Chambéry qui se sont améliorés



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 780 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents ayant changé leurs pratiques	à recenser	à définir
Ratio du papier de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil, C entre nous

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction, communes



DEPENSES pour les 6 ans

1 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

8 heures

CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	1, 2, 3 et 4
2026	3 et 4	2029	1, 2, 3 et 4
2027	1, 2, 3 et 4	2030	1, 2, 3 et 4 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 16 339 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de challenges réalisés	à recenser	à définir
Nombre de participants	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents



DESCRIPTION

- Poursuivre l'accompagnement des directions de Grand Chambéry à la démarche d'éco-exemplarité
- Créer, trouver un nom efficace et sympathique, et aménager le temps de travail du réseau d'éco-référents pertinent en incitant, en valorisant et en intégrant les missions dans les profils de poste.
- Sensibiliser et former l'ensemble des agents aux pratiques, comportements et solutions « éco-exemplaires »

ACTIONS EN COURS: Le Conseiller prévention auprès des adultes promeut l'éco-exemplarité dans toutes les Directions de Grand Chambéry.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 780 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents ayant changé leurs pratiques	à recenser	à définir
Ratio du papier de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Engager nos collectivités et leurs agents dans des pratiques d'évitement de déchets et dans la préservation des ressources.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service de l'administration générale
Chaque direction



DEPENSES pour les 6 ans

1 200,00 €

- correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	1, 2 et 3
2026	1 et 2	2029	1, 2 et 3
2027	1, 2 et 3	2030	1, 2 et 3 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 339 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'agents éco-référents	à recenser	à définir
Nombre de rencontres des agents éco-référents	à recenser	à définir

ACTION 6.2 - Accompagner les missions des services publics



DESCRIPTION

- 6.2.1 - Accompagner la valorisation des biodéchets des espaces verts et des événements
- 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics
- 6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains
- 6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives
- 6.2.5 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)

ACTIONS EN COURS: L'Animateur biodéchets et événementiel réalise l'accompagnement des services pour la mise en place des composteurs partagés sur les sites de Grand Chambéry (installation de l'équipement et formation). La Direction des équipements gère les objets trouvés selon leur catégorie. Les objets dit "de valeur" (montres, bijoux, etc.) sont remis à la police municipale si non réclamés, les bonnets de bain et les lunettes de natation sont prêtés auprès des écoles pour le cycle de natation, les serviettes de bain sont données à la SPA et les vétérinaires au bout de 6 mois si non réclamés et les vêtements, les brassards, etc..., sont mis dans les conteneurs à vêtement. Le Conseiller prévention auprès des adultes sensibilise les services à la bonne gestion des piles et des cartouches d'encre. Démarchage en cours des établissements publics pour déployer les couches lavables par le prestataire externe.



Contribue à réduire les déchets de
1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des déchets dangereux de l'administration	à recenser	à définir
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Développer des pratiques de gestion raisonnée des espaces verts, proposer les objets trouvés aux publics de l'établissement public, créer un label des marchés éco-responsables, proposer des alternatives à l'utilisation et à la gestion des produits nocifs et changer les pratiques en facilitant la logistique des changes hygiéniques lavables (gestion et organisation des tâches de lavage, de séchage, de stockage,...).



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Services espaces verts des communes, services de l'événementiel, Direction des Grands Equipements, Services propreté urbaines des communes, Service Prévention Sécurité, Chaque direction, établissements publics



DEPENSES pour les 6 ans

36 700,00 €

- ❖ dont 8 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

245 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 665 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de marchés labellisés éco-responsables	0	5
Nombre de services ayant trouvé des alternatives à l'usage des produits nocifs	à recenser	25

SOUS-ACTION 6.2.1 - Accompagner la réduction des biodéchets des espaces verts et des évènements



DESCRIPTION

1. Faire l'état des lieux des pratiques de gestion des végétaux dans les communes du territoire
2. Valoriser et prendre en exemple les communes ayant mis en place des pratiques vertueuses pour réduire les végétaux
3. Rédiger et diffuser le guide des bonnes pratiques à l'usage des services communaux, travailler sur le choix des essences à planter, et donc les plantes à croissance lente
4. Proposer une formation à la gestion raisonnée des espaces verts et des végétaux produits aux services communaux
5. Accompagner les communes pilotes et déployer la mise en oeuvre de pratiques vertueuses et innovantes
6. Organiser des temps d'échange avec les organisateurs d'évènements, recenser et diffuser les bonnes pratiques, élaborer un plan d'actions et valoriser les actions d'évitement du gaspillage alimentaire en labellisant les évènements

ACTIONS EN COURS: L'Animateur biodéchets et événementiel réalise l'accompagnement des services pour la mise en place des composteurs partagés sur les sites de Grand Chambéry (installation de l'équipement et formation).



Contribue à réduire les déchets de 1 800 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Ratio des végétaux en déchetterie	48 kg/hab./an	-15%

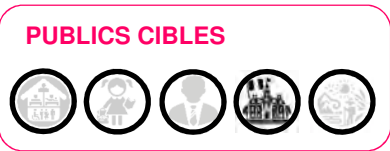


OBJECTIFS

Développer des pratiques de gestion raisonnée des espaces verts.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Services espaces verts des communes, services de l'évènementiel, association, organismes de formation, professionnels du jardinage
Associations de quartiers



DEPENSES pour les 6 ans

15 600,00 €

❖ dont 3 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

91 heures



CALENDRIER			
2025	1, 3, 4 et 6 organiser, recenser et diffuser	2028	4 et 5
2026	2, 4, 5 accompagner et 6 plan d'actions	2029	4 et 5
2027	4, 5 et 6 valoriser	2030	4 et 5 faire le bilan


IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 108 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de sites avec une gestion raisonnée	à recenser	à définir
Nombre d'évènements	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics



DESCRIPTION

- Officialiser et développer les pratiques de don à des associations caritatives des objets trouvés dans les équipements d'accueil du public.
- Afficher la procédure afin de sensibiliser le public.

ACTIONS EN COURS: La Direction des équipements gère les objets trouvés selon leur catégorie. Les objets dit "de valeur" (montres, bijoux, etc.) sont remis à la police municipale si non réclamés, les bonnets de bain et les lunettes de natation sont prêtés auprès des écoles pour le cycle de natation, les serviettes de bain sont données à la SPA et les vétérinaires au bout de 6 mois si non réclamés et les vêtements, les brassards, etc..., sont mis dans les conteneurs à vêtement.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 1,8 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des Textiles, Linges et Chaussure dans les OMR et les CS	8,9 kg/hab./an	-11%



OBJECTIFS

Proposer les objets trouvés aux publics de l'établissement public.



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Direction des Grands Equipements



DEPENSES pour les 6 ans

1 200,00 €

- correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure

CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	1 et 2
2026	1 et 2	2029	1 et 2
2027	1 et 2	2030	1 et 2



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 50 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'objets trouvés restant sur le site	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains



DESCRIPTION

- Créer un groupe de travail avec les services foires et marchés des communes du territoire
- Réaliser un état des lieux de la production des déchets sur les marchés de communes pilotes
- Elaborer et déployer un plan d'actions des solutions alternatives (réduction ou gestion des déchets)
- Accompagner les commerçants ambulants dans la réduction de leurs déchets



Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des putrescibles compostables dans les OMR	83,4 kg/hab./an	-16%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons	72,9 kg/hab./an	-21%



OBJECTIFS

Créer un label des marchés éco-responsables



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Services propreté urbaine des communes, Service Foires et marchés



DEPENSES pour les 6 ans

5 100,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

74 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	
2026	2 et 3 élaborer	2029	
2027	3 déployer et 4	2030	



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 16 319 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de forains réduisant leurs déchets	à recenser	à définir
Nombre de marchés forains éco-exemplaires	0	5

SOUS-ACTION 6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives



DESCRIPTION

- Recenser et trouver des alternatives aux pratiques d'usage, de stockage et d'évacuation des déchets des produits dangereux utilisés lors des travaux en régie
- Etudier la possibilité d'utiliser la vapeur chaude sans produits pour le nettoyage des locaux

ACTIONS EN COURS: Le Conseiller prévention auprès des adultes sensibilise les services à la bonne gestion des piles et des cartouches d'encre.



Contribue à réduire la pollution du milieu naturel

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des déchets dangereux de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Proposer des alternatives à l'utilisation et à la gestion des produits nocifs.



COMMUNICATION ASSOCIEE



PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service Prévention Sécurité
Chaque direction, les services techniques des communes



DEPENSES pour les 6 ans

3 000,00 €

- correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1 recenser	2028	1 alternatives et 2
2026	1 alternatives et 2	2029	1 alternatives et 2
2027	1 alternatives et 2	2030	1 alternatives et 2 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de services ayant trouvé des alternatives à l'usage des produits nocifs	à recenser	25
Nombre de sites de stockage conformes	à recenser	+3

SOUS-ACTION 6.2.5 - Accompagner le déploiement des couches enfants et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)



DESCRIPTION

1. Rencontrer les services petite enfance des communes pour travailler ensemble sur un état des lieux et un plan d'actions
2. Créer un groupe de travail avec les services des communes en charge d'un EHPAD afin d'étudier la faisabilité de l'utilisation des changes lavables adultes
3. Etudier la possibilité de financer la location ou l'acquisition de kits d'essai
4. Elaborer et initier un plan d'actions pour un ou plusieurs établissements pilotes
5. Déployer sous d'autres formats la sensibilisation et la promotion des changes lavables pour les établissements
6. Faire connaître et développer les changes lavables en accompagnant les structures d'AJE (accueil du jeune enfant)

ACTIONS EN COURS: Démarchage en cours des établissements publics pour déployer les couches lavables par le prestataire externe.



Contribue à réduire les déchets de 700 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des Textiles sanitaires dans les OMR	31,6 kg/hab./an	-17%



OBJECTIFS

Changer les pratiques en facilitant la logistique des changes hygiéniques lavables (gestion et organisation des tâches de lavage, de séchage, de stockage,...).



COMMUNICATION ASSOCIEE

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Professionnels des textiles sanitaires lavables
Les établissements publics, écoles, lycées, accueil de la petite enfance, crèches, maisons de retraite



DEPENSES pour les 6 ans

11 800,00 €

- ❖ dont 1 000,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

80 heures



CALENDRIER

2025	1, 2 et 3	2028	4 initier, 5 et 6
2026	4 élaborer, 5 et 6	2029	4 initier, 5 et 6
2027	4 initier	2030	4 initier, 5 et 6 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 259 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'établissements ayant déployé les textiles sanitaires lavables	2	à définir
Nombre d'utilisateurs	à recenser	à définir

ACTION 6.3 - Agir sur les marchés publics



DESCRIPTION

- 6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités
- 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics
- 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et des produits éco-conçus et moins nocifs
- 6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables de seconde main
- 6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployées

ACTIONS EN COURS: Du sourcing de CCTP (cahier des clauses techniques particulières) par directions.
 Une mutualisation des marchés fournitures de bureau, véhicule, nettoyage des locaux, signalétiques de voirie et CSPS (coordinateur sécurité et protection de la santé).
 Des Groupes de Travail sur les achats durables.
 Un marché de nettoyage des locaux utilisant des produits éco-labellisés et des travaux de hangar réalisés avec des matériaux du réemploi par les équipes des bâtiments communautaires.
 Un marché de fournitures intégrant les produits rechargeables et un marché du mobilier d'occasion en lien et en échange avec Les Chantiers Valoristes.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des biens d'équipements réemployés dans l'administration	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons de l'administration	à recenser	à définir



OBJECTIFS

Respecter le cahier des charges environnemental,
Donner une pondération plus forte au critère



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Service de la commande publique
Service Prévention de la Direction Déchets



DEPENSES pour les 6 ans

32 700,00 €

- ❖ dont 24 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
54 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 16 262 TeqCO2/an et 543,4 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier) contrôlés	3	10
Nombre de marchés incluant des produits réemployés	1	6

SOUS-ACTION 6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités



DESCRIPTION

- Développer le sourcing pour définir en amont les besoins réels des collectivités
- Poursuivre le développement de la mutualisation des marchés en faisant des groupements d'achat
- Instaurer et déployer des critères afin de mettre en avant l'usage plutôt que l'achat

ACTIONS EN COURS: Du sourcing de CCTP (cahier des clauses techniques particulières) par directions. Une mutualisation des marchés fournitures de bureau, véhicule, nettoyage des locaux, signalétiques de voirie et CSPS (coordinateur sécurité et protection de la santé).



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS

Réduire le gaspillage ; économiser les ressources



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service de la commande publique



DEPENSES pour les 6 ans

17 400,00 €

- correspondant à la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

0 heure



CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	1, 2 et 3 déployer
2026	1, 2 et 3 instaurer	2029	1, 2 et 3 déployer
2027	1, 2 et 3 déployer	2030	1, 2 et 3 déployer faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de directions utilisant le sourcing	à recenser	100%
Nombre de marchés mutualisés	2	6

SOUS-ACTION 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics



DESCRIPTION

- Intégrer la réduction des déchets, de la nocivité des produits et des produits éco-conçus dans la rédaction des cahiers des charges.
- Organiser des visites de la matériauthèque afin de sensibiliser les chefs de projets, les agents de maintenance des bâtiments, et tout agent ayant des besoins d'achat de matériaux.
- Intégrer des critères d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de Grand Chambéry et des communes.
- Contrôler en phase d'exécution le respect des clauses environnementales.
- Travailler sur les conditions de réalisations des prestations de nettoyage des locaux : chariots adaptés à la bonne gestion des déchets, respect du tri, ...

ACTIONS EN COURS: Des Groupes de Travail sur les achats durables.



Contribue à réduire les déchets de 8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des OMR	245,2 kg/hab./an	-12%



OBJECTIFS
Développer et respecter les clauses environnementales



COMMUNICATION ASSOCIEE
Le Fil

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES
Service de la commande publique



DEPENSES pour les 6 ans
6 000,00 €
❖ dont 4 200,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
9 heures



CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	4 et 5
2026	1 et 3	2029	4 et 5
2027	4 et 5	2030	4 et 5 faire le bilan


IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier) contrôlés	3	10
Nombre de BSDA (Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés) contrôlés	à recenser	100%

SOUS-ACTION 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et/ou recyclés et de produits éco-conçus et moins nocifs

**DESCRIPTION**

1. Rédiger les clauses et contrôler l'utilisation des matériaux réemployés ou recyclés dans les marchés de travaux des bâtiments communautaires et les aménagements de voirie.
2. Poursuivre et contrôler l'utilisation des remblais recyclés dans les marchés travaux du service des eaux
3. Faire connaître et favoriser l'utilisation des isolants naturels type liège, matériaux bio-sourcés, ou recyclés dans les travaux d'isolation des bâtiments publics

ACTIONS EN COURS: Un marché de nettoyage des locaux utilisant des produits éco-labellisés et des travaux de hangar réalisés avec des matériaux du réemploi par les équipes des bâtiments communautaire.
L'utilisation des remblais recyclé de déconstruction dans les travaux de pose de canalisation d'eau.

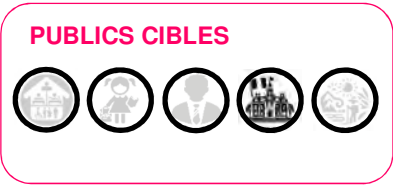


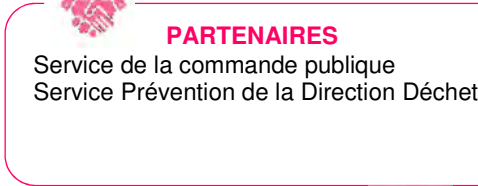
Contribue à réduire la pollution du milieu naturel

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de matériaux réemployés	A recenser	A définir

**OBJECTIFS**
Développer et respecter les clauses environnementales

**COMMUNICATION ASSOCIEE**
Le Fil

**PUBLICS CIBLES**

**PARTENAIRES**
Service de la commande publique
Service Prévention de la Direction Déchets

**DEPENSES pour les 6 ans**
900,00 €
❖ dont 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**
1 heure

**CALENDRIER**

2025	1 rédiger et 2	2028	1 contrôler, 2 et 3
2026	1 contrôler et 3	2029	1 contrôler, 2 et 3
2027	1 contrôler, 2 et 3	2030	1 contrôler, 2 et 3 faire le bilan

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter (donnée non connue) TeqCO2/an et 2,2 millions de litres d'eau.

**INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION**

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Part de produits réemployés dans les marchés	à recenser	à définir selon le SPASER
Part de produits moins nocifs dans les marchés	à recenser	à définir selon le SPASER

SOUS-ACTION 6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables et de seconde main



DESCRIPTION

- Rédiger les clauses et contrôler l'utilisation de produits éco-conçus et de matériaux réemployés ou recyclés dans les marchés d'acquisition de véhicules et dans les marchés du numérique.
- Continuer de flécher les fournitures rechargeables et réutilisables dans les achats professionnels
- Poursuivre le développement de l'acquisition d'équipements reconditionnés, de mobilier d'occasion, etc,...
- Développer une politique d'achats d'occasion dans tous les services de Grand Chambéry, ses 38 communes ou partenaires associés
- Porter une réflexion sur la faisabilité d'un marché de fourniture de vêtements d'occasion

ACTIONS EN COURS: Un marché de fournitures intégrant les produits rechargeables et un marché du mobilier d'occasion en lien et en échange avec Les Chantiers Valoristes.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des biens d'équipements réemployés dans l'administration	1,65 kg/hab./an	51%



OBJECTIFS

Développer et respecter les clauses environnementales



COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Service Prévention de la Direction Déchets



DEPENSES pour les 6 ans

7 200,00 €

❖ dont 1 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

40 heures



CALENDRIER

2025	1 rédiger, 2 et 3	2028	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5
2026	1 contrôler et 4	2029	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5
2027	2 et 5	2030	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Part de fournitures de seconde main dans les marchés	à recenser	à définir selon le SPASER
Part de fournitures rechargeables dans les marchés	à recenser	à définir selon le SPASER

SOUS-ACTION 6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployable

DESCRIPTION

- Travailler avec les services et les fournisseurs afin d'offrir des prestations de repas ou apéritifs avec le moins de déchets possibles et de limiter le gaspillage alimentaire en commandant des produits locaux, dans les bonnes quantités
- Contractualiser des prestations de repas ou apéritifs sobres en déchets, avec des produits locaux, et dans les bonnes quantités

Contribue à réduire les gaz à effet de serre de 16 500 tonnes de CO2 par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio des emballages plastiques, métaux et cartons de l'administration	à recenser	à définir

OBJECTIFS

Développer et respecter les clauses environnementales

COMMUNICATION ASSOCIEE

Le Fil

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES

Service Prévention de la Direction Déchets

DEPENSES pour les 6 ans

1 200,00 €
 ❖ dont 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

4 heures

CALENDRIER			
2025	1	2028	2
2026	2	2029	2
2027	2	2030	2 faire le bilan

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter .

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de "repas / traiteur" sans emballages	à recenser	à définir selon le SPASER
Nombre de "repas / traiteur" local	à recenser	à définir selon le SPASER

ACTION 6.4 - Coordonner les actions transverses intercommunales



DESCRIPTION

1. Maintenir et animer une dynamique territoriale sur des sujets communs aux 4 collectivités (CA Grand Chambéry, CA Grand Lac, CC Rumilly Terre de Savoie, et CA Grand Annecy).
2. Déployer la dynamique à d'autres collectivités voisines (Coeur de Savoie, ...)
3. Continuer à entretenir les échanges entre les référents et chargés de missions PLPDMA pour définir, construire et planifier des actions communes.
4. Poursuivre les groupements de commande pour des études ou des prestations communes à ces 4 collectivités.
5. Faire connaître l'ensemble des actions aux 38 communes du territoire de Grand Chambéry.
6. Réaliser des groupes de travail pour planifier le déploiement des actions
7. Lancer et déployer une action puis une 2e aux 38 communes

ACTIONS EN COURS: Points réguliers entre les référents du PLPDMA pour échanger sur l'avancer des projets et les retours d'expérience.



Contribue à réduire les déchets de
8 500 tonnes par an

IMPACT GENERAL

Ratio des OMR

ETAT INITIAL

245,2 kg/hab./an

OBJECTIF 2030

-12%



OBJECTIFS

Entraide entre intercommunalités



COMMUNICATION ASSOCIEE

Presse, radio, site internet, réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Direction de la communication
La presse, radios



DEPENSES pour les 6 ans

3 600,00 €

- ❖ dont 1 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
12 heures



CALENDRIER

2025	1, 2, 3, 4 et 5	2028	7 lancer une 2e action
2026	6	2029	7 déployer
2027	7 lancer une action	2030	faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 1 423 TeqCO2/an.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre d'actions communes aux 4 collectivités	1	à définir
Nombre de groupes de travail	à recenser	à définir



AXE 7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER

ACTION 7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion



DESCRIPTION

- 7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents)
- 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile
- 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines
- 7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main
- 7.1.5 - Développer la vente en ligne des recycleries du territoire

ACTIONS EN COURS: Grand Chambéry a pris des parts dans les SCIC Alpes Consigne et SkiTEC.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%



OBJECTIFS

Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur le web et les réseaux sociaux, Diffusion annuelle et cartographie en ligne

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de ESS du réemploi
CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)



DEPENSES pour les 6 ans

1 902 600,00 €

- ❖ dont 254 400,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours,
- ❖ incluant une **subvention** versée :
 - actuellement à l'économie circulaire (comprenant la participation à la SCIC SkiTEC de 5 000€) de 120 000,00 €
 - à l'avenir à 200 participations financières Grand Chambéry de 360 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
86 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de recycleries et espaces réemploi permanents	à recenser	à définir
Nombre d'événements et manifestations de sensibilisation, organisés par an	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents)

**DESCRIPTION**

- 7. Travailler sur la réorganisation des déchetteries pour réserver un espace de réemploi visible et accueillant
- 8. Tendre vers un sens de circulation privilégiant le dépôt pour réemploi en premier, avant le recyclage
- 9. Construire des partenariats avec des associations ou des artisans réparateurs et permettre l'identification et le stockage de biens à réparer et à rénover : mobilier, électroménagers, etc...
- 10. Organiser et faciliter la récupération aux particuliers et aux artisans
- 11. Conventionner la récupération et le réemploi
- 12. Suivre le flux réemployé

**Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%

**OBJECTIFS**
Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.

**COMMUNICATION ASSOCIEE**

**PUBLICS CIBLES**


**PARTENAIRES**
Acteurs de ESS du réemploi
CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)

**DEPENSES pour les 6 ans**
1 335 000,00 €
❖ dont 129 600,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**
37 heures

 CALENDRIER			
2025	1 et 2	2028	3, 4, 5 et 6
2026	3, 4 et 5	2029	3, 4, 5 et 6
2027	3, 4, 5 et 6	2030	3, 4, 5 et 6 faire le bilan

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE**

Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de déchetteries disposant de zones de réemploi	60%	100%

SOUS-ACTION 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile



DESCRIPTION

- Développer la partie réemploi de la déchetterie mobile
- Etudier la faisabilité de mettre en place une recyclerie mobile
- Acheter et équiper un véhicule ambulant du réemploi



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%



OBJECTIFS

Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur le web et les réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de ESS du réemploi
 CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)



DEPENSES pour les 6 ans

82 200,00 €

- dont 4 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

14 heures

CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	3
2026	3	2029	3
2027	3	2030	3 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de déchetteries disposant de zones de réemploi	60%	100%

SOUS-ACTION 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines



DESCRIPTION

1. Effectuer un recensement des structures et initiatives ayant un lien avec des activités de réemploi / réutilisation, le tenir à jour
2. Rencontrer les acteurs concernés
3. Créer et mettre en ligne un annuaire et une cartographie sur la page du site internet de Grand Chambéry dédiée à la réduction des déchets
4. Proposer la promotion des plateformes existantes : carteco-ess, donnons.org, etc.)



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%



OBJECTIFS

Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Diffusion annuelle et cartographie en ligne

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de ESS du réemploi, Direction Communication, Direction informatique CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)



DEPENSES pour les 6 ans
3 000,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
21 heures



CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	3 et 4
2026	3	2029	3 et 4
2027	3 et 4	2030	3 et 4 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de recycleries et espaces réemploi permanents	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main

DESCRIPTION

- Etudier la faisabilité technique et économique d'une prime d'achat de vélos d'occasion vendus par des professionnels ou des associations (VAE et VM)
- Communiquer sur l'existence de cette prime
- Suivre l'attribution dans le respect des modalités

Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%

OBJECTIFS
 Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.

COMMUNICATION ASSOCIEE
 Communication sur le web et les réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES

PARTENAIRES
 Acteurs de ESS du réemploi, Direction des finances CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)

DEPENSES pour les 6 ans
 361 200,00 €
 ❖ incluant une **subvention** versée à l'avenir de 200 participations financières de 360 000,00 €

MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
 7 heures

CALENDRIER

2025	1	2028	2 et 3
2026	2 et 3	2029	2 et 3
2027	2 et 3	2030	2 et 3 faire le bilan

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de vélos subventionnés	0	1200
Nombre d'évènements et manifestations de sensibilisation, organisés par an	à recenser	à définir

SOUS-ACTION 7.1.5 - Développer la vente en ligne des recycleries du territoire



DESCRIPTION

- 1. Inciter les acteurs du réemploi à développer et tenir à jour un catalogue en ligne des produits en vente dans leur recyclerie
- 2. Inciter le paiement en ligne (système click & collect)



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de textile de 429 millions de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements réemployés en déchetteries	1,65 kg/hab./an	51%
Ratio des TLC réemployés	1,6 kg/hab./an	13%



OBJECTIFS

Développer l'accès aux biens d'occasion pour faciliter le réemploi aux particuliers, aux artisans et aux associations.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur le web et les réseaux sociaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Acteurs de ESS du réemploi, Direction Communication, Direction informatique CRESS AURA, réseau des ressourceries, résolution (réseau régional des recycleries et ressourceries en AURA), CMA, CCI, CAPEB, Coop Cabestan, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)



DEPENSES pour les 6 ans
1 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
7 heures



CALENDRIER

2025	1	2028	1 et 2
2026	2	2029	1 et 2
2027	1 et 2	2030	1 et 2 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 13 TeqCO2/an et 429 millions de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Quantité de produits mis à disposition pour réemploi vendus en ligne	0%	100%

ACTION 7.2 - Favoriser la réparation



DESCRIPTION

7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en labellisant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité

7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...)

7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir

ACTIONS EN COURS: Diffusion des ateliers de l'ABC Atelier Bricole Chambérien dans l'agenda.

L'ABC Atelier Bricole Chambérien réalise 96 ateliers par an.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%
Nombre de foyers utilisant des services et espaces de réparation	A recenser	290



OBJECTIFS

Rendre visible, faciliter et développer la réparation

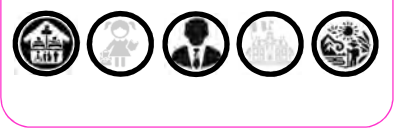


COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication sur le web et les réseaux sociaux, Plan de communication, Diffusion annuaire et cartographie en ligne



PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Acteurs de l'ESS de la réparation, équipements de proximité (notamment les centres sociaux)

CMA, éco-organismes (Ecologic, Ecosystem, Ecomaison...), CRESS AURA



DEPENSES pour les 6 ans

114 600,00 €

- dont 4 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours,
- incluant une **subvention** versée à l'avenir aux acteurs de la réparation du territoire à hauteur de 100 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

64 heures

CALENDRIER	
2025 à 2030	Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE

Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de professionnels labellisés	0	10
Nombre de personnes sensibilisées lors d'ateliers	384	400

SOUS-ACTION 7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en labellisant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de

**DESCRIPTION**

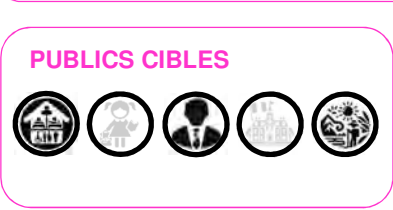
1. Effectuer un recensement des structures et initiatives proposant des activités de réparation
2. Rencontrer les acteurs concernés et leur proposer d'intégrer un réseau local
3. Apporter une assistance technique pour accompagner les professionnels dans leur démarche de labellisation (répar'acteurs, quali-repar...)
4. Etablir un plan de communication à destination des particuliers pour porter à connaissance les outils financiers, les contacts des acteurs, les gains individuels de l'acte de réparation, ... (bonus réparation)
5. Proposer et financer la réalisation d'ateliers de diagnostic avec les acteurs associatifs
6. Etudier la possibilité d'un partenariat financier avec les réparateurs du territoire

**Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%

**OBJECTIFS**
Rendre visible, faciliter et développer la réparation

**COMMUNICATION ASSOCIEE**
Communication sur le web et les réseaux sociaux
Plan de communication

**PUBLICS CIBLES**

**PARTENAIRES**

**DEPENSES pour les 6 ans**
4 800,00 €

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**
32 heures

 CALENDRIER			
2025	1, 2 et 3	2028	2, 3, 5 et 6
2026	4	2029	2, 3, 5 et 6
2027	5 et 6	2030	2, 3, 5 et 6 faire le bilan

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de produits réparés assortis d'une garantie,6 mois	0	100%
Cartographie actualisée pour chaque filière REP concernée	0	1

SOUS-ACTION 7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...)



DESCRIPTION

1. Poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoires et des initiatives de création d'espaces type repair-café
2. Etudier la faisabilité d'un dispositif financier incitatif pour faciliter ces installations (benchmark)
3. Travailler avec les gestionnaires immobiliers et les communes pour identifier des salles ou locaux propices à des ateliers de réparation
4. Porter une réflexion sur le financement des espaces de réparation et des moyens pour faciliter la réparation (locations outils, chèques, ...).
5. Proposer et lancer un appel à projet.

ACTIONS EN COURS: Diffusion des ateliers de l'ABC Atelier Bricole Chambérien dans l'agenda.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%



OBJECTIFS
Rendre visible, faciliter et développer la réparation



COMMUNICATION ASSOCIEE
Diffusion annuelle et cartographie en ligne,
Communication sur le web et les réseaux sociaux



PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES
Associations, acteurs de l'ESS, éco-organismes, communes, gestionnaires immobiliers



DEPENSES pour les 6 ans
103 800,00 €
❖ incluant une **subvention** versée à l'avenir aux acteurs de la réparation du territoire à hauteur de 100 200,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
24 heures



CALENDRIER

2025	1 et 2	2028	3, 4 et 5
2026	3	2029	3, 4 et 5
2027	4 et 5	2030	3, 4 et 5 faire le bilan

 **IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de réparateurs labellisés	0	100%
Nombre de réparations en cas de panne hors garantie effectuées par des réparateurs labellisés	0	50%

SOUS-ACTION 7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir



DESCRIPTION

1. Poursuivre les ateliers dédiés à la réparation et rechercher de nouveaux acteurs proposant de l'accompagnement à la réparation.
2. Construire un partenariat avec les gestionnaires ou propriétaires de locaux pour déployer géographiquement les ateliers dédiés à la réparation.

ACTIONS EN COURS: L'ABC Atelier Bricole Chambérien réalise 96 ateliers par an.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%
Nombre de foyers utilisant des services et espaces de réparation	A recenser	290



OBJECTIFS
Rendre visible, faciliter et développer la réparation



COMMUNICATION ASSOCIEE
Diffusion annuelle et cartographie en ligne

PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES
Les associations (à but social, environnemental, ...), communes, gestionnaires immobiliers



DEPENSES pour les 6 ans
6 000,00 €
❖ dont 4 800,00 € de dépenses pour la réalisation des actions en cours.



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
8 heures

CALENDRIER			
2025	1	2028	1 et 2
2026	2	2029	1 et 2
2027	1 et 2	2030	1 et 2 faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de personnes sensibilisées lors d'ateliers	384	400

ACTION 7.3 - Favoriser le prêt



DESCRIPTION

- 7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)
- 7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés

ACTIONS EN COURS: Déploiement de locaux d'échanges d'objets et de boîtes à livres réalisées par les communes.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements données par évènements	A recenser	A définir
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%



OBJECTIFS

Mettre en avant les possibilités de mutualisations, d'échanges et de prêts de biens et de services.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication par bulletin et sur les réseaux

PUBLICS CIBLES



PARTENAIRES

Bailleurs sociaux, syndicats de copropriété et aménageurs, EPFL, animateurs environnement, organisateurs d'événements, Direction de la Communication Professionnels de la réparation et du réemploi, de l'EES, associations (à but social, environnemental, ...), presse, radios



DÉPENSES pour les 6 ans
106 800,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)
74 heures



CALENDRIER

2025 à 2030

Voir les sous-actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de zones de gratuités déployées	à recenser	40
Nombre d'échanges sur la plateforme	0	1 par membre

SOUS-ACTION 7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)



DESCRIPTION

1. Inciter à la création, et/ou à la mise à disposition de lieux d'échange de biens et de services.
2. Porter une réflexion et orienter les projets d'urbanisme pour créer les lieux d'échanges de matériel et de services
3. Accompagner la mise en service de lieux de dépôt type objethèques (bâtiments publics ERP, recycleries, résidences étudiantes, ...)
4. Créer, participer et rendre visible des évènements permettant de faciliter et de démocratiser les échanges, le don de matériels (marchés de l'occasion, festival de la récup' ...)
5. Recenser et faire connaître les centres d'impression collectifs, type bornes pour impression de photos

ACTIONS EN COURS: Déploiement de locaux d'échanges d'objets et de boîtes à livres réalisées par les communes.



Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements données par évènements	A recenser	A définir



OBJECTIFS

Mettre en avant les possibilités de mutualisations, d'échanges et de prêts de biens et de services.



COMMUNICATION ASSOCIEE

Communication par bulletin et sur les réseaux



PUBLICS CIBLES





PARTENAIRES

Bailleurs sociaux, syndicats de copropriété et aménageurs, EPFL
 Professionnels de la réparation et du réemploi, de l'EES, associations (à but social, environnemental, ...), communes



DEPENSES pour les 6 ans

65 400,00 €



MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)

37 heures

CALENDRIER			
2025	1 et 2 réflexion	2028	2 orienter, 3, 4 et 5
2026	2 orienter et 3	2029	2 orienter, 3, 4 et 5
2027	2 orienter, 3, 4 et 5	2030	2 orienter, 3, 4 et 5, faire le bilan



IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de lieux créés	à recenser	10
Nombre de conventions de don élaborées	à recenser	100% des distributeurs

SOUS-ACTION 7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés

**DESCRIPTION**

1. Initier la création de communautés d'habitants engagés dans la mutualisation des biens d'équipement
2. Etudier la faisabilité et mettre en place une plateforme de dons et d'échanges avec mise en relation directe de particuliers à particuliers (modération et sécurisation des échanges !)
3. Proposer la création d'une page internet pour faciliter la mise en relation des habitants engagés dans une volonté de prêt et de don via le site internet de Grand Chambéry

**Contribue à réduire l'eau consommée pour la production de matière de 6,2 milliards de litres d'eau par an**

IMPACT GENERAL	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Ratio de biens d'équipements déposés en déchetteries	51,7 kg/hab./an	-19%

**OBJECTIFS**

Mettre en avant les possibilités de mutualisations, d'échanges et de prêts de biens et de services.

**COMMUNICATION ASSOCIEE**

Communication par bulletin et sur les réseaux

PUBLICS CIBLES



**PARTENAIRES**

Les animateurs environnement, organisateurs d'événements, Direction de la Communication
Presse, radios, associations

**DEPENSES pour les 6 ans**
41 400,00 €

**MOYENS HUMAINS annuels (nouveaux)**
37 heures

CALENDRIER			
2025	1 et 2 étude	2028	2 mettre en place et 3
2026	2 mettre en place et 3	2029	2 mettre en place et 3
2027	2 mettre en place et 3	2030	2 mettre en place et 3 faire le bilan

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL EVITE** Contribue à éviter 6,2 milliards de litres d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2030
Nombre de membres inscrits sur la plateforme	0	10% population
Nombre d'échanges sur la plateforme	0	1 par membre

Annexe 7 - Tableau de synthèse des objectifs d'impacts

											Objectif retenu à échéance		Objectif de suivi annuel		Actions
	Catégories de déchets	Flux	Ratios 2019 en kg/hab./an base PLPDMA	Objectif théorique à échéance en %	Réglementation	Ratio d'origine (connu) en kg/hab./an	Ratio d'origine (extrapolé) en kg/hab./an	Ratio à l'échéance (extrapolé) en kg/hab./an		Ratio actuel 2022 en kg/hab./an	en kg/hab./an	en %	en kg/hab./an	en %	
	DMA	DMA	495,00	-12%	SRADDET entre 2019 et 2030	495,00		435,60		465,96	-59,40	-12,00%	-9,90	-2,00%	2.1 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 6.3.1 - 6.3.2 - 6.4
	DMA réemployés	DMA	3,26	5%	5% des DMA, loi AGECE 2030 (2022)	3,26		24,75		3,26	21,49	658,27%	3,58	109,71%	7.1 ?
	OMR	OMR	245,2	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	256,43		217,97		233,39	-27,23	-11,11%	-4,54	-1,85%	2.1 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 6.3.1 - 6.3.2
	textiles sanitaires	OMR	31,6	-20%	REP TS2U : - 10% en 2026 et - 20% en 2028		33,29	26,63			-4,97	-15,72%	-0,83	-2,62%	1.4 - 6.2.5
	DAE (OMR + CS) (estimation)	OMA	62,51	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010		65,55	55,72		1,87 (carton)	-6,79	-10,87%	-1,13	-1,81%	2.2 - 4.1 - 4.2
	Carton Pro	CS	1,94	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	0,24		0,20		1,87	-1,74	-89,48%	-0,29	-14,91%	2.2 - 4.1 - 4.2
	Carton Pro réemployés	CS	à diagnostiquer	5%	5% des DMA, soit loi AGECE 2030 par rapport 2023	à diagnostiquer		0,09		à diagnostiquer					2.2 - 4.1 - 4.2
EMBALLAGES	Papier (gros de magasin 1.02, JRM, à désencrer 1.11)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	46,59	-25%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	58,63		43,97	Cible déjà atteinte pour -15% = 49,69 kg/hab./an		-2,62	-5,62%	-0,44	-0,94%	6.1
	Plastiques (hors emballages) (autres plastiques)	OMR	10,9	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010		11,48	9,76			-1,14	-10,45%	-0,19	-1,74%	
	Plastiques (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs)	33,8	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010		35,79	30,42			-3,38	-10,00%	-0,56	-1,67%	1.1 - 1.5 - 6.1
	Plastiques (emballages légers) à usage unique	OMR + CS (données des repreneurs)	33,8	-20%	-20% emballages plastiques à usage unique Décret "3R" d'ici fin 2025, dont 50% grace au réemploi par rapport 2021		35,79	28,63			-5,17	-15,29%	-0,86	-2,55%	1.5
	Plastiques (emballages bouteilles) à usage unique pour boisson	CS (données des repreneurs)	6,2	-50%	-50% loi AGECE 2030 par rapport à 2010		6,63	3,32			-2,85	-46,25%	-0,48	-7,71%	1.1.3
	Métaux Cartons (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	39,08	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	40,60		34,51			-4,57	-11,70%	-0,76	-1,95%	1.5
	Plastiques Métaux Cartons (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	72,88	-25%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	77,04		57,78	Cible déjà atteinte pour -15% = 65,18 kg/hab./an	43,14	-15,10	-20,71%	-2,52	-3,45%	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.5 - 1.6 - 6.1.2 - 6.2.3 - 6.3.5
	Cartons bruns (CO CCR)	Déchetterie	4,68	-50%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	7,73		3,87	Cible déjà atteinte pour -15% = 6,57 kg/hab./an	4,39	-0,82	-17,41%	-0,14	-2,90%	
	Cartons brun réemployés	Déchetterie	à diagnostiquer	5%	5% des DMA, soit loi AGECE 2030 par rapport 2023	à diagnostiquer		0,22		à diagnostiquer					7.1
	Cartons réemployés	Déchetterie	à diagnostiquer	10%	10% des emballages réemployés en 2027 - (entrée en vigueur 2023)	à diagnostiquer		0,47		à diagnostiquer					
	Verre	OMR + CS (données des repreneurs)	40,4	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	39,31		33,42		37,46	-6,98	-17,28%	-1,16	-2,88%	1.1 - 1.2 - 1.3
	Verre réemployé	OMR + CS (données des repreneurs)	0,012	5%	5% des DMA, soit loi AGECE 2030 par rapport 2023	0,012		1,87		0,012	1,86	15507,24%	0,31	2584,54%	
TLC	Textiles, Linges et Chaussure	OMR + CS (données collectées)	8,9	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010		9,42	8,01		9,12	-0,89	-10,00%	-0,15	-1,67%	6.2.2
	Textiles, Linges et Chaussure réemployés	OMR + CS (données collectées)	1,6	20%	5% des DMA, soit loi AGECE 2030 par rapport 2023	1,60		1,82	Cible déjà atteinte pour 5% = 9,49 kg/hab./an	1,60	0,22	13,85%	0,04	2,31%	7.1
Biens d'équipements	Biens d'équipements (tout venant incinérable (encombrants) + mobilier + DEEE)	Déchetterie	51,67	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	49,6		42,12		49,66	-9,55	-18,49%	-1,59	-3,08%	4.3 - 6.3.4 - 7.2 - 7.3
	Biens d'équipements réemployés	Déchetterie + Embarcadère ?	1,65	5%	5% des DMA, soit loi AGECE 2030 par rapport 2023	1,65		2,48		1,65	0,83	50,48%	0,14	8,41%	7.1
	Bois, gravats inertes	Déchetterie	51,4	-40%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	70,35		42,21	Cible déjà atteinte pour -15% = 59,80 kg/hab./an	47,28	-9,19	-17,88%	-1,53	-2,98%	6.3.3
	Dangereux	OMR + Déchetterie	3,64	-15%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	2,93		2,49		2,67	-1,15	-31,66%	-0,19	-5,28%	3.4.3 - 6.2.4 - 6.3.3
Biodéchets	Végétaux	Porte à Porte + Déchetterie	47,98	-50%	-15% loi AGECE 2030 par rapport à 2010	81,90		40,95	Cible déjà atteinte pour -15% = 69,62kg/hab./an	41,54	-7,03	-14,65%	-1,17	-2,44%	5.1 - 5.2 - 6.2.1
	Putrescibles compostables	OMR	83,4	-15%	SRADDET entre 2015 et 2031		83,74	71,18		0,55 collectés	-12,22	-14,65%	-2,04	-2,44%	4.1 - 5.3 - 5.4 - 6.2.1 - 6.2.3
	Putrescibles compostables distribution alimentaire et restauration collective	OMR	5,26	-50%	-50% loi AGECE 2025 par rapport à 2015		5,28	2,64			-2,62	-49,79%	-0,44	-5%	5.3 - 5.4 - 6.3.5
	Putrescibles compostables consommation, production, transformation et restauration commerciale	OMR	7,93	-50%	-50% loi AGECE 2025 par rapport à 2015		7,96	3,98			-3,95	-49,79%	-0,66	-3,5%	5.3 - 5.4

Annexe 8 - Tableau de synthèse de l'impact environnemental

													Empreinte Eau			
	Catégories de déchets	Flux	flux évité en kg/hab./an	flux évité en T/an	incinération évité en kg/an	Base de données Empreinte ADEME https://base- empreinte.ademe.fr/donnees/jeu-donnees	en kg éq. CO2/kg	transport évité T/an	Base de données Empreinte ADEME https://base- empreinte.ademe.fr/donne es/jeu-donnees	en kg éq. CO2/ T	Impact environnemental évité TeqCO2/an évitée	référence en L / tonne	Impact environnemental évité Litres Eau /an évitée	Actions		
	DMA	DMA	-59,40	-8 315,82	-8 315 821,80			-8 315,82	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-59			2.1 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 6.3.1 - 6.3.2 - 6.4		
	DMA réemployés	DMA	-21,49	-3 007,98	-3 007 975,54			-3 007,98	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-21			7.1 ?		
	OMR	OMR	-27,23	-3 812,75	-3 812 748,30	Incinération de déchets - Ordures ménagères, FR	0,366	-3 812,75	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-1 423			2.1 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 6.3.1 - 6.3.2		
	textiles sanitaires	OMR	-4,97	-695,45	-695 445,18	Incinération de déchets - Ordures ménagères, FR	0,366	-695,45	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-259			1.4 - 6.2.5		
	DAE (OMR + CS) (estimation)	OMA	-6,79	-950,93	-950 929,62	Incinération de déchets - Ordures ménagères, FR	0,366	-950,93	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-355			2.2 - 4.1 - 4.2		
	Carton Pro	CS	-1,74	-243,03	-243 034,79	Incinération de déchets - Déchets papier, FR	0,047	-243,03	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-13	400 000	-97 213 917	2.2 - 4.1 - 4.2		
	Carton Pro réemployés	CS												2.2 - 4.1 - 4.2		
EMBALLAGES	Papier (gros de magasin 1.02, JRM, à désencrer 1.11)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	-2,62	-366,47	-366 468,07	Incinération de déchets - Déchets papier, FR	0,047	-366,47	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-20	2 000 000	-732 936 146	6.1		
	Plastiques (hors emballages) (autres plastiques)	OMR	-1,14	-159,50	-159 504,40			-159,50	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-1					
	Plastiques (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs)	-3,38	-473,19	-473 189,86	Incinération de déchets - Plastique (PE, PP, PB, PS) (PET, PMMA, PC) (PVC rigide), FR	7,680	-473,19	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-3 637	200 000	-94 637 972	1.1 - 1.5 - 6.1		
	Plastiques (emballages légers) à usage unique	OMR + CS (données des repreneurs)	-5,17	-723,70	-723 702,14	Incinération de déchets - Plastique (PE, PP, PB, PS) (PET, PMMA, PC) (PVC rigide), FR	7,680	-723,70	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-5 563	200 000	-144 740 428	1.5		
	Plastiques (emballages bouteilles) à usage unique pour boisson	CS (données des repreneurs)	-2,85	-399,45	-399 447,14	Incinération de déchets - Plastique (PE, PP, PB, PS) (PET, PMMA, PC) (PVC rigide), FR	7,680	-399,45	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-3 071	200 000	-79 889 428	1.1.3		
	Métaux Cartons (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	-4,57	-640,18	-640 182,95			-640,18	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-5			1.5		
	Plastiques Métaux Cartons (emballages légers)	OMR + CS (données des repreneurs) + déchetterie	-15,10	-2 113,49	-2 113 492,36	Incinération de déchets - Plastique (PE, PP, PB, PS) (PET, PMMA, PC) (PVC rigide), FR	7,680	-2 113,49	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-16 247			1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.5 - 1.6 - 6.1.2 - 6.2.3 - 6.3.5		
	Cartons bruns (CO CCR)	Déchetterie	-0,82	-114,10	-114 097,56	Incinération de déchets - Déchets papier, FR	0,047				-5	400 000	-45 639 022			
	Cartons brun réemployés	Déchetterie												7.1		
	Cartons réemployés	Déchetterie														
	Verre	OMR + CS (données des repreneurs)	-6,98	-977,58	-977 579,75	Incinération de déchets - Déchets en verre, FR	0,054	-977,58	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-60			1.1 - 1.2 - 1.3		
	Verre réemployé	OMR + CS (données des repreneurs)	-1,86	-260,52	-260 515,98	Incinération de déchets - Déchets en verre, FR	0,054	-260,52	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-16					
TLC	Textiles, Linges et Chaussure	OMR + CS (données collectées)	-0,89	-124,60	-124 597,33	Incinération de déchets - Déchets textiles, FR	0,396	-124,60	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-50	13 800 000	-1 719 443 154	6.2.2		
	Textiles, Linges et Chaussure réemployés	OMR + CS (données collectées)	-0,22	-31,06	-31 056,29	Incinération de déchets - Déchets textiles, FR	0,396	-31,06	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-13	13 800 000	-428 576 791	7.1		
Biens d'équipements	Biens d'équipements (tout venant incinérable (encombrants) + mobilier + DEEE)	Déchetterie	-9,55	-1 337,32	-1 337 321,34						0	4 600 000	-6 151 678 176	4.3 - 6.3.4 - 7.2 - 7.3		
	Biens d'équipements réemployés	Déchetterie + Embarcadère ?	-0,83	-116,62	-116 617,50						0	4 600 000	-536 440 505	7.1		
	Bois, gravats inertes	Déchetterie	-9,19	-1 286,57	-1 286 572,43						0	1 700	-2 187 173	6.3.3		
	Dangereux	OMR + Déchetterie	-1,15	-161,31	-161 313,42			-161,31	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-1			3.4.3 - 6.2.4 - 6.3.3		
Biodéchets	Végétaux	Porte à Porte + Déchetterie	-7,03	-984,18	-984 178,91	Incinération de déchets - Déchets biodégradables, FR	0,035				-35			5.1 - 5.2 - 6.2.1		
	Putrescibles compostables	OMR	-12,22	-1 710,52	-1 710 521,37	Incinération de déchets - Déchets biodégradables, FR	0,035	-1 710,52	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-73			4.1 - 5.3 - 5.4 - 6.2.1 - 6.2.3		
	Putrescibles compostables distribution alimentaire et restauration collective	OMR	-2,62	-366,68	-366 676,92	Incinération de déchets - Déchets biodégradables, FR	0,035	-366,68	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage	7,10	-16			5.3 - 5.4 - 6.3.5		
	Putrescibles compostables consommation, production, transformation et restauration commerciale	OMR	-3,95	-552,80	-552 803,79	Incinération de déchets - Déchets biodégradables, FR	0,035	-552,80	Emissions directes de GES / Energie / Combustible / Fossile / Liquides / Usage sources mobiles	7,10	-23			5.3 - 5.4		

Annexe 9 - Planning prévisionnel

N Fich e acti on	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Calendrier de réalisation							
				Sous-actions à réaliser	Durée et planning						
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPMA (nb années)
1.1	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...) 1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...) 1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réutilisables sur la vente à emporter alimentaire	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...) 1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...) 1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réutilisables sur la vente à emporter alimentaire	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
1.1.1	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...)	1-Communiquer auprès des usagers sur les établissements pratiquant la consigne 2-Faire émerger avec les acteurs de la consigne, des points de collecte des emballages 3-Mettre à jour la liste des établissements pratiquant la consigne 4-Valoriser les acteurs engagés	1 et 2	3 et 4	3 et 4	3 et 4	3 et 4	3 et 4	6
1.1.2	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...)	1-Poursuivre le soutien des acteurs et des structures de l'écosystème de la consigne pour réemploi (diffusion des bonnes pratiques, annuaire des acteurs, valorisation, financements, ...)	1	1	1	1	1	Faire le bilan	6
1.1.3	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réemployables sur la vente à emporter alimentaire	1-Apporter une assistance technique dans des expérimentations visant à initier la consigne des emballages dans la restauration à emporter 2-Rechercher et capitaliser le retours d'expériences, mise en réseaux, facilitation de test d'emballages. 3-Lancer une expérimentation sur une autre cible de la restauration à emporter et/ou déployer les pratiques	1 et 2	3	3				3
1.2	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.2 - Promouvoir les contenants réemployables ou consignés	1.2.1 - Favoriser le déploiement de contenants réemployables pour les habitants (les boîtes bento, les gourdes, les cartons à pizza, les filets à fruits et légumes, les cagettes et les sacs en tissus réutilisables)	1-Rechercher et recenser les alternatives aux emballages à usage unique. 2-Communiquer auprès des usagers pour présenter les alternatives existantes et accompagner au changement de comportement (ateliers de sensibilisation, stands, plaquette d'information,...) 3-Accompagner les commerçants au changement de pratique, à l'acceptation des contenants réemployables des clients 4-Favoriser la transition des commerces vers plus de vrac par un appui technique (communication, mise en réseau)	1	2 et 3	4				3
1.3	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.1 - Valoriser les commerces engagés 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac	1-Valoriser les commerces engagés 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
1.3.1	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.1 - Valoriser les commerces engagés en les identifiant grâce à un label et un annuaire	1-Recenser les commerces s'engageant pour l'utilisation de contenants réemployables 2-Promouvoir l'engagement des commerces dans l'utilisation de contenants réemployables 3-Intégrer dans un annuaire et une cartographie les nouveaux commerces proposant de la consommation en vrac et des contenants réemployables 4-Mettre en ligne et communiquer sur ces outils (site et réseaux sociaux de Grand Chambéry)	1	2 et 3	2, 3 et 4				3
1.3.2	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac	1-Favoriser la transition des commerces vers plus de vrac par un appui technique (communication, mise en réseau) 2-Favoriser l'intégration dans l'annuaire et la cartographie de Grand Chambéry, de nouveaux commerces proposant de la consommation en vrac et des contenants réemployables 3-Poursuivre l'action de soutien des magasins proposant du vrac et des contenants réemployables	1	1	2	3			3
1.4	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...) 1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)	1-Faire le diagnostic des pratiques des établissements d'accueil des jeunes enfants et des personnes âgées (crèches, EPHAD). 2-Expérimenter puis déployer une assistance technique et financière dans le changement de pratiques et l'adoption des couches et protections lavables dans un ou plusieurs de ces établissements.	1	2 Expérimenter	2 Déployer	2 Déployer			4
1.4.1	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)	1-Poursuivre l'accompagnement du changement de pratiques par de nouveaux moyens de sensibilisation (permanences, stand ou animations en collèges, en foyers du 3ème âge, en maternités) et/ou en facilitant le test des alternatives (kit en prêt ou don) 2-Créer un partenariat avec la maternité pour initier des animations de sensibilisation et de promotion des couches lavables 3-Créer un partenariat avec les établissements du secondaire (collèges et lycées) pour initier des animations de sensibilisation et de promotion des couches lavables	1	2	3	4			4
1.4.2	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les habitants	1-Réaliser l'état des lieux des pratiques de la restauration collective 2-Expérimenter puis déployer la mise en place des serviette de table avec un ou des établissements	1	1	2 Expérimenter	2 Déployer	2 Déployer		4
1.4.3	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.3 - Accompagner le déploiement des serviettes de table en tissu	1-Promouvoir l'utilisation de gourdes afin de limiter la vente de bouteilles en plastique sur la voie publique 2-Promouvoir l'utilisation de contenants réemployables par les habitants afin de limiter la vente d'emballages en plastique 3-Accompagner le changement de consommation des habitants en valorisant les professionnels acceptant les contenants apportés par la clientèle. 4-Valoriser les professionnels du secteur à emporter à proposer un tarif réduit	1	1	2 et 3	4	4	4	5
1.5	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.5 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique	1.5.1 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique	1.6.1 - Porter des événements de réduction des déchets 1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction des déchets	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
1.6	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'événementiel	1.6.1 - Porter des événements de réduction des déchets	1-Réaliser un benchmarking sur l'organisation et organiser de nouveaux événements pour faire connaître les actions de réduction des déchets (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Défi rien de neuf, ...) 2-Etudier la faisabilité d'associer Grand Chambéry au Green Friday (coordonner et communiquer sur les enseignes engagées ; porter un événement en déchetterie (test des appareils déposés après le Black Friday)	1 benchmarking	1 organiser	2	1 organiser	1 organiser		5
1.6.1	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'événementiel	1.6.1 - Porter des événements de réduction des déchets	1-Réaliser un benchmarking et étudier les conditions d'accompagnement aux bonnes pratiques lors des événements et manifestations sur le territoire : utilisation de contenants lavables ou compostables, incitation à avoir des ravitaillements zéro déchet, alternatives aux goodies et ballons de baudruche, engagement au tri des emballages et déchets compostables 2-Concertier les acteurs (associations, clubs sportifs, etc ...) pour construire des événements de démonstration.	1	2	3 rédiger	3 déployer			4
1.6.2	1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'événementiel	1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction des déchets	1-Faire le diagnostic des actions réalisées par les habitants pouvant entrer dans le cadre d'une gratification (participation aux ateliers zéro déchet, investissement sur un site de compostage collectif, utilisation d'un composteur individuel...) 2-Etudier les modalités de gratification en partenariat avec les gestionnaires des équipements (piscines, patinoires, médiathèques, ...) 3-Mettre en place, communiquer et déployer ce système de gratification à	1	2	3	3	3	Faire le bilan de l'action	6
2.1	2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.1 - Valoriser les usagers contributeurs à la réduction des déchets	2.1.1 - Valoriser les usagers contributeurs avec des offres de Grand Chambéry	1-Faire le diagnostic des actions réalisées par les habitants pouvant entrer dans le cadre d'une gratification (participation aux ateliers zéro déchet, investissement sur un site de compostage collectif, utilisation d'un composteur individuel...) 2-Etudier les modalités de gratification en partenariat avec les gestionnaires des équipements (piscines, patinoires, médiathèques, ...) 3-Mettre en place, communiquer et déployer ce système de gratification à	1	2	3	3	3	Faire le bilan de l'action	6

N Fich e acti on	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Démarche et Communication							
				Sous-actions à réaliser	Calendrier de réalisation						
					Durée et planning						
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPDMA (nb années)
2.2	2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grâce à la mise en œuvre et à la tarification de la redevance spéciale 2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grâce à la mise en œuvre et à la tarification de la redevance spéciale 2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
2.2.1	2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grâce à la mise en œuvre et à la tarification de la redevance spéciale	1-Faire le bilan du fonctionnement actuel de la redevance spéciale et identifier les évolutions envisageables. 2-Modifier le règlement de redevance spéciale le cas échéant. 3-Appliquer les nouvelles modalités de redevance spéciale	1	2	3				3
2.2.2	2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions	1-Recenser les organismes et associations percevant des subventions de la part de Grand Chambéry. 2-Analyser leurs capacités de réduction des déchets. 3-Définir puis mettre en œuvre les critères d'éco-conditionnement en lien avec la réduction des déchets dans le processus de subventionnement de Grand Chambéry. 4-Suivre les subventions.	1 et 2	3 définir	3 mettre en œuvre	4	4	Faire le bilan de l'action	6
3.1	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour la récupération de l'au, la semaine Défi Zéro Déchets et le réemploi 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchets (enfants, habitants, élus de l'agglomération) 3.1.3 - Sensibiliser et former les élus 3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour la récupération de l'au, la semaine Défi Zéro Déchets et le réemploi 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchets (enfants, habitants, élus de l'agglomération) 3.1.3 - Sensibiliser et former les élus 3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
3.1.1	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour un tri efficace, la semaine Défi Zéro Déchet et le réemploi	1-Développer les ateliers faire soi-même, la sensibilisation au compostage dans les collèges et lycées et valoriser les établissements engagés. 2-Construire avec les collectivités, puis initier et enfin déployer les projets de compostage autonome en établissements. 3-Etudier la faisabilité puis organiser une semaine Défi Zéro déchet en écoles (concours avec gagnants). 4-Concevoir puis porter et animer des actions scolaires parents-enfants.	1 et 2 construire avec les collectivités	1, 2 initier, 3 étudier la faisabilité et 4 concevoir	2 déployer, 3 organiser et 4 porter et animer	5	5	5	6
3.1.2	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchet (enfants, habitants, élus de l'agglomération)	1-Travailler avec les élus communautaires, les communes, les établissements scolaires pour créer des élections d'enfants "délégués déchets" (conseil intercommunal des jeunes à l'échelle de Grand Chambéry) 2-Mettre en œuvre le Conseil intercommunal des jeunes. 3-Concevoir et proposer des formations réduction des déchets et anti-gaspi à destination des habitants. 4-Proposer de nommer des habitants « référents habitants » et les		1	2, 3 et 4				2
3.1.3	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.3 - Sensibiliser et former les élus	1-Former et accompagner les élus pour installer dans leur commune des sites de compostage et être porteurs des messages de réduction des déchets. 2-Proposer à l'ensemble des élus de l'agglomération de participer et organiser le parcours des déchets. 3-Organiser et présenter le PLPDMA dans tous les conseils municipaux de l'agglomération	1, 2 et 3 organiser	3 présenter					2
3.1.4	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitants.es	3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)	1-Continuer à démultiplier les lieux d'accueil, les créneaux horaires et associer les élus locaux aux ateliers Zéro Déchets et faire soi-même pour toucher toutes les communes et les quartiers. 2-Construire puis lancer et animer un "club des déchets" (réunions publiques d'information, visites des sites de valorisation des déchets, ateliers zéro déchet) 3-Travailler avec les acteurs locaux du réemploi pour proposer une campagne	1	2 construire et 3	3, 2 lancer et animer, 4 et 5	2 lancer et animer, et 4	2 lancer et animer	2 lancer et animer	6
3.2	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.1 - Challenger et créer un réseau 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...) 3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels	3.2.1 - Challenger et créer un réseau 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...) 3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
3.2.1	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.1 - Challenger et créer un réseau	1-Recenser les responsables RSE des grandes et moyennes surfaces et les syndicats et réseaux d'acteurs de l'entreprise, de l'artisanat et du commerce. 2-Constituer un réseau. 3-Proposer au réseau des ateliers d'information sur la réduction des déchets et de l'anti-gaspiillage. 4-Développer avec eux et leur faire porter des actions de réduction des déchets et de l'anti-gaspiillage.	1 et 2	3	4 développer avec eux	4 leur faire porter et 5	4 leur faire porter	4 leur faire porter	6
3.2.2	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...)	1-Etudier la possibilité de créer ou utiliser un label de promotion des artisans et commerces dans les démarches de réduction de déchets. 2-Mettre en œuvre des campagnes annuelles de labellisation et communiquer.	1	2					2
3.2.3	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels	1-Continuer à développer des ateliers de sensibilisation dans les entreprises et commerces (ateliers zéro déchet, faire soi-même, visites, jeux de caractérisation des poubelles en équipe) 2-Faire des ateliers dans d'autres entreprises, diffuser sur le site internet et organiser des visites en partageant le témoignage des entreprises exemplaires 3-Mobiliser ces entreprises dans des Défis. 4-Organiser des sessions de sensibilisation des entreprises de nettoyage des	1	2 ateliers et diffusion web	2 organiser des visites, 3 et 4	2, 3 et 4	2, 3 et 4	2, 3 et 4	6
3.3	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.3 - Revisiter nos moyens de communication	3.3.1 - Revisiter nos moyens de communication	1-Déployer les réseaux sociaux, site web, podcast, chaîne youtube 2-Diffuser des messages humoristiques, plus positifs et percutants 3-Travailler avec des influenceurs 4-Continuer à créer et à diffuser des outils adaptés (fresque, kit, casque de réalité virtuelle) 5-Continuer à communiquer lors des événements, réunion publiques, bulletins, des ressources	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5, faire le bilan,	6
3.4	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées) 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées) 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
3.4.1	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence	1-Rédiger et diffuser une synthèse du rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets pour porter à connaissance des habitants les indicateurs de suivi (poids des déchets collectés, recyclés, valorisés autrement, et les coûts) 2-Anticiper les changements de consignes et de modalités de collecte, afin d'informer les communes en amont. 3-Calculer, nuancer et diffuser tous les ans l'impact « ressources » du territoire	1 et 2	1, 3 et 4	1 et 5	1	1	1	6
3.4.2	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées)	1-Enrichir le réseau des porteurs associatifs pour proposer plus de lieux de visites et d'ateliers. 2-Construire des partenariats pour exposer des exemples de réemploi dans divers lieux. 3-Construire et mettre en œuvre avec les communes des offres à destination des nouveaux habitants du territoire et des groupes familiaux	1, 2 et 3 construire	3 mettre en œuvre	1	1	1	1	6
3.4.3	3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux	1-Poursuivre l'information auprès des enfants lors des animations scolaires 2-Promouvoir les magasins proposant des alternatives aux produits dangereux 3-Préparer et proposer un atelier sur les alternatives à l'utilisation des produits dangereux	1, 2 et 3 préparer	3 proposer un atelier					2

				Démarche et Communication	Calendrier de réalisation										
				Durée et planning											
N° Fiche action	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Sous-actions à réaliser	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPDMA (nb années)				
4.1	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires 4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus	4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires 4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6				
4.1.1	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires	1-Proposer, constituer et animer des groupes de travail spécifiques avec le milieu agricole, les professionnels de la restauration commerciale et de la restauration collective. 2-Aider au développement et promouvoir l'agriculture locale raisonnée : accompagnement technique et/ou financier 3-Continuer à être en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) 4-Accompagner au changement de pratiques agricoles en aidant à recenser le territoire	1 proposer, 2, 3	1 constituer et animer, 2, 4, 5 6 soutenir, 7	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	6				
4.1.2	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus	1-Proposer, étudier la faisabilité et recenser les matières utilisées et/ou produites par les entreprises du territoire 2-Concevoir une base de données, l'alimenter et la mettre à jour, et faciliter la mise en relation des entreprises, aider aux synergies. 3-Accompagner les entreprises dans l'utilisation et/ou la fabrication de produits éco-conçus. 4-Bonus pour la mise en place et faciliter son utilisation dans les opérations de	1 proposer et étudier la faisabilité, 2 concevoir, 3 et 4	1 recenser, 2 alimenter, 3 et 4	2 alimenter, 3 et 4	2 mettre à jour, 3 et 4	2 mettre à jour, 3 et 4	2 mettre à jour, 3 et 4	6				
4.2	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles 4.2.3 - Mettre en place des	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles 4.2.3 - Mettre en place des	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6				
4.2.1	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux	1-Favoriser et aider à la création de locaux communs. 2-Consulter les aménageurs et promoteurs, et créer des équipes projets en charge de l'économie circulaire et cibler des locaux aux RDC des nouvelles constructions pour les activités d'économie circulaire. 3-Intégrer dans les projets d'urbanisme la réservation de locaux pour les activités d'économie circulaire.	1, 2 consulter et 3	1, 2 créer et 3					2				
4.2.2	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles	1-Accompagner et promouvoir le développement du recyclage de déchets de produits alimentaires	1	1	1	1	1	1	6				
4.2.3	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.3 - Mettre en place des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les ZAE	1-Se coordonner avec les chambres consulaires dans la mise en place des actions et la communication. 2-Développer le partenariat pour partager la stratégie de CGLE. 3-Communiquer sur les actions d'EIT dans les ZAE.	1 et 2	1 et 2	2 et 3	2 et 3	2 et 3	2 et 3	6				
4.2.4	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.4 - Fédérer les acteurs professionnels au travers de rencontres	1-Faciliter la mise en réseau de professionnels. 2-Aider à la sensibilisation des professionnels au travers de séminaires, formations, ...	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	6				
4.2.5	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.5 - Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire	1-Faire voter un budget annuel de subvention pour poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'associations de l'économie circulaire. 2-Faire connaître et valoriser les actions de ces associations par les moyens de communication de Grand Chambéry et autres. 3-Pérenniser l'aide financière à Solucir. 4-Apporter un soutien technique à ces associations (CoPIL, CA, ...).	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	6				
4.3	4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main	4.3.1 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main	1-Créer et exploiter le pôle de l'économie circulaire. 2-Suivre les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de locaux commerciaux à vocation de réemploi ou de réparation. 3-Communiquer et déployer sur le territoire des recycleries spécialisées ou générales.	1 créer, 2 et 3	1 créer, 2 et 3	1 créer, 2 et 3	1 exploiter, 2 et 3	1 exploiter, 2 et 3	1 exploiter, 2 et 3	6				
5.1	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations... 5.1.2 - Former au jardinage autrement 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations... 5.1.2 - Former au jardinage autrement 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6				
5.1.1	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations... 5.1.2 - Former au jardinage autrement 5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie	1-Former à la gestion in situ des végétaux (haies sèches, broyage) 2-Poursuivre l'achat de nouveaux broyeurs pour diversifier et renouveler la flotte mise à disposition des habitants 3-Faire un benchmark des actions de broyage proposées par des collectivités 4-Monter un cahier des charges et contractualiser pour une prestation de broyage à domicile sur RDV 5-Travailler avec les communes du territoire pour expérimenter et lancer les	1, 2 diversifier et 3	1 et 2	1, 2 renouveler et 5 travailler avec les communes	1 et 5 lancer les expérimentations	1 et 2 renouveler	1 et faire le bilan	6				
5.1.2	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.2 - Former au jardinage autrement	1-Identifier les partenaires experts 2-Proposer, financer et déployer des ateliers de sensibilisation et de formation au "jardinage autrement" à destination des habitants 3-Réaliser une plaquette d'information recensant les alternatives existantes pour réduire les végétaux	1, 2 proposer et financer	2 déployer et 3	2 déployer	2 déployer	2 déployer	2 déployer	6				
5.1.3	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie	1-Faire une étude de caractérisation des apports de végétaux en déchetteries 2-Etudier la faisabilité, réaliser et diffuser une campagne de communication sur l'arrêt des apports de pelouses 3-Proposer des démonstrations de broyage sur sites	1 et 2 étudier la faisabilité	2 réaliser et diffuser et 3					2				
5.2	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants... 5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants... 5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6				
5.2.1	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants...	1-Proposer des lieux et/ou des temps d'échanges de pratiques ou de troc de graines, plantes, boutures, entre particuliers 2-Déployer des points de mise à disposition de végétaux ou de broyat pour les habitants 3-Créer et animer un réseau avec les référents de sites de compostage partagé pour la mise à disposition du surplus de compost produit	1	2 et 3					2				
5.2.2	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités	1-Organiser des sites de mises à disposition de broyat de végétaux et de compost à destination des collectivités	1	1	1	1	1	1	6				

				Démarche et Communication	Calendrier de réalisation						
					Durée et planning						
N Fich e acti on	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Sous-actions à réaliser	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPDMA (nb années)
5.3	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", 5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison 5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes 5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, "cuisine tes déchets")	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", 5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison 5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes 5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, "cuisine tes déchets")	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
5.3.1	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective	1-Réaliser un état des lieux des besoins d'accompagnement d'établissements de restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire 2-Rédiger les documents nécessaires au cadrage d'un tel accompagnement 3-Mener les opérations de pesées et partager les résultats 4-Suivre la mise en oeuvre des solutions proposées par les établissements de restauration collective 5-Développer à d'autres établissements de restauration collective, valoriser, faire	1 état des lieux et 2	1 accompagner, 3 et 4	1 accompagner, 4 et 5	1 accompagner, 4 et 5	1 accompagner, 4 et 5	1 accompagner, 4 et 5 faire le bilan	6
5.3.2	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", "cuisine tes déchets" ...	1-Poursuivre la promotion des animations et développer les modules de sensibilisation au gaspillage alimentaire existants pour les établissements scolaires et trouver de nouveaux partenaires pour des ateliers pratiques 2-Proposer de nouveaux ateliers de sensibilisation et imaginer des animations, stands, jeux, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour le grand public 3-Proposer et animer des stands d'information, des jeux autour de la lutte	1 promotion animation et 2	1 développer les modules, 2 et 3	1, 2 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4 faire le bilan	6
5.3.3	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison	1-Promouvoir l'annuaire des acteurs locaux de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des acteurs de la restauration collective 2-Sensibiliser les acteurs de la restauration collective à la consommation locale, et les inciter à mettre en place des pratiques vertueuses 3-Créer et mettre en place une campagne de communication à destination du grand public 4-Imaginer et mettre en oeuvre des animations, stands, jeux, livre escape	1	2	1, 3 et 4 imaginer	1, 3 et 4	1, 3 et 4	1, 3 et 4	6
5.3.4	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes	1-Faciliter l'accès aux plateformes de dons. 2-Communiquer sur l'existence de plateformes de dons.	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	6
5.3.5	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, ...)	1-Organiser des temps d'échange avec les associations de commerçants de la restauration ou les métiers de bouche 2-Recenser les bonnes pratiques des restaurateurs et les diffuser 3-Elaborer un plan d'actions et déployer les actions pour les inciter à adopter des pratiques d'évitement du gaspillage alimentaire 4-Valoriser les actions et envisager une labellisation des restaurateurs s'engageant dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire	1, 2 et 3 élaborer un plan d'actions	3 déployer les actions	3 déployer les actions et 4				3
5.4	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant 5.4.2 - Déployer, former et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...) 5.4.3 - Proposer des alternatives 5.4.4 - Déployer les sites de compostage collectif	5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant 5.4.2 - Déployer, former et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...) 5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...) 5.4.4 - Déployer les sites de compostage collectif	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
5.4.1	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant	1-Poursuivre la dotation en composteurs individuels et déployer les dotations en lombricomposteurs 2-Poursuivre le développement et diffuser les supports de communication à destination des particuliers pour promouvoir le compostage individuel et les alternatives existantes 3-Créer de nouveaux types d'ateliers et animations à destination des ménages pour promouvoir le compostage collectif, individuel, et autres alternatives	1, 2 développement supports et 3	1, 2 diffuser les supports et 4					2
5.4.2	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.2 - Déployer et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...)	1-Réaliser un diagnostic des sites en établissements en fonctionnement 2-Mettre en place les moyens de suivre les établissements pour les sites en fonctionnement 3-Rembolier les établissements pour les sites abandonnés 4-Accompagner les établissements pour les nouveaux sites	1	2, 3 et 4	2, 3 et 4	2, 3 et 4	2, 3 et 4	2, 3 et 4 faire le bilan	6
5.4.3	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...)	1-Porter une réflexion sur la viabilité d'une alternative au compostage traditionnel 2-Entamer une démarche de test sur l'alternative au compostage traditionnel sur des foyers pilotes (bokashi). 3-Communiquer et déployer des alternatives au compostage traditionnel.	1	2	3	3	3	3 faire le bilan	6
5.4.4	5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.4 - Déployer les sites de compostage collectif	1-Monter un réseau d'échange avec les principaux organismes de gestion immobilière 2-Inciter les promoteurs à réserver des emplacements fonciers pour mettre en place le compostage partagé dans les projets d'urbanisme. 3-Organiser des "compost-tour" afin de faire découvrir les sites exemplaires et valoriser les démarches individuelles ou collectives de ménages, de professionnels immobiliers, ou de métiers. 4-Monter des groupes de travail afin de sensibiliser et favoriser la mutualisation des savoirs et des	1, 2, 3 et 4	4	4	4	4	4	6
6.1	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.1 - Limiter l'usage du papier 6.1.2 - Limiter l'usage unique 6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry 6.1.4 - Développer l'adhésion des agents	6.1.1 - Limiter l'usage du papier 6.1.2 - Limiter l'usage unique 6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry 6.1.4 - Développer l'adhésion des agents 6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
6.1.1	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.1 - Limiter l'usage du papier	1-Poursuivre les campagnes internes d'information et de promotion de la récupération de papier brouillon pour en faire des bloc-notes ou pour les imprimantes-photocopieurs, et déployer dans les communes (via DSIN dans un 1er temps) 2-Poursuivre le paramétrage des imprimantes-photocopieurs en recto-verso 3-Poursuivre et promouvoir la dématérialisation des documents auprès des agents et des	1 campagnes internes promouvoir, 4 et 5	1, 2, 3 promouvoir, 4 et 5 trouver	1, 2, 3, 4, 5 et 6	1, 2, 3, 4, 5 et 6	1, 2, 3, 4, 5 et 6	1, 2, 3, 4, 5 et 6 faire le bilan	6
6.1.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.2 - Limiter l'usage unique	1-Réaliser les pratiques, et si besoin, oeuvrer auprès des communes pour supprimer les bouteilles plastiques des réunions 2-Rechercher, et contractualiser avec des prestataires assurant le réemploi des vêtements de travail 3-Rechercher des alternatives à l'achat de matériel neuf et former les agents à de nouvelles procédures de définition des besoins 4-Monter des groupes de travail afin de sensibiliser et favoriser la mutualisation des savoirs et des	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3, 4, 5 et 6 7	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 faire le bilan	6
6.1.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco-responsable de Grand Chambéry	1-Créer et déployer une charte d'éco-responsabilité de la collectivité régissant les démarches de réduction et de gestion des déchets et assurer son affichage et son intégration dans le livret d'accueil 2-Travailler sur les modalités d'un engagement des agents à la respecter 3-Poursuivre le développement du tri dans tous les établissements communaux ou intercommunaux 4-Si besoin, fournir des kits de tri aux agents par bureau ou par direction	1, 2, 3, 4 envisager et 5	1 déployer, 4 fournir, 6 et 7 proposer	1 déployer et 7 accompagner	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner faire le bilan	6
6.1.4	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.4 - Développer l'adhésion des agents	1-Proposer l'organisation d'animations, de moments de convivialité, d'échanges autour de la réduction des déchets et des pratiques vertueuses, dans les services ou les directions 2-Diffuser sur l'intranet les mesures de réduction des déchets 3-Poursuivre les actions de mobilisation des agents 4-Diffuser en interne de résultats concrets pour valoriser les services de Grand Chambéry ou de son territoire	1 et 2	3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4 faire le bilan	6
6.1.5	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents	1-Poursuivre l'accompagnement des directions de Grand Chambéry à la démarche d'éco-exemplarité 2-Créer, trouver un nom efficace et sympathique, et aménager le temps de travail du réseau d'éco-référents pertinent en incitant, en valorisant et en intégrant les missions dans les profils de poste. 3-Sensibiliser et former l'ensemble des agents aux pratiques, comportements et solutions « éco-exemplaires »	1 et 2	1 et 2	1, 2 et 3	1, 2 et 3	1, 2 et 3	1, 2 et 3 faire le bilan	6

				Démarche et Communication	Calendrier de réalisation						
					Durée et planning						
N Fich e acti on	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Sous-actions à réaliser	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPDMA (nb années)
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.1 - Accompagner la valorisation des biodéchets des espaces verts et des événements 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics 6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains	6.2.1 - Accompagner la valorisation des biodéchets des espaces verts et des événements 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics 6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains 6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives 6.2.5 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements scolaires	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	6
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.1 - Accompagner la réduction des biodéchets des espaces verts et des événements	1-Faire l'état des lieux des pratiques de gestion des végétaux dans les communes du territoire 2-Valoriser et prendre en exemple les communes ayant mis en place des pratiques vertueuses pour réduire les végétaux 3-Rédiger et diffuser le guide des bonnes pratiques à l'usage des services communaux, travailler sur le choix des essences à planter, et donc les plantes à croissance lente 4-Recenser les commerçants ambulants dans la réduction de leurs déchets	1, 3, 4 et 6 organiser, recenser et diffuser	2, 4, 5 accompagner et 6 plan d'actions	4, 5 et 6 valoriser	4 et 5	4 et 5	4 et 5 faire le bilan	6
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics	1-Officialiser et développer les pratiques de don à des associations caritatives des objets trouvés dans les équipements d'accueil du public. 2-Afficher la procédure afin de sensibiliser le public.	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	6
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains	1-Créer un groupe de travail avec les services foires et marchés des communes du territoire 2-Réaliser un état des lieux de la production des déchets sur les marchés de communes pilotes 3-Elaborer et déployer un plan d'actions des solutions alternatives (réduction ou gestion des déchets) 4-Accompagner les commerçants ambulants dans la réduction de leurs déchets	1	2 et 3 élaborer	3 déployer et 4				3
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives	1-Recenser et trouver des alternatives aux pratiques d'usage, de stockage et d'évacuation des déchets des produits dangereux utilisés lors des travaux en régie 2-Etudier la possibilité d'utiliser la vapeur chaude sans produits pour le nettoyage des locaux	1 recenser	1 alternatives et 2	1 alternatives et 2	1 alternatives et 2	1 alternatives et 2	1 alternatives et 2 faire le bilan	6
6.2	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.5 - Accompagner le déploiement des couches enfants et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)	1-Rencontrer les services petite enfance des communes pour travailler ensemble sur un état des lieux et un plan d'actions 2-Organiser des visites de la matériauthèque afin de sensibiliser les chefs de projets, les agents de maintenance des bâtiments, et tout agent ayant des besoins d'achat de matériaux. 3-Etudier la possibilité de financer la location ou l'acquisition de kits d'essai 4-Elaborer et initier un plan d'actions pour un ou plusieurs établissements pilotes	1, 2 et 3	4 élaborer, 5 et 6	4 initier	4 initier, 5 et 6	4 initier, 5 et 6	4 initier, 5 et 6 faire le bilan	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et des produits éco-conçus et moins nocifs	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et des produits éco-conçus et moins nocifs 6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables de seconde main 6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployable	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités	1-Développer le sourcing pour définir en amont les besoins réels des collectivités 2-Poursuivre le développement de la mutualisation des marchés en faisant des groupements d'achat 3-Instaurer et déployer des critères afin de mettre en avant l'usage plutôt que l'achat	1 et 2	1, 2 et 3 instaurer	1, 2 et 3 déployer	1, 2 et 3 déployer	1, 2 et 3 déployer	1, 2 et 3 déployer faire le bilan	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics	1-Intégrer la réduction des déchets, de la nocivité des produits et des produits éco-conçus dans la rédaction des cahiers des charges. 2-Organiser des visites de la matériauthèque afin de sensibiliser les chefs de projets, les agents de maintenance des bâtiments, et tout agent ayant des besoins d'achat de matériaux. 3-Intégrer des critères d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de Grand Chambéry et des communes	1 et 2	1 et 3	4 et 5	4 et 5	4 et 5	4 et 5 faire le bilan	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et/ou recyclés et de produits éco-conçus et moins nocifs	1-Rédiger les clauses et contrôler l'utilisation des matériaux réemployés ou recyclés dans les marchés de travaux des bâtiments communautaires et les aménagements de voirie. 2-Poursuivre et contrôler l'utilisation des rebuts recyclés dans les marchés travaux du service des eaux 3-Faire connaître et favoriser l'utilisation des isolants naturels type liège, matériaux bio-sourcés, ou recyclés dans les travaux d'isolation des bâtiments 4-Poursuivre les travaux de commande pour des études ou des prototypes	1 rédiger et 2	1 contrôler et 3	1 contrôler, 2 et 3	1 contrôler, 2 et 3	1 contrôler, 2 et 3	1 contrôler, 2 et 3 faire le bilan	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables et de seconde main	1-Rédiger les clauses et contrôler l'utilisation de produits éco-conçus et de matériaux réemployés ou recyclés dans les marchés d'acquisition de véhicules et dans les marchés du numérique. 2-Continuer de flécher les fournitures rechargeables et réutilisables dans les achats professionnels 3-Poursuivre le développement de l'acquisition d'équipements reconditionnés, de mobilier d'occasion, etc.	1 rédiger, 2 et 3	1 contrôler et 4	2 et 5	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5 faire le bilan	6
6.3	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployable	1-Travailler avec les services et les fournisseurs afin d'offrir des prestations de repas ou apéritifs avec le moins de déchets possibles et de limiter le gaspillage alimentaire en commandant des produits locaux, dans les bonnes quantités 2-Contractualiser des prestations de repas ou apéritifs sobres en déchets, avec des produits locaux, et dans les bonnes quantités	1	2	2	2	2	2 faire le bilan	6
6.4	6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.4 - Coordonner les actions transverses intercommunales	6.4.1 - Déployer des actions communes Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie	1-Maintenir et animer une dynamique territoriale sur des sujets communs aux 4 collectivités (CA Grand Chambéry, CA Grand Lac, CC Rumilly Terre de Savoie, et CA Grand Annecy) 2-Déployer la dynamique à d'autres collectivités voisines (Coeur de Savoie, ...) 3-Continuer à entretenir les échanges entre les référents et chargés de missions PLPDMA pour définir, construire et planifier des actions communes. 4-Poursuivre les travaux de commande pour des études ou des prototypes	1, 2, 3, 4 et 5	6	7 lancer une action	7 lancer une 2e action	7 déployer	faire le bilan	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents) 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines	7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents) 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines 7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	Voir les sous- actions	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents)	1-Travailler sur la réorganisation des déchetteries pour réserver un espace de réemploi visible et accueillant 2-Tendre vers un sens de circulation privilégiant le dépôt pour réemploi en premier, avant le recyclage 3-Contruire des partenariats avec des associations ou des artisans réparateurs et permettre l'identification et le stockage de biens à réparer et à réemployer - mobilier, électroménagers, etc.	1 et 2	3, 4 et 5	3, 4, 5 et 6	3, 4, 5 et 6	3, 4, 5 et 6	3, 4, 5 et 6 faire le bilan	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.2 - Créer une recyclerie mobile	1-Développer la partie réemploi de la déchetterie mobile 2-Etudier la faisabilité de mettre en place une recyclerie mobile 3-Acheter et équiper un véhicule ambulant du réemploi	1 et 2	3	3	3	3	3 faire le bilan	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines	1-Effectuer un recensement des structures et initiatives ayant un lien avec des activités de réemploi / réutilisation, le tenir à jour 2-Rencontrer les acteurs concernés 3-Créer et mettre en ligne un annuaire et une cartographie sur la page du site internet de Grand Chambéry dédiée à la réduction des déchets 4-Proposer la promotion des plateformes existantes : carteco-ess, reemploi, etc.	1 et 2	3	3 et 4	3 et 4	3 et 4	3 et 4 faire le bilan	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main	1-Etudier la faisabilité technique et économique d'une prime d'achat de vélos d'occasion vendus par des professionnels ou des associations (VAE et VM) 2-Communiquer sur l'existence de cette prime 3-Suivre l'attribution dans le respect des modalités	1	2 et 3	2 et 3	2 et 3	2 et 3	2 et 3 faire le bilan	6
7.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.5 - Développer la vente en ligne des recycleries du territoire	1-Inciter les acteurs du réemploi à développer et tenir à jour un catalogue en ligne des produits en vente dans leur recyclerie 2-Inciter le paiement en ligne (système click & collect)	1	2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2 faire le bilan	6

N Fich e acti on	Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Démarche et Communication	Calendrier de réalisation						
					Durée et planning						
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée du PLPMA (nb années)
7.2	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité	Sous-actions à réaliser 7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité 7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...) 7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
7.2.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité	1-Effectuer un recensement des structures et initiatives proposant des activités de réparation 2-Rencontrer les acteurs concernés et leur proposer d'intégrer un réseau local 3-Apporter une assistance technique pour accompagner les professionnels dans leur démarche de labellisation (répar'acteurs, quali-repar...) 4-Etablir un plan de communication à destination des particuliers pour porter à connaissance les outils financiers, les contacts des acteurs, les relais	1, 2 et 3	4	5 et 6	2, 3, 5 et 6	2, 3, 5 et 6	2, 3, 5 et 6 faire le bilan	6
7.2.2	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...)	1-Poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire et des initiatives de création d'espaces type repair-café 2-Etudier la faisabilité d'un dispositif financier incitatif pour faciliter ces installations (benchmark) 3-Travailler avec les gestionnaires immobiliers et les communes pour identifier des salles ou locaux propices à des ateliers de réparation 4-Porter une réflexion sur le financement des espaces de réparation et des	1 et 2	3	4 et 5	3, 4 et 5	3, 4 et 5	3, 4 et 5 faire le bilan	6
7.2.3	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir	1-Poursuivre les ateliers dédiés à la réparation et rechercher de nouveaux acteurs proposant de l'accompagnement à la réparation. 2.Construire un partenariat avec les gestionnaires ou propriétaires de locaux pour déployer géographiquement les ateliers dédiés à la réparation.	1	2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2 faire le bilan	6
7.3	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque) 7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque) 7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	Voir les sous-actions	6
7.3.1	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)	1-Inciter à la création, et/ou à la mise à disposition de lieux d'échange de biens et de services. 2-Porter une réflexion et orienter les projets d'urbanisme pour créer les lieux d'échanges de matériel et de services 3-Accompagner la mise en service de lieux de dépôt type objéthèques (bâtiments publics ERP, recycleries, résidences étudiantes, ...) 4-Créer, participer et rendre visible des événements permettant de faciliter et de démocratiser les échanges, le don de matériels (marchés de l'occasion, festival de la récup'...) 5-Recenser et faire connaître les centres d'impression collectifs, type bornes pour impression de photos	1 et 2 réflexion	2 orienter et 3	2 orienter, 3, 4 et 5	2 orienter, 3, 4 et 5	2 orienter, 3, 4 et 5	2 orienter, 3, 4 et 5, faire le bilan	6
7.3.2	7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés	1-Initier la création de communautés d'habitants engagés dans la mutualisation des biens d'équipement 2-Etudier la faisabilité et mettre en place une plateforme de dons et d'échanges avec mise en relation directe de particuliers à particuliers (modération et sécurisation des échanges !) 3-Proposer la création d'une page internet pour faciliter la mise en relation des habitants engagés dans une volonté de prêt et de don via le site internet de Grand Chambéry	1 et 2 étude	2 mettre en place et 3	2 mettre en place et 3	2 mettre en place et 3	2 mettre en place et 3	2 mettre en place et 3 faire le bilan	6

Annexe 10 - Budget prévisionnel

			Calendrier de réalisation																				
			Durée et planning																				
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...) 1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants)	39 200,00 €	39 200,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	6 700,00 €	1 000,00 €	Voir les sous-actions	6 700,00 €	1 000,00 €	Voir les sous-actions	6 700,00 €	1 000,00 €	Voir les sous-actions	6 200,00 €	1 000,00 €	Voir les sous-actions	6 200,00 €	1 000,00 €	Voir les sous-actions	700,00 €	1 000,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.1 - Faciliter la visibilité et la collecte des contenants consignés (signalétique, lieu de collecte, ...)	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €	1 et 2	700,00 €	0,00 €	3 et 4	700,00 €	0,00 €	3 et 4	700,00 €	0,00 €	3 et 4	700,00 €	0,00 €	3 et 4	700,00 €	0,00 €	3 et 4	700,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.2 - Soutenir les acteurs de la consigne (centre de lavage, uniformisation des contenants, ...)	33 500,00 €	33 500,00 €	0,00 €	1	5 500,00 €	1 000,00 €	1	5 500,00 €	1 000,00 €	1	5 500,00 €	1 000,00 €	1	5 500,00 €	1 000,00 €	1	5 500,00 €	1 000,00 €	Faire le bilan	0,00 €	1 000,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.1 - Développer et soutenir la consigne pour le réemploi	1.1.3 - Accompagner la mise en place de consigne / contenants réemployables sur la vente à emporter alimentaire	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 et 2	500,00 €	0,00 €	3	500,00 €	0,00 €	3	500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.2 - Promouvoir les contenants réemployables ou consignés	1.2.1 - Favoriser le déploiement de contenants réemployables pour les habitants (les boîtes bento, les gourdes, les cartons à pizza, les filets à fruits et légumes, les cagettes et les sacs en tissus réutilisables)	37 200,00 €	7 200,00 €	30 000,00 €	1	2 400,00 €	10 000,00 €	2 et 3	2 400,00 €	10 000,00 €	4	2 400,00 €	10 000,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.1 - Valoriser les commerces engagés 1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac	3 900,00 €	3 900,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	1 300,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	1 300,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	800,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	0,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.1 - Valoriser les commerces engagés en les identifiant grace à un label et un annuaire	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	1	500,00 €	0,00 €	2 et 3	500,00 €	0,00 €	2, 3 et 4	500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.3 - Promouvoir les acteurs utilisant les contenants réemployables et le vrac	1.3.2 - Soutenir les magasins proposant du vrac	2 400,00 €	2 400,00 €	- €		0,00 €	0,00 €	1	800,00 €	0,00 €	2	800,00 €	0,00 €	3	800,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...) 1.4.2 - Accompagner le	78 600,00 €	78 600,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	7 700,00 €	11 500,00 €	Voir les sous-actions	8 100,00 €	11 550,00 €	Voir les sous-actions	8 100,00 €	11 550,00 €	Voir les sous-actions	8 100,00 €	11 550,00 €	Voir les sous-actions	400,00 €	50,00 €	Voir les sous-actions	0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.1 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)	22 000,00 €	22 000,00 €	- €	1	500,00 €	5 000,00 €	2 Expérimenter	500,00 €	5 000,00 €	2 Déployer	500,00 €	5 000,00 €	2 Déployer	500,00 €	5 000,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.2 - Accompagner le déploiement des couches enfants, protections menstruelles et des protections adultes lavables pour les habitants	54 800,00 €	54 800,00 €	- €	1	7 200,00 €	6 500,00 €	2	7 200,00 €	6 500,00 €	3	7 200,00 €	6 500,00 €	4	7 200,00 €	6 500,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.4 - Accompagner les alternatives aux textiles sanitaires à usage unique	1.4.3 - Accompagner le déploiement des serviettes de table en tissus	1 800,00 €	1 800,00 €	- €		0,00 €	0,00 €	1	400,00 €	50,00 €	2 Expérimenter	400,00 €	50,00 €	2 Déployer	400,00 €	50,00 €	2 Déployer	400,00 €	50,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.5 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique	1.5.1 - Œuvrer à la fin des emballages et des plastiques à usage unique	20 000,00 €	20 000,00 €	- €		0,00 €	0,00 €	1	1 300,00 €	2 700,00 €	2 et 3	1 300,00 €	2 700,00 €	4	1 300,00 €	2 700,00 €	4	1 300,00 €	2 700,00 €	4	1 300,00 €	2 700,00 €

						Calendrier de réalisation																	
						Durée et planning																	
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel	1.6.1 - Porter des évènements de réduction des déchets 1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction déchets	153 100,00 €	153 100,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	8 900,00 €	25 000,00 €	Voir les sous-actions	5 200,00 €	25 000,00 €	Voir les sous-actions	5 200,00 €	25 000,00 €	Voir les sous-actions	5 200,00 €	25 000,00 €	Voir les sous-actions	4 400,00 €	25 000,00 €	Voir les sous-actions	0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel	1.6.1 - Porter des évènements de réduction des déchets	147 000,00 €	147 000,00 €	- €	1 benchmarking	4 400,00 €	25 000,00 €	1 organiser	4 400,00 €	25 000,00 €	2	4 400,00 €	25 000,00 €	1 organiser	4 400,00 €	25 000,00 €	1 organiser	4 400,00 €	25 000,00 €		0,00 €	0,00 €
1 - SOYONS ECO-RESPONSABLES	1.6 - Réduire les déchets lors de l'évènementiel	1.6.2 - Mettre en place une charte des manifestations pour encadrer les manifestations et la réduction déchets	6 100,00 €	6 100,00 €	- €	1	4 500,00 €	0,00 €	2	800,00 €	0,00 €	3 rédiger	800,00 €	0,00 €	3 déployer	800,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.1 - Valoriser les usagers contributeurs à la réduction de déchets	2.1.1 - Valoriser les usagers contributeurs avec des offres de Grand Chambéry	5 400,00 €	5 400,00 €	- €	1	900,00 €	0,00 €	2	900,00 €	0,00 €	3	900,00 €	0,00 €	3	900,00 €	0,00 €	3	900,00 €	0,00 €	Faire le bilan de l'action	900,00 €	0,00 €
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grace à la mise en œuvre et à la tarification de la redevance spéciale 2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions	4 600,00 €	4 600,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	1 500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	1 500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	700,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	300,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	300,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	300,00 €	0,00 €
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.1 - Inciter financièrement la réduction des déchets grace à la mise en œuvre et à la tarification de la redevance spéciale	2 800,00 €	2 800,00 €	- €	1	1 200,00 €	0,00 €	2	1 200,00 €	0,00 €	3	400,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2 - INCITER FINANCIEREMENT A LA REDUCTION DES DECHETS	2.2 - Mettre en œuvre des leviers financiers pour la réduction des déchets professionnels	2.2.2 - Eco-conditionnaliser les subventions	1 800,00 €	1 800,00 €	- €	1 et 2	300,00 €	0,00 €	3 définir	300,00 €	0,00 €	3 mettre en œuvre	300,00 €	0,00 €	4	300,00 €	0,00 €	4	300,00 €	0,00 €	Faire le bilan de l'action	300,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour la récupération de l'alu, la semaine Défi Zéro Déchets et le réemploi 3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchets	741 400,00 €	741 400,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	88 000,00 €	37 000,00 €	Voir les sous-actions	88 000,00 €	37 000,00 €	Voir les sous-actions	88 100,00 €	37 000,00 €	Voir les sous-actions	88 100,00 €	37 000,00 €	Voir les sous-actions	85 600,00 €	35 000,00 €	Voir les sous-actions	85 600,00 €	35 000,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	3.1.1 - Challenger le milieu scolaire pour le compostage, pour un tri efficient, la semaine Défi Zéro Déchet et le réemploi	710 400,00 €	710 400,00 €	- €	1 et 2 construire avec les collectivités	83 400,00 €	35 000,00 €	1, 2 initier, 3 étudier la faisabilité et 4 concevoir	83 400,00 €	35 000,00 €	2 déployer, 3 organiser et 4 porter et animer	83 400,00 €	35 000,00 €	5	83 400,00 €	35 000,00 €	5	83 400,00 €	35 000,00 €	5	83 400,00 €	35 000,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	3.1.2 - Créer un réseau d'ambassadeurs Zéro déchet (enfants, habitants, élus de l'agglo et élus locaux)	3 200,00 €	3 200,00 €	- €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	1	1 600,00 €	0,00 €	2, 3 et 4	1 600,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	3.1.3 - Sensibiliser et former les élus	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	1, 2 et 3 organiser	1 500,00 €	0,00 €	3 présenter	1 500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.1 - Challenger et fédérer les habitant.es	3.1.4 - Organiser des temps forts autour du zéro déchets, des défis (dans les quartiers, réunions publiques, communes)	24 800,00 €	24 800,00 €	- €	1	3 100,00 €	2 000,00 €	2 construire et 3	3 100,00 €	2 000,00 €	3, 2 lancer et animer, 4 et 5	3 100,00 €	2 000,00 €	2 lancer et animer, et 4	3 100,00 €	2 000,00 €	2 lancer et animer	2 200,00 €	0,00 €	2 lancer et animer	2 200,00 €	0,00 €

						Calendrier de réalisation																	
						Durée et planning																	
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.1 - Challenger et créer un réseau 3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...) 3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels	26 800,00 €	26 800,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	3 500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	6 300,00 €	100,00 €	Voir les sous-actions	6 300,00 €	100,00 €	Voir les sous-actions	3 500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	3 500,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	3 500,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.1 - Challenger et créer un réseau	14 400,00 €	14 400,00 €	- €	1 et 2	2 400,00 €	0,00 €	3	2 400,00 €	0,00 €	4 développer avec eux	2 400,00 €	0,00 €	4 leur faire porter et 5	2 400,00 €	0,00 €	4 leur faire porter	2 400,00 €	0,00 €	4 leur faire porter	2 400,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.2 - Valoriser les acteurs engagés (label, ...)	5 800,00 €	5 800,00 €	- €		0,00 €	0,00 €	1	2 800,00 €	100,00 €	2	2 800,00 €	100,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.2 - Sensibiliser le milieu de l'entreprise, des artisans et des commerces	3.2.3 - Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels	6 600,00 €	6 600,00 €	- €	1	1 100,00 €	0,00 €	2 ateliers et diffusion web	1 100,00 €	0,00 €	2 organiser des visites, 3 et 4	1 100,00 €	0,00 €	2, 3 et 4	1 100,00 €	0,00 €	2, 3 et 4	1 100,00 €	0,00 €	2, 3 et 4	1 100,00 €	0,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.3 - Revisiter nos moyens de communication	3.3.1 - Revisiter nos moyens de communication	141 800,00 €	140 575,00 €	720,00 €	1, 2, 3, 4 et 5	16 300,00 €	18 295,00 €	1, 2, 3, 4 et 5	13 300,00 €	3 720,00 €	1, 2, 3, 4 et 5	13 300,00 €	3 720,00 €	1, 2, 3, 4 et 5	13 300,00 €	3 720,00 €	1, 2, 3, 4 et 5	13 300,00 €	3 720,00 €	1, 2, 3, 4 et 5, faire le bila,	13 300,00 €	3 720,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence 3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées) 3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux	138 400,00 €	125 800,00 €	12 600,00 €	Voir les sous-actions	20 700,00 €	4 100,00 €	Voir les sous-actions	20 700,00 €	4 100,00 €	Voir les sous-actions	18 100,00 €	4 100,00 €	Voir les sous-actions	18 100,00 €	4 100,00 €	Voir les sous-actions	18 100,00 €	4 100,00 €	Voir les sous-actions	18 100,00 €	4 100,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.1 - Diffuser les données en toute transparence	16 800,00 €	16 800,00 €	- €	1 et 2	800,00 €	2 000,00 €	1, 3 et 4	800,00 €	2 000,00 €	1 et 5	800,00 €	2 000,00 €	1	800,00 €	2 000,00 €	1	800,00 €	2 000,00 €	1	800,00 €	2 000,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.2 - Organiser plus de visites et d'ateliers (journées et soirées)	116 400,00 €	103 800,00 €	12 600,00 €	1, 2 et 3 construire	17 300,00 €	2 100,00 €	3 mettre en œuvre	17 300,00 €	2 100,00 €	1	17 300,00 €	2 100,00 €	1	17 300,00 €	2 100,00 €	1	17 300,00 €	2 100,00 €	1	17 300,00 €	2 100,00 €
3 - MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER	3.4 - Mieux faire connaître la gestion et le traitement des déchets	3.4.3 - Sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets dangereux	5 200,00 €	5 200,00 €	- €	1, 2 et 3 préparer	2 600,00 €	0,00 €	3 proposer un atelier	2 600,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires 4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus	897 000,00 €	897 000,00 €	0,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €	Voir les sous-actions	24 300,00 €	125 200,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.1 - Promouvoir l'autonomie alimentaire pour limiter les pertes alimentaires	445 800,00 €	445 800,00 €	- €	1 proposer, 2, 3	24 100,00 €	50 200,00 €	1 constituer et animer, 2, 4, 5 œuvrer	24 100,00 €	50 200,00 €	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	24 100,00 €	50 200,00 €	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	24 100,00 €	50 200,00 €	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	24 100,00 €	50 200,00 €	1 animer, 2, 4, 5, 6 soutenir, 7	24 100,00 €	50 200,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.1 - Développer l'approvisionnement durable (impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées)	4.1.2 - Développer l'utilisation des produits éco-conçus	451 200,00 €	451 200,00 €	- €	1 proposer et étudier la faisabilité, 2 concevoir, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €	1 recenser, 2 alimenter, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €	2 alimenter, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €	2 mettre à jour, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €	2 mettre à jour, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €	2 mettre à jour, 3 et 4	200,00 €	75 000,00 €

			Calendrier de réalisation																				
			Durée et planning																				
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux 4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles 4.2.3 - Mettre en place des	232 600,00 €	232 600,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	1 700,00 €	47 000,00 €	Voir les sous- actions	1 900,00 €	35 000,00 €	Voir les sous- actions	1 900,00 €	35 000,00 €	Voir les sous- actions	1 700,00 €	35 000,00 €	Voir les sous- actions	1 700,00 €	35 000,00 €	Voir les sous- actions	1 700,00 €	35 000,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.1 - Orienter les projets d'urbanisme pour réserver les locaux	400,00 €	400,00 €	- €		0,00 €	0,00 €	1, 2 consulter et 3	200,00 €	0,00 €	1, 2 créer et 3	200,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.2 - Développer des filières de réemploi de produits alimentaires et textiles	5 400,00 €	5 400,00 €	- €	1	900,00 €	0,00 €	1	900,00 €	0,00 €	1	900,00 €	0,00 €	1	900,00 €	0,00 €	1	900,00 €	0,00 €	1	900,00 €	0,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.3 - Mettre en place des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les ZAE	montant pris en charge par la subvention versée à Solucir	montant pris en charge par la subvention versée à Solucir	- €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	2 et 3	0,00 €	0,00 €	2 et 3	0,00 €	0,00 €	2 et 3	0,00 €	0,00 €	2 et 3	0,00 €	0,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.4 - Fédérer les acteurs professionnels au travers de rencontres	montant pris en charge par la subvention versée à Solucir	montant pris en charge par la subvention versée à Solucir	- €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €	1 et 2	0,00 €	0,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.2 - Développer l'écologie industrielle et territoriale (optimisation des ressources)	4.2.5 - Soutenir les associations de promotion de l'économie circulaire	226 800,00 €	226 800,00 €	- €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	47 000,00 €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	35 000,00 €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	35 000,00 €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	35 000,00 €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	35 000,00 €	1, 2, 3 et 4	800,00 €	35 000,00 €
4 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4.3 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main	4.3.1 - Accompagner la création du pôle d'Economie Circulaire et des locaux de vente de seconde main	3 596 600,00 €	206 000,00 €	3 420 000,00 €	1 créer, 2 et 3	37 400,00 €	599 400,00 €	1 créer, 2 et 3	37 400,00 €	599 400,00 €	1 créer, 2 et 3	18 100,00 €	570 000,00 €	1 exploiter, 2 et 3	18 100,00 €	570 000,00 €	1 exploiter, 2 et 3	18 100,00 €	570 000,00 €	1 exploiter, 2 et 3	18 100,00 €	570 000,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations... 5.1.2 - Former au jardinage autrement 5.1.3 - Limiter des apports de	130 300,00 €	88 300,00 €	42 000,00 €	Voir les sous- actions	21 800,00 €	14 000,00 €	Voir les sous- actions	21 800,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	21 400,00 €	14 000,00 €	Voir les sous- actions	11 400,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	11 400,00 €	14 000,00 €	Voir les sous- actions	500,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.1 - Faciliter le broyage : prêt de broyeurs, plateforme de broyat, service à domicile, formations...	126 500,00 €	84 500,00 €	42 000,00 €	1, 2 diversifier et 3	20 900,00 €	14 000,00 €	1 et 2	20 900,00 €	0,00 €	1, 2 renouveler et 5 travailler avec les communes	20 900,00 €	14 000,00 €	1 et 5 lancer les expérimentatio ns	10 900,00 €	0,00 €	1 et 2 renouveler	10 900,00 €	14 000,00 €	1 et faire le bilan	0,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.2 - Former au jardinage autrement	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	1, 2 proposer et financer	500,00 €	0,00 €	2 déployer et 3	500,00 €	0,00 €	2 déployer	500,00 €	0,00 €	2 déployer	500,00 €	0,00 €	2 déployer	500,00 €	0,00 €	2 déployer	500,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.1 - Transformer nos déchets verts en ressource locale	5.1.3 - Limiter des apports de déchets verts en déchetterie	800,00 €	800,00 €	- €	1 et 2 étudier la faisabilité	400,00 €	0,00 €	2 réaliser et diffuser et 3	400,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants... 5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités	5 400,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	Voir les sous- actions	1 200,00 €	900,00 €	Voir les sous- actions	1 200,00 €	900,00 €	Voir les sous- actions	300,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	300,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	300,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	300,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.1 - Déployer les trocs de plants, graines, compost, boîtes à plants...	3 600,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1	900,00 €	900,00 €	2 et 3	900,00 €	900,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.2 - Créer des synergies entre producteur et utilisateurs	5.2.2 - Mettre en lien les différents services des collectivités	1 800,00 €	1 800,00 €	- €	1	300,00 €	0,00 €	1	300,00 €	0,00 €	1	300,00 €	0,00 €	1	300,00 €	0,00 €	1	300,00 €	0,00 €	1	300,00 €	0,00 €

			Calendrier de réalisation																				
			Durée et planning																				
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective 5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", ateliers "mieux manger", "cuisine les déchets"	128 400,00 €	128 400,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	20 800,00 €	2 300,00 €	Voir les sous- actions	20 800,00 €	2 300,00 €	Voir les sous- actions	20 800,00 €	2 300,00 €	Voir les sous- actions	17 400,00 €	2 300,00 €	Voir les sous- actions	17 400,00 €	2 300,00 €	Voir les sous- actions	17 400,00 €	2 300,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.1 - Accompagner les établissements de restauration collective	5 400,00 €	5 400,00 €	- €	1 état des lieux et 2	900,00 €	0,00 €	1 accompagner, 3 et 4	900,00 €	0,00 €	1 accompagner, 4 et 5	900,00 €	0,00 €	1 accompagner, 4 et 5	900,00 €	0,00 €	1 accompagner, 4 et 5	900,00 €	0,00 €	1 accompagner, 4 et 5 faire le bilan	900,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.2 - Informer et sensibiliser sur les dates de péremptions, les "moches", ateliers "mieux manger", "cuisine tes déchets" ...	108 000,00 €	108 000,00 €	- €	1 promotion animation et 2	15 700,00 €	2 300,00 €	1 développer les modules, 2 et 3	15 700,00 €	2 300,00 €	1, 2 et 4	15 700,00 €	2 300,00 €	1, 2, 3 et 4	15 700,00 €	2 300,00 €	1, 2, 3 et 4	15 700,00 €	2 300,00 €	1, 2, 3 et 4 faire le bilan	15 700,00 €	2 300,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.3 - Promouvoir le bio, local et de saison	3 600,00 €	3 600,00 €	- €	1	600,00 €	0,00 €	2	600,00 €	0,00 €	1, 3 et 4 imaginer	600,00 €	0,00 €	1, 3 et 4	600,00 €	0,00 €	1, 3 et 4	600,00 €	0,00 €	1, 3 et 4	600,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.4 - Faciliter le don de produits à dates courtes	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.3 - Réduire le gaspillage alimentaire	5.3.5 - Favoriser les bonnes pratiques des restaurateurs (gourmet bag, label, ...)	10 200,00 €	10 200,00 €	- €	1, 2 et 3 élaborer un plan d'actions	3 400,00 €	0,00 €	3 déployer les actions	3 400,00 €	0,00 €	3 déployer les actions et 4	3 400,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant 5.4.2 - Déployer, former et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...)	1 003 400,00 €	928 200,00 €	385 200,00 €	Voir les sous- actions	164 000,00 €	162 100,00 €	Voir les sous- actions	163 400,00 €	149 500,00 €	Voir les sous- actions	150 200,00 €	18 400,00 €	Voir les sous- actions	150 200,00 €	18 400,00 €	Voir les sous- actions	150 200,00 €	18 400,00 €	Voir les sous- actions	150 200,00 €	18 400,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.1 - Informer et sensibiliser le particulier en communiquant, en équipant les usagers, en formant	288 600,00 €	26 400,00 €	262 200,00 €	1, 2 développement supports et 3	13 200,00 €	131 100,00 €	1, 2 diffuser les supports et 4	13 200,00 €	131 100,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.2 - Déployer et accompagner le compostage en établissement (école, EPHAD, ...)	97 200,00 €	85 200,00 €	12 000,00 €	1	14 200,00 €	2 000,00 €	2, 3 et 4	14 200,00 €	2 000,00 €	2, 3 et 4	14 200,00 €	2 000,00 €	2, 3 et 4	14 200,00 €	2 000,00 €	2, 3 et 4	14 200,00 €	2 000,00 €	2, 3 et 4 faire le bilan	14 200,00 €	2 000,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.3 - Proposer des alternatives (bokashi, lombricomposteurs, ...)	23 600,00 €	2 600,00 €	21 000,00 €	1	600,00 €	6 000,00 €	2	400,00 €	3 000,00 €	3	400,00 €	3 000,00 €	3	400,00 €	3 000,00 €	3	400,00 €	3 000,00 €	3 faire le bilan	400,00 €	3 000,00 €
5 - LES DECHETS COMPOSTABLES, UNE RESSOURCE	5.4 - Améliorer le compostage de proximité	5.4.4 - Déployer les sites de compostage collectif	594 000,00 €	814 000,00 €	90 000,00 €	1, 2, 3 et 4	136 000,00 €	23 000,00 €	4	135 600,00 €	13 400,00 €	4	135 600,00 €	13 400,00 €	4	135 600,00 €	13 400,00 €	4	135 600,00 €	13 400,00 €	4	135 600,00 €	13 400,00 €

						Calendrier de réalisation																	
						Durée et planning																	
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.1 - Limiter l'usage du papier 6.1.2 - Limiter l'usage unique 6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco- responsable de Grand Chambéry 6.1.4 - Développer l'adhésion des agents	29 600,00 €	29 600,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 300,00 €	16 800,00 €	Voir les sous- actions	2 100,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 100,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 100,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 100,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 100,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.1 - Limiter l'usage du papier	2 400,00 €	2 400,00 €	- €	1 campagnes internes d'information et promotion, 2, 3 poursuivre, 4 et 5	400,00 €	0,00 €	1, 2, 3 promouvoir, 4 et 5	400,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6 trouver	400,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6	400,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6	400,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6 faire le bilan	400,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.2 - Limiter l'usage unique	22 400,00 €	22 400,00 €	- €	1, 2, 3 et 4	1 100,00 €	16 800,00 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6	900,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	900,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	900,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	900,00 €	0,00 €	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 faire le bilan	900,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.3 - Engager les agents à respecter la charte éco- responsable de Grand Chambéry	2 400,00 €	2 400,00 €	- €	1, 2, 3, 4 envisager et 5	400,00 €	0,00 €	1 déployer, 4 fournir, 6 et 7 proposer	400,00 €	0,00 €	1 déployer et 7 accompagner	400,00 €	0,00 €	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner	400,00 €	0,00 €	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner	400,00 €	0,00 €	1 déployer, 4 fournir, 5, 6 et 7 accompagner faire le bilan	400,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.4 - Développer l'adhésion des agents	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	3 et 4	200,00 €	0,00 €	1, 2, 3 et 4	200,00 €	0,00 €	1, 2, 3 et 4	200,00 €	0,00 €	1, 2, 3 et 4	200,00 €	0,00 €	1, 2, 3 et 4 faire le bilan	200,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.1 - Accompagner la réduction des déchets produits par le fonctionnement de l'administration publique	6.1.5 - Développer le réseau des éco-référents	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1, 2 et 3	200,00 €	0,00 €	1, 2 et 3	200,00 €	0,00 €	1, 2 et 3	200,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 faire le bilan	200,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.1 - Accompagner la valorisation des biodéchets des espaces verts et des événements 6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics 6.2.3 - Accompagner la réduction	36 700,00 €	36 700,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	7 700,00 €	100,00 €	Voir les sous- actions	6 700,00 €	100,00 €	Voir les sous- actions	6 700,00 €	100,00 €	Voir les sous- actions	5 000,00 €	100,00 €	Voir les sous- actions	5 000,00 €	100,00 €	Voir les sous- actions	5 000,00 €	100,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.1 - Accompagner la réduction des biodéchets des espaces verts et des événements	15 600,00 €	15 600,00 €	- €	1, 3, 4 et 6 organiser, recenser et diffuser	2 600,00 €	0,00 €	2, 4, 5 accompagner et 6 plan d'actions	2 600,00 €	0,00 €	4, 5 et 6 valoriser	2 600,00 €	0,00 €	4 et 5	2 600,00 €	0,00 €	4 et 5	2 600,00 €	0,00 €	4 et 5 faire le bilan	2 600,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.2 - Valoriser des objets trouvés dans les établissements publics	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.3 - Accompagner la réduction des déchets des marchés forains	5 100,00 €	5 100,00 €	- €	1	1 700,00 €	0,00 €	2 et 3 élaborer	1 700,00 €	0,00 €	3 déployer et 4	1 700,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.4 - Limiter l'usage des produits chimiques en trouvant des alternatives	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	1 recenser	400,00 €	100,00 €	1 alternatives et 2	400,00 €	100,00 €	1 alternatives et 2	400,00 €	100,00 €	1 alternatives et 2	400,00 €	100,00 €	1 alternatives et 2	400,00 €	100,00 €	1 alternatives et 2 faire le bilan	400,00 €	100,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.2 - Accompagner les missions des services publics	6.2.5 - Accompagner la déploiement des couches enfants et des protections adultes lavables pour les établissements (EPHAD, crèches, ...)	11 800,00 €	11 800,00 €	- €	1, 2 et 3	2 800,00 €	0,00 €	4 élaborer, 5 et 6	1 800,00 €	0,00 €	4 initier	1 800,00 €	0,00 €	4 initier, 5 et 6	1 800,00 €	0,00 €	4 initier, 5 et 6	1 800,00 €	0,00 €	4 initier, 5 et 6 faire le bilan	1 800,00 €	0,00 €

			Calendrier de réalisation																				
			Durée et planning																				
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités 6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics 6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et des	32 700,00 €	32 700,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 500,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 500,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 500,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 400,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 400,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	5 400,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.1 - Travailler sur le juste besoin des collectivités	17 400,00 €	17 400,00 €	- €	1 et 2	2 900,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 instaurer	2 900,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 déployer	2 900,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 déployer	2 900,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 déployer	2 900,00 €	0,00 €	1, 2 et 3 déployer faire le bilan	2 900,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.2 - Formaliser et contrôler les clauses environnementales des marchés publics	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	1 et 2	1 000,00 €	0,00 €	1 et 3	1 000,00 €	0,00 €	4 et 5	1 000,00 €	0,00 €	4 et 5	1 000,00 €	0,00 €	4 et 5	1 000,00 €	0,00 €	4 et 5 faire le bilan	1 000,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.3 - Favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et/ou recyclés et de produits éco- conçus et moins nocifs	900,00 €	900,00 €	- €	1 rédiger et 2	200,00 €	0,00 €	1 contrôler et 3	200,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2 et 3	200,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2 et 3	100,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2 et 3	100,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2 et 3 faire le bilan	100,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.4 - Développer des marchés de fournitures rechargeables et de seconde main	7 200,00 €	7 200,00 €	- €	1 rédiger, 2 et 3	1 200,00 €	0,00 €	1 contrôler et 4	1 200,00 €	0,00 €	2 et 5	1 200,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5	1 200,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5	1 200,00 €	0,00 €	1 contrôler, 2, 3, 4 et 5 faire le bilan	1 200,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.3 - Agir sur les marchés publics	6.3.5 - Développer un marché "repas / traiteur" avec choix de produits bio et locaux sans emballages avec de la vaisselle réemployable	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1	200,00 €	0,00 €	2	200,00 €	0,00 €	2	200,00 €	0,00 €	2	200,00 €	0,00 €	2	200,00 €	0,00 €	2 faire le bilan	200,00 €	0,00 €
6 - DES COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES	6.4 - Coordonner les actions transverses intercommunales	6.4.1 - Déployer des actions communes Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie	3 600,00 €	3 600,00 €	- €	1, 2, 3, 4 et 5	600,00 €	0,00 €	6	600,00 €	0,00 €	7 lancer une action	600,00 €	0,00 €	7 lancer une 2e action	600,00 €	0,00 €	7 déployer	600,00 €	0,00 €	faire le bilan	600,00 €	0,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents) 7.1.2 - Créer une recyclerie mobile 7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les	1 902 600,00 €	141 600,00 €	1 761 000,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €	Voir les sous- actions	3 200,00 €	313 900,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.1 - Adapter la déchetterie au réemploi (règlement, espace dédié, formation des agents)	1 335 000,00 €	9 000,00 €	1 326 000,00 €	1 et 2	1 500,00 €	221 000,00 €	3, 4 et 5	1 500,00 €	221 000,00 €	3, 4, 5 et 6	1 500,00 €	221 000,00 €	3, 4, 5 et 6	1 500,00 €	221 000,00 €	3, 4, 5 et 6	1 500,00 €	221 000,00 €	3, 4, 5 et 6 faire le bilan	1 500,00 €	221 000,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.2 - Créer une recyclerie mobile	82 200,00 €	7 200,00 €	75 000,00 €	1 et 2	800,00 €	12 900,00 €	3	800,00 €	12 900,00 €	3	800,00 €	12 900,00 €	3	800,00 €	12 900,00 €	3	800,00 €	12 900,00 €	3 faire le bilan	800,00 €	12 900,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.3 - Créer un annuaire des solutions de réemploi dans les différents domaines	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	1 et 2	500,00 €	0,00 €	3	500,00 €	0,00 €	3 et 4	500,00 €	0,00 €	3 et 4	500,00 €	0,00 €	3 et 4	500,00 €	0,00 €	3 et 4 faire le bilan	500,00 €	0,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.4 - Faciliter l'achat de vélos de seconde main	361 200,00 €	1 200,00 €	360 000,00 €	1	200,00 €	60 000,00 €	2 et 3	200,00 €	60 000,00 €	2 et 3	200,00 €	60 000,00 €	2 et 3	200,00 €	60 000,00 €	2 et 3	200,00 €	60 000,00 €	2 et 3 faire le bilan	200,00 €	60 000,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.1 - Faciliter l'accès aux biens d'occasion	7.1.5 - Développer la vente en ligne des recycleries du territoire	1 200,00 €	1 200,00 €	- €	1	200,00 €	0,00 €	2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2	200,00 €	0,00 €	1 et 2 faire le bilan	200,00 €	0,00 €

			Calendrier de réalisation																				
			Durée et planning																				
Libellé Axe	Libellé Action	Libellé Sous-Action	Budget total approximatif (fct durée)	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Année 1	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 1	Dépenses matériel annuelles approximatives 1	Année 2	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 2	Dépenses matériel annuelles approximatives 2	Année 3	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 3	Dépenses matériel annuelles approximatives 3	Année 4	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 4	Dépenses matériel annuelles approximatives 4	Année 5	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 5	Dépenses matériel annuelles approximatives 5	Année 6	Dépense Moyens humains annuels approximatifs 6	Dépenses matériel annuelles approximatives 6
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en labellisant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité	114 600,00 €	114 600,00 €	0,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €	Voir les sous- actions	2 400,00 €	16 700,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.1 - Informer et sensibiliser en faisant la promotion, en communiquant, en labellisant, en valorisant, en exposant, en identifiant, en créant des réseaux et en développant le diagnostic de réparabilité	4 800,00 €	4 800,00 €	- €	1, 2 et 3	800,00 €	0,00 €	4	800,00 €	0,00 €	5 et 6	800,00 €	0,00 €	2, 3, 5 et 6	800,00 €	0,00 €	2, 3, 5 et 6	800,00 €	0,00 €	2, 3, 5 et 6 faire le bilan	800,00 €	0,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.2 - Soutenir financièrement la réparation, la création d'espaces de réparation ou la location d'outils (chèques réparation, ...)	103 800,00 €	103 800,00 €	- €	1 et 2	600,00 €	16 700,00 €	3	600,00 €	16 700,00 €	4 et 5	600,00 €	16 700,00 €	3, 4 et 5	600,00 €	16 700,00 €	3, 4 et 5	600,00 €	16 700,00 €	3, 4 et 5 faire le bilan	600,00 €	16 700,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.2 - Favoriser la réparation	7.2.3 - Déployer géographiquement les ateliers de réparation pour mutualiser le matériel et le savoir	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	1	1 000,00 €	0,00 €	2	1 000,00 €	0,00 €	1 et 2	1 000,00 €	0,00 €	1 et 2	1 000,00 €	0,00 €	1 et 2	1 000,00 €	0,00 €	1 et 2 faire le bilan	1 000,00 €	0,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque) 7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés	106 800,00 €	10 800,00 €	96 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €	Voir les sous- actions	1 800,00 €	16 000,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.1 - Créer ou soutenir des sites locaux d'échange de matériel et services (-othèque)	65 400,00 €	5 400,00 €	60 000,00 €	1 et 2 réflexion	900,00 €	10 000,00 €	2 orienter et 3	900,00 €	10 000,00 €	2 orienter, 3, 4 et 5	900,00 €	10 000,00 €	2 orienter, 3, 4 et 5	900,00 €	10 000,00 €	2 orienter, 3, 4 et 5	900,00 €	10 000,00 €	2 orienter, 3, 4 et 5, faire le bilan	900,00 €	10 000,00 €
7 - REPARER, REEMPLOYER AU LIEU DE JETER	7.3 - Favoriser le prêt	7.3.2 - Mettre en relation les personnes via des plateformes de don ou d'échanges, et la création de communautés	41 400,00 €	5 400,00 €	36 000,00 €	1 et 2 étude	900,00 €	6 000,00 €	2 mettre en place et 3	900,00 €	6 000,00 €	2 mettre en place et 3	900,00 €	6 000,00 €	2 mettre en place et 3	900,00 €	6 000,00 €	2 mettre en place et 3	900,00 €	6 000,00 €	2 mettre en place et 3 faire le bilan	900,00 €	6 000,00 €

Bibliographie

ADEME. *Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA*. 2018.

—. *Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA – Synthèse*. s.d.

—. <https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP>. s.d.

ADEME, ©. s.d.

idealCO et Annick LACOUT. «Lancer son PLPDMA : il est encore temps !» 2023.

POTTING, José. *Adaptation de The 9R Framework*. 2017.



GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00



grandchambery.fr

